

Avant-propos

Tout au long de l'exercice 2003-2004, largement engagé par nos prédécesseurs, le ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche – devenu fin mars ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - s'est fortement mobilisé dans la poursuite de ses objectifs fondamentaux :

- une Ecole capable d'intégrer les différences, de prendre en compte les difficultés des uns et des autres et de préparer les enfants à la vie professionnelle et civique dans un climat serein
- une université qui ouvre aux jeunes les portes de l'Europe des métiers par des diplômes internationalement reconnus et attire les étudiants du monde entier
- une recherche, dynamique, créatrice de richesses et d'emplois, qui réponde aux interrogations et aux attentes de la société.

Le débat national sur l'avenir de l'Ecole était un préalable à la rédaction du projet de loi d'orientation. Il s'est déroulé en toile de fond d'une année scolaire et universitaire marquée principalement par la réaffirmation des principes de la laïcité républicaine, par la préparation de la majorité des universités au passage à l'architecture européenne des diplômes licence-master-doctorat. Parallèlement, une large réflexion a été engagée en vue d'élaborer une loi d'orientation et de programmation de la Recherche.

Cet avant-propos serait incomplet s'il n'évoquait pas aussi toute l'énergie consacrée par les cadres et les personnels administratifs et techniques à la mise en œuvre de la modernisation de l'administration et de la nouvelle gestion des personnels, à la préparation de la décentralisation... à tout ce qui permet au système éducatif et de recherche français de vivre, de se développer et de rayonner dans l'intérêt de tous.

Ce quatrième rapport d'activité, forcément non-exhaustif, reflète ce travail collectif et quotidien.

François Fillon

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la Recherche

François d'Aubert

Ministre délégué à la Recherche

Sommaire

Les faits marquants de l'Éducation nationale

Panorama du système éducatif

Les chantiers prioritaires de l'Éducation nationale

- 24 >** Un débat national pour construire l'École de demain
- 26 >** Réaffirmer les principes de la laïcité républicaine
- 29 >** Prévenir l'illettrisme
- 32 >** L'alternance au collège : pour redonner le goût d'apprendre
- 33 >** La lutte contre l'absentéisme, les incivilités et la violence
- 35 >** Mieux prendre en charge le handicap
- 37 >** Soutenir l'engagement des jeunes
- 40 >** Améliorer la santé des jeunes en milieu scolaire

La politique de la Jeunesse et de l'Éducation nationale

- 44 >** Jeunesse : responsabilité, initiative, information, loisirs...
- 47 >** Evolutions de l'organisation et du contenu des enseignements
- 51 >** Actions pour assurer l'égalité des chances et responsabiliser les élèves...
- 55 >** Elèves et parents : faciliter la participation à la vie des établissements
- 56 >** Actions pour améliorer la vie des étudiants
- 58 >** Supérieur : des emplois pour renforcer la Recherche
- 59 >** Développer l'usage des technologies de l'information et de la communication
- 64 >** Construire l'Europe de l'Éducation et de la Recherche
- 69 >** L'ouverture internationale : coopération, mobilité et compétition
- 73 >** Formation tout au long de la vie : adapter et diversifier l'offre
- 75 >** Gestion des personnels : recrutements et élections professionnelles
- 77 >** Le rapport 2003 du médiateur

La modernisation

- 82 >** Expérimentations avant application de la loi organique relative aux lois de finances
- 84 >** La décentralisation : ouverture, simplification et cohérence

- 85 >** La stratégie ministérielle de réforme pour une administration plus efficace
- 87 >** Budget 2004 : un effort accru pour l'intégration et l'accompagnement social
- 89 >** Des actions éco-responsables
- 90 >** Développement des systèmes d'information
- 91 >** Modernisation des outils de pilotage
- 95 >** Une nouvelle gestion des personnels

Recherche et nouvelles technologies

- 100 >** Les faits marquants 2003-2004
- 102 >** Panorama de la Recherche en France
- 108 >** Le ministère délégué à la Recherche
- 109 >** Les priorités pour la recherche française
- 111 >** La recherche française en Europe et dans le monde
- 112 >** Science et société : effort de diffusion de la culture scientifique
- 113 >** Développement durable : la mobilisation des organismes de Recherche
- 116 >** Plan en faveur de l'innovation : stimuler l'esprit d'entreprendre
- 118 >** Sciences de la vie : un secteur en pleine mutation
- 120 >** Sciences humaines et sociales : priorité à l'interdisciplinarité
- 121 >** Sciences et technologies de l'information et de la communication
- 122 >** Nanosciences et nanotechnologies
- 123 >** Energie : diversifier les sources et préserver l'environnement
- 124 >** Espace : une approche européenne

Annexes

- 126 >** Principaux organismes de recherche en France
- 128 >** Table des sigles de l'Education nationale et de la Recherche

Les faits marquants 2003-2004

septembre 2003

- 1^{er}** Conférence de presse sur la rentrée scolaire 2003 : présentation du débat national sur l'avenir de l'École et poursuite des grands chantiers.
- 1^{er}** Ouverture du site dédié au débat national : www.debatnational.education.fr
- 15** Installation par le Premier ministre de la Commission du débat national.
- 18 et 19** Sommet de Berlin réunissant les ministres européens chargés de l'Enseignement supérieur.
- 25** Présentation du projet de loi de finances 2004.

octobre

- 6 et 7** Séminaire sur l'apprentissage du français en Allemagne et de l'allemand en France dans le cadre des commémorations du traité de l'Élysée.
- 13 au 19** 12^e édition de la Fête de la science.
- 15** Lancement du festival itinérant "Ciné allemand pour les jeunes" qui sillonne la France jusqu'au 15 décembre 2004.
- 20** Présentation de la politique en matière de contenus numériques pour l'éducation.
- 22** Conférence de presse sur la rentrée universitaire 2003.
- 27** Lancement du partenariat "École ouverte" - Fédération française de tennis.

novembre

- 5** Conférence de presse sur la mise en réseau des écoles primaires
- 12** Installation du Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants.
- 17-11-2003 au 17-11-2004** Les Français sont appelés à apporter leur contribution au débat national sur l'avenir de l'École qui doit déboucher sur une révision de la loi d'orientation de 1989.
- 19 au 23** Le ministère participe au 4^e Salon de l'Éducation.
- 20** Ouverture de la version rénovée du portail de l'Éducation : www.education.fr

décembre

- 15** "Envie d'agir" : soirée exceptionnelle sur France 3 à 20h30, animée par Gérard Klein pour récompenser les lauréats du concours Envie d'agir.
- 17 au 19** Colloque "Éduquer à l'environnement, vers un développement durable", au Palais des Congrès de Paris.
- 18** Signature d'un accord-cadre entre le ministère et la société Microsoft-France afin d'actualiser les systèmes d'exploitation du parc de PC des écoles, collèges et lycées.

janvier 2004

- 16** Projet de loi réglementant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics : avis favorable du Conseil supérieur de l'éducation.
- 16** Le livret "Enseigner la lecture et prévenir les difficultés dans les cours préparatoires à effectifs réduits ou encadrement renforcé" est mis en consultation sur les sites www.bienlire.education.fr et www.eduscol.education.fr avant publication définitive.
- 18** Publication au JO du décret relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales.
- 27** Lancement du concours "Envie d'agir" 2004.

février

- 11 Adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi sur la laïcité (adoption par le Sénat le 3 mars 2004).
- 13 Lancement du "Canal numérique des Savoirs" et du "Kiosque numérique pour l'éducation".

mars

- 1^{er} au 16 "Envie d'agir en Europe" : une "caravane" de l'engagement sillonne dix capitales européennes.
- 10 Mise en ligne de la première version du *Guide républicain* pour consultation avant l'édition définitive.
- 17 Parution au JO n° 65 de la loi n° 2004-228 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics.
- 18 Présentation des mesures en faveur du logement étudiant.
- 31 François Fillon est nommé ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche – François d'Aubert devient ministre délégué à la Recherche.

avril

- 7 Annonces de mesures exceptionnelles en faveur de la Recherche.
- 16 Intervention de François Fillon "Tolérance zéro en matière de violence raciste et antisémite au sein des établissements scolaires".
- 22 Intervention de François Fillon devant la Conférence des présidents d'université.
- 28 Lutte contre la violence scolaire : signature d'une convention entre le parquet, le rectorat de Paris et la direction départementale de la Protection judiciaire de la jeunesse.

mai

- 6 Intervention de François Fillon "L'antisémitisme salit le visage de la France".
- 9 Intervention de François Fillon devant le Conseil national de la vie lycéenne.
- 18 Parution de la circulaire n° 2004-084 précisant les modalités d'application de la loi du 15 mars 2004 (BO n° 21 du 27 mai 2004).
- 21 Cannes 2004 : le prix de l'Éducation nationale est décerné à "La vie est un miracle", film de Emir Kusturica,

juin

- 3 Présentation de la session 2004 du baccalauréat.
- 8 Le ministre rencontre les chefs d'établissement de l'académie de Lille.
- 10 Sortie du *Guide républicain* pour diffusion dans les établissements scolaires à la rentrée.
- 14 Déplacement de François Fillon au collège André-Citroën à Paris autour du thème du redoublement et de l'orientation.
- 15 Rencontre avec Roger Cukiermann, Président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), afin de faire une évaluation d'ensemble des problèmes d'antisémitisme qui se posent dans les établissements scolaires.
- 17 Intervention de François Fillon lors du colloque de l'OSCE "Le racisme et l'antisémitisme sur l'internet".
- 18 Déplacement de François Fillon à Lyon autour des apprentissages fondamentaux et de la maîtrise de la langue – Rencontre avec les inspecteurs chargés de circonscription de 1^{er} degré de l'académie de Lyon.
- 22 Présentation du rapport annuel du médiateur de l'Éducation nationale.

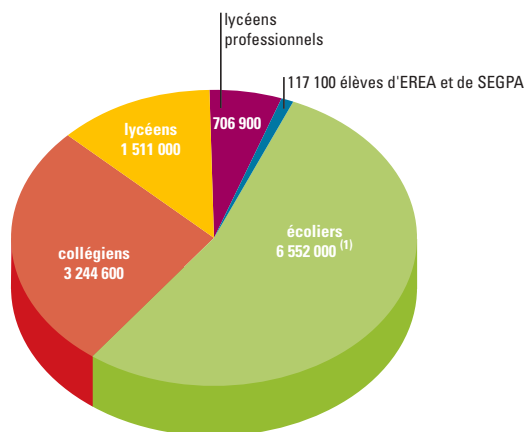
juillet

- 1^{er} Remise des prix du Concours général à la Sorbonne.

Panorama du système éducatif

> 14,38 millions d'élèves et d'étudiants en 2003-2004 (France métropolitaine + DOM, public + privé)

12,13 millions d'élèves



(1) dont :

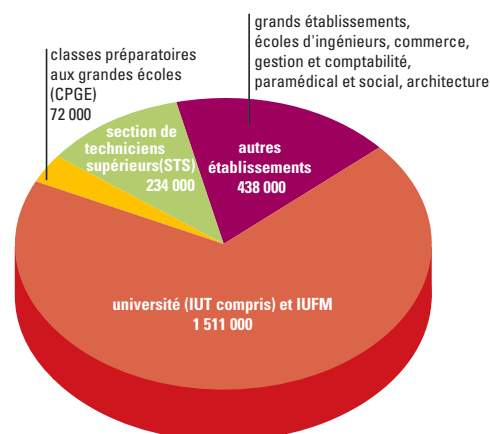
2 598 700 élèves à l'école maternelle

3 900 000 élèves à l'école élémentaire

53 300 élèves dans les classes d'adaptation et d'initiation

Sources : Repères et références statistiques, édition 2004

2,25 millions d'étudiants



> Augmentation des taux d'encadrement

Dans le premier degré, la stabilité du nombre d'enseignants conjuguée à la décreue des effectifs d'écoliers s'est traduite par une nette augmentation des taux d'encadrement : la taille moyenne des classes en maternelle et primaire se situe maintenant aux environs de **26 et 23 élèves** contre respectivement 40 et 30 au début des années 1960.

Source : l'État de l'École n°14, édition 2004.

68 600 écoles, collèges et lycées

57 190 écoles maternelles ou élémentaires

6 990 collèges

80 écoles régionales d'enseignement adapté (EREA)

2 620 lycées d'enseignement général ou polyvalents

1 715 lycées professionnels

82 universités

À la rentrée universitaire 2003-2004, les 82 universités ont accueilli **1,43 million** d'étudiants, soit une hausse de **2,4 %** par rapport à l'année précédente.

> Le parc immobilier des établissements publics du second degré

En 2003, les 7 900 établissements publics du second degré disposent de **162,3 millions de m²** de surface au cadastre (dont 123,1 millions de m² non bâtis et 39,2 millions de m² bâtis). Au total, les bâtiments représentent près de 77 millions de m² en surface développée (somme des surfaces des différents niveaux de constructions). Cet important patrimoine a surtout été édifié au cours des décennies 1960 et 1970 afin de faire face à l'accroissement démographique et à la massification de l'enseignement secondaire.

Depuis les lois de décentralisation de 1983 ce sont les collectivités locales qui ont en charge la construction, la rénovation et l'entretien des bâtiments (régions pour les lycées et départements pour les collèges). En dix ans, et pour la seule France métropolitaine, la surface cadastrale a crû de 9 millions de m² (+ 6 %) et la surface développée de 7,5 millions de m² (+ 11 %).

Source : Note d'information 03.58, décembre 2003.

Évolution de la population scolaire

> Préélémentaire : + 1,2 % dans le secteur public

À la rentrée 2003, **2,498 millions d'enfants** sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire, en France métropolitaine (2,598 millions en incluant les DOM). Les effectifs sont en hausse de 1,2 % dans le secteur public et de 2,5 % dans le secteur privé. On constate par ailleurs une baisse des élèves scolarisés à 2 ans : 230 000 enfants de deux ans sont scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM en 2003, soit 21 800 élèves de moins qu'en 2002. 83 % des enfants de 2 à 5 ans sont scolarisés.

Source : Repères et références statistiques, édition 2004.

> Premier degré : + 0,3 % en 2003

6,552 millions d'élèves sont scolarisés en 2003 dans les établissements du premier degré public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. L'effectif global est en hausse de 0,3 % par rapport à 2002, soit 22 800 élèves supplémentaires.

- 2,598 millions d'élèves sont à l'école maternelle, soit 32 700 de plus qu'en 2002 (+ 1,3%).
- 3,9 millions d'élèves sont à l'école élémentaire, soit 9 000 de moins qu'en 2002 (- 0,2 %).
- 53 300 élèves relèvent de l'enseignement spécial (classes d'intégration scolaire, d'initiation et d'adaptation), soit 930 de moins qu'en 2002.

La hausse des effectifs du préélémentaire, amorcée en 2002, s'accroît en 2003 en raison de l'augmentation récente de la natalité. En revanche, la baisse des effectifs de l'école élémentaire se poursuit, mais de manière plus modérée qu'en 2002.

S'agissant de l'enseignement privé, il accueille 895 800 élèves, soit 13,7% des effectifs scolarisés dans le premier degré.

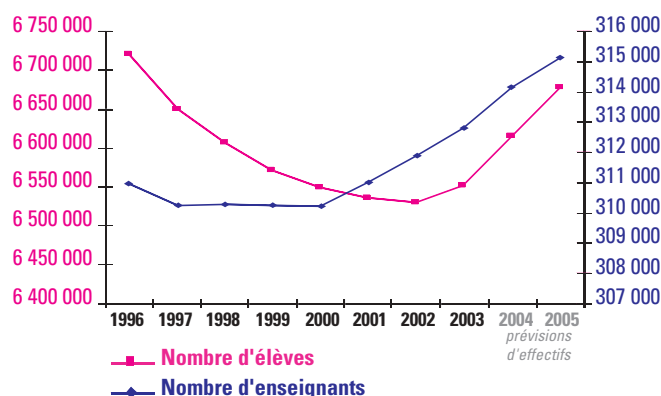
Source : Note d'information 04.06, mars 2004.

> Second degré : -150 000 élèves depuis 1994

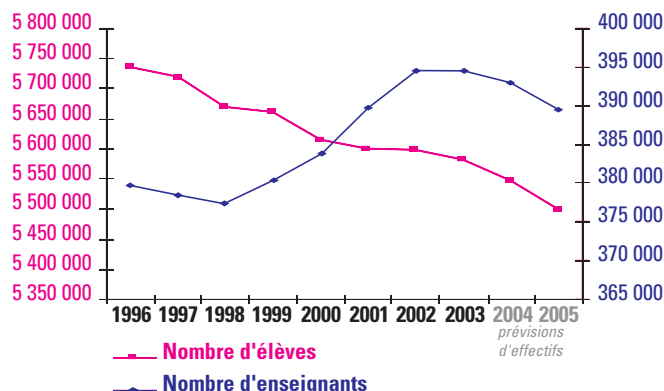
En 2003, les établissements publics et privés du second degré accueillent **5,579 millions d'élèves** dans la métropole et les DOM, soit une diminution des effectifs de 0,3 % par rapport à 2002. À noter que l'ensemble du second degré a perdu plus de 150 000 élèves ou apprentis depuis 1994 (- 2,8 %). Près de 98 % des jeunes d'une classe d'âge parviennent en classe de 3^e, soit quatre points de plus qu'en 1993 : 85 % vont en 3^e générale, 7 % en 3^e technologique, et 6 % en 3^e adaptée ou d'insertion.

Sources : Repères et références statistiques, édition 2004 - l'État de l'École n° 14, édition 2004.

Évolution du nombre d'élèves et du nombre d'enseignants titulaires du premier degré sur 10 ans

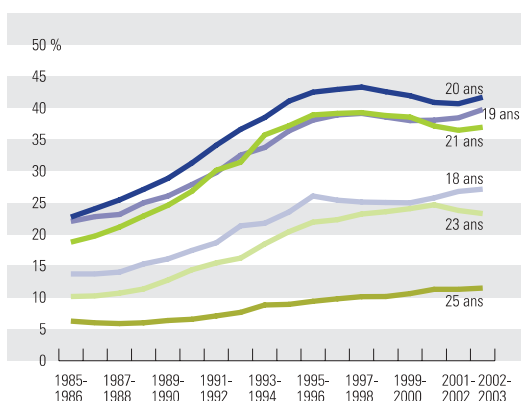


Évolution du nombre d'élèves et d'enseignants titulaires du second degré sur 10 ans



Évolution de la population étudiante

Évolution des taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur (1985-2002)



> Classes préparatoires aux grandes écoles : 95,4 % des nouveaux entrants sont des bacheliers généraux

— En 2003-2004, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) accueillent **72 000 étudiants**. Les effectifs sont stables par rapport à 2002, avec toutefois des évolutions différentes selon les filières. Les effectifs des classes scientifiques (45 385 étudiants, 63 % des effectifs globaux des CPGE) augmentent de 0,7 % par rapport à l'année précédente. À l'inverse, les effectifs des classes économiques et commerciales (16 127 étudiants, 22,4 % des effectifs), en nette hausse depuis 1996, diminuent de 1,5 %. De même, on constate une baisse de 0,4 % des effectifs dans les classes littéraires qui accueillent 10 541 étudiants, soit 14,6 % des effectifs.

— **95,4 % des nouveaux entrants en CPGE sont des bacheliers généraux**, 4 % des bacheliers technologiques et 0,6 % proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur. Les bacheliers scientifiques constituent le contingent le plus important : ils représentent au total trois entrants sur quatre et leur proportion s'est accrue principalement dans la filière scientifique et dans la filière économique et commerciale.

— **Les filles représentent 41,7 % du total des effectifs de CPGE**. Elles constituent 76,5 % des effectifs des classes littéraires, 56,3 % des effectifs des classes économiques et commerciales, et 28,5 % des effectifs de la filière scientifique.

Source : Note d'information 04.16, juin 2004.

> 46 000 étudiants de plus en 2003

Après une progression des effectifs de l'enseignement supérieur de 2 % en 2002, la rentrée 2003, est marquée par une nouvelle hausse : + 2,1 %, soit **46 000 étudiants de plus** qu'en 2002. Avec **2,255 millions d'étudiants** (métropole + DOM), les établissements d'enseignement supérieur connaissent une fréquentation supérieure à celle de 1995. Cette hausse est liée à trois facteurs : une offre de formation plus importante, notamment dans les filières de santé et dans les écoles d'ingénieurs et de commerce, une conjoncture économique qui pousse les étudiants à poursuivre leurs études, mais surtout un afflux d'étudiants étrangers dont la progression s'est accélérée depuis la rentrée 2001 (+ 11,7 % en rythme annuel).

Source : L'État de l'École n° 14, édition 2004.

> 1,43 million d'étudiants à l'université

En 2003-2004, les 82 universités françaises accueillent 1,43 million d'étudiants, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à l'année précédente. Cet accroissement des effectifs concerne les trois cycles universitaires : + 1,4 % en premier cycle, + 2,5 % en deuxième cycle et + 5,2 % en troisième cycle. 56,5% des étudiants à l'université sont des femmes. 13,6 % des effectifs sont des étudiants étrangers.

— **Le premier cycle** (soit 48,7 % des étudiants à l'université) est marqué par une désaffection des disciplines scientifiques et par un afflux d'étudiants dans les formations de santé (+ 14,5 %).

— **En deuxième cycle**, les effectifs augmentent notamment en sciences fondamentales (+ 3,6 %), en sciences économiques et gestion (+ 8,3 %) et en AES (+ 4,1 %). En revanche, en lettres et sciences du langage, les effectifs baissent de 3,3 % par rapport à la rentrée 2002.

— **En troisième cycle**, la hausse des effectifs se poursuit : toutes les disciplines sont concernées excepté la pharmacie où les effectifs sont stables (- 0,2 %).

Source : Note d'information 04.20, juillet 2004.

Évaluations en lecture

> JAPD : 9 jeunes sur 10 se révèlent bons lecteurs

En 2003, près de 800 000 jeunes Français et Françaises d'environ 17 ans ont participé à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) durant laquelle ils ont passé les épreuves d'évaluation de la compréhension de l'écrit.

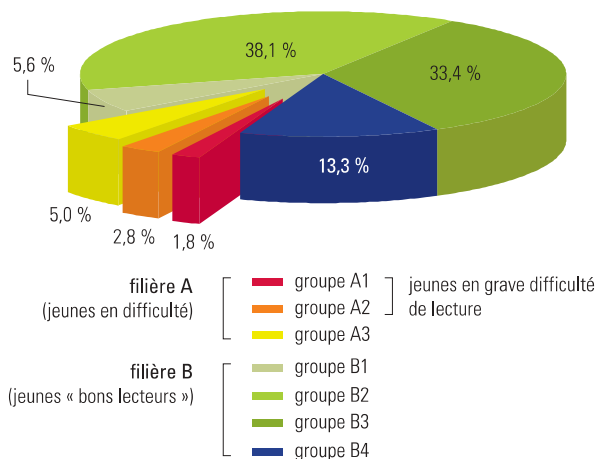
— En 2003, environ **84 % de l'ensemble des jeunes évalués ne présentent pas de difficultés** particulières en lecture même si leur niveau de compétences est hétérogène (groupes B2, B3 et B4).

— Un groupe intermédiaire (5,6 %) obtient des résultats relativement corrects en compréhension immédiate mais a des difficultés dans les niveaux de compréhension plus fine (groupe B1).

— Près de 10 % ont des difficultés réelles de compréhension et la moitié d'entre eux (groupes A1 et A2) est dans une situation qui pourrait déboucher sur l'illettrisme.

Source : Note d'évaluation 04.07, mai 2004.

Répartition de l'ensemble des jeunes de l'échantillon JAPD 2003 selon leurs compétences en lecture



Enseignement des langues

> 89,6 % des classes de cycle III proposent un enseignement de langues vivantes

À la rentrée 2003, **89,6 %** des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) proposent un enseignement de langues vivantes : 70,6 % des classes de CE2 (contre 14,9 % en 2000-2001) et 99,3 % des classes de cours moyen (contre 80,2 % en 2000-2001).

L'anglais est la langue la plus étudiée en cycle III : 79,6 % des classes du secteur public proposent l'enseignement de cette langue, proportion qui dépasse 90 % dans 62 départements.

Source : Repères et références statistiques, édition 2004.

Handicap

> 29 700 élèves handicapés dans le second degré

En 2003, **29 700 enfants** ou adolescents en situation de handicap étaient scolarisés dans le second degré dont près de 65 % en intégration individuelle. En second cycle, ce pourcentage dépasse 97 %.

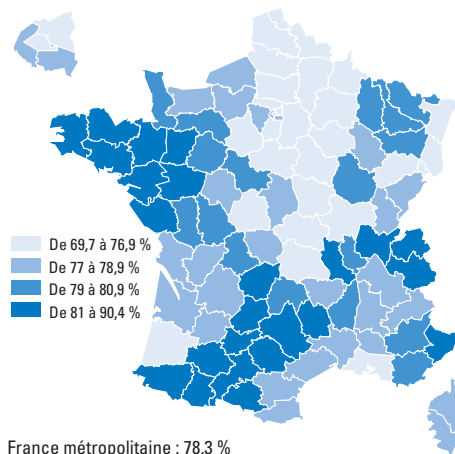
Les élèves en intégration collective suivent une scolarité en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ou en unités pédagogiques d'intégration (UPI). Plus de la moitié de cette population dans le premier degré était atteinte d'une déficience intellectuelle, la proportion étant de 13 % en collège et 8 % en lycée.

Les établissements hospitaliers, médico-éducatifs et médico-sociaux accueillaient 128 500 jeunes en 2003 dont près de 82 000 scolarisés pour toute l'année scolaire dans l'établissement.

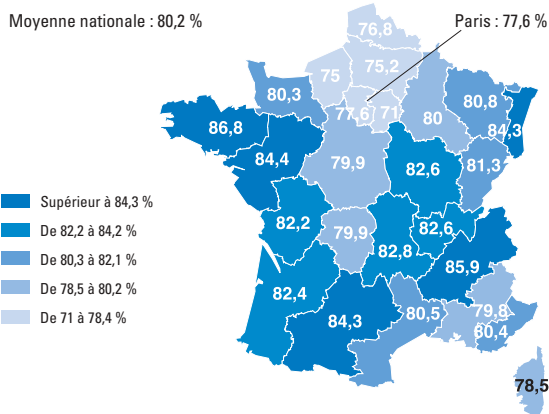
Source : Repères et références statistiques, édition 2004.

Examens et diplômes

Taux de réussite au diplôme national du brevet par département - Session 2003



Taux de réussite au baccalauréat par académie - Session 2003



> 62,9 % de bacheliers dans une génération

Depuis 1985, la proportion de bacheliers dans une génération a gagné 33,5 points, passant de 29,4 % à 62,9 % en 2003 (cette proportion s'élevait à 61,8 % en 2002). En 2003, 33,7 % d'une génération obtient le baccalauréat dans une série générale, 17,9 % dans une série technologique et 11,4 % dans une série professionnelle.

Source : Repères et références statistiques, édition 2004.

> 78 % de réussite au brevet

613 000 candidats ont obtenu le diplôme national du brevet à la session 2003, soit un taux de réussite global de 78 % en quasi-stabilité par rapport à la session 2002 (78,2 %). La série collège – très largement majoritaire avec 89 % des candidats – détient le taux de réussite le plus élevé (78,5 %), suivie de la série technologique (78,2 %), puis de la série professionnelle (68,5 %). Quelle que soit la série, les filles ont de meilleurs résultats que les garçons : 81,2 % d'entre elles ont obtenu le brevet, contre 74,7 % des garçons.

Le taux de réussite dans les DOM (69,3 %) s'améliore par rapport à 2002.

En revanche, les disparités entre académies de métropole se maintiennent : dans la série collège, le taux de réussite varie de 86,1 % dans l'académie de Rennes à 74,3 % dans l'académie de Reims (soit un écart de 11,8 points).

Source : Note d'information 04.10, avril 2004.

> 80,2 % de réussite au baccalauréat

Avec 627 520 candidats et 502 671 lauréats, le taux de réussite à la session 2003 du baccalauréat atteint 80,2 %, niveau jamais atteint précédemment (le taux de réussite était de 78,6 % en 2002). Le taux de réussite est de 83,7 % dans la filière générale : 84,8 % en série S, 84,3 % en série L, et 81,5 % en série ES. Il s'élève à 76,7 % dans la filière technologique et 75,9 % dans la filière professionnelle.

35,1 % des bacheliers ont été admis avec mention. À noter, que les bacheliers de la filière professionnelle sont les plus nombreux en proportion à avoir obtenu une mention (42 % contre 38 % des bacheliers de la filière générale et 26 % des bacheliers de la filière technologique).

Toutes séries confondues, **les filles réussissent mieux que les garçons** : sur 100 filles qui se sont présentées à la session 2003, 82,3 ont été reçues contre 77,6 garçons sur 100. Elles obtiennent plus souvent une mention " très bien " ou " bien ". Les filles représentent 52,8 % des candidats au baccalauréat et 54,2 % des lauréats.

Source : Note d'information 04.07, mars 2004.

> Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel

— Avec **167 939 diplômes délivrés en 2003**, le nombre de diplômés de CAP diminue : - 35 000 CAP délivrés en 2002 et - 9 000 en 2003. Cette tendance à la baisse, constatée depuis 2000, est liée à un facteur démographique combiné à la suppression de certains CAP associés au BEP. En revanche, le nombre de diplômés de BEP, qui baissait depuis ces trois dernières années, augmente de 1,4 % en 2003 (189 652 diplômés).

— **Au niveau IV** (baccalauréats technologiques ou professionnels, brevets de techniciens, brevets professionnels), le nombre de diplômes délivrés baisse sauf pour le baccalauréat technologique.

— **Au niveau III**, le nombre de BTS, qui avait progressé depuis sa création, se stabilise en 2003 avec 103 455 diplômés délivrés.

Source : Repères et références statistiques – édition 2004.

> Diplômes universitaires

En 2002, **121 149 DEUG et DEUST** ont été délivrés (contre 121 833 en 2001) : le nombre de DEUG délivrés continue de décroître (- 1 %), alors que le nombre de diplômés de DEUST (sciences et techniques) progresse pour la troisième année consécutive.

Le nombre de licenciés augmente de 3,9 % (138 201 licenciés en 2002 contre 132 800 en 2001), et le nombre de titulaires de la maîtrise se stabilise (96 034 en 2002 contre 95 752 en 2001).

Par ailleurs, 26 400 étudiants ont obtenu un diplôme d'études approfondies (DEA), soit une hausse de 8,4 % par rapport à 2001. Le succès du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) se poursuit avec 44 000 DESS délivrés en 2002 (+ 13,3 %). Cette hausse concerne toutes les disciplines, en particulier les sciences (+16,2 %). Enfin, plus de 8 600 doctorats ont été délivrés en 2002.

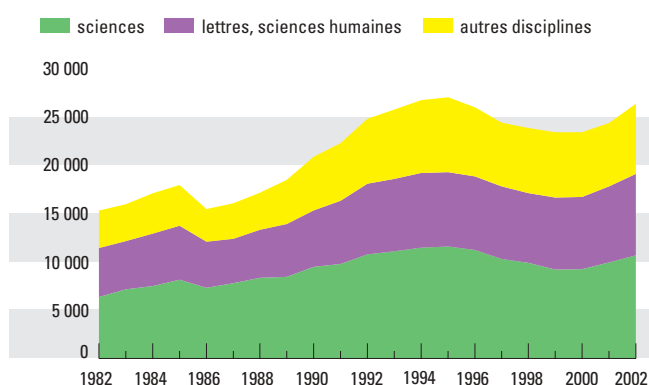
Sources : Repères et références statistiques, édition 2004 – L'État de l'École n° 14, édition 2004.

> Diplômes d'ingénieurs

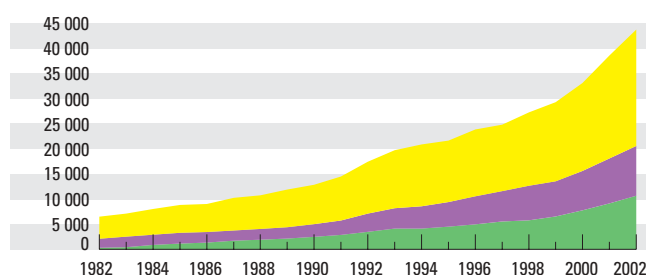
À la session 2002, **26 155 diplômes d'ingénieurs** ont été délivrés contre 22 828 en 1997, soit une hausse de 15 % en cinq ans. La progression a été constante de 1997 à 2001, et, en 2002, le nombre de diplômes délivrés a peu varié (+ 0,5 %). Plus de la moitié des diplômes (57 %) ont été délivrés par des établissements relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, près d'un cinquième par des écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale, et près d'un quart par des établissements privés.

Source : Repères et références statistiques, édition 2004.

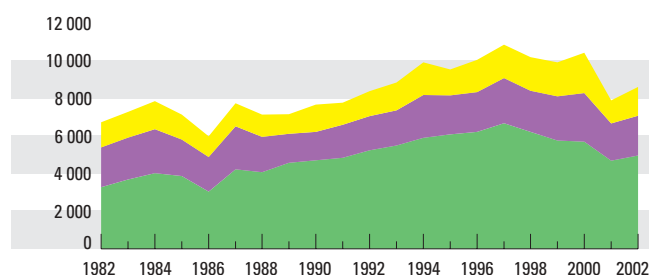
Évolution du nombre de DEA délivrés (1982-2002)



Évolution du nombre de DESS délivrés (1982-2002)



Évolution du nombre de doctorats délivrés (1982-2002)*



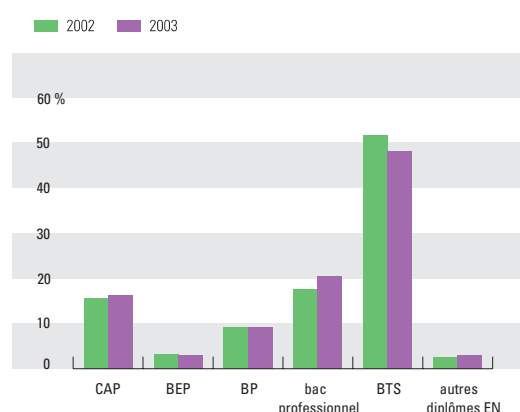
* changement de mode de collecte en 2001

La validation des acquis

> Les différentes procédures de validation des acquis

- Les procédures dites de **validation des acquis professionnels (VAP)** permettent d'être dispensé, soit du diplôme normalement requis pour s'inscrire dans une formation (décret n° 85-906 du 23 août 1985), soit d'une partie des épreuves pour obtenir un diplôme ou un titre (décret n° 93-538 du 27 mars 1993).
- Le dispositif de **validation des acquis de l'expérience (VAE)**, mis en place en 2002 (loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002), ouvre la possibilité de se voir octroyer tout ou partie d'un diplôme par validation des acquis de son expérience professionnelle ou bénévole.

Répartition des bénéficiaires de la VAE (hors universités) selon le diplôme souhaité



> Enseignement technologique et professionnel : 12 600 bénéficiaires en 2003

En 2003, plus de 51 000 dossiers de candidature ont été retirés auprès des services académiques de validation des acquis. Sur les 14 274 candidats dont la demande déclarée recevable a été examinée par un jury, plus de **12 600 ont obtenu au moins une partie de diplôme**, soit une progression de 87,3 % par rapport à 2002. Plus de 7 000 diplômes ont été obtenus dans leur intégralité.

Le BTS est le diplôme le plus recherché, suivi par le baccalauréat professionnel et le CAP. Dans 75 % des cas les candidats à la validation des acquis ont un emploi, 59,6 % sont des femmes, et 67 % ont entre 30 et 45 ans.

Source : Repères et références statistiques, édition 2004 - Note d'information 04-13, mai 2004.

> Enseignement supérieur : 18 600 validations des acquis délivrées en 2002

En 2002, **18 600 validations** des acquis professionnels (VAP) ou de l'expérience (VAE) ont été délivrées par les universités et le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), soit une progression de 16,4 % par rapport à 2001. 16 363 ont été délivrées dans le cadre du dispositif de 1985, 1 171 dans le cadre du dispositif de 1993 et 1 140 au titre de la VAE (dont 17 % de diplômes octroyés dans leur totalité).

Le dispositif de VAE, créé en janvier 2002 et mis en place dans plus d'un établissement d'enseignement supérieur sur deux, ne contrarie en rien la progression des demandes de dispense de diplôme pour accéder à une formation (+ 17,9 % en 2002) qui constituent près de neuf demandes de validation sur dix dans l'enseignement supérieur.

29 % des bénéficiaires d'une dispense de diplôme pour accéder à une formation suivent une formation en licence classique. Les formations spécialisées sont également très recherchées : 23 % de ceux qui ont bénéficié de dispense de diplôme préparent un DESS ou un DEA. Les bénéficiaires de la VAE sont aussi 22 % à avoir obtenu tout ou partie du DESS ou du DEA. Parmi les 1 131 bénéficiaires d'une dispense d'épreuves délivrée pour préparer un diplôme (dispositif de 1993), 17,4 % préparent un DUT, DEUST ou DNTS. Ils n'étaient que 16 % en 2001 et 12 % en 2000.

Sources : Repères et références statistiques, édition 2004. Note d'information 03-56, novembre 2003.

Les personnels de l'Éducation nationale

> 1 million d'enseignants et 300 000 personnels administratifs, techniques, d'encadrement et de surveillance

En 2004, le ministère de l'Éducation nationale rémunère **1,317 million de personnes** : 1,172 million relèvent du secteur public (soit 4,5 % de la population active) et 145 394 du secteur privé sous contrat.

- On compte 1 million d'enseignants, dont 86 % exercent dans le secteur public ;

- Un peu plus de 300 000 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'éducation et de surveillance : 68,8 % dans le second degré, 16,5 % dans le supérieur et 11,9 % en service académique et à l'administration centrale ;

- Les femmes, qui représentent 65,2 % des personnels, sont plus nombreuses dans le secteur privé que dans le public (73,6 % contre 64,2 %) et notamment dans le premier degré (91 % dans le privé et 79,3 % dans le public). Dans le supérieur, seulement 34,7 % des enseignants sont des femmes.

En outre, 28 190 aides-éducateurs et 22 000 assistants d'éducation interviennent dans les établissements.

Source : L'État de l'École n° 14, édition 2004.

> 86 986 enseignants du supérieur

En 2003, **86 986 personnes** enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur, soit une progression de 1,7 % (+ 1 475 personnes) par rapport à 2002. Ces personnels se répartissent en trois catégories :

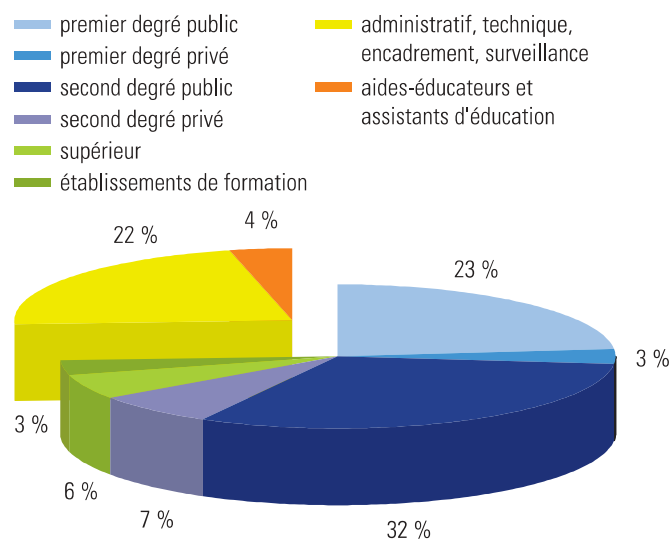
- 63,4 % sont des enseignants-chercheurs (55 132 personnes) comprenant les professeurs d'université (22,3 % du total des enseignants), les maîtres de conférences (39,9 %) et les assistants titulaires ;

- 16,5 % sont des enseignants du second degré (14 341 personnes) et 15,3 % des personnels non titulaires (ATER et moniteurs, soit 13 308 personnes) ;

- 4,8 % sont des chefs de clinique, AHU, PHU (4 205 personnes).

Sources : Repères et références statistiques, édition 2004 ; note d'information 04-03, février 2004

Personnel de l'Éducation nationale 2003-2004 enseignants



Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale en 2003-2004 (public et privé)

type de personnel	2003-2004
Premier degré public	318 381
Premier degré privé	45 999
Second degré public	430 263
Second degré privé	99 395
Supérieur *	75 853
Établissements de formation	43 845
Total enseignants (y compris stagiaires)	1 013 736
Personnels administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	303 747
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	50 190
Total	1 367 673

* Uniquement Éducation nationale

> Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance

208 982 personnes composent le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement et de surveillance dans les établissements du second degré public (soit 25,9 % de l'ensemble des personnels du secteur public). 68 % de ces personnels (142 281) sont des personnels ATOSS (personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé).

Source : Repères et références statistiques, édition 2004.

La dépense intérieure d'éducation

> 7,1 % du PIB en 2003

En 2003, la France a consacré à l'ensemble de son système éducatif (métropole + DOM), **111,3 milliards d'euros**, soit 7,1 % de la richesse nationale (PIB). Multipliée par deux depuis 1975, la dépense intérieure d'éducation représente **6 600 euros par élève ou étudiant**, ou **1 810 euros par habitant**.

L'État, qui emploie plus de 1,3 million de personnes au titre de l'éducation, participe à hauteur de 64,8 % au financement de la dépense d'éducation dont 57,5 % pour le seul ministère en charge de l'éducation nationale. Viennent ensuite les collectivités territoriales (qui assurent 19,4 % du financement), les ménages (8 %), les entreprises (5,8 %) et les autres administrations publiques (2 %).

Source : L'État de l'École n°14, édition 2004.

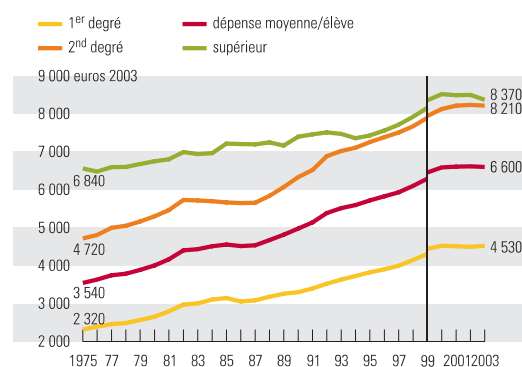
> 30 milliards d'euros pour le premier degré

En 2003, plus d'un quart de la dépense intérieure d'éducation, soit **30 milliards d'euros**, a été consacré au premier degré (préélémentaire, élémentaire, enseignement d'adaptation et d'intégration scolaire). Ce qui représente une augmentation de 0,7 % par rapport à 2002.

De 1975 à 2003, la dépense moyenne pour un élève du premier degré est passée de 2 320 euros à **4 530 euros**, soit une hausse de 90 % en prix constants. Le coût d'une scolarité primaire s'établit aujourd'hui à 37 150 euros (14 000 euros pour une scolarité préélémentaire et 23 150 euros pour une scolarité élémentaire).

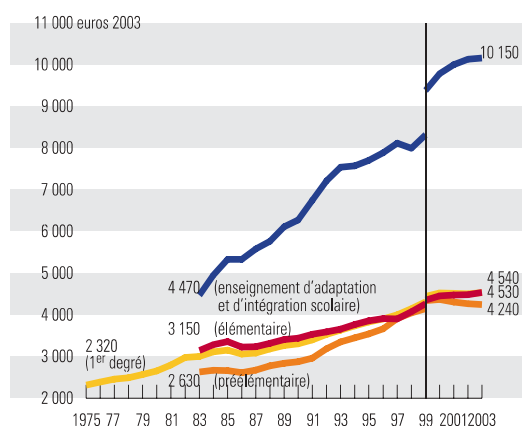
Source : L'État de l'École n°14, édition 2004.

Évolution de la dépense moyenne par élève * aux prix 2003 (1975-2003) en euros



* En 1999, il y a une rupture de série due à la rénovation du compte (intégration des DOM, revalorisation des charges sociales rattachées et des dépenses des ménages notamment). À partir de 1999, la série du second degré inclut l'apprentissage.

Évolution de la dépense moyenne par élève * du premier degré aux prix en euros 2003 (1975-2003)



En 1999, il y a une rupture de série due à la rénovation du compte (intégration des DOM, revalorisation des charges sociales rattachées, des dépenses des ménages notamment).

> 50,5 milliards d'euros pour le second degré

En 2003, la France a consacré **50,5 milliards d'euros** à l'enseignement du second degré, soit 45,3 % de la dépense intérieure d'éducation, contre 43,8 % en 1975. En prix constants, la dépense pour le second degré baisse de 0,4 % par rapport à 2002.

De 1975 à 2003, la dépense moyenne par élève du second degré a crû de 73 % passant de 4 720 euros à **8 210 euros**.

Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant au baccalauréat général et technologique sans redoublement est évaluée à 90 570 euros ; une scolarité menant au baccalauréat professionnel en 16 ans est estimée à 103 020 euros.

Source : L'État de l'École n°14, édition 2004.

> 18,9 milliards d'euros pour l'enseignement supérieur

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé **18,9 milliards d'euros** en 2003 (une dépense multipliée par 2,4 depuis 1975), soit une augmentation de 0,4 % par rapport à 2002. Un étudiant coûte en moyenne à la collectivité nationale **8 370 euros** (contre 6 840 euros en 1975). Ainsi, le coût théorique d'une scolarité de 18 ans, menant sans redoublement à une licence, est évalué à 113 750 euros (112 820 euros pour un DUT et 117 250 euros pour un BTS).

Source : L'État de l'École n°14, édition 2004.

> 10,7 milliards d'euros pour la formation continue

10,7 milliards d'euros ont été consacrés à l'activité de formation continue en 2003, soit 9,6 % de la dépense d'éducation (contre 10,3 % en 1975).

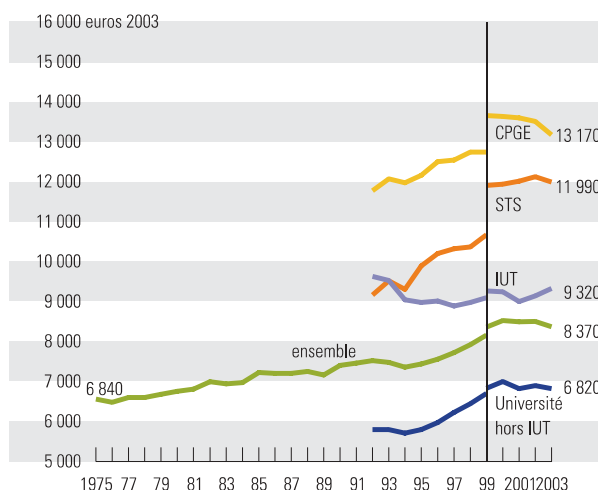
Les groupements d'établissements du second degré (GRETA) assurent la formation de plus de **500 000 stagiaires**, dont près d'un sur deux suit un enseignement de niveau V et prépare le plus souvent un CAP.

Source : L'État de l'École n°14, édition 2004.

Dépense moyenne par élève (en euros)

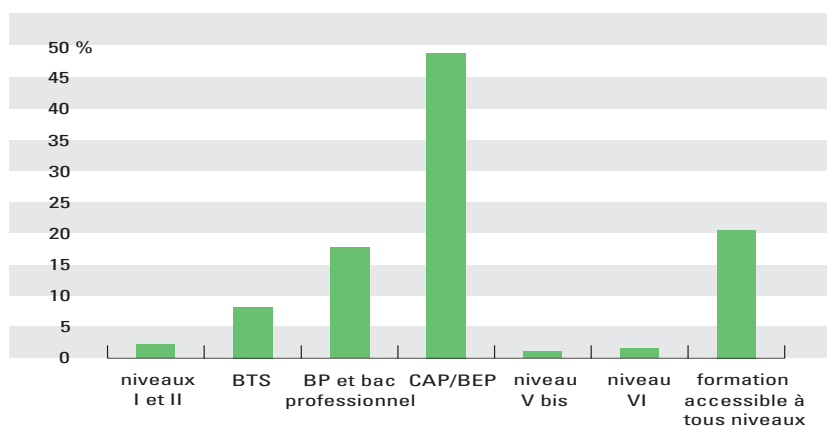
2003	Dépense moyenne
Enseignement préélémentaire	4 240
Enseignement élémentaire	4 540
Collège	7 150
Lycée général ou technologique	9 750
Lycée professionnel	10 130
CPGE	13 170
STS	11 190
Universités (hors IUT et ingénieurs)	6 820
IUT	9 320

Évolution de la dépense moyenne par étudiant* aux prix 2003 (1975-2003) en euros



* En 1999, il y a une rupture de série due à la rénovation du compte (intégration des DOM, revalorisation des charges sociales rattachées et des dépenses des ménages notamment).

Répartitions des stagiaires de GRETA selon le niveau de formation suivie (2002)



Comparaisons internationales

> Les moyens consacrés à l'éducation

En 2001, les pays de l'OCDE ont consacré en moyenne **5,6 % de leur PIB** à la formation initiale. La France, avec **6 %** de son PIB alloués à l'éducation, devance nettement le Japon (4,6 %), les Pays-Bas (4,9 %), l'Allemagne (5,3 %), ou le Royaume-Uni (5,5 %). Elle se situe, en revanche, en deçà des États-Unis (7,3 %), et des pays de l'Europe du Nord comme la Norvège (6,4 %) et la Suède (6,5 %).

Source : L'Etat de l'Ecole n°14, édition 2004.

> Les dépenses par élève

— Avec une dépense par élève de l'**élémentaire** s'élevant à **4 780 dollars** en 2001, la France se situe légèrement en dessous de la moyenne de l'OCDE (4 850 dollars). Elle dépense beaucoup moins que les États-Unis (7 560 dollars) et le Danemark (7 570 dollars), mais plus que l'Espagne (4 170 dollars), l'Allemagne (4 240 dollars) ou le Royaume-Uni (4 420 dollars).

— Pour le **secondaire** en revanche, la France, avec un niveau de dépenses égal à **8 110 dollars** par élève, est très au-dessus de la moyenne OCDE (6 510 dollars). Elle dépense plus que l'Espagne (5 440 dollars), le Royaume-Uni (5 930 dollars), le Japon (6 530 dollars) ou l'Allemagne (6 620 dollars), mais moins que les États-Unis (8 780 dollars) ou l'Italie (8 260 dollars).

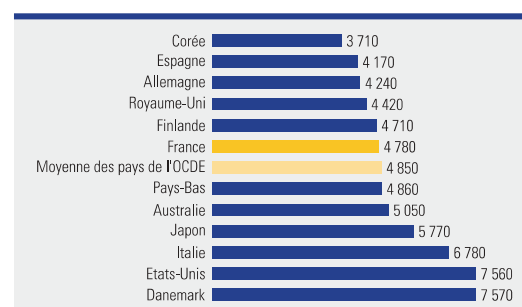
— Pour le **supérieur** enfin, la dépense par étudiant en France, en incluant les dépenses liées aux activités de recherche et développement, s'élève à **8 840 dollars**, en dessous de la moyenne OCDE (10 050 dollars), très loin derrière les États-Unis (22 230 dollars). Il apparaît toutefois que le montant de la France est sous-estimé du fait que les dépenses de recherche effectuées par les grands organismes de recherche (CNRS, INSERM,...) ne sont pas intégrées.

Hors activités de recherche, la dépense annuelle par étudiant en France (6 960 dollars) se rapproche de la moyenne de l'OCDE (7 200 dollars).

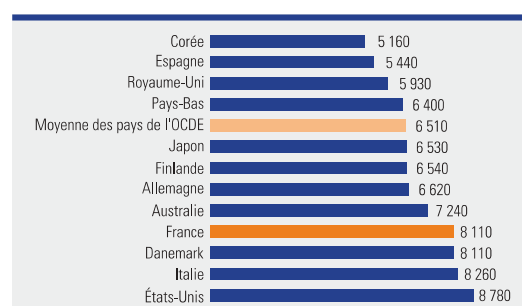
En ce qui concerne les dépenses par étudiant cumulées sur la durée moyenne des études supérieures, la France se retrouve en position médiane : **41 370 dollars** pour une moyenne des pays de l'OCDE s'élevant à **42 910 dollars**. Elle est loin d'autres pays comme la Suède (69 980 dollars) ou les Pays-Bas (63 190 dollars).

Sources : L'Etat de l'Ecole n° 14, édition 2004, Les indicateurs de l'OCDE, édition 2004

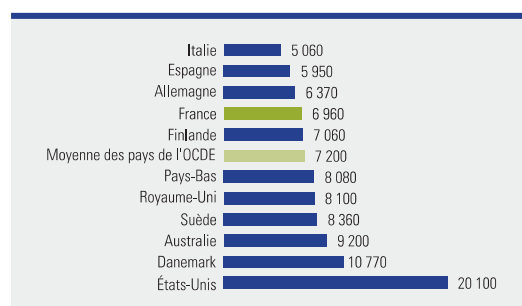
Dépense moyenne pour un élève de l'élémentaire public et privé, en équivalents-dollars (2001)



Dépense moyenne pour un élève du secondaire public et privé, en équivalents-dollars (2001)



Dépense annuelle moyenne par étudiant, hors activités de recherche et développement (en équivalents-dollars - 2001)



> L'espérance de scolarisation

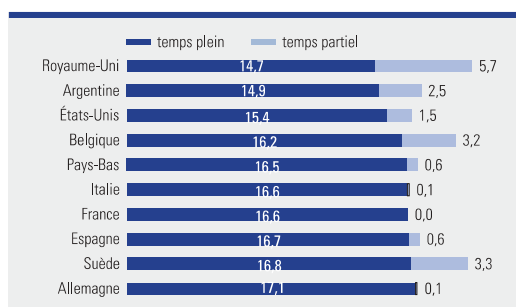
En France, en 2003, l'espérance de scolarisation pour un enfant entrant en maternelle est de **18,9 années**. Elle est plus élevée pour les filles (19,2 ans) que pour les garçons (18,6 ans), ce qui correspond à un accroissement des poursuites d'études dans l'enseignement supérieur, surtout pour les filles.

Les comparaisons internationales (données 2002, OCDE) sont établies pour un enfant de 5 ans en distinguant scolarisation à plein temps et à temps partiel. La France fait partie des pays où la scolarisation à plein temps est la plus élevée (16,6 ans), derrière l'Allemagne (17,1 ans). La scolarisation à temps partiel est plus développée dans les pays anglophones ou en Belgique.

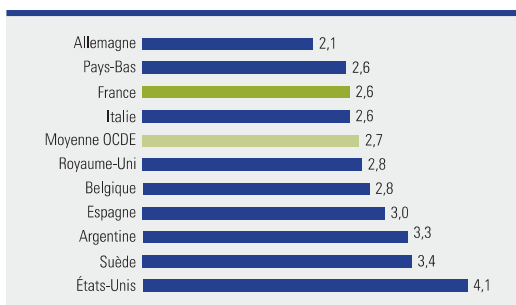
S'agissant de l'espérance moyenne de scolarisation dans le supérieur, elle s'établit à **2,6 ans** en France, ce qui la situe dans la moyenne des pays de l'OCDE (2,7 ans), au dessus de l'Allemagne (2,1 ans) mais largement derrière les États-Unis (4,1 ans).

Source : L'État de l'École n° 14, édition 2004.

Espérance de scolarisation en années pour un enfant de 5 ans (2002)



Espérance moyenne de scolarisation dans le supérieur (2002) (temps plein et temps partiel)



> 6 868 heures d'instruction entre 7 et 14 ans

— Le nombre total d'heures d'instruction prévu entre 7 et 14 ans est de 6 868 heures en moyenne dans les pays de l'OCDE. La réglementation officielle varie de 5 523 heures en Finlande à 8 000 heures environ en Australie, en Écosse et en Italie (7 000 heures en France).

— En France, le nombre annuel d'heures de cours qu'un enseignant à plein temps doit assurer dans le primaire est de 897 heures, bien au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE (803 heures). En revanche, le nombre annuel d'heures de cours est de 631 heures dans le premier cycle du secondaire (contre une moyenne OCDE de 717 heures), et de 593 heures dans le deuxième cycle du secondaire (contre une moyenne OCDE de 674 heures).

— En moyenne, 49 % du programme obligatoire des élèves âgés de 9 à 11 ans est consacré aux apprentissages fondamentaux : lecture et écriture (24 %), mathématiques (16 %), sciences (9 %). En France, la lecture et l'écriture représentent 28 %, les mathématiques 20 % et les sciences 5 %. S'agissant des élèves âgés de 12 à 14 ans, 41 % du programme obligatoire dans les pays de l'OCDE est consacré à ces matières (44 % en France).

Source : Regards sur l'éducation, OCDE, édition 2004.

> 19,4 élèves par enseignant en France dans le primaire

Les écoliers français bénéficient de taux d'encadrement plutôt inférieurs à ceux des pays comparables, à l'exception du Japon ou du Royaume-Uni. Ainsi, en 2002, dans l'enseignement primaire, on compte en moyenne **19,4 élèves par enseignant** en France, contre environ 15 aux États-Unis ou en Espagne et moins encore en Italie. Dans l'enseignement secondaire, en revanche, le rapport global du nombre d'élèves au nombre d'enseignants s'établit à **12,2 élèves par enseignant** en France, contre environ 15 en Allemagne, aux États-Unis ou au Japon. S'agissant du nombre d'élèves par classe, la moyenne de l'OCDE est de 22 élèves dans l'enseignement primaire (22,6 élèves en France). Ce chiffre varie de moins 18 élèves par classe en Grèce, en Islande et au Luxembourg à 36 élèves par classe en Corée.

Sources : Regards sur l'éducation, OCDE, édition 2004 – L'État de l'École n° 14, édition 2004.

> L'utilisation des TIC est "décevante" dans les établissements du secondaire

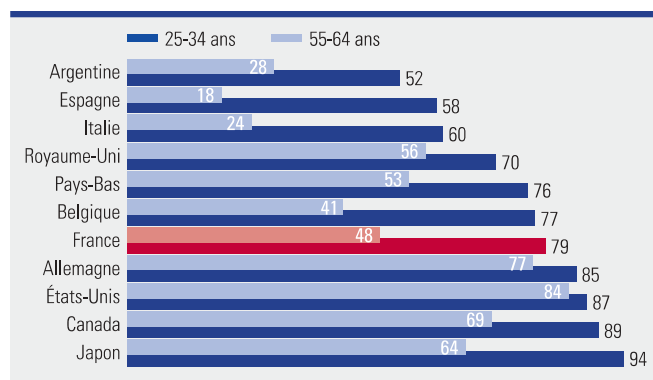
Une récente étude de l'OCDE, réalisée sur 14 pays (Belgique, Corée, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Italie, Mexique, Norvège, Portugal, Suède et Suisse), fait le point sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les établissements d'enseignement du second degré.

— Selon ce rapport, en dépit des sommes considérables consacrées aux TIC, moins de 20 % des élèves fréquentent des établissements où le nombre de postes de travail est suffisant pour que chaque enseignant en ait un. Dans 11 des 14 pays étudiés, le nombre insuffisant des ordinateurs à la disposition des élèves était cité comme l'un des obstacles majeurs à une meilleure utilisation des TIC.

— L'utilisation de l'informatique à des fins pédagogiques est de fait sporadique dans l'ensemble des pays, la recherche d'informations sur l'Internet étant l'utilisation la plus fréquente. En moyenne, dans l'ensemble des pays étudiés, pour seulement 20 % des élèves les chefs d'établissement ont indiqué que les ordinateurs étaient "largement" utilisés dans un but didactique ou pour permettre aux élèves de travailler à leur propre rythme. Seule une minorité d'enseignants dans l'ensemble des pays utilisent de façon régulière des applications informatiques courantes et les seuls pays où ce pourcentage atteint 60 % sont la Corée, le Danemark et la Suède. Les raisons les plus fréquemment avancées pour expliquer cette sous-utilisation sont : les difficultés que présente l'incorporation des TIC dans l'enseignement dispensé en classe ; les problèmes rencontrés pour trouver un créneau horaire pour l'informatique dans l'emploi du temps des classes ; et le manque de compétences et de connaissances des enseignants dans ce domaine. En outre, les chefs d'établissement indiquent que de toutes les disciplines scolaires, les TIC sont de loin celle où ils ont le plus de mal à recruter des enseignants.

Source : "Completing the foundation for lifelong learning : An OECD survey of Upper Secondary Schools", OCDE, 2004.

Part de la population au moins diplômée du second cycle du secondaire (2002)

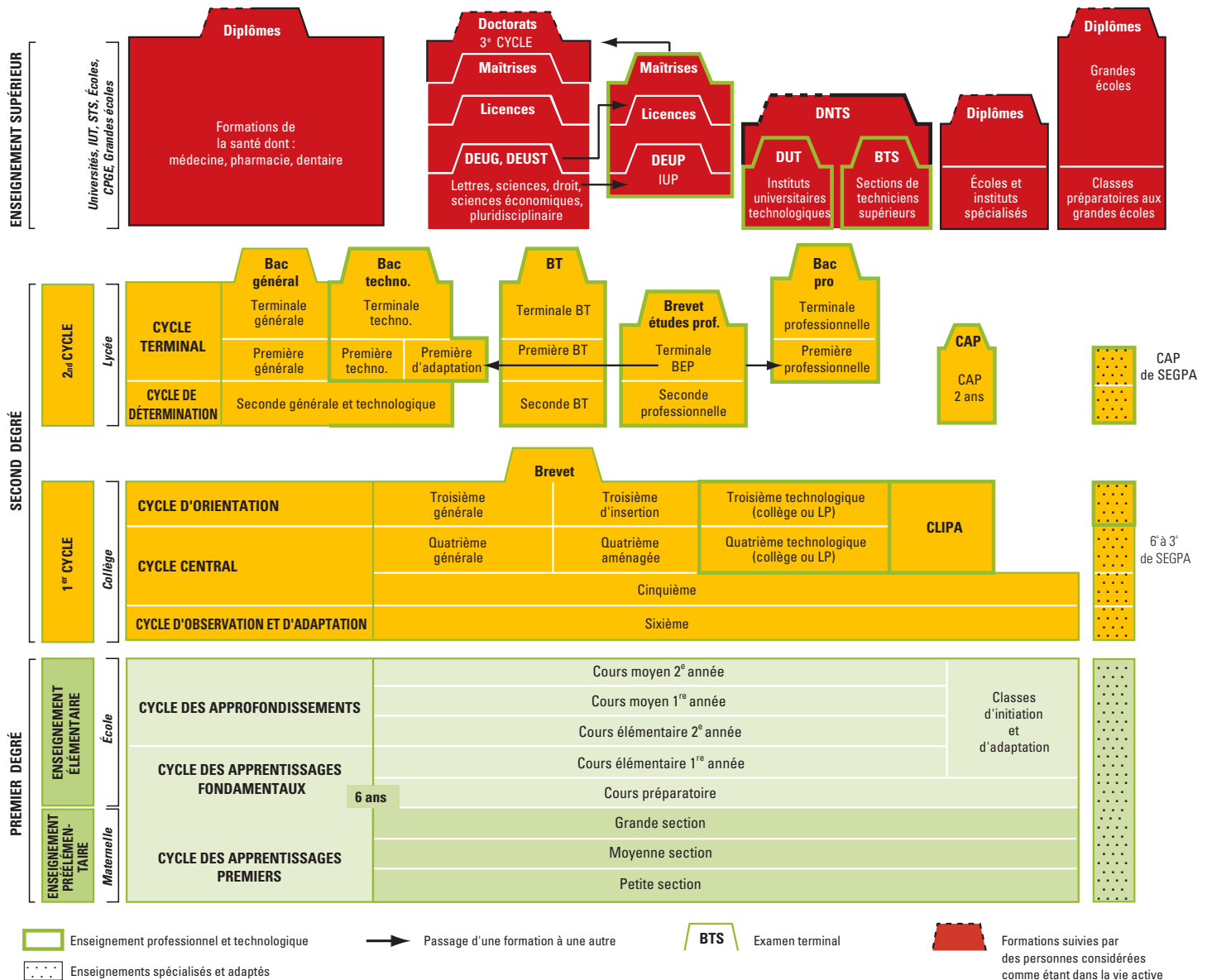


> Le niveau de diplôme de la population

En 2002, près de 80 % de la population française âgée de 25 à 34 ans possédait un diplôme du second cycle secondaire. Cela constitue un progrès très sensible, supérieur de 30 points par rapport à la population âgée de 55 à 64 ans. Ainsi, la France se rapproche du groupe de tête qui rassemble le Japon, l'Amérique du Nord et l'Allemagne

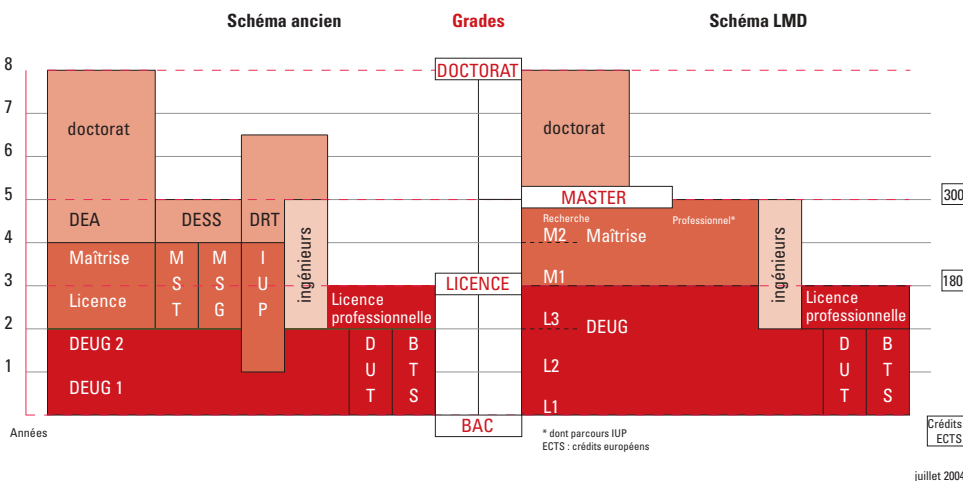
Source : Regards sur l'éducation, OCDE, édition 2004.

Les principales filières de formation en 2003 - 2004



Source : Repères et références statistiques, édition 2003.

Les études supérieures en France : d'une organisation à l'autre (hors santé)



L'adaptation des cursus des 90 universités françaises au schéma européen licence-master-doctorat se fait progressivement. A la rentrée 2003, 16 universités l'avaient adopté. Elles devaient être 66 à la rentrée 2004.



- 24 >** Un débat national pour construire l'École de demain
- 26 >** Réaffirmer les principes de la laïcité républicaine
- 29 >** Prévenir l'illettrisme
- 32 >** L'alternance au collège : pour redonner le goût d'apprendre
- 33 >** La lutte contre l'absentéisme, les incivilités et la violence
- 35 >** Mieux prendre en charge le handicap
- 37 >** Soutenir l'engagement des jeunes
- 40 >** Améliorer la santé des jeunes en milieu scolaire



Les chantiers prioritaires de l'Éducation nationale

La mise en œuvre des “grands chantiers” lancés par le ministre de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche à son arrivée s'est poursuivie pendant l'année scolaire 2003-2004. Un accent particulier a été placé sur sept d'entre eux, le tout sur fond de Débat national sur l'avenir de l'École, prélude au projet de loi d'orientation pour l'École. ■



Un **débat national** pour construire l'École de demain

Organisé par une commission indépendante, le débat national sur l'avenir de l'école a préléudé à la rédaction de la loi d'orientation sur l'école. Diagnostic, débats publics, auditions d'experts, synthèse et rapport final se sont déroulés ou ont été rédigés entre septembre 2003 et septembre 2004.

26 000 réunions publiques partout en France, 1 million de participants, 400 000 visiteurs et 50 000 messages déposés sur le site www.debatnational.education.fr, 130 experts et personnalités concernés par l'éducation auditionnés... Ces quelques chiffres donnent une idée de l'entreprise colossale que représente le débat national sur l'avenir de l'École organisé entre septembre 2003 et septembre 2004 par une commission indépendante. Objectif : alimenter la réflexion du gouvernement avant qu'il élabore le projet de loi d'orientation sur l'école qui remplacera la loi de 1989.

> Phase 1 : le diagnostic

Le 15 septembre 2003, le Premier ministre installe la Commission du débat national sur l'avenir de l'École, présidée par Claude Thélot. Mission : organiser et animer, en toute indépendance, le débat sur l'Éco-

le et en faire une synthèse. La commission met en place le site du débat et élabore les documents qui serviront de supports aux débats, notamment 22 fiches prospectives proposant des éléments de problématique.

Par ailleurs, dans un rapport intitulé "Éléments pour un diagnostic sur l'École", quatre experts dressent un état des lieux du système scolaire en France. Sur la base de ce rapport, le Haut Conseil de l'évaluation de l'École (instance indépendante créée en 2000) formule un avis.

> Phase 2 : le débat proprement dit

Le débat public a lieu dans toute la France du 17 novembre 2003 au 17 janvier 2004.

Quelles sont les valeurs de l'École républicaine ? Quelles doivent être ses missions ? Comment doit-elle s'adapter à la diversité des élèves ? Comment lutter contre la violence ? Faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements ? Faut-il redéfinir les métiers de l'École ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles les Français sont alors appelés à répondre.

La Nation tout entière est concernée. Il est en effet impératif que cette consultation publique – la plus vaste jamais organisée sur l'École en France – ne soit pas l'affaire des seuls spécialistes de l'éducation et qu'elle se nourrisse de l'expérience de tous. Élèves, anciens élèves, parents d'élèves, personnels de l'Éducation, élus locaux et nationaux, acteurs économiques, représentants du monde associatif... Bref, tous ceux que l'École intéresse, peuvent contribuer à la réflexion, soit par l'intermédiaire du site internet dédié au débat national, soit en prenant part aux réunions publiques. Une occasion exceptionnelle de se faire entendre, de faire part de son expérience de discuter du bilan du



système éducatif, de proposer des solutions novatrices, de suggérer des changements...

Les réunions publiques se tiennent dans les établissements scolaires et dans des lieux publics choisis par le sous-préfet à l'échelon de l'arrondissement. Les services de la Jeunesse et des sports contribuent à la mobilisation en incitant l'ensemble des associations et fédérations d'éducation populaire, les associations complémentaires de l'école, les 9 000 communes ayant signé avec l'Etat un contrat éducatif local (C.E.L.), les jeunes des conseils de la jeunesse, locaux, départementaux et national à prendre part à ce grand débat.

Chaque débat est résumé (en 8 pages maximum) et envoyé à la Commission du débat national sur l'avenir de l'École. Les parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat sont également associés et 13 auditions publiques, retransmises par la chaîne parlementaire, se déroulent jusqu'en juillet 2004.

Le site www.debatnational.education.fr est conçu comme un lieu d'échange d'idées. Environ 400 000 personnes prennent part au débat en envoyant des contributions ou en participant à des forums de discussion thématiques, à des dialogues en direct et en échangeant avec la Commission.

> Phase 3 : Le miroir du débat

La Commission du débat national sur l'avenir de l'École réalise une synthèse générale de toutes les discussions. Rendu public début avril 2004, ce document de 640 pages intitulé *Les Français et leur École, Le miroir du débat*, reflète l'ensemble des participations dans leur diversité.

Ce miroir comprend deux volets :

- une présentation d'ensemble de toutes les contributions, qui donne une idée du spectre des opinions,
- un *verbatim* où figurent certaines synthèses issues des débats, lettres et positions des organisations.



La commission du débat national sur l'avenir de l'École a entendu de nombreux experts et personnalités (ci-dessus au cours d'une audition au Sénat).

À ces deux volets s'ajoutent des informations complémentaires : l'identification des sujets sur lesquels les débats et les internautes se sont prononcés ; les résultats d'enquêtes réalisées auprès des personnes éloignées du débat ; le bilan des consultations de grande ampleur qui ont été conduites dans le système éducatif depuis vingt ans ; les expériences qui, à l'étranger, se rapprochent du débat national tel qu'il s'est déroulé en France.

> Phase 4 : Le rapport final

Le 12 octobre 2004, la Commission du débat national sur l'avenir de l'École rend son rapport final au Gouvernement. Elle y indique les principales lignes d'évolution possibles et souhaitables pour organiser l'École des dix ou quinze prochaines années.

> Phase 5 : Le projet de loi d'orientation

Fort des résultats de ce travail collectif sans précédent, le Gouvernement a entrepris de préparer un projet de loi d'orientation du système éducatif. ■





Réaffirmer les principes de la **laïcité** républicaine

La loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, est applicable depuis la rentrée 2004 sur l'ensemble du territoire de la République. Cette loi a été complétée par une circulaire d'application. Un dispositif de veille et d'accompagnement de sa mise en œuvre a été créé.

La loi et la circulaire d'application

La loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 est parue au Journal officiel n° 65 du 17 mars 2004. La circulaire d'application de la loi du 15 mars 2004 a été publiée au Journal officiel du 22 mai 2004 (www.legifrance.gouv.fr) et au BO n° 21 du 27 mai 2004. Elle abroge et remplace : la circulaire du 12 décembre 1989 relative à la laïcité, au port de signes religieux par les élèves et au caractère obligatoire des enseignements, la circulaire du 26 octobre 1993 sur le respect de la laïcité et la circulaire du 20 septembre 1994 relative au port de signes ostentatoires dans les établissements scolaires.

La règle est simple, claire et s'applique partout et pour tous : les signes religieux que sont le voile, la kippa ou les croix de grande taille sont interdits dans les écoles, collèges et lycées publics. Fruit d'une longue réflexion, la loi du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics, marque la volonté très largement partagée de réaffirmer l'importance de ce principe indissociable des valeurs d'égalité et de respect de l'autre. Elle témoigne de la volonté des représentants de la Nation de conforter l'École de la République.

> Une loi pour contribuer à l'intégration et assurer la neutralité de l'École

Cette loi exprime un large consensus, ce qui souligne son opportunité et sa portée symbolique. Elle n'entend pas bouleverser ni même modifier les équilibres difficilement acquis, mais vise plutôt à réaffirmer une tradition laïque profondément ancrée en France.

La réaffirmation du principe de laïcité à l'École, lieu privilégié d'acquisition et de transmission des valeurs communes, instrument par excellence d'enracinement de l'idée républicaine, était indispensable. L'École doit être préservée afin d'y assurer l'égalité des chances, l'égalité devant l'acquisition des valeurs et du savoir, l'égalité entre les filles et les garçons, la mixité de tous les enseignements, et notamment l'éducation physique et sportive.

> La circulaire d'application : dialogue, fermeté et responsabilité

La circulaire d'application de la loi du 15 mars 2004 préconise :

— **La fermeté républicaine sur l'essentiel**, c'est-à-dire l'interdiction des "signes et tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse". Cette règle s'applique partout et pour tous et quelle que soit la forme revêtue par ces signes.

"Les signes et tenues qui sont interdits sont ceux dont le port conduit à se faire immédiatement reconnaître par son appartenance religieuse tels que : le voile islamique, quel que soit le nom qu'on lui donne, la kippa, ou une croix de dimension manifestement excessive. La loi est rédigée de manière à pouvoir s'appliquer à toutes les religions, et de manière à répondre à l'apparition de nouveaux signes voire à d'éventuelles tentatives de contournement de la loi. "La loi ne remet pas en cause le droit des élèves de porter des signes religieux discrets." (...)

"L'école a pour mission de transmettre les valeurs de la République parmi lesquelles l'égalité de dignité de tous les êtres humains, l'égalité entre les hommes et les femmes, et la liberté de chacun y compris dans le choix de son mode de vie. Il appartient à

Caroline Lucas-MENESR



L'École a pour mission de transmettre les valeurs de la République.

l'école de faire vivre ces valeurs, de développer et de conforter le libre arbitre de chacun, de garantir l'égalité entre les élèves et de promouvoir une fraternité ouverte à tous. En protégeant l'école des revendications communautaires, la loi conforte son rôle en faveur d'un vouloir-vivre-ensemble. Elle doit le faire de manière d'autant plus exigeante qu'y sont accueillis principalement des enfants."

Extraits de la circulaire (I – Les principes)

— **Le pragmatisme et la responsabilité laissée aux acteurs de terrain** pour faire respecter la règle commune et sanctionner ses éventuels contournements. En effet, le ministre mise sur leur autorité et leur discernement pour cibler la portée religieuse qui pourrait être attachée à certaines tenues vestimentaires, et plus encore lorsque leur port contreviendrait au règlement intérieur comme cela est indiqué dans la circulaire.

"Parce qu'elle repose sur le respect des personnes et de leurs convictions, la laïcité ne se conçoit pas sans une lutte déterminée contre toutes les formes de discrimination. Les agents du service public de l'Éducation nationale doivent faire preuve de la plus grande vigilance et de la plus grande fermeté à l'égard de toutes les formes de racisme ou de sexisme, de toutes les formes de violence faite à un individu en raison de son appartenance réelle ou supposée à un groupe ethnique ou religieux."

Extraits de la circulaire (I – Les principes)

— **Un dialogue avec l'élève avant de mettre en œuvre une procédure disciplinaire d'exclusion.** L'organisation de ce dialogue relève de la responsabilité du chef d'établissement, qui désigne la ou les personnes qui sont chargées de celui-ci, notamment au sein des équipes éducatives, et qui définit les conditions dans lesquelles l'élève est scolarisé dans l'établissement durant cette phase. "Le second alinéa de l'article L. 141-5-1 illustre la volonté du législateur de faire en sorte que la loi soit appliquée dans le souci de convaincre les élèves de l'importance du respect du principe de laïcité. Il souligne que la priorité doit être donnée au dialogue et à la pédagogie. Ce dialogue n'est pas une négociation et ne saurait bien sûr justifier de dérogation à la loi." (Extrait de la circulaire)

— **Une évaluation annuelle de l'application de la loi.** Les chefs d'établissement devront adresser au recteur de leur académie un bilan annuel des conditions d'application de la loi. Il permettra au gouvernement et au parlement d'ajuster, si nécessaire, son approche.



Caroline Lucas-MENESR

En protégeant l'école des revendications communautaires, la loi conforte son rôle en faveur d'un vouloir-vivre-ensemble.

> Accompagner la mise en œuvre de la loi

Pour accompagner la mise en œuvre de la loi du 15 mars 2004, un plan d'ensemble a été mis en place.

— **Information des personnels** d'encadrement des académies. Entre le 24 mai et le 2 juin 2004, près de 500 personnes qui ont été réunies et informées des modalités d'application de la circulaire. C'était aussi l'occasion de faire le point sur le dispositif d'accompagnement déployé dans les académies.

— **Veille et accompagnement.** Le dispositif comprend : une cellule nationale chargée de suivre et évaluer les situations locales, de coordonner les actions et d'accompagner les correspondants académiques dans la mise en œuvre de la loi et sur son évaluation.

Les correspondants académiques désignés dans l'ensemble des académies sont chargés d'aider les chefs d'établissement. Dans les académies les plus concernées, ces correspondants pilotent une cellule de veille qui assure la complémentarité des actions et des réponses notamment entre les enseignements et la vie scolaire ainsi que le service juridique, en associant les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux mais également, parfois, certains conseils académiques de la vie lycéenne (CAVL).

— **Des ressources pédagogiques.** Le *Guide républicain* a été diffusé en septembre 2004 dans les établissements scolaires à 250 000 exemplaires. Cet ouvrage est consacré au rappel des valeurs de la République et de la laïcité. Il complète utilement la loi et constitue un élément important du plan d'ensemble mis en œuvre par le ministère pour lut-

Violence raciste ou antisémite : 3 % des actes recensés dans les collèges et les lycées

Pour renforcer la vigilance et la capacité de réaction des établissements scolaires, le ministère dispose, depuis janvier 2004, d'un indicateur national de recensement des actes de violence présentant une motivation raciste ou antisémite. Depuis lors, environ 1 030 actes à motivation raciste et 230 à motivation antisémite ont été signalés. Un peu plus d'un établissement sur dix déclare des actes de ce type.

La plupart de ces signalements sont des insultes ou menaces graves et des tags. Mais, alors que les violences physiques ne représentent que 3 % des incidents à motivation antisémite, elles constituent environ 20 % des actes à caractère raciste.

Statistiques du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche réalisées par la direction de l'évaluation et de la prospective, grâce à l'enquête Signa qui recense les actes de violence commis dans les premier et second degré.



ter contre la montée des dérives communautaristes et des actes racistes ou antisémites au sein des établissements scolaires.

Destiné aux équipes pédagogiques, ce guide est une anthologie de textes littéraires ou historiques, choisis pour leur valeur d'émotion et de réflexion, et d'œuvres cinématographiques ou d'émissions de télévision, susceptibles de toucher et d'alimenter la réflexion des élèves sur l'idée républicaine. Des intellectuels reconnus – écrivains, philosophes, historiens – ont rédigé de courts textes pour un abécédaire républicain qui décline une trentaine de concepts clés : Antisémitisme, Civisme, Droits de l'Homme, Égalité, Individualisme, Laïcité, République... Ces textes expliquent le sens des mots qui ont scandé l'histoire et marqué l'École. Une chronologie et les textes juridiques les plus

importants fournissent des balises pour la réflexion. Cet ouvrage constitue une réponse à la montée de la violence antisémite et des autres formes de violences racistes à caractère non antisémite dans la société française, notamment à la banalisation des propos racistes ou antisémites.

Le guide *L'idée républicaine aujourd'hui* est consultable sur le site du ministère :

www.education.gouv.fr/actu/2004/guide_republicain

- La rubrique "**Valeurs républicaines**" en ligne sur le site **Eduscol** de la direction de l'enseignement scolaire offre des ressources juridiques et pédagogiques, aide enseignants et personnels d'encadrement à développer des actions de prévention, conseille sur les réponses à donner face à l'émergence de situations particulières. Certaines académies contribuent à la production des ressources. ■



Prévenir l'illettrisme

Prévenir l'illettrisme c'est, d'abord, améliorer de manière décisive les apprentissages de base à l'école primaire. Programmes renouvelés, encadrement renforcé, prises en charge spécifiques pour les élèves en difficulté, nouveaux outils pour les maîtres concrétisent la volonté ministérielle d'attaquer ce problème à la source.

> Améliorer les apprentissages de base

Appuyée depuis 2002 sur des programmes renouvelés qui font de la maîtrise orale et écrite de la langue française la première des priorités, la prévention de l'illettrisme réside désormais, pour l'essentiel, dans la qualité des pratiques "ordinaires", quotidiennes, de lecture et d'écriture en classe. Tous les jours, les élèves doivent lire et écrire au moins deux heures et demie au cycle II (grande section, CP et CE1) et deux heures au cycle III (CE2, CM1 et CM2). Une application rigoureuse des programmes (contenus, horaires, approches pédagogiques préconisées) doit permettre d'obtenir des améliorations. C'est là une première nécessité pour que chaque élève acquière l'autonomie du vrai lecteur.

Depuis 2002, une place essentielle est faite à la littérature de jeunesse désormais intégrée au programme ; les élèves du cycle III doivent lire dix ouvrages par an en classe et sont incités à en découvrir une dizaine d'autres, de leur choix, en lecture libre. Les enseignants ont reçu des documents pour se repérer dans une production abondante et de qualité.

> Renforcer la solidité des premiers acquis au cours préparatoire

Le caractère particulier du cours préparatoire exige qu'une attention privilégiée lui soit accordée. La grande difficulté, qui se constitue en effet dès le début de l'école élémentaire, est trop rarement surmontée par la suite.

— **Dans les zones difficiles : une prise en charge renforcée.** L'expérience des CP à effectifs réduits a été amplifiée en 2003-2004 dans les zones où se concentrent des élèves en difficulté. Cette organisation facilite les adaptations pédagogiques requises. Près de 400 classes supplémentaires ont ainsi vu



Une pratique ordinaire, quotidienne, de la lecture permet à chaque élève d'acquérir l'autonomie du vrai lecteur.

leurs effectifs limités à une douzaine d'élèves.

Dans près de 4 000 classes de CP, d'autres dispositifs permettent de diversifier les modalités de prise en charge pédagogique des élèves en difficulté. Pour environ la moitié de ces classes, des maîtres supplémentaires renforcent l'action de l'enseignant en prenant en charge très régulièrement – plusieurs séances par semaine – des groupes d'élèves selon un projet défini en fonction des besoins ; pour l'autre moitié, des assistants d'éducation créent, par leur présence à temps partiel dans la classe, des conditions de travail nouvelles qui permettent au maître de mieux diversifier ses interventions afin de tenir compte des différences entre ses élèves.

— **Des outils pour les maîtres.** Un premier livret pour le CP, *Lire au CP – Repérer les difficultés pour mieux agir*, a été diffusé en octobre 2002 à tous les maîtres du cycle II. Guide pratique pour les enseignants et support de formation, il donne des clés pour identifier les compétences en jeu dans l'apprentissage de la lecture et fournit aux maîtres une

CP : Prévention de l'illettrisme

"La mise en œuvre du plan de prévention de l'illettrisme au cours préparatoire en 2003-2004" et l'évolution des pratiques d'enseignement de la lecture ont été analysées par l'inspection générale de l'Éducation nationale (igen). Le rapport compare l'expérimentation, dans 500 classes, d'une importante réduction des effectifs d'élèves et, dans 3 000 autres classes, d'un appui apporté une partie du temps par un autre maître ou par un assistant d'éducation.

Rapport de l'IGEN, mai 2004

Rentrée 2003	Nombre de classes de CP concernées	Nombre de départements concernés
Réduction d'effectifs	492	65
Renforcement par un maître supplémentaire	1 800	88
Accompagnement par un assistant d'éducation	2 016	93

Agir avant la rupture

La Mission générale d'insertion de l'Éducation nationale a dispensé 70 000 actions spécifiques en 2003 pour prévenir les ruptures de formation des jeunes de plus de 16 ans et les conduire à un premier niveau de qualification. Ces actions intègrent une activation de la lecture qui peut revêtir plusieurs formes :

- des modules spécifiques pour améliorer la compréhension et l'expression écrite, à destination notamment des jeunes détectés lecteurs déficients lors de la JAPD ;
- des actions de formation destinées aux jeunes étrangers primo arrivants ;
- une remise à niveau pour préparer les jeunes à l'entrée dans un parcours d'insertion.

typologie des principales difficultés rencontrées par les élèves et les activités permettant d'y remédier. Couplée avec l'usage des outils d'évaluation pour la grande section et le cours préparatoire auxquels le document renvoie avec précision, son utilisation doit aider les enseignants à prendre en compte la diversité des besoins pour faire progresser chaque élève à partir de ses acquis.

Un second livret, complémentaire, a été diffusé à la rentrée 2004. *Enseigner la lecture et prévenir les difficultés dans les CP à effectifs réduits ou encadrement renforcé*, met l'accent sur des composantes qu'il est indispensable de travailler rigoureusement et durablement pour que les élèves les plus fragiles puissent construire des apprentissages solides ; il suggère des activités à mettre en œuvre en profitant au mieux des conditions particulières qu'offre le dispositif de prévention ; il propose des directions et modalités de travail en particulier dans l'organisation de la classe (constitution de groupes, emploi du temps, relations entre apprentissage de la lecture et de l'écriture et autres disciplines, etc.).

Ce livret aidera à l'élaboration des projets pour 2004-2005 puisqu'il a été décidé de reconduire ces dispositifs de prévention en en élargissant la portée au CE1 en fonction des projets pédagogiques.

> Prendre en charge des difficultés spécifiques

Certains élèves sont particulièrement vulnérables face aux apprentissages de la lecture et de l'écriture. Pour les aider, des actions spécifiques sont nécessaires.

Élèves dyslexiques ou dysphasiques. Des formations ont été entreprises dans les académies pour permettre aux inspecteurs de l'Éducation nationale et aux inspecteurs d'académie d'accompagner le développement des actions de repérage et de dépistage des élèves dyslexiques et/ou dysphasiques, confiées conjointement aux enseignants et aux personnels de santé. Une brochure, *Apprendre à lire avec un trouble du langage*, a été diffusée dans toutes les écoles afin que les enseignants comprennent mieux les difficultés induites par ces troubles, sachent en repérer les premiers signes et puissent aider les enfants au cours des activités scolaires en complément aux rééducations spécifiques qu'ils peuvent recevoir, hors école, de la part de personnels spécialisés.

Élèves non francophones. Les enfants non francophones peuvent bénéficier, à leur arrivée en France, de dispositifs spécifiques – classes d'initiation – où, en petit nombre, ils reçoivent un enseignement intensif de langue française adapté à leur nouvelle situation. Intégrés à temps partiel d'abord dans une classe "ordinaire" puis à temps plein dans un délai maximum d'un an, ils ont besoin d'un soutien durable afin de bien maîtriser le français devenu leur langue seconde.

> Des actions hors temps scolaire

Un programme national d'incitation à la lecture et à l'écriture a été mis en œuvre à l'initiative de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) dans les centres de vacances et de loisirs en complément du plan de prévention de l'illettrisme pendant le temps scolaire. Après une année d'expérimentation dans vingt départements, il concerne désormais la totalité du territoire.



À l'occasion des journées d'appel à la défense les jeunes font un bilan de leurs acquis scolaires. Le cas échéant des formations complémentaires leur sont proposées.

Parmi les actions lancées pour éveiller et stimuler la curiosité, le désir et le goût pour la culture de la langue et de l'écrit on peut citer :

- **L'oiseau livre.** Cet album de littérature de jeunesse a été envoyé à 11 000 exemplaires aux centres de loisirs désireux d'accompagner l'entrée dans la lecture pour les 5-7 ans.

- **Le prix des Incorruptibles,** attribué par 100 000 enfants accueillis en centres de loisirs (5 tranches d'âges concernées) à un ouvrage de littérature de jeunesse contemporaine parmi trente œuvres sélectionnés. Tous les départements y participent.

- **Le prix Chronos.** Décerné en collaboration avec la Fondation nationale de gérontologie sur le thème : "grandir, c'est vieillir, vieillir c'est grandir", il permet d'aborder les relations entre générations. À cette occasion, 300 sacs à dos de livres ont été mis à la disposition des centres de loisirs organisant des activités de lecture pendant l'été. Cinquante-trois départements ont été concernés en 2003.

Par ailleurs, les directions départementales de la jeunesse et des sports veillent à ce que la lecture et l'écriture aient bien leur place dans les actions proposées aux enfants et aux jeunes dans le cadre des contrats éducatifs locaux. Il est à noter que 65 % d'entre elles ont associé à ces critères des bibliothèques départementales de prêt et que 40 %



Caroline Lucas-MENESR

Un programme national d'incitation à la lecture et à l'écriture hors temps scolaire a été lancé dans les centres de vacances et de loisirs. Ci-dessus au centre de loisirs "Le petit Gibus" de Trappes (Yvelines).

ont collaboré avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC). Pour toutes ces actions une enveloppe globale de 1 300 000 euros a été allouée en 2003 aux directions départementales de la jeunesse et des sports en 2003. Cette enveloppe a été portée à 1 580 000 euros en 2004. ■



L'alternance au collège : redonner le goût d'apprendre

Pour limiter le nombre de sorties sans qualification du système scolaire, il faut redonner le goût d'apprendre à certains élèves en difficulté et faciliter le plus tôt possible le choix d'orientation. C'est ainsi qu'une autre façon d'apprendre se développe au collège en relation avec les lycées professionnels et des entreprises : l'alternance.

Environ 20 000 collégiens, âgés d'au moins 14 ans et scolarisés en 4^e et en 3^e, ont bénéficié en 2003-2004 des dispositifs intégrant une alternance entre collège, lycée professionnel et/ou entreprise. Une circulaire de cadrage a été publiée pour la rentrée 2004. Elle a été rédigée à partir d'un rapport des inspections générales, de deux séminaires organisés en mars 2004 ainsi que des comptes rendus de visites en académies. Elle sera complétée par un document d'accompagnement. Destiné aux équipes pédagogiques ce dernier explicitera les modalités concrètes d'organisation et déclinera les principes pédagogiques de l'alternance qui s'inscrit, par ailleurs, en cohérence avec le projet d'organisation de la future classe de troisième.

> A la découverte des métiers

Les dispositifs d'alternance permettent une approche concrète du milieu professionnel au sens large et la découverte des métiers. Fondés sur le volontariat, ils offrent une solution pédagogique à des élèves qui ont accumulé des retards et des lacunes, qui ne s'intéressent plus à l'enseignement et

pour lesquels les modalités traditionnelles de soutien scolaire ne sont d'aucune utilité alors que beaucoup d'entre eux manifestent des intérêts, des goûts voire des talents qu'il convient d'exploiter. Cette autre façon d'apprendre contribue à réduire le nombre d'élèves quittant le système sans qualification et à valoriser la voie professionnelle.

L'expérience a montré qu'un changement momentané de lieu, d'interlocuteur et de rythme peut créer une rupture propice à un regard nouveau sur les enseignements et favoriser un retour de l'élève dans le parcours commun.

La continuité pédagogique entre les enseignements au collège et la découverte des métiers et du monde professionnel est l'une des conditions de la réussite de ces dispositifs. Un aménagement et une organisation adéquate des enseignements permettent de combiner activités en atelier, en lycée professionnel et, le cas échéant, en entreprise.

> Un dispositif adapté au contexte local

À cet égard, la concertation entre les équipes de collège et celles des lycées professionnels, ainsi que les entreprises est fondamentale à tous points de vue : modalités d'organisation, suivi de l'élève, évaluation et valorisation des acquis. De même, l'accompagnement des équipes par les corps d'inspection est essentiel.

Une enquête réalisée à la rentrée 2003 montre que les dispositifs en alternance sont déjà bien implantés, qu'ils prennent sens dans un éventail large de modalités de diversification aux côtés d'autres dispositifs ou options et qu'ils privilégient, dans le cadre de l'autonomie renforcée des établissements, l'adaptation au contexte local. ■



Au collège René Cassin de Cernay, ces jeunes inscrits en alternance ont découvert en lycée professionnel les métiers de la décoration en préparant les décors de la pièce jouée en fin d'année par leurs camarades.



La lutte contre l'absentéisme, les incivilités et la violence

Investissement de longue haleine, la lutte contre les incivilités et la violence dans l'univers scolaire se poursuit. Les mesures qui ont fait leurs preuves ont été renforcées, de nouvelles formes d'action sont à l'étude. La lutte contre l'absentéisme participe désormais à ces dispositifs dont les maîtres mots sont : prévention, dialogue et soutien à la responsabilité parentale.

La violence scolaire a progressé malgré les six plans de lutte précédents. Elle touche des élèves de plus en plus jeunes et les actes recensés sont plus violents.

Les chiffres du logiciel Signa qui recense les actes de violence les plus graves font apparaître pour 2002-2003 les données suivantes :

- sur 72 000 incidents recensés, 70 % ont été signalés par des collèges, 15 % par des lycées professionnels et 15 % par les lycées généraux et technologiques.

- Les violences physiques sans arme et insultes ou menaces graves correspondent à plus de la moitié des signalements.

- Les vols représentent un acte sur dix.

- La concentration des incidents par établissement est élevée : les 10 % d'établissements qui ont signalé le plus d'actes ont déclaré environ la moitié du nombre total de signalements et les 5 % qui en ont déclaré le plus, environ un tiers.

- Les signalements d'incidents graves dans le premier degré restent rares.

> Actions pour renforcer les mesures déjà éprouvées

— **L'obligation scolaire** a été fortement rappelée : plan gouvernemental de lutte contre les manquements à l'obligation scolaire (avec le ministre délégué à la Famille), décret du 19 février 2004, directive nationale aux préfets, circulaire d'application publiée le 1^{er} avril 2004 au Bulletin officiel de l'Éducation nationale.

— **La composition des conseils de discipline** a été modifiée pour renforcer la place et l'autorité des enseignants.



Caroline Lucas-MENESR

Le soutien scolaire qui peut être dispensé dans le cadre du dispositif "École ouverte" (ci-dessus au collège Boris-Vian à Paris) permet de nouer des relations positives entre adultes et jeunes.

— **Des parcours civiques** ont été mis en place de la maternelle au lycée.

— **Les dispositifs relais** pour renouer les liens entre l'école et les élèves décrocheurs ont été développés. Le dispositif "École ouverte" a été amplifié (cf. encadré page 34).

— **Cinq séminaires inter-académiques** ont rassemblé en 2003-2004 l'ensemble des académies sur le thème de la prévention de la violence (Amiens, Toulouse, Lyon, Nancy et Rennes). Ils s'adressaient aux responsables académiques et départementaux ainsi qu'aux divers acteurs de terrain.

> Les dispositifs relais

270 classes et 69 ateliers "relais" fonctionnaient au 1^{er} janvier 2004. Neuf autres ateliers devaient ouvrir à la rentrée. Créés par convention, les dispo-

Textes réglementaires

- Article 5 de la loi n° 2004-1 du 2 janvier 2004 relative à l'accueil et à la protection de l'enfance qui abroge le dispositif de suspension et suppression des prestations familiales ;

- Décret n° 2004-162 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 66-104 du 18 février 1966 relatif au contrôle de la fréquentation et de l'assiduité scolaires ;
- Circulaire d'application parue au BOEN du 1^{er} avril 2004.



Environ 100 000 jeunes accueillis

En 2003, 573 établissements étaient engagés dans l'opération interministérielle École ouverte (+ 12,6 % par rapport à 2002). Menée dans des zones défavorisées, cette opération consiste à accueillir les élèves dans les collèges et les lycées en dehors du temps scolaire (vacances scolaires, mercredis et samedis) pour des activités scolaires, culturelles, sportives et de loisirs. Elle modifie les relations qui peuvent se nouer entre adultes et jeunes, permet à ces derniers de reprendre confiance en eux et améliore sensiblement le climat des établissements, tout en favorisant l'adaptation des futurs élèves de 6^e. C'est un instrument efficace de valorisation de l'image de l'École auprès des jeunes et donc de lutte contre les violences scolaires. Environ 100 000 jeunes des 1^{er} et 2nd degrés ont été accueillis et encadrés au cours de l'année 2003 par 12 800 personnes pendant l'équivalent de 3 019 semaines d'ouverture dans les 30 académies (+15,4 %). Les établissements engagés sont pour 59 % situés en ZEP et sont majoritairement des collèges (85 %).

sitifs relais sont le fruit d'une collaboration entre les établissements d'enseignement et des associations signataires d'une convention nationale. Ils accueillent de façon temporaire des élèves en voie de rupture avec l'école et proposent des actions de re-socialisation et de re-scolarisation. Les ateliers ont triplé en un an. Le nombre d'élèves accueillis est passé de 2 600 en 1999-2000 à 3 971 en 2002-2003. Une aide forfaitaire de 32 000 euros (en année pleine) est versée à l'association support locale, qui doit, sur ces fonds, recruter un coordonnateur et financer les activités éducatives extrascolaires. Les enseignements sont dispensés par des personnels de l'Éducation nationale.

Les dispositifs relais, structures incontournables de prévention, permettent notamment aux élèves accueillis de retrouver confiance et estime d'eux-mêmes et, ainsi, de se réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle.

> Recherche de solutions nouvelles

— **Un plan d'action** ciblant les établissements les plus touchés par les phénomènes de violence a été décidé à l'issue de la rencontre du 17 mars 2004 entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Éducation nationale.

Dans le cadre d'un protocole national d'accord, signé le 4 octobre 2004, un guide d'aide au diagnostic de sécurité est proposé aux établissements (sur le site eduscol). Ce guide, élaboré par des représentants des deux ministères, doit aider les équipes éducatives à réunir les éléments d'information sur la sécurité de l'établissement tout en prenant en compte le caractère spécifique du lieu scolaire et en respectant les missions des différents partenaires. Des correspondants "police ou gendarmerie - sécurité de l'école" seront désignés dans ces établissements.

— **Une mission** d'étude de toutes les formes d'entrée des violences extérieures dans l'enceinte des établissements scolaires (racket, drogue, intrusion) a été confiée par le Premier ministre au sénateur Christian Demuynck. Son rapport proposera de nouveaux modes de relation avec les partenaires de l'école (services de l'État et collectivités territoriales).

— **Un groupe de travail** doit élaborer des propositions d'actions pour prévenir les phénomènes d'absentéisme chez les élèves de plus de 16 ans.

— **Le partenariat avec la police et la gendarmerie** sera renforcé.

— **Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté** seront généralisés à tous les établissements.

> Lutte contre l'absentéisme

Adopté entre janvier et avril 2004, le dispositif législatif et réglementaire de lutte contre l'absentéisme scolaire, reprend certaines des propositions formulées dans le rapport remis en janvier 2003 aux trois ministres concernés – ministre de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, ministres délégués à l'Enseignement scolaire et à la Famille – par le délégué interministériel à la Famille, Luc Machard.

Le nouveau dispositif privilégie la prévention et le dialogue avec les familles et met en place, avec des partenaires extérieurs à l'école, un système départemental de soutien à la responsabilité parentale.

Un article inséré dans le Code pénal institue une contravention de 4^e classe pour sanctionner les parents d'enfants lourdement absentéistes (montant maximum de l'amende : 750 euros). Les clauses de suspension et suppression des allocations familiales, jugées inefficaces et inéquitables, sont supprimées.

La circulaire d'application explicite les modalités de prévention et de traitement des absences des élèves – d'abord dans les écoles et les établissements puis par les services académiques – et présente la commission départementale chargée du suivi de l'assiduité scolaire et le dispositif de soutien à la responsabilité parentale.

Pour les élèves de plus de 16 ans. Les dispositions à prendre pour améliorer l'assiduité des élèves qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire mais sont engagés dans une démarche de formation, sont examinées par un groupe de travail. Constitué en mars 2004 à l'initiative de la direction de l'enseignement scolaire avec l'inspection générale et la direction de l'évaluation et de la perspective, il est composé notamment de chefs d'établissement, de conseillers principaux d'éducation, de conseillers d'orientation-psychologues et de responsables administratifs de rectorats. Il s'agit de dégager les causes principales de l'absentéisme, de recenser les "bonnes pratiques" pour y remédier, en portant une attention particulière aux filières professionnelles. L'objectif de réduction des sorties sans qualification est sous-jacent à ces travaux qui devraient déboucher sur des mesures à prendre au niveau national. Le groupe s'est réuni trois fois au troisième trimestre. Il doit proposer une circulaire et un guide d'accompagnement présentant de "bonnes pratiques" d'ici la fin de l'année 2004. ■



Mieux prendre en charge le **handicap**

Le plan de cinq ans pour scolariser tous les jeunes handicapés ou malades, annoncé par le ministre le 21 janvier 2003, est mis en œuvre depuis septembre 2003. Les mesures nouvelles visent à garantir à chacun l'exercice du droit à l'école ou aux études, quels que soient ses besoins particuliers, quel que soit le lieu où il se trouve.

> **Priorité au second degré**

À la rentrée 2003, 277 nouvelles unités pédagogiques d'intégration (UPI) ont ouvert ce qui a porté leur nombre à 597. D'ici à cinq ans, 1 000 UPI supplémentaires doivent encore être créées. Cette mesure essentielle accroîtra les possibilités de scolarisation dans le second degré.

Dans le second degré, le nombre d'élèves handicapés scolarisés s'est accru de manière très sensible. La comparaison issue des données de la même source (enquête n° 12 de la direction de l'évaluation et de la prospective) révèle qu'ils étaient 27 603 en 2003-2004 contre 20 276 en 2002-2003.

> **Améliorer les conditions de scolarisation, développer les aides à l'intégration**

Plus de 7 000 auxiliaires de vie scolaire (près de 85 % rémunérés par l'Éducation nationale, les autres étant par des collectivités locales ou des associations) participent, depuis la rentrée 2003, à l'accueil des élèves handicapés dans le premier et le second degrés. Ils fournissent une aide et un accompagnement individuel ou collectif.

Des actions de formation des auxiliaires de vie scolaire seront mises en œuvre dans les académies à compter de la rentrée 2004. Ces actions, qui ont fait l'objet d'une mesure nouvelle de 8 millions d'euros en loi de finances 2004, pourront bénéficier de l'appui des associations disposant d'un savoir faire reconnu dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées.

L'effort entrepris pour l'équipement des élèves handicapés en matériel pédagogique adapté, notamment en matériel informatique, se poursuit. À cet effet, 23 millions d'euros ont été inscrits en loi de finances initiale 2004.



À l'école d'Arcambal (Lot), la jeune Tiphaine Gayot est scolarisée grâce à l'aide d'une auxiliaire de vie scolaire (Aurélie Destruel, à droite sur la photo) et à l'intervention d'une maîtresse de soutien à l'intégration (Sylvie Lafon, à gauche).

> **Mieux connaître pour mieux piloter**

En complément, des travaux sont en cours pour améliorer les enquêtes et se doter d'outils permettant une meilleure connaissance des parcours scolaires des élèves handicapés.

Ainsi pour le premier degré, une nouvelle enquête, élaborée conjointement par la direction de l'enseignement scolaire et la direction de l'évaluation et de la prospective est menée. Il s'agit de connaître précisément la situation des élèves handicapés, ainsi que la nature et l'ampleur des moyens à mobiliser au sein de l'école pour qu'ils puissent y réaliser leur scolarité.

La nouvelle application informatique des commissions départementales d'éducation spéciale (CDES), dénommée "outil de pilotage et d'administration locale de l'éducation spéciale" (Opales), est en cours de déploiement. Pour accompagner cette diffusion, un plan de formation des personnels des CDES a été mis en place à partir de janvier 2004. Plus d'une vingtaine de CDES peuvent utiliser Opales depuis le mois de juillet 2004. L'application,

8 000 étudiants handicapés

Les établissements d'enseignement supérieur accueillent 8 000 étudiants handicapés. Parmi ceux-ci, 75 % fréquentent les universités. Celles-ci disposent d'un responsable d'accueil chargé de coordonner les différentes actions d'accompagnement de ces étudiants : soutien pédagogique, tutorat, aménagement des examens...

Projet de loi pour l'égalité des droits des handicapés

Pour conforter l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de droit commun, un projet de loi a été soumis aux parlementaires et viendra en deuxième lecture à l'Assemblée à l'automne 2004. Concernant l'organisation de la scolarité, les principales modifications auront pour conséquence de sortir de l'alternative enseignement spécialisé/enseignement ordinaire et de proposer une continuité des solutions, organisées autour du projet individualisé de scolarisation, adaptable et révisable en fonction de l'évolution des besoins de l'élève. Élaboré avec des parents, ce projet assure la cohérence des réponses pédagogiques et la coordination des actions psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales.

dont l'utilisation est désormais obligatoire, sera installée dans tous les départements au plus tard à la fin de février 2005.

> La formation spécialisée des enseignants

Les textes qui rénovent les formations spécialisées des enseignants du premier degré et les élargissent pour la première fois aux enseignants du second degré ont été publiés, conformément aux engagements pris, en janvier 2004.

Dans le second degré, l'intégration de plus en plus importante d'élèves handicapés – 4 000 élèves en UPI, 18 000 en intégration individuelle – ainsi que la participation de plus en plus fréquente d'enseignants du second degré à la formation des élèves de sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), rendent indispensable une formation destinée aux enseignants. Elle a été mise en œuvre dès la rentrée 2004.

Cette formation est liée à la création d'une certification complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (décret du 5 janvier 2004) que tout enseignant du second degré titulaire pourra préparer. Une circulaire précise (BO n° 19 du 13 mai 2004) les conditions de recueil des candidatures à la rentrée 2004, là où les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) et le Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (Cnefei) sont en mesure d'offrir ces formations.

La rénovation de la formation spécialisée dans le premier degré, fondée sur l'alternance entre la pratique de la classe et des regroupements en IUFM ou au Cnefei, a permis d'augmenter sensiblement le nombre de stagiaires à la rentrée 2004 (2 100 candidatures pour l'année scolaire 2004-2005 contre environ 1 700 les trois années précédentes).

> L'accueil et l'accompagnement des étudiants handicapés

L'année universitaire 2003-2004 a été marquée par la mise en œuvre d'actions pour améliorer l'information, l'accueil et l'accompagnement social ou pédagogique des étudiants handicapés. La mutualisation des compétences des universités a permis des avancées importantes.

Information et accompagnement social. La rubrique "handi-U" du site internet du ministère a été restructurée afin de donner au grand public de nombreuses informations utiles sur les conditions d'accueil des

étudiants handicapés et pour guider ceux-ci dans leurs démarches. Le développement des permanences d'accueil des étudiants handicapés a été poursuivi afin de créer des lieux ressources en leur faveur. Enfin, pour aider les étudiants handicapés dans leur accès à l'emploi à l'issue de leurs études supérieures, un site internet, réalisé par les universités clermontoises avec l'Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH), dédié aux stages et à l'emploi des étudiants handicapés est en phase d'expérimentation dans deux grands ensembles régionaux : Auvergne, Rhône-Alpes et Bourgogne d'une part, Pays-de-Loire, Bretagne, Haute et Basse Normandie de l'autre.

Accessibilité des locaux. Les établissements d'enseignement supérieur et les Crous doivent rendre accessibles leurs locaux. Dans un premier temps, il conviendra d'évaluer avec les établissements l'accessibilité des locaux afin de les aider à programmer les travaux tout en veillant à ce que les réhabilitations ou les constructions de résidences universitaires comportent la création de logements accessibles. Un guide de l'accessibilité, élaboré par les universités grenobloises, a été distribué aux différents décideurs (recteurs, responsables d'établissements d'enseignement supérieur...) ; il est destiné à aider les établissements dans leur démarche de mise en accessibilité.

Accompagnement pédagogique. Les étudiants en situation de handicap ont besoin d'un accompagnement pédagogique, d'aides techniques et parfois humaines (codeurs, interprètes, auxiliaires de vie universitaire).

Pour l'équipement en aides techniques individuelles, il serait souhaitable de prolonger dans l'enseignement supérieur les mesures d'aides techniques prévues par le plan "handiscol" afin de prêter, par convention, le matériel informatique adapté aux étudiants dont le handicap le nécessite.

Un plan d'équipement des bibliothèques universitaires pour les déficients visuels et les résidences universitaires offrant un logement connecté sur campus numérique est mis à l'étude.

Les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur accueillent les étudiants handicapés évolueront avec la mise en œuvre du projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées en cours de discussion au parlement. ■





Soutenir l'engagement des jeunes

Pour encourager les jeunes et les soutenir dans leur désir d'engagement dans la société, le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche a poursuivi et développé les dispositifs déjà éprouvés comme Défi Jeunes. Il s'est aussi préoccupé, notamment pour les étudiants, des formes possibles de reconnaissance et de valorisation de cet engagement dans un cursus de formation. L'opération phare a été, cette année encore, la campagne Envie d'agir.

> "Envie d'agir !" 2003-2004

Un ancrage régional plus fort et une ouverture européenne caractérisent la deuxième édition de l'opération "Envie d'agir !". Cette campagne a été conçue en 2003 pour soutenir le désir d'engagement des jeunes âgés de 11 à 28 ans, susciter leur implication dans la vie associative, les encourager à y consacrer temps et énergie, valoriser leurs initiatives.

Le dispositif concerne plusieurs domaines : citoyenneté, humanitaire et solidarité, environnement et sciences, culture, économie et sport.

Il est doté de plusieurs outils : des guides, un site, des journées et les Routes de l'engagement, un concours...

— **Les guides régionaux de l'engagement.** En 2004, des guides régionaux de l'engagement insérés dans les 35 principaux quotidiens régionaux ont remplacé le guide national de l'engagement. Quatre millions d'exemplaires ont ainsi été diffusés. Les guides sont aussi téléchargeables depuis le site enviedagir.fr.

En 2003, un seul guide de l'engagement avait été réalisé et diffusé gratuitement à hauteur d'un million d'exemplaires, par l'intermédiaire des établissements scolaires, du réseau information jeunesse, des collectivités territoriales et d'associations.

15 000 exemplaires avaient par ailleurs été vendus en librairie et dans les kiosques au prix de 3 euros.

— **Le site [Enviedagir.fr](http://www.enviedagir.fr).** Une deuxième version du site www.enviedagir.fr a été inaugurée au mois de mars 2004. Ce nouveau site fonctionne sur le principe d'un portail d'informations. Plus clair et plus fonctionnel, il a également été enrichi de nombreux éléments :

- Deux mini sites, un pour les professionnels

(enseignants, animateurs...), l'autre pour les juniors (11-15 ans).

- Une rubrique entièrement consacrée à l'Europe et la Francophonie.

- Des pages régionales mettant en valeur une actualité de proximité.

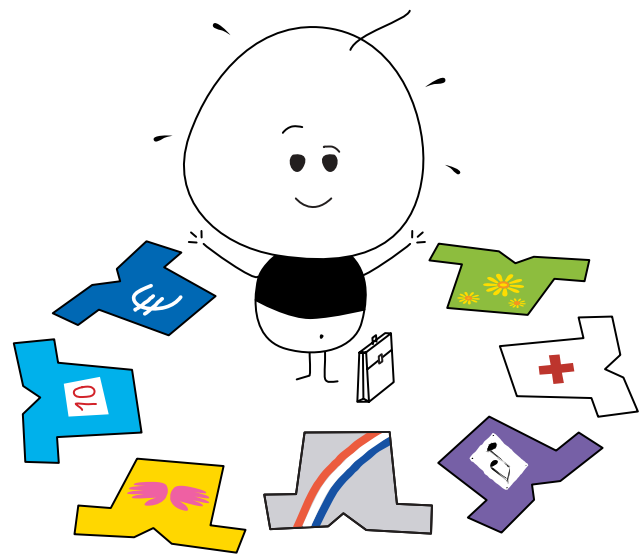
- Un service de réponse en ligne individuelle, assuré par des experts du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ).

Les fonctions du site restent inchangés : il doit être une boîte à outils pour accompagner les jeunes dans leurs projets d'engagement.

Le site offre toujours :

- Les grandes thématiques de l'engagement font l'objet de rubriques avec des conseils méthodologiques, des témoignages, etc.

- La ligne téléphonique "Envie d'agir!", confiée au CIDJ, qui informe les jeunes sur l'ensemble du dispositif "Envie d'agir !" et les conseille dans le cadre de leurs projets.





Concours "Envie d'agir !" 2003 : les lauréats sur France 3

En finale de l'édition 2003 du concours "Envie d'agir!", une émission spéciale, présentée par Gérard Klein, a été diffusée le 15 décembre 2003 sur France 3.

Neufs lauréats nationaux sont venus y défendre leur projet, pour la plupart consacrés à l'humanitaire et à des engagements citoyens. Le jury a récompensé trois projets : le premier prix est revenu à un lycéen nancéen qui a créé le collectif Dial'Drog avec des amis pour sensibiliser les élèves de son lycée aux dangers de la drogue.

- Un moteur de recherche fait appel à une base de données recensant associations, projets et dispositifs.

- Des espaces interactifs de dialogue et d'échange d'expérience.

- Un espace ludique (quiz, jeux).

Depuis son lancement, le 12 mars, le site de l'engagement rénové connaît un accueil très positif avec une moyenne de 3 000 visites quotidiennes.

— **Les journées de l'engagement.** Organisées au cours du mois de mars 2004, les journées de l'engagement ont, comme l'an passé, permis aux jeunes de rencontrer des interlocuteurs susceptibles de répondre à leur demande d'information ou d'accompagnement en matière d'engagement. 10 000 événements et rencontres ont ainsi été préparés par les établissements scolaires, les Crous, les associations, les hôpitaux...

— **Les Routes, nationales et européennes, de l'engagement.** Durant les trois premières semaines du mois de mars, cinq caravanes animées par 25 jeunes engagés dans la vie associative ont sillonné la France, traversant 75 villes.

Comme en 2003, ces Routes de l'engagement étaient organisées par l'association Civisme et démocratie (Cidem), avec le soutien et la participation des établissements scolaires et des réseaux de proximité (associations et collectivités locales). Les caravanes sont ainsi allées à la rencontre de 800 000 jeunes, pour les sensibiliser aux questions d'engagement associatif, de vie citoyenne et, bien sûr, d'Europe.

De la même manière, une caravane européenne de l'engagement a traversé les grandes capitales européennes partenaires cette année du concours

"Envie d'agir !" (Bruxelles, Luxembourg, Varsovie, Prague, Vienne et Athènes). L'équipe était constituée de sept personnes, dont cinq représentants associatifs. Principal objectif de l'expédition : renforcer le réseau européen de soutien aux initiatives des jeunes et faire naître d'autres actions de soutien à ces initiatives.

— **Concours "Envie d'agir !" 2004 : ouvert à l'Europe.** Le concours "Envie d'agir !", vise à sélectionner les meilleurs projets d'engagement à travers la France et l'Europe. En effet, en 2004, le concours a été ouvert à 10 pays de l'Union Européenne élargie. Un jury européen récompensera donc 12 lauréats. En ce qui concerne la France, le nombre d'inscrits au concours est passé de 1 132 en 2003 à plus de 1 540 en 2004.

> Défi jeunes

Un soutien a été apporté au dispositif national "Défi jeunes", géré depuis le 1^{er} janvier 2003 par une unité de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep). Ce dispositif poursuit trois buts essentiels en direction des 15-28 ans : développer l'autonomie, la responsabilité et l'engagement ; favoriser la découverte des talents et des capacités d'action et de création ; faciliter l'insertion professionnelle. En 2003, une subvention de 3,125 millions d'euros a été versée à "Défi jeunes" et a permis de soutenir 692 projets individuels ou collectifs (dont 67 % avaient une finalité professionnelle). Ces projets ont concerné 1 656 jeunes dont 47 % étaient demandeurs d'emploi et 25 % étudiants ou lycéens.

L'équipe nationale de Défi jeunes a également assuré la gestion administrative et financière du concours Envie d'agir 2003 : un budget de 600 000 euros a permis d'attribuer 570 prix régionaux et 36 prix nationaux.

> Le passeport de l'engagement

La valorisation des engagements des jeunes est également soutenue par la création d'un passeport de l'engagement. Téléchargeable sur le site www.enviedagir.fr, ce livret de 12 pages permet aux jeunes de consigner, faire reconnaître et valider leurs engagements, à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements scolaires.

> L'engagement étudiant

Citoyenneté, sport, culture, humanitaire... La vitalité associative dans les établissements d'enseigne-

ment supérieur traduit l'importance, la diversité et la qualité de l'engagement des étudiants. En 2003-2004, le ministère et les établissements d'enseignement supérieur ont poursuivi leur politique de soutien à la vie associative.

— **Le soutien à l'engagement.** Les universités continuent à soutenir les initiatives étudiantes. Elles généralisent progressivement les bureaux de la vie étudiante dont une des missions les plus importantes est d'accompagner les étudiants dans les démarches administratives et la réalisation de leurs projets associatifs.

Le soutien financier aux projets retenus est accentué. Il est apporté dans le cadre du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE), créé en 2001, alimenté par une partie des droits d'inscription et par d'autres fonds qui peuvent venir des universités ou des collectivités locales. Les projets étudiants sont examinés par une commission

qui fait une proposition de financement, soumise ensuite à l'approbation du conseil d'administration. Depuis la vague de contractualisation de 2003, l'engagement fait l'objet d'un volet particulier dans les contrats quadriennaux signés avec les établissements d'enseignement supérieur.

— **La reconnaissance et la validation.** Les établissements d'enseignement supérieur ont engagé une réflexion sur la reconnaissance et la validation de l'engagement étudiant.

Les principales pistes explorées sont :

- créer un diplôme universitaire (DU)
- créer une unité d'enseignement optionnelle (UE)
- délivrer des points de bonification ou des crédits européens d'enseignement dans le cadre de la mise en place du dispositif licence-master-doctorat.

Le DU, comme celui de l'université de Reims, appelé "diplôme d'université d'administrateur universitaire" concerne le plus souvent les étudiants élus des conseils ou d'autres institutions étudiantes et ceux qui exercent des responsabilités au sein d'une association. Il permet d'acquérir des compétences en matière de conduite de projet, de gestion des activités associatives.

L'unité d'enseignement, libre ou optionnelle comme c'est le cas à Aix-Marseille III ou Grenoble I, permet de valoriser l'expérience de la conduite d'un projet mené dans un cadre universitaire ou extra-universitaire, après production d'un rapport soumis à l'évaluation d'un jury et accompagné, le cas échéant, d'une soutenance orale. ■

Caroline Lucas-MENESR



Le ministère a soutenu l'organisation des caravanes de l'engagement qui ont sillonné la France en mars 2004.



En milieu scolaire : améliorer la **santé** des jeunes

Les actions de prévention et d'éducation en matière de santé des élèves s'inscrivent désormais dans le cadre défini par un programme quinquennal. Celui-ci a fait l'objet, le 1^{er} décembre 2003, d'une circulaire publiée en encart dans le Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 47 du 18 décembre 2003.

> Programme quinquennal de prévention et d'éducation

Le **circulaire du 1^{er} décembre 2003** présentant le programme quinquennal de prévention et d'éducation en matière de santé des élèves pose d'abord les principes de ce programme :

- responsabilité de l'école en liaison avec la famille ;
- politique de santé liée à une politique éducative globale ;
- santé des élèves comme contribution à leur réussite scolaire.

Puis, sont rappelés et précisés les objectifs et les modalités de mise en œuvre :

- repérer et suivre les problèmes de santé des élèves et pour cela réaliser à 100 % les bilans médicaux dans la sixième année de l'enfant, augmenter l'efficacité des suivis des avis médicaux donnés aux familles pour assurer l'accès et le recours aux soins ;
- mieux connaître, repérer et prendre en compte les signes de souffrance psychique des enfants et des adolescents : établir au niveau départemental un dispositif d'orientation et d'accueil entre les inspections académiques et les directions départementales ;
- élaborer une programmation en éducation à la santé de la maternelle au lycée ;
- développer l'éducation à la sexualité à l'école, au collège et au lycée dans le cadre de la loi du 4 juillet 2001 et de la circulaire d'application du 17 février 2003 ;
- prévenir les conduites addictives par un programme de prévention, en projet pour la rentrée 2004 avec la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), pour les élèves de CM2-6^e et 3^e-2^{de} ; et par l'extension à 100 établissements supplémentaires de l'expérience des 22 lycées sans fumée ; à l'issue de cette expérimentation, un livret sera rédigé et diffusé à l'ensemble des académies ;

- éduquer à la nutrition et prévenir les problèmes de surpoids et d'obésité ;
- développer l'apprentissage des gestes de premiers secours.

Quatre conventions sont annexées à la circulaire : avec l'Inpes, l'Inserm, la direction générale de l'hospitalisation et la direction des statistiques du ministère de la Santé.

Un contrat cadre a été signé le 17 juillet 2003 entre l'Éducation nationale et la Santé. Il fixe un programme annuel de travail, réorganise et renforce les coopérations entre les deux ministères pour mieux articuler la promotion de la santé en faveur des élèves avec la politique globale de santé publique.

> La lutte contre le tabagisme et la prévention des toxicomanies

La prévention des toxicomanies – et la lutte contre le tabagisme en particulier – font partie des priorités gouvernementales et notamment du "plan cancer" annoncé par le Président de la République. Des actions sont engagées pour prévenir la consommation de tabac, d'alcool et de cannabis chez les jeunes et pour aider celles et ceux qui souhaitent arrêter de consommer.



Dans les couloirs du lycée Victor Duruy (Paris), un des 122 lycées "sans fumée".

Caroline Lucas-MENESR

L'action du ministère de l'Éducation nationale s'inscrit aussi dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues coordonné par la Mildt.

L'obligation de faire appliquer la loi Evin dans tous les établissements scolaires a été rappelée par la circulaire du 1^{er} décembre 2003 avec pour objectif que tous les lycées soient des lieux non-fumeurs à l'horizon 2008.

Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, dispositifs de prévention des établissements seront généralisés.

> Nutrition et prévention du surpoids et de l'obésité

L'augmentation constatée ces dernières années des cas de surpoids et d'obésité chez les enfants et les adolescents a amené le ministère chargé de l'Éducation nationale à prendre des dispositions pour lutter contre ce phénomène.

Inscrites dans le cadre du Programme national nutrition santé (PNNS), elles figurent dans la circulaire du 1^{er} décembre 2003 relative au programme quinquennal sur la santé des élèves.

Principales dispositions

- généralisation de l'utilisation des outils de dépistage - indice de masse corporelle et courbe de poids - pour les médecins et infirmières scolaires ;
- information systématique des parents des suites de ce repérage ;
- diffusion, en septembre 2004 dans les établissements scolaires, d'un guide de la nutrition pour les adolescents élaboré avec l'Inpes ;
- diffusion d'une mallette pédagogique sur la nutrition au collège pour les enseignants ;
- diffusion d'un cédérom "Fonds documentaire et pédagogique en éducation nutritionnelle".
- incitation des chefs d'établissement à réfléchir au contenu des distributeurs de boissons et d'aliments solides dans l'attente de nouvelles dispositions qui figureront dans la future loi de santé publique ;



La restauration scolaire respecte les règles de nutrition équilibrée (ci-dessus au collège Vincent-d'Indy à Paris).

- recommandations adressées aux écoles, le 25 mars 2004, pour rappeler les principes qui doivent présider à la collation en milieu scolaire, tant en matière d'organisation et d'horaires que de contenu ;
- la pratique d'activités physiques et sportives renforcées, par le biais du sport scolaire notamment, est encouragée.

> Évaluation du dispositif

Sous le titre *Évaluation du dispositif d'éducation à la santé à l'école et au collège*, le rapport conjoint des inspections générales de l'Éducation nationale et des Affaires sociales (igen, igaenr et igas), publié en janvier 2004 préconise essentiellement :

- d'inscrire l'éducation à la santé dans le Code de l'Éducation ;
- de garantir un horaire minimum pour chaque élève, y compris au lycée ;
- de définir les connaissances à acquérir dans le cadre des enseignements ou à partir de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre.

Le rapport complet est en ligne sur :

www.education.gouv.fr/syst/igen ■



- 44 >** Jeunesse : responsabilité, initiative, information, loisirs...
- 47 >** Evolutions de l'organisation et du contenu des enseignements
- 51 >** Actions pour assurer l'égalité des chances et responsabiliser les élèves...
- 55 >** Elèves et parents : faciliter la participation à la vie des établissements
- 56 >** Actions pour améliorer la vie des étudiants
- 58 >** Supérieur : des emplois pour renforcer la Recherche
- 59 >** Développer l'usage des technologies de l'information et de la communication
- 64 >** Construire l'Europe de l'Éducation et de la Recherche
- 69 >** L'ouverture internationale : coopération, mobilité et compétition
- 73 >** Formation tout au long de la vie : adapter et diversifier l'offre
- 75 >** Gestion des personnels : recrutements et élections professionnelles
- 77 >** Le rapport 2003 du médiateur



La politique de la Jeunesse et de l'Éducation nationale

En direction des élèves et, plus largement, des jeunes, l'action 2003-2004 du ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a tendu à une meilleure reconnaissance et-ou éducation de leur esprit d'initiative et de leur sens des responsabilités. Cela dans et hors milieu scolaire. La rénovation et réorganisation des programmes du primaire et du secondaire ont été poursuivies. Les actions lancées pour améliorer la vie étudiante, à commencer par le logement, ou faciliter la poursuite d'études et de recherches à l'échelon européen, ou même international, ont été amplifiées. Pour les adultes ; la reconnaissance du droit individuel à la formation, le développement de la demande de validation des acquis de l'expérience, la décentralisation et l'ouverture européenne ont amené l'Éducation nationale à renforcer son offre de formation et à en moderniser le cadre. ■



Jeunesse :

responsabilité, initiative, information, loisirs...

L'action en faveur de la jeunesse, mise en œuvre en 2003-2004 par le ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, correspond à une politique cohérente, marquée par la volonté d'une approche globale et par le souci de mieux faire converger les efforts de tous les partenaires mobilisés autour d'une mission d'éducation partagée.

Les jeunes souhaitent avoir plus de responsabilités dans la vie publique, être reconnus pour leurs engagements et être mieux informés sur la réalité des métiers et sur le monde de l'entreprise. La politique engagée par le ministère en faveur de la jeunesse répond à ces attentes. Elle s'ordonne autour de cinq axes.

> Favoriser la participation

— **Les conseils de la jeunesse** ont été réorganisés et dynamisés pour devenir des interlocuteurs des pouvoirs publics, plus représentatifs et plus capables de traduire concrètement les aspirations de la jeunesse.

Les conseils départementaux et le conseil national de la jeunesse (CDJ et CNJ), sont composés de jeunes de 16 à 26 ans, issus d'associations, de syndi-

cats ou de partis politiques représentés au Parlement, nommés par le préfet pour les CDJ et par le ministre chargé de la Jeunesse pour le CNJ. Ils disposent de sièges dans plusieurs instances consultatives, peuvent faire des propositions ou réaliser des études.

Le CNJ a remis cette année son premier rapport d'activité, adressé aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. En outre, à son initiative, une conférence européenne des jeunes sur le volontariat, organisée à l'Injep du 13 au 17 avril 2004, a réuni 75 jeunes de l'Union européenne élargie (3 représentants par pays).

En 2003, les dépenses de fonctionnement de ces conseils se sont élevées à 0,73 million d'euros pour les conseils départementaux et 0,12 million d'euros pour le conseil national.

— **La signature de conventions de subventionnement** avec le secteur associatif doit inciter les associations à ouvrir leurs instances dirigeantes aux jeunes.

Le partenariat avec les associations en lien avec le système éducatif s'est poursuivi dans le cadre de conventions de subventionnement annuel ou pluriannuel et avec la mise à disposition de personnels enseignants. Quatre nouvelles conventions pluriannuelles ont été conclues, portant à 19 l'ensemble des partenariats pluriannuels.

Dans le champ de l'éducation, le Conseil national des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public (Cnaecep) a examiné 32 demandes d'agrément national et a donné cet agrément à 14 associations.

Dans le champ jeunesse et éducation populaire, les partenariats pluriannuels ont été poursuivis et la commission d'agrément de Jeunesse et d'éduca-



Une conférence européenne des jeunes sur le volontariat a été organisée en avril 2004 par le conseil national de la jeunesse. Il a réuni 75 jeunes de l'Union européenne.

tion populaire, émanation du Conseil national d'éducation populaire et de jeunesse (Cnajep), a renouvelé l'agrément national de 126 associations de ce secteur, conformément au décret n° 2002-571 du 22 avril 2002.

Le soutien à l'emploi associatif a été conduit à l'aide du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (Fonjep).

> Accompagner les initiatives

— **L'opération "Envie d'agir !"** s'est développée en 2004 avec une extension internationale (cf. p. 37). Le nombre de projets proposés sur le site internet est passé de 10 000 à 20 000. Des éditions régionales du guide de l'engagement ont été diffusées fin janvier en association avec la presse quotidienne régionale.

— **Le nombre de bourses Défi-jeunes** a été porté à 1 000 en 2004 grâce à une mesure nouvelle de 500 000 euros (le dispositif Défi-jeunes permet d'aider des projets dont beaucoup débouchent sur des actions durables ou sur des créations d'entreprises). Par ailleurs, un fonds de soutien à l'initiative des jeunes est disponible depuis février 2004, dans chaque département. Le montant global des crédits consacrés à ce nouveau dispositif est de 3 millions d'euros à répartir selon des critères démographiques.

> Améliorer l'information

— **Le réseau information jeunesse** a répondu aux demandes de 5 millions de jeunes en 2003. La direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva) a subventionné ce réseau animé par le centre d'information jeunesse (CIDJ), qui dispose, sur l'ensemble du territoire, de 1 640 structures. La mission de ce réseau est de mettre à la disposition des jeunes une information de proximité objective et actualisée.

— **83 nouveaux "Points Cyb"**. La Djepva a poursuivi, en prenant appui sur le réseau information jeunesse, sa politique en faveur du développement de l'accès des jeunes aux technologies de l'information et de la communication. Au cours de l'année 2003, 83 nouveaux "Points Cyb espaces numériques" ont été ouverts et près de 400 animateurs formés. Les "Points Cyb" sont des espaces multimédias équipés en ordinateurs connectés à internet où les jeunes peuvent naviguer sur le web. Ils bénéficient de l'accompagnement d'animateurs spécifiquement formés à l'accueil et à l'apprentissage des pratiques artistiques et culturelles.

— **Le cédérom "Actuel CIDJ"** a été adressé fin 2003 à tous les lycées publics et privés. Il propose une information claire sur un large éventail de sujets comme la citoyenneté, la santé, l'emploi, les loisirs.

— **Une bourse européenne aux jobs d'été** a été mise en place fin mars 2004, à l'exemple des journées "jobs d'été" que le CIDJ et l'ANPE organisent depuis dix ans.



Le stand du CIDJ lors de la bourse européenne aux jobs d'été en mars dernier à Paris.

> Développer les loisirs éducatifs

— **L'offre de loisirs collectifs** ne paraît pas correspondre à la demande des 11-15 ans. C'est pourquoi, afin de mieux répondre à leurs attentes, une réflexion a été ouverte avec l'ensemble des partenaires des associations et des collectivités territoriales. Elle prendra une dimension européenne et s'appuiera sur une recherche pluriannuelle.

— **L'éducation partagée dans le cadre des politiques éducatives territoriales.** La Djepva a poursuivi en 2003 son action en faveur du développement des contrats éducatifs locaux (CEL). Les CEL expriment la mission éducative, responsabilité partagée entre l'État, les enseignants, les collectivités territoriales, les associations et les familles.

Une attention particulière a été portée au renforcement de la collaboration entre les inspections académiques et les directions départementales de la Jeunesse et des sports afin de mieux articuler les projets éducatifs locaux et les projets d'écoles, d'établissements et de réseaux d'éducation prioritaire.

L'objectif a été également d'améliorer la qualité des actions, celle-ci participant à la réduction des inégalités d'accès des enfants et des jeunes aux savoirs, à la culture et aux sports.

À la fin de l'année 2003, 2 654 contrats éducatifs locaux étaient en cours. 9 064 communes regroupant près de la moitié de la population française étaient concernées. Plus de quatre millions d'en-

Le réseau information jeunesse en chiffres

- 27 centres régionaux ;
- 4 centres d'information jeunesse en Ile-de-France ;
- 266 bureaux information jeunesse à vocation communale ou intercommunale ;
- 1 328 points information jeunesse ;
- 16 bus info jeunes.

Les centres de loisirs et les centres de vacances en 2002

Plus de 4 millions de mineurs ont été accueillis en 2002 en centre de loisirs. Ils ont été encadrés par 440 000 adultes (directeurs, adjoints et animateurs).

En centre de vacances, 1 300 000 mineurs ont été accueillis par 170 000 adultes (directeurs, adjoints et animateurs).

fants et de jeunes participaient directement aux activités proposées dans le cadre de ces contrats. Au total, 17 millions d'euros ont été consacrés aux CEL par la Djepva au cours de l'exercice.

— **Des formations complémentaires techniques, culturelles et scientifiques**, pour améliorer la qualité des activités menées dans le cadre des contrats éducatifs locaux, ont été proposées à 8 000 animateurs titulaires d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa). Objectif : leur permettre d'accéder, éventuellement en alternance, à un diplôme professionnel de niveau IV.

— **Qualité éducative des activités proposées en centre de vacances ou de loisirs.** Depuis le 1^{er} mai 2003, l'organisateur doit communiquer son projet éducatif à la direction départementale de la jeunesse et des sports, à l'équipe pédagogique ainsi qu'aux familles des mineurs accueillis. Ce document définit la vocation et l'orientation éducative de son organisation dans le strict respect des principes de liberté d'expression, de conscience et de non-discrimination. Avant chaque séjour ou période d'accueil, le directeur et son équipe rédigent un

Caroline Lucas-MENESR



La sécurité des mineurs et la qualité éducative des activités proposées dans les centres de loisirs ont été renforcés. Ci-dessus au Petit Gibus à Trappes.

document précisant les conditions de la mise en œuvre de ce projet. Ce nouveau dispositif vise aussi à renforcer la sécurité des mineurs.

— **Statut des animateurs de centres de vacances et de loisirs.** Il devenait urgent de créer un cadre juridique plus stable et plus protecteur pour l'engagement éducatif. Un nouveau texte a été proposé en mars 2004.

> L'action internationale en faveur de la jeunesse

Le ministère de la Jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a souhaité encourager et promouvoir les échanges internationaux de jeunes.

Il participe régulièrement aux conseils d'administration de l'Office franco-allemand de la jeunesse (Ofaj) et de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). Les subventions versées à ces offices se sont élevées à 10 480 000 euros en ce qui concerne l'Ofaj et à 1 920 000 euros pour l'OFQJ.

Le ministère siège également dans les instances de direction de la conférence des ministres de la Jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (Confejes) à laquelle il a versé une subvention de 328 000 euros. Plusieurs experts ont participé à la mise en œuvre des programmes définis par la Confejes en vue de favoriser dans les pays du Sud le développement de politiques nationales de jeunesse.

La mise en œuvre des actions prévues dans le cadre des protocoles bilatéraux conclus avec une quinzaine de pays de l'Asie, du pourtour méditerranéen et de l'Europe centrale et orientale s'est poursuivie. Enfin, 295 jeunes en provenance de 45 pays ont été accueillis dans le cadre des sessions "Connaissance de la France".

> Développer cinq chantiers communs Éducation-Jeunesse

Cinq chantiers prioritaires, nés du rapprochement entre l'Éducation et la Jeunesse, devaient être développés en 2004.

— **Inciter à la lecture et à l'écriture en centres de vacances et de loisirs.** L'expérimentation menée l'année dernière consistant à mettre en place des actions en faveur de la lecture et de l'écriture en dehors du temps scolaire, a été étendue à tous les départements.

— **Favoriser l'éducation artistique et culturelle.** Les pratiques amateurs sont encouragées, ainsi que les rencontres entre amateurs et professionnels.

— **Aider les élèves en rupture scolaire.** 120 nouveaux ateliers relais ont été programmés pour la rentrée 2004 (+ 6,5 millions d'euros) et viendront s'ajouter aux 45 ateliers existants.

— **Prévenir les incivilités et la violence dans les centres de vacances et de loisirs.**

— **Développer les actions de prévention pour et par les jeunes.** Les actions faites par des jeunes pour des jeunes en matière de sécurité routière ou de toxicomanies, par exemple, sont souvent plus efficaces que les mises en garde adressées par des organismes institutionnels spécialisés. ■



Évolutions de l'organisation et du contenu des **enseignements**

L'organisation et le contenu des enseignements, les diplômes sanctionnant les cursus suivis sont régulièrement adaptés pour suivre les évolutions de la société. À la rentrée 2004, les nouveaux programmes du primaire sont totalement appliqués. Le travail se poursuit, discipline par discipline, pour le collège. Au lycée, la place des mathématiques en série L et l'enseignement professionnel sont revalorisés. L'expérimentation de bac professionnels préparés en trois ans se poursuit.

> **Ecole primaire : dernière étape de la mise en œuvre des nouveaux programmes**

Les programmes du primaire arrêtés le 25 janvier 2002, entrés en application progressivement, sont entièrement mis en œuvre de la petite section au CM2 depuis septembre 2004. Les derniers documents d'application et d'accompagnement ont été diffusés à la rentrée 2004.

Ces nouveaux programmes établissent les fondements d'une première culture scolaire qui, à travers l'ensemble des domaines d'apprentissage, offre aux élèves la possibilité de développer tous leurs talents, de construire des méthodes de travail et des savoir-faire et, en même temps, de découvrir et de recevoir le meilleur de la tradition sous forme de savoirs bien identifiés (historiques, géographiques, scientifiques, artistiques, etc.).

— **La maîtrise du français est confirmée comme la première priorité.** À l'école maternelle, le langage oral doit faire l'objet de toutes les attentions avec des niveaux et des formes d'exigences désormais plus claires. La fréquentation de livres de qualité et la lecture à haute voix du maître constituent deux modes d'entrée dans la culture de l'écrit. Par ailleurs, par des jeux sur la langue orale et des essais d'écriture, les élèves appréhendent les relations entre l'oral et l'écrit, les sons et les lettres, conquête essentielle pour entrer dans l'apprentissage de la lecture.

Cet apprentissage fondamental se structure et se systématise dans les deux premières années de l'école élémentaire. Ces deux années doivent permettre d'assurer pour tous un premier niveau de



Caroline Lucas-MENESF

La recherche de la précision et de la fluidité graphiques doit être présente tout au long du cycle II du primaire.

maîtrise de la lecture qui appellera des approfondissements mais qui constitue une étape cruciale pour la réussite scolaire. Pour l'écriture, la recherche de la précision et de la fluidité graphiques ainsi que le souci de structurer l'activité de rédaction doivent être présents tout au long du cycle II.

Au cycle des approfondissements, l'initiation à la lecture littéraire, avec la découverte de dix ouvrages par an, contribue à constituer une culture commune, à développer le goût de lire et la capacité à interpréter des textes et à les relier entre eux. L'apprentissage de la lecture se poursuit : de nou-



Cours de sciences au collège Vincent d'Indy (Paris). Les projets de programmes du "pôle sciences" ont été mis en consultation dans les académies en mars 2004.

Place de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre dans l'acquisition d'une culture scientifique par les élèves des 1^{ères} L et ES

Le rapport de l'Igen fait le point sur la perception, par les élèves, d'un enseignement de culture scientifique, sur la compréhension de ces nouveaux objectifs par les enseignants, sur les résultats des croisements opérés entre les disciplines et sur la nécessité de se démarquer des pratiques pédagogiques des séries S.

Rapport Igen, décembre 2003

nelles difficultés de la langue doivent être maîtrisées, l'accès à des textes plus longs et plus complexes exige l'acquisition de stratégies de lecture efficaces et diversifiées. Des formes nouvelles de rédaction sont travaillées pour que se mettent en place des techniques d'écriture plus sûres. Au cycle III plus encore que dans les cycles précédents, les divers domaines disciplinaires servent d'ancrage aux pratiques de lecture et d'écriture.

— **Seconde priorité : les activités qui relèvent du "vivre ensemble"**. Elles visent à construire une identité sociale, des comportements de citoyen responsable dans un environnement qu'il faut apprendre à maîtriser en solidarité avec les autres. La mise en place des moments de débat, à raison d'une heure en moyenne par quinzaine, permet d'envisager les problèmes que pose la vie collective ou les ressources qu'elle offre ; elle contribue à élaborer des relations de respect mutuel et de coopération, et à sensibiliser aux valeurs civiques. Cette pratique du débat apprend à argumenter, à écouter les autres, à admettre les conclusions d'un échange collectif et les décisions qui en émanent même si elles ne correspondent pas à ses propres idées.

— **L'enseignement des langues vivantes a maintenant un horaire identifié**, des objectifs et des contenus précis qui permettent de construire une progressivité de l'apprentissage. C'est là une véritable nouveauté. Trois composantes structurent cet ensemble : les fonctions langagières à partir desquelles s'exerce la communication, la structuration des premières connaissances sur la langue

(lexique, syntaxe, phonologie) et la découverte de faits culturels propres aux pays dont la langue est apprise. Des activités de communication avec l'extérieur de l'école (correspondance avec des classes à l'étranger, recherche de documents authentiques, etc.) sont à mettre en place dès l'école primaire pour que, très tôt, les élèves éprouvent le pouvoir et l'intérêt des nouvelles compétences qu'ils acquièrent.

L'enseignement des langues vivantes se généralise pour l'ensemble des élèves de cycle III. La part prise par les professeurs des écoles dans cet enseignement est croissante.

> Au collège : réflexion en cours sur les programmes

Des projets de programmes pour le collège ont été examinés le 24 juin 2004 par le Conseil supérieur de l'éducation après avoir été mis en consultation dans les académies au cours du mois de mars.

En effet, après la rénovation des programmes de l'école primaire et d'une grande partie de ceux du lycée d'enseignement général et technologique, trois groupes de travail avaient été constitués pour relire les programmes du collège. Il s'agissait notamment de vérifier la cohérence des objectifs de formation des élèves au long de leur cursus et aussi d'étudier celle des apports disciplinaires.

Le travail était organisé en trois pôles :

- **le pôle des humanités**, présidé par René Rémond, de l'Académie française, pour les arts plastiques et l'éducation musicale, le français et les langues anciennes, l'histoire-géographie et l'éducation civique ainsi que les langues vivantes ;

- **le pôle des sciences**, présidé par Jean-François Bach, de l'Académie des sciences, pour l'éducation physique et sportive, les mathématiques, la physique-chimie et les sciences de la vie et de la Terre ;

- **la réflexion sur la technologie** a été organisée en lien avec celle sur les disciplines d'enseignement général de la voie professionnelle (brevet d'études professionnelles, baccalauréat professionnel).

Trois rapports ont été remis au ministre au mois de juin 2003 et de nouveaux programmes ont été mis en chantier dans les disciplines suivantes : mathématiques, physique-chimie et sciences de la vie et de la Terre. Des projets de programmes correspondant au pôle des sciences, ainsi que la proposition de "thèmes de convergence" ont été mis en consultation dans les académies en mars 2004 : des projets amendés en fonction des avis des enseignants

recueillis par les IA-IPR sous l'autorité des recteurs d'académie ont été présentés à la séance du 24 juin 2004 du Conseil supérieur de l'éducation pour une mise en application à partir de la rentrée 2005. Le travail se poursuit en technologie dans l'optique d'une application à partir de la rentrée 2005.

> Au lycée, revalorisation des mathématiques en série L

Un enseignement de spécialité de mathématiques (trois heures) est institué en classe terminale littéraire à compter de la rentrée 2004. Cet enseignement donnera lieu à une épreuve au baccalauréat affectée d'un coefficient 3 à compter de la session 2005. Suite logique de l'ouverture, à la rentrée 2003, d'une option obligatoire au choix de mathématiques en classe de première L, en plus de l'enseignement de mathématiques-informatique commun à tous les élèves, cette disposition fait des mathématiques un des profils d'études possibles au sein de la série littéraire. Les élèves qui le souhaitent peuvent ainsi approfondir leur formation mathématique et élargir leurs possibilités de poursuite d'études après le baccalauréat.

Cette revalorisation des mathématiques en série L a été entreprise pour tenter d'enrayer la baisse constante des effectifs constatée depuis quelques années dans cette série.

> Création de la série sciences et technologies de la gestion

Une nouvelle série "sciences et technologies de la gestion" (STG) sera mise en place à la rentrée de l'année scolaire 2005-2006 en classe de première et à la rentrée 2007 en terminale (arrêté du 14 janvier 2004 relatif à l'organisation et aux horaires de la série STG - BOEN n°7 du 12 février 2004).

Cette disposition renove l'actuelle série "sciences et technologies tertiaires" (STT). Elle concerne à la fois l'organisation des enseignements et leur contenu. De nouveaux programmes entrèrent en vigueur aux rentrées 2005 et 2007 dans certaines disciplines technologiques et dans les disciplines générales de cette série.

La réorganisation de la série STT en série STG - permet :

- de positionner plus clairement cette série comme voie d'accès à l'enseignement supérieur et plus particulièrement aux filières courtes (STS, IUT) ;
- d'actualiser les contenus de formation, notamment dans les enseignements technologiques.

Les grandes lignes directrices de la série STT sont conservées dans la nouvelle série STG : spécialisation progressive au cours des deux années du cycle terminal, avec deux spécialités en classe de première débouchant sur quatre spécialités en terminale, équilibre entre enseignement technologique et enseignement général.

L'organisation et les horaires de la série STT actuelle, ont été modifiées :

- dédoublement en français, globalisation des horaires de langues vivantes, renforcement des mathématiques dans certaines spécialités ;
- création d'un nouvel enseignement : "management des organisations" qui ouvre la formation des élèves sur le fonctionnement des organisations (entreprises, administrations et associations).

> Lycée des métiers : 141 nouveaux labels décernés

Depuis la parution de la circulaire du 27 février 2003 (BO n°16 du 6 mars 2003) les académies ont accordé le label de lycée des métiers à 141 nouveaux établissements. Une centaine d'établissements sont

L'offre de formation de niveau V dans le tertiaire administratif

Le rapport de l'Igen souligne que cette formation n'ouvre l'accès à la première professionnelle qu'à moins de la moitié des élèves admis dans le cycle préparatoire au BEP. La fonction socio-scolaire de ces formations ne doit pas pour autant être sous-estimée : l'acquisition d'un diplôme constitue souvent une étape préalable décisive dans la reprise d'un parcours de formation qualifiante.

Rapport de l'Igen, novembre 2003



Cours de reliure au lycée professionnel de Tolbiac (Paris). En 2004, 141 établissements analogues ont reçu le label de "lycée des métiers".

également engagés dans le processus de labellisation. Ils s'ajoutent à la première liste de 64 lycées des métiers publiée au BO n° 11 du 14 mars 2002.

La dénomination "lycée des métiers" est un label renouvelable attribué par les académies à des établissements engagés dans une démarche qualité. Il peut s'agir de lycées professionnels ou de lycées polyvalents associant des formations de la voie professionnelle et de la voie technologique. La

640 diplômes professionnels

Il existe 640 diplômes professionnels, toutes options comprises. Au cours de l'année scolaire 2003-2004, les commissions professionnelles consultatives, instances paritaires comprenant des professionnels employeurs et salariés, ont créé quatre nouveaux diplômes, renouvelé vingt-quatre d'entre eux. Par ailleurs, six diplômes ont été supprimés.

création de ce label contribue à la valorisation de la voie professionnelle.

L'établissement qui sollicite le label doit répondre à des critères nationaux recensés dans la circulaire n° 2003-036 du 27 février 2003 (BO n° 16 du 6 mars 2003) – parmi lesquels l'existence de partenariats actifs avec les milieux économiques et avec la Région – qui peuvent être complétés par des critères académiques prenant en compte les spécificités régionales.

> Monde professionnel : près de soixante accords de partenariat

En 2003-2004 plus de dix nouvelles collaborations ont été contractualisées dans des secteurs très divers : textile, chaussure, habillement, haute couture, laboratoires pharmaceutiques, ingénierie et conseil, bijouterie, bâtiment et électricité, ascenseurs, vente à domicile...

Les liens du système éducatif avec le monde économique se traduisent donc à ce jour par 56 partenariats, conclus avec les organisations professionnelles et les entreprises de dimension nationale, représentatives de l'ensemble des secteurs d'activité.

> Baccalauréat professionnel préparé en trois ans

Vingt-cinq académies seront concernées à la rentrée 2004 par l'expérimentation de la préparation du baccalauréat professionnel en trois ans au lieu de quatre. Environ 1 300 jeunes – élèves et apprentis – suivront ce cursus qui doit les mener en trois ans à ce diplôme, après la classe de troisième de collège, sans passage préalable d'un diplôme de niveau V (BEP ou CAP).

Initiée à la rentrée 2001 dans le seul secteur de la métallurgie, en application de la convention générale de coopération liant le ministère de l'Éducation nationale et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), l'expérimentation a été élargie à la rentrée 2003 à de nouvelles filières, en particulier dans le domaine de la comptabilité. Elle a accueilli à la rentrée 2003 plus de 1 000 élèves et environ 200 apprentis.

Les secteurs professionnels concernés doivent répondre à un double critère : d'une part connaître des difficultés de recrutement, d'autre part être caractérisés par une insertion professionnelle se situant désormais au niveau IV. Les ouvertures de sections expérimentales sont donc limitées et soumises à une procédure spécifique. Ce n'est qu'après expertise de l'inspection générale de l'Éducation nationale et avec l'accord de la direction de l'enseignement scolaire que ces sections sont créées.

Il ne s'agit pas, en effet, de substituer à l'actuel cursus de préparation en quatre ans un seul cursus en trois ans, mais d'élargir la palette des modes d'accès au niveau IV. Loin d'amoindrir l'offre de formation des lycées professionnels, cette expérimentation a donc vocation à l'enrichir. En particulier, elle s'ajoute aux préparations au BEP et au baccalauréat professionnel en un an, prévues pour des élèves ayant abandonné un cursus de la voie générale ou technologique.

L'expérimentation est suivie attentivement par la direction de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'Éducation nationale. Ce n'est qu'au vu du bilan qui sera réalisé en 2005 que son éventuelle extension sera envisagée. ■



Actions pour assurer l'égalité des chances, l'intégration des élèves...

Améliorer le cadre scolaire, développer des actions éducatives en cohérence avec les enseignements sont des réponses à la recherche d'égalité des chances et à la volonté de donner aux élèves des repères pour les responsabiliser.

> L'éducation prioritaire

L'égalité des chances est un principe fondateur du système éducatif français. La politique d'éducation prioritaire, fondée il y a maintenant plus de vingt ans, en est une des expressions les plus ambitieuses. Elle concerne un élève sur cinq. Des moyens importants sont mis en œuvre :

- tous les personnels en fonction sur un territoire d'éducation prioritaire bénéficient de mesures spécifiques ;
 - sur ces territoires, l'engagement de l'État y est de 10 % à 15 % plus élevé ;
 - les classes des écoles et des collèges y comptent en moyenne deux élèves de moins que les autres.
- Plus que jamais, les zones et réseaux d'éducation prioritaire doivent être des espaces de cohésion sociale où s'organisent des démarches et des méthodes qui contribuent à l'égalité des chances.

— **Des contrats de réussite scolaire**, un par réseau d'éducation prioritaire, pour la période 2004-2007 devront être signés avant la fin de l'année 2004. Ils sont établis entre d'une part le rectorat et l'inspection académique et d'autre part le responsable de réseau. Centrés sur les activités menées en classe et sur les apprentissages fondamentaux, ils limitent à deux ou trois les objectifs retenus, précisent les actions au service de ces objectifs et les indicateurs qui permettront d'apprécier les effets obtenus. L'accent y est porté sur l'amélioration des résultats scolaires.

— **Les pôles d'excellence**. Dans toutes les académies, des pôles d'excellence – environ 300 – sont maintenant constitués. Qu'ils résultent des activités pédagogiques propres aux établissements ou qu'ils relèvent d'un partenariat souvent prestigieux, ils contribuent à enrichir les activités conduites, à valoriser l'image des ZEP et des REP ce qui n'est



Agence de l'eau Seine-Normandie

L'éducation à l'environnement pour un développement durable peut-être l'occasion de sorties pédagogiques. Ci-dessus une "classe d'eau" organisée avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

pas sans effet sur la dynamique pédagogique et sur le comportement des élèves. Leur nombre a augmenté de 42 % au cours de cette année.

> Education à l'environnement pour un développement durable

Conformément à la stratégie nationale du développement durable, adoptée par le Gouvernement en juin 2003, le ministère s'est mobilisé pour généraliser, à partir de la rentrée 2004, une éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) pour tous les élèves des écoles et des établissements scolaires.

— **Une expérimentation de l'EEDD** a été conduite dans dix académies – Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Dijon, Guadeloupe, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers et Rouen – par 84 équipes pédagogiques - 40 écoles primaires, 22 collèges et 22 lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Pilotée par la direction de l'enseignement scolaire, elle a permis d'observer et d'analyser les pratiques pédagogiques, de repérer les thèmes de



Delcom-MENESR

Une éducation interdisciplinaire

L'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD) n'est pas une nouvelle discipline. Elle doit s'ancrer dans les programmes de toutes les disciplines. Pour cela, les enseignants pourront mettre en place une pédagogie de projet, s'appuyer sur le croisement des apports disciplinaires et aborder de manière systémique les questions d'environnement et de développement. Parallèlement, les actions éducatives favorisant le partenariat (1 000 défis pour ma planète, l'école de la forêt...) pourront être poursuivies, notamment dans le cadre des projets d'école ou d'établissements.

travail retenus par les enseignants et d'analyser leurs besoins en termes de formation.

— **Accompagner la généralisation.** La direction de l'enseignement scolaire a conduit, en concertation avec l'inspection générale de l'Éducation nationale, divers travaux portant, en particulier, sur les partenariats, les actions éducatives et innovantes et la relecture des contenus de programmes scolaires. Elle a organisé diverses actions de formation, comme un colloque national en décembre 2003 et des regroupements inter-académiques en mai-juin 2004, pour préparer la généralisation de cette éducation à partir de la rentrée scolaire 2004. La circulaire correspondante a été publiée au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BO n° 28 du 15 juillet 2004). Des informations et des ressources sont accessibles sur le site Eduscol. Chaque recteur a élaboré un plan stratégique d'accompagnement sur trois ans.

> L'Éducation à la sécurité routière

La sécurité routière, priorité gouvernementale, engage jusqu'aux plus hautes instances de l'État. Les quatre comités interministériels à la sécurité routière (CISR) qui se sont succédé depuis décembre 2002 ont mis l'accent sur la lutte contre la violence routière par l'information et la responsabilisation, la répression des fautes, l'inscription dans la durée de la diminution du nombre d'accidents et de victimes.

De par la responsabilité directe qu'il exerce sur la formation et l'éducation de tous les jeunes, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche tient un rôle tout particulier dans cette dynamique : il réunit les conditions propices pour qu'à tous les niveaux de la scolarité une éducation à la sécurité routière soit mise en œuvre et validée.

Laure Ricote-MENESR



Les exercices de sensibilisation aux premiers secours des victimes de la route, comme ci-dessus dans un collège des Yvelines, s'intègrent dans l'éducation à la sécurité routière.

Son action s'impose d'autant plus que si on a enregistré une baisse très significative du nombre de blessés et de tués sur les routes en France ces douze derniers mois, dans le même temps le nombre d'accidents parmi les cyclomotoristes a continué à augmenter (+ 8 %). Les 15-24 ans – 13 % de la population – représentent 26 % des tués sur la route.

— **Un parcours obligatoire tout au long de la scolarité.** La continuité pédagogique assurée depuis l'école primaire jusqu'en classe de 3^e garantit, à travers un enseignement obligatoire, l'apprentissage de la responsabilité et la prise de conscience face à la route. Intégré dans les horaires et les programmes, cet enseignement est désormais sanctionné par trois attestations à obtenir au cours de la scolarité obligatoire.

— **L'attestation de première éducation à la route** est délivrée à l'issue de la scolarité primaire après vérification de l'acquisition des règles de comportement liées à l'usage de la rue et de la route en situation de piéton, de passager et de rouleur.

— **L'attestation scolaire de sécurité routière de 1^{er} niveau**, passée en classe de 5^e est un préalable obligatoire aux trois heures de conduite qui permettent d'obtenir le brevet de sécurité routière. Ce brevet est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2004 pour conduire un cyclomoteur. Cette obligation concerne les jeunes à partir de 14 ans et quel que soit leur âge s'ils ne sont pas titulaires du permis de conduire.

— **L'attestation scolaire de sécurité routière de 2^e niveau**, passée en classe de 3^e, est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire.

Ces dispositions s'appliquent à tous les jeunes nés après le 1^{er} janvier 1988.

— **Des actions convergentes.** L'éducation à la sécurité routière à l'École a pris force dans le cadre de l'action gouvernementale structurée autour de la mise en œuvre des décisions prises lors du comité interministériel à la sécurité routière de décembre 2002. La recherche de convergences avec l'ensemble des acteurs concernés a permis d'articuler de manière plus marquée plusieurs manifestations : les Assises départementales de la sécurité routière, la Semaine nationale de la sécurité routière et les actions retenues et mises en œuvre dans le cadre des plans départementaux d'action de sécurité routière.

Une dynamique d'action concertée avec la délégation interministérielle à la sécurité routière, mani-

festée publiquement au cours de la réunion nationale des correspondants académiques sécurité routière en janvier 2003, a facilité la mise à disposition des équipes de collèges d'informations utiles à une meilleure prise en compte de l'éducation à la sécurité routière dans les disciplines et dans la vie des établissements.

Pour moderniser les supports d'évaluation utilisés pour la passation des attestations, le choix s'est porté sur un outil multimédia. Sa réalisation est conduite par un groupe de travail ouvert aux partenaires institutionnels. La première phase de travaux s'est déroulée en 2003-2004.

> Éducation à la sexualité

À la rentrée scolaire 2004, trois séances obligatoires d'éducation à la sexualité doivent être organisées dans les écoles, collèges et lycées (circulaire du 17 février 2003). Cette éducation doit désormais prendre en compte la dimension sociale et culturelle de la sexualité : mixité, acceptation de la différence, apprentissage du respect mutuel, des règles sociales et des valeurs communes...

Pour accompagner la mise en œuvre progressive de ces nouvelles dispositions, un guide du formateur *Repères pour l'éducation à la sexualité au collège et au lycée* a été réalisé et diffusé aux académies. Un séminaire national a également été organisé pour aider les formateurs et coordonnateurs académiques à la construction des partenariats nécessaires à cette éducation.

En fin 2004, un guide pédagogique et méthodologique pour les équipes éducatives des collèges et des lycées, ainsi qu'un document spécifique pour la mise en œuvre dans le premier degré, réalisés en partenariat avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), seront diffusés. Un bilan annuel sera demandé aux académies, à partir d'une grille nationale transmise aux recteurs.

> Le sport à l'École

2004 a été consacrée Année européenne de l'éducation par le sport par la Commission européenne afin de consolider le partenariat entre le monde éducatif et le monde sportif. Ont été notamment soutenues dans ce cadre deux actions organisées, l'une avec la Fédération française d'athlétisme sur la dimension éducative de l'athlétisme (avec deux colloques réunissant des cadres des deux partenaires), l'autre avec la Fédération française de rugby (stage de formation et projet "planète ovale"



Départ de course lors des 14^{es} jeux de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) qui se sont déroulés à Nantes du 14 au 21 juin 2004.

de développement du rugby dans les collèges et les lycées), chaque fois avec le soutien des fédérations du sport scolaire.

Les 14^{es} Jeux de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) se sont déroulés à Nantes du 14 au 21 juin 2004, 4 000 collégiens ont participé (benjamins et minimes, garçons et filles). L'athlétisme, la natation, la gymnastique ont constitué le noyau principal, étoffé avec du badten (nouvelle discipline à base de tennis et de badminton), du rugby, de la lutte et du volley-ball. Les jeunes officiels formés par l'UNSS ont arbitré les rencontres.

Pour concrétiser des partenariats entre le ministère chargé de l'Éducation nationale, les fédérations du sport scolaire et les fédérations sportives, plusieurs conventions ont été initiées ou renouvelées avec les fédérations sportives suivantes : football, rugby et basket-ball (avec dans ces deux cas une ouverture vers le dispositif "École ouverte").

L'action de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré a été confortée par la signature, le 19 mai 2003, d'une nouvelle convention cadre qui sera annuellement déclinée par objectif et la publication, par décret en Conseil d'État, des nouveaux statuts de l'USEP.

> Contribuer à l'intégration des jeunes issus de l'immigration

— **Le comité interministériel à l'Intégration** piloté par la direction des populations et des migrations du ministère de l'Emploi, du travail et de la cohésion sociale a arrêté 55 mesures destinées à favoriser une meilleure intégration des jeunes issus de l'im-



Parmi les 55 mesures retenues par le comité interministériel à l'Intégration pour faciliter l'insertion des jeunes issus de l'immigration, figurent la scolarisation adaptée des primo arrivants.

migration. La direction de l'enseignement scolaire est chargée du pilotage de 13 de ces mesures :

- Renforcer les formes adaptées de scolarisation au profit des élèves primo arrivants.
- Préparer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes étrangers de plus de 16 ans nouvellement arrivés en France.
- Soutenir les enseignants dans leur mission d'accueil des élèves dans leur diversité.
- Refondre les outils d'information et d'orientation scolaire.
- Cibler le dispositif des bourses au mérite.
- Étendre le dispositif "École ouverte".
- Lier des établissements scolaires des quartiers à

des partenaires prestigieux.

- Encourager l'accès aux arts et à la culture.
- Généraliser le parrainage des jeunes sous statut scolaire et renforcer le lien École-Entreprise.
- Informer et préparer les candidats aux concours de la fonction publique.
- Dynamiser la mission civique de l'École.
- Promouvoir à l'école dès le plus jeune âge le respect mutuel filles/garçons.
- Reconnaître les apports des musiques étrangères dans la constitution du patrimoine de la musique française.

— **Une convention** est en cours de signature entre la Desco, la direction de la population et des migrations (DPM), l'Onisep et le Fasild afin de sceller les partenariats dans la mise en œuvre des mesures prévues.

Compte tenu des valeurs que porte ce chantier prioritaire, des objectifs assignés et des résultats encourageants enregistrés, il a été convenu de poursuivre la quasi-totalité des mesures et de les compléter ou de les approfondir par trois mesures complémentaires en 2004-2005 :

- Développer les actions qui permettent de trouver un stage pour tout élève dont la formation comprend une période en entreprise.
- Renforcer le lien École-Entreprise pour les élèves de collège.
- Développer le partenariat entre les grandes écoles scientifiques et les lycées des quartiers défavorisés des départements les plus marqués par l'éducation prioritaire. ■



Elèves et parents : faciliter la participation à la vie des établissements

Les modes de représentation des parents et des élèves à la vie des établissements ont été revus pour faciliter les candidatures et améliorer leur représentativité.

> Droits de vote et d'éligibilité pour les deux parents

Les droits de vote et d'éligibilité dans les conseils des établissements scolaires sont étendus à chacun des deux parents. Ces modifications, qui tiennent compte de l'évolution de la famille, ont été approuvées à une très large majorité par le conseil supérieur de l'éducation. Elles remplacent les textes en vigueur depuis 1985.

Les parents d'élèves sont représentés dans les conseils des établissements scolaires depuis 1976, année où ont été créés les conseils d'école et les conseils d'établissement dans les établissements du second degré. Depuis cette date et jusqu'à présent, les représentants des parents étaient élus, au cours d'un scrutin pour lequel tous les parents sont électeurs, et éligibles, à raison toutefois d'un seul suffrage par famille. A la suite d'une modification du code civil, en 1993, permettant le développement de l'exercice conjoint de l'autorité parentale, ces textes ont été modifiés, pour préciser que, dans ce cas, le droit de suffrage de la famille revient au parent chez lequel la résidence de l'enfant a été fixée, mais que ce dernier a la possibilité d'autoriser l'autre parent à exercer ce droit de suffrage à sa place.

Ces dispositions sont devenues complexes et même parfois impossibles à mettre en œuvre, compte tenu des évolutions sociologiques intervenues dans la vie des familles au cours de la dernière décennie. Les parents séparés de leur enfant, le plus souvent des pères, sont de plus en plus désireux de s'impliquer dans l'éducation de leur enfant et notamment de participer aux élections scolaires, ce qui leur est fréquemment refusé par l'autre parent chez lequel l'enfant réside. Par ailleurs, la

recomposition des familles rend parfois difficile l'attribution du droit de suffrage.

Enfin, une nouvelle modification du code civil (loi du 4 mars 2002) étend les possibilités pour un enfant de voir sa résidence fixée alternativement chez ses deux parents, ce qui rend de fait inapplicable la disposition attribuant le droit de suffrage de la "famille" au parent chez lequel la résidence de l'enfant est fixée.

> Nouveau mode d'élection des représentants des élèves dans les lycées publics

En juillet 2004, des dispositions ont été prises pour simplifier et harmoniser les modalités d'élection des représentants des élèves. Désormais, c'est le scrutin plurinominal à un tour qui s'appliquera, tant pour l'élection des représentants des délégués des élèves au conseil d'administration et au conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) que pour l'élection directe des représentants des lycéens au CVL. Ces modifications découlent d'une réflexion engagée par les élus lycéens au Conseil national de la vie lycéenne (CNVL), après concertation des partenaires.

Chaque année paire, en octobre, les lycéens élisent pour deux ans leurs représentants au CVL. Cette instance, mise en place dans les lycées publics en 2000, est présidée par le chef d'établissement et rassemble des lycéens, des personnels et des parents. C'est un lieu où sont débattues toutes les questions concrètes qui traversent la vie de l'établissement : règlement intérieur, soutien scolaire, aménagement des espaces, hygiène et sécurité, vie associative, ou encore l'utilisation des fonds de vie lycéenne. ■



Delcom-MENESR

Élections des représentants d'élèves

Décret n° 2004-563 du 17 juin 2004 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement, **circulaires** n° 2004-114 et 2004-116 du 15-7-2004.



Actions pour améliorer la vie des étudiants

Campus et cités universitaires rénovés, plan de constructions nouvelles, aides financières... La vie étudiante, particulièrement l'amélioration de son cadre et la facilitation de la mobilité en Europe, restent une des priorités du gouvernement.

> L'aménagement des campus universitaires

Le plan Université du 3^e millénaire (U3M) a clairement affiché des objectifs qualitatifs pour le développement universitaire, dont la réalisation, pour la période 2000-2006, est aujourd'hui possible grâce aux crédits spécifiques, "aménagement de campus", des contrats de plan État-régions.

— Requalification des espaces publics des campus.

La direction de l'Enseignement supérieur intervient à titre de conseil à chaque grande étape d'un projet, participe aux jurys de concours ou aux travaux de la commission technique selon les cas.

Le champ des interventions concerne :

- la poursuite d'opérations d'aménagement déjà engagées, avec parfois des procédures innovantes portées par la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques ou parfois des montages très complexes imbriquant des projets universitaires, urbains et d'infrastructures lourdes du type tramway, dans des périmètres de sites sensibles,
- le démarrage et le suivi de nouveaux schémas directeurs dont les objectifs plus qualitatifs répondent à une approche de plus en plus diversifiée et complexe des territoires universitaires : écologie et

paysage, eau, connexions, transports et "déplacements doux", vie et confort, identité culturelle...

— **Les préoccupations environnementales** sont progressivement intégrées, tant en ce qui concerne le bâtiment (la démarche haute qualité environnementale, HQE) que le domaine de l'énergie, le foncier (lutte contre le mitage du territoire et l'étalement urbain). Des actions d'information, de communication et de sensibilisation des maîtres d'ouvrage (recteurs et établissements) sont mises en place.

Une action-formation a été mise en place en septembre 2003 par le ministère de l'Équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Il s'agit d'aider à réaliser les objectifs de la stratégie nationale du développement durable en matière de constructions de l'État. La méthode retenue consiste à diffuser, sur l'ensemble du territoire, une pratique opérationnelle exemplaire à partir d'opérations supports.

Le ministère est associé à cette démarche. Il est représenté par la direction de l'Enseignement supérieur au sein d'un comité de pilotage interministériel qui réunit six ministères constructeurs. Une vingtaine d'opérations a été sélectionnée au début de l'année 2004. Cinq sont des constructions universitaires. L'une d'entre elles comprend, outre des bâtiments, l'aménagement du nouveau pôle universitaire destiné à les accueillir.

Par ailleurs, la direction de l'Enseignement supérieur a initié, en mars 2004, un Plan "Éco-lumière" dans les campus. Sur trois campus - Les Cézaux à Clermont-Ferrand, Paris X à Nanterre et Paris XI à Orsay - il s'agit d'intervenir sur l'éclairage public, la plupart du temps ancien, peu ou mal entretenu, afin, à la fois, de le rénover, de sécuriser les zones d'ombre et d'accompagner les projets d'aménagement en cours. Cette action pilote est menée en partenariat avec EDF et son réseau d'experts lumière.



Le logement étudiant est une priorité du gouvernement qui s'est engagé à construire 50 000 logements dans les dix années à venir.

Sylvie Gomés-Crous

> Les aides aux étudiants et le logement

La vie étudiante est une des priorités du Gouvernement. En septembre 2003, une vaste concertation sur ce thème a donc été engagée avec les organisations représentatives étudiantes, la Conférence des présidents d'université et le Centre national des œuvres universitaires et scolaires. Il s'agissait de dresser un état des lieux de la question et d'engager une réflexion sur les améliorations à apporter aux dispositifs existants.

La question du logement des étudiants et des aides apportées a revêtu à cet égard une grande importance.

Le développement de la mobilité des étudiants dans le cadre du processus de la construction européenne des diplômés de l'enseignement supérieur, et l'accroissement de l'accueil d'étudiants étrangers ont nécessité une réflexion spécifique sur la question du logement étudiant.

Les ministres chargés de l'Éducation et du Logement ont donc confié une mission sur le logement étudiant à M. Jean-Paul Ancaux, député de la Saône-et-Loire. Le Gouvernement a fait siennes l'essentiel des préconisations formulées dans le rapport remis par M. Ancaux en janvier 2004 afin que les étudiants disposent des meilleures conditions d'études.

> 50 000 logements étudiants à construire en dix ans

Le Premier ministre a rappelé, le 16 juillet, l'engagement du gouvernement, pris en mars dernier, de construire 50 000 logements nouveaux et d'en réhabiliter 70 000 dans les dix ans à venir. Il a confirmé que ce programme avait été enclenché dès cette année, avec l'attribution de 1 250 PLS pour permettre la construction de 2 500 logements supplémentaires disponibles à la rentrée 2005. L'exécution du programme fera l'objet d'un bilan annuel publié.

Pour la rentrée de l'automne 2004, les recteurs d'académie ont mis en place un dispositif spécifique pour améliorer l'information sur les offres de logements et pour inciter à louer ou à sous-louer à des étudiants.

L'avis d'attribution conditionnelle de bourse per-



Caroline Lucas-MENESR

L'aménagement des campus (ci-dessus à Paris 8) contribue à l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants.

mettra désormais d'obtenir immédiatement l'exonération des droits d'inscription ainsi que l'accès au dispositif Locapass (prise en charge de la caution pour location).

Les efforts entrepris pour assurer un suivi sanitaire continu des étudiants entre le secondaire et le supérieur seront poursuivis. Un état des lieux sur l'accessibilité des locaux universitaires aux étudiants handicapés sera réalisé. Enfin, dès la rentrée 2005 et pour la première fois, des assistants de vie scolaire accompagneront les handicapés dans leur vie à l'université, comme c'est déjà le cas dans les écoles, collèges et lycées.

> Les aides financières

Un budget de 1,321 milliard d'euros a permis en 2003-2004 d'attribuer 490 000 bourses sur critères sociaux, 13 000 bourses sur critères universitaires, 11 000 allocations d'études et 800 bourses de mérite. À ce dispositif s'ajoutent les bourses de mobilité qui permettent à des étudiants d'origine modeste d'accéder à des séjours de formation en Europe ou à l'étranger.

Des actions visant à conforter les conditions matérielles d'études sont en cours de discussion avec les organisations étudiantes ; elles sont fondées sur le respect de quatre principes :

- équité sociale,
- responsabilisation accrue des partenaires locaux par l'octroi de marges de manœuvre supplémentaires dans un cadre contractuel les liant avec l'État,
- autonomie des étudiants favorisée, et notamment, leur mobilité nationale et internationale, dans le cadre de l'harmonisation européenne des diplômes,
- cadrage et régulation au niveau national. ■

Le logement : entre marché locatif et résidences collectives

En France, 60 % des 2 200 000 étudiants habitent hors du domicile parental. Sur ces 1 300 000 étudiants, 1 000 000 trouvent sous des formes variées, une place sur le marché locatif et 300 000 se logent dans différents types de résidences collectives dont la moitié relèvent du réseau des œuvres universitaires et scolaires. En moyenne, 60 % des étudiants logés dans les résidences des Crous sont des étudiants boursiers et 20 % des étudiants étrangers.



Supérieur : des emplois pour renforcer la recherche

Dans le cadre de la priorité qu'il met en œuvre en faveur de la Recherche, le Gouvernement a arrêté, le 7 avril, une mesure exceptionnelle de création de 1 000 emplois destinés en université, et plus largement dans l'enseignement supérieur.

> 1 000 nouveaux emplois pour renforcer la recherche dans l'enseignement supérieur

Les mille emplois exceptionnellement créés pour renforcer la recherche universitaire sont répartis en trois ensembles :

- un volet principal de 700 emplois d'enseignants-chercheurs (245 professeurs et 455 maîtres de conférence, créés en janvier 2005) ;
 - 150 supports d'ATER, créés à la rentrée 2004, qui contribuent à la politique de jouvence et d'élargissement du vivier ;
 - 150 emplois d'ingénieurs et techniciens, créés à la rentrée 2004, destinés à accentuer l'effort engagé pour mieux soutenir les activités de recherche.
- Cette mise en œuvre représente un signal fort d'articulation entre l'enseignement supérieur et la politique de recherche.
- Ces 1 000 emplois annoncés le 7 Avril 2004 ont fait l'objet d'une répartition dès juillet 2004.

> Objectifs et critères de la répartition

- **Conforter la puissance scientifique** de l'enseignement supérieur, renforcer les secteurs reconnus internationalement et à fort potentiel de développement.
 - **Favoriser la structuration de sites**, aider à fédérer les forces entre établissements pour accroître la visibilité internationale de pôles de recherche.
 - **Intégrer une vision de moyen terme** en encourageant une meilleure gestion prévisionnelle des emplois scientifiques, en incitant les établissements à calibrer au mieux leurs besoins.
- Ces objectifs ont été poursuivis en veillant à ne pas accroître les inégalités entre les établissements en matière d'encadrement.



Les emplois créés dans l'enseignement supérieur pour la recherche ont été répartis entre enseignants-chercheurs, attachés temporaires, ingénieurs et techniciens.

> Méthode

Le périmètre retenu pour la campagne exceptionnelle a été celui des universités et des établissements d'enseignement supérieur disposant et associant des équipes de recherche reconnues.

Les propositions des établissements ont été l'objet d'une appréciation scientifique nourrie par les différentes évaluations de la direction de la Recherche. Sur ces fondements, des discussions avec chacun des présidents ou directeurs d'établissement ont été menées. Ces discussions ont permis d'identifier les priorités et secteurs de force scientifique ainsi que les coopérations entre établissements qu'il fallait soutenir dans le cadre de cette campagne d'attribution d'emplois. Elles ont conduit à conforter ou générer une cohérence scientifique d'établissement ou de site et à optimiser les attributions en faisant appel, lorsque cela apparaissait possible et opportun, à une démarche globale de requalification de l'emploi scientifique s'appuyant sur des échanges d'emplois. ■



Développer l'usage des technologies de l'information et de la communication

Le plan RESO/2007, mis en place par le Premier ministre fin 2002, doit porter la France au premier rang des nations, à l'horizon de l'année 2007, dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. L'objectif, pour le système éducatif, est de généraliser leur utilisation en trois ans. Pour y parvenir il faut, d'une part, faire mieux connaître les usages pédagogiques, d'autre part, élaborer un plan d'ensemble pour accélérer et maîtriser cette généralisation.

La sous-direction des Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (SDTICE) a élaboré un plan global de développement de l'usage des TICE. Il se décline en trois programmes d'actions principaux : "infrastructures et services numériques", "contenus", "usages", "formation" et un programme de soutien : "qualité".

> Les environnements numériques de travail

— **Le déploiement d'environnements numériques de travail** est favorisé par le ministère. Pour un élève ou un étudiant un ENT permet d'accéder, en ligne, dans ou hors l'établissement, à son emploi du temps, son cahier de texte, ses notes... Il offre aussi la possibilité de travailler en collaboration avec ses camarades et de consulter ressources documentaires ou contenus de cours mis à disposition par les professeurs.

Trois groupes de travail se sont attachés durant l'année 2003-2004 à définir les services attendus et leurs préconisations techniques en s'appuyant sur le Sdet (schéma directeur des environnements numériques de travail), dont un projet soumis à commentaires est paru en juillet 2003 : <http://www.educnet.education.fr/equip/sdet.htm>

Interopérabilité. Le groupe a travaillé sur l'interopérabilité entre le socle de l'environnement numérique de travail et les services logiciels qui s'y rattachent.

Identification. Constitué d'experts techniques de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, ce groupe a élaboré des recommandations sur "l'identification, l'authentification, la

gestion des autorisations et la création d'un mot de passe unique pour plusieurs applications **SupAnn.** Des recommandations et des procédures ont été formulées pour que les universités puissent rendre compatibles leurs annuaires, y compris avec ceux d'universités étrangères.

— **État d'avancement pour l'enseignement scolaire.** Dix projets d'espaces numériques de travail ont été retenus à l'issue du premier appel à projets, lancé en mars 2003, avec la Caisse des dépôts et consignations. Cela s'est concrétisé par de premiers déploiements à Amiens, Bordeaux, Dijon, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Poitiers et Strasbourg pour le secondaire et deux projets pour le primaire à Besançon et Limoges. Ces déploiements se poursuivront en 2004-2005 et seront complétés par les six projets retenus à la suite du second appel à projets lancé en mars 2004.

<http://www.educnet.education.fr/equip/ent.htm>

— **État d'avancement pour l'enseignement supérieur.** Le projet ENT-supérieur est la suite de l'appel à projets Campus numériques 2002 (volet 2). Ce dernier avait pour but de fournir des services numériques (définis par le Sdet) aux étudiants et à l'ensemble des personnels des établissements d'enseignement supérieur. Quatre projets ont été retenus. Ils empruntent des chemins différents pour fournir ces services : open source, J2EE et .net ainsi que Campus Pipeline de SCT.

Le déploiement des ENT s'effectue dans le cadre des Universités numériques en région et s'inscrit dans une logique d'aménagement du territoire. D'ici 2006, les étudiants de 70 % des établissements

Un important dispositif d'animation et d'information

Tout au long de l'année un important dispositif d'animation a fonctionné avec le soutien de la SDTICE et de la Caisse des dépôts et consignations pour accompagner le déploiement d'environnements numériques de travail.

Dans le scolaire, un espace de travail collaboratif pour tous les projets permet de mutualiser les études, les cahiers des charges, et la réflexion sur l'utilisation de l'outil.

Dans le supérieur, des journées thématiques sur les grands problèmes (juridiques, techniques, usages, conduite du changement...) ont été l'occasion d'échanges entre acteurs et experts extérieurs ou étrangers. Le 24 Mars 2004, la journée "ENT-UNR" a permis de faire le point sur les éléments clés de ces projets

Une enquête (février-mars 2004) a fait un point intermédiaire afin d'informer les établissements désirant déployer un ENT.

Le financement des nanotechnologies et des nanosciences

Recensement des financements publics consacrés à la recherche dans le domaine des nanotechnologies.

La comparaison avec les autres pays montre que ces financements sont très significatifs pour la France mais sensiblement plus faibles qu'aux Etats-Unis et au Japon.

Rapport de l'Igaenr, janvier 2004

universitaires devraient être dotés en équipements et en services.

Pour en savoir plus :

<http://www.educnet.education.fr/superieur/ent-unr.htm>

<http://www.educnet.education.fr/superieur/ENTsynthese/default.htm>

> Former les élèves et les étudiants

— **Un brevet informatique et internet** est mis en place dans les écoles et les collèges depuis novembre 2000. Le niveau 1 destiné aux écoles est intégré dans les programmes obligatoires depuis la rentrée 2002. Le niveau 2 se déploie progressivement dans les collèges. La reconnaissance des compétences TIC des collégiens est envisagée dans le cadre de la réforme du brevet.

— **Un certificat informatique et internet** (C2i-niveau 1) est également expérimenté depuis la rentrée 2003. Destiné aux étudiants (B.O. du 30 avril 2002), il vise à établir que ces derniers maîtrisent les compétences indispensables à la poursuite de leurs études. Ce C2i-niveau 1 devrait être généralisé à la rentrée 2005.

— **Un "C2i niveau 2—Métiers du Droit"** a été créé en juin 2004. Il atteste de la maîtrise d'un ensemble de compétences nécessaires aux professions du Droit. D'autres certificats professionnalisants (niveau 2) sont en cours de création pour aider à l'insertion professionnelle.

<http://www.educnet.education.fr/formation/C2i-droit.htm>.

> Former les personnels

La formation et l'accompagnement des personnels sont des leviers importants pour la généralisation des TIC dans les pratiques enseignantes.

— **Un Certificat informatique et internet niveau 2 "Enseignant"** a été instauré en mars 2004 (B.O. du 11 mars 2004) pour développer, renforcer et valider la maîtrise des TICE par les enseignants stagiaires dans les instituts universitaires de formation des maîtres. Ces compétences doivent permettre à tout enseignant d'évoluer et de continuer à se former tout au long de sa carrière. Ce niveau 2 du C2i sera expérimenté au cours de l'année 2004-2005 et généralisé à partir de la rentrée universitaire 2005. À terme, ce certificat devrait être étendu aux enseignants en formation continue.

— **Des actions spécifiques** sont mises en place, sous forme de séminaires, en direction de publics ciblés. Pour les personnels du supérieur, notam-

ment les enseignants-chercheurs : Journée "mutualisation des TIC dans le supérieur" en mars 2004, cinq universités d'automne sur la conception de ressources. La SDTICE collabore avec l'École supérieure de l'Éducation nationale et la direction de l'Encadrement pour la formation des corps d'inspection et d'encadrement.

> Site Mineurs.net et protection des mineurs

En janvier 2004, une note, destinée à l'ensemble des recteurs, a précisé la stratégie à mettre en œuvre dans l'Éducation nationale pour protéger les élèves des contenus inappropriés sur internet.

<http://www.educnet.education.fr/chrgt/courrierRecteurs04.pdf>

— **Un guide pratique** de préconisations est désormais accessible à tous les chefs d'établissement. Une liste noire de sites à éviter est à la disposition de tous.

— **Une cellule nationale de coordination** et de gestion des procédés de filtrage, une chaîne d'alerte et un contrôle de l'efficacité du dispositif sont en place :

<http://www.educnet.education.fr/plan/protection.htm>

— **Un site dédié : mineurs.fr.** En décembre 2003, le site Mineurs.fr destiné à recenser toutes les procédures en faveur de la protection et de la responsabilisation des jeunes à l'internet a été ouvert sous l'impulsion de la délégation aux usages de l'internet.

<http://www.mineurs.fr>



Tout en intégrant des dispositifs de contrôle ou de sélection de contenus pour la consultation d'internet dans ses systèmes d'information, l'Éducation nationale privilégie la voie de la responsabilisation et inscrit son action dans le cadre plus général de l'éducation au civisme et à la citoyenneté. La communauté éducative est en contact constant et direct avec les élèves. Elle est donc la plus à même de transmettre la sensibilisation et la pédagogie associées à l'internet.

Le brevet informatique et internet, obligatoire pour

les écoliers et les collégiens, comporte déjà un apprentissage des règles de bonne conduite sur internet.

<http://educnet.education.fr/formation/B2i.htm>

— **Les chartes d'utilisation.** L'Éducation nationale a voulu aller plus loin. Elle a décidé de recourir systématiquement à des "chartes d'utilisation" signées par l'administration, les professeurs et les élèves. Ces chartes, qui peuvent être intégrées aux règlements intérieurs, engagent contractuellement les signataires à utiliser les TIC en milieu scolaire en respectant les droits et les obligations de chacun, en mettant en garde contre les dérives et les dangers potentiels de certains usages, en précisant les services offerts ainsi que les conditions d'accès et d'utilisation.

Dans cet esprit, a été mis en ligne sur Educnet, le site ministériel dédié aux nouvelles technologies, un projet de charte générale d'utilisation des services de l'internet, des réseaux et des services multimédias.

<http://www.educnet.education.fr/aiedu/charte.htm>

— **Un site dédié : Légamédia.** Sur Educnet, toujours, la rubrique "Juridique" s'est enrichie de différents guides et textes internationaux concernant les droits de l'homme. À terme, cette rubrique deviendra le site "Légamédia". L'ambition est de proposer une nouvelle "citoyenneté" au-delà des frontières, appuyée sur des valeurs universelles et bâtie sur la participation des citoyens.

<http://www.educnet.education.fr/juri/default.htm>

> Les universités numériques thématiques

Le développement de la formation, entièrement ou partiellement, à distance :

- contribue à optimiser les parcours et les temps de formation des élèves et des étudiants,
- favorise le développement de la formation continue et plus largement de la formation tout au long de la vie,
- participe à la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur,
- renforce la présence française à l'international, notamment dans le monde de la francophonie,
- améliore l'équilibre territorial notamment pour l'accès aux formations.

En trois ans, l'enseignement supérieur français s'est mobilisé autour de la mise en place de la politique TICE. Les trois appels à projets du volet 1, en 2000, 2001 et 2002 ont permis de créer **64 campus**



Ariane Corelli

Pour protéger et responsabiliser les mineurs qui utilisent les TIC en milieu scolaire des "chartes d'utilisation" sont intégrées aux règlements intérieurs et un site dédié a été ouvert en décembre 2003.

numériques français qui regroupent environ 80 % des universités.

Actuellement des pôles d'excellence se constituent sous la forme d'universités numériques thématiques (UNT). Deux sont opérationnelles : UMVF (université médicale virtuelle francophone) et Unit (UNT pour les sciences de l'ingénieur) ; deux sont en cours de constitution autour de l'Éco-gestion et du droit ; et deux sont en émergence : sciences fondamentales et sciences de la vie et de la Terre (SVT). Parallèlement, des éléments de mutualisation centrés sur les langues, l'EIAH (environnement informatique d'apprentissage humain), les droits d'auteurs... sont en cours d'étude de faisabilité.

Les universités numériques thématiques (UNT) sont des organismes "sans mur". Elles fédèrent autour de compétences disciplinaires complémentaires plusieurs universités ou grandes écoles. Pour l'essentiel, leur production est tournée vers l'étudiant. Cependant, certaines d'entre elles peuvent être organisées autour de thèmes communs à toutes les UNT (TIC, droits internet, ingénierie, ergonomie...) et, à ce titre contiennent des éléments de mutualisation ou de partage de services.

> Contenus numériques pour l'enseignement scolaire et supérieur

La question des contenus à la disposition des élèves, des étudiants et des enseignants se pose avec d'autant plus d'acuité que le taux d'équipement des établissements scolaires en micro-ordinateurs et accès internet, y compris avec des connexions à haut débit, s'est sensiblement amélioré au cours

des dernières années.

Pour que la communauté éducative dispose de produits de qualité, correspondant à ses attentes et aux orientations du système éducatif, le ministère soutient le développement de ressources multimédias éducatives.

— **Les procédures de soutien** évoluent. Elles doivent en effet prendre mieux en compte les besoins des élèves et des enseignants et intégrer les possibilités offertes par internet pour diffuser des ressources numériques. La SDTICE travaille plus étroitement avec les professionnels du secteur : le label "reconnu d'intérêt pédagogique", RIP, a évolué, la commission multimédia a été recomposée et a reçu de nouvelles attributions.

Parallèlement, le plan de relance de l'édition numérique du multimédia éducatif, mis en place par la SDTICE, s'est traduit par des acquisitions de produits par les établissements scolaires à hauteur de 2 millions d'euros. Cet effort est reconduit en 2004.

— **L'espace numérique des savoirs (ENS)** a été testé sur un panel de 1 500 établissements volontaires. À la suite de cette expérimentation, de nombreuses demandes d'accès émanent aujourd'hui de collectivités locales, d'organismes publics (hôpitaux, bibliothèques...), d'établissements scolaires et amènent à étudier plus rapidement que prévu l'ouverture de l'ENS à d'autres usagers.

L'ENS s'ouvrira sous la forme de bouquets de services de ressources numériques d'éducation en ligne.

Sur l'impulsion du ministère, des regroupements d'éditeurs, le Canal numérique des savoirs et le Kiosque numérique de l'éducation ont été créés fin 2003 pour permettre à de nouveaux établissements scolaires d'accéder à ces ressources.

L'avenir d'une édition numérique française éducative, associant les éditeurs privés et publics, est lié à la meilleure adéquation de l'offre de contenus numériques éducatifs aux attentes des enseignants et des élèves (accès aisé, qualité des documents, droits d'usage acquis pour l'enseignement). L'enrichissement de l'offre disponible et la mise en œuvre d'un modèle économique viable sont les garants de son existence.

— **Le projet Schene**, lancé en octobre 2003, vise à faire émerger les demandes issues de groupes de travail académiques, à les traduire en termes de nouveaux besoins d'objets numériques puis à inciter à leur réalisation. À cette fin, les appels à propositions lancés dès la fin de l'année 2004 veilleront à la prise en compte des normes et standards

en cours (interopérabilité, etc.).

Le recueil et l'analyse des ressources numériques existantes effectués dans le cadre du projet Schene constituera l'un des éléments de la "Banque de ressources" dont le CNDP est le maître d'œuvre. Il en assurera l'actualisation et la diffusion.

— Par ailleurs, la SDTICE a été maître d'ouvrage du développement de sites internet dans différents domaines de l'enseignement et de la formation comme "Bienlire" (prévention de l'illettrisme) et "Primlangues" (apprentissage des langues à l'école primaire).

Il faut enfin citer le projet sur la sécurité routière "@SSSR" qui vise à faire passer les tests d'évaluation sur ordinateur pour tous les élèves concernés (1 600 000 par an). Cette application inaugurera le premier "examen numérique" à l'école.

> **L'administration électronique**

— **Pléiade**, créé en 1999, est progressivement devenu un outil incontournable pour les personnels de l'administration centrale. Ses limites techniques et fonctionnelles ont cependant conduit le ministère à entamer sa refonte avec appel d'offres en 2003.

En 2005, Pléiade 2 aura une réelle dimension fédératrice et sera largement ouvert, de manière sécurisée, aux services déconcentrés (rectorats, universités, établissements...). Il offrira des solutions de partage des contenus (travail collaboratif), supprimant les cloisonnements administratifs et les contraintes géographiques. Bâti sur un socle technique performant, il donnera accès à travers un portail rénové et personnalisé aux principales applications du ministère, notamment dans le domaine des ressources humaines.

Pléiade 2 est l'un des projets qui concourent à la mise en œuvre de l'administration électronique.

> **Délégation aux usages de l'internet : pour les jeunes et les familles**

La Délégation aux usages de l'internet placée auprès du ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche coordonne le pilotage de la politique gouvernementale "de généralisation de l'accès et de l'utilisation de l'internet par les jeunes, les familles et le grand public".

Un programme en six points, intitulé "Jeunes et familles", est mis en œuvre par la délégation :

— **Développer les infrastructures et les équipements.** La délégation poursuit la campagne nationale d'information et de promotion lancée en octobre

2003 avec le label : "Internet déclaré d'utilité tout public". Elle impulse la constitution d'une offre bon marché d'équipements informatiques portables. Pour soutenir le déploiement des infrastructures de réseau, notamment de réseau sans fil, au bénéfice du plus grand nombre, elle co-anime avec les industriels une démarche de maillage du territoire français.

— **Promouvoir la charte NetPublic et dynamiser l'accès public à l'internet.** La délégation fédère sous le label "NetPublic" un large réseau d'espaces publics numérisés. Ils bénéficieront ainsi d'avantages et d'économies d'échelle sur les produits et services des TIC, négociés au niveau national dans la perspective d'un développement intensif et de qualité du service public du net.



— **Amplifier les actions de formation.** La délégation soutient le développement d'une offre de formation diplômante, garantie par l'État, qui sanctionne les compétences d'accueil et d'accompagnement des personnes dans leur appropriation des technologies de l'information et de la communication. Elle prépare la mise en œuvre, au sein des points NetPublic, en relation avec le ministère de la Famille et avec l'appui de l'Unaf (Union nationale des associations familiales) d'un programme d'accompagnement de la formation à l'internet des adultes par des jeunes titulaires d'un B2I et d'un brevet complémentaire "Jeune médiateur internet". Elle assure, enfin, la généralisation du Passeport

internet multimédia (PIM) par la mise en place d'une procédure de passation, sur son site : <http://delegation.internet.gouv.fr/pim/index.htm>

— **Recenser et promouvoir des usages publics de l'internet.** La délégation recense et promeut des usages publics, exemplaires par la qualité et l'importance des services rendus. Elle suscite la publication de témoignages audiovisuels ou multimédias décrivant les usages qui enrichissent un répertoire multimédia des usages publics.

— **Élaborer et promouvoir des règles de civilité et de pratiques de sécurité.** La délégation impulse la constitution d'usages et de dispositifs multimédias qui garantissent une transmission, tout au long de la vie, des valeurs de civilité, de respect et de justice républicaine. Elle développe une démarche de sensibilisation et d'information pour la protection des mineurs utilisant internet.

— **Transmettre à l'international les valeurs républicaines françaises.** La délégation pilote, notamment :

- l'écriture collaborative d'une charte d'éthique et civique pour les usagers de l'internet

<http://delegation.internet.gouv.fr/chrqt/Charte-proj-081203.doc>

- une politique de développement de "campus numériques" internationaux sur les thèmes de la e-santé et de la e-formation qui permettent de mettre en œuvre de nouveaux partenariats et d'organiser des rencontres destinées à favoriser l'échange de bonnes pratiques sur ces sujets ;

- la mise en place, dans la continuité du programme européen Safer Internet, d'un ensemble de mesures pour sécuriser la navigation sur internet des publics les plus jeunes. ■



Caroline Lucas-MENESR



Construire l'Europe de l'Éducation et de la Recherche

Les accords de pays à pays pour l'enseignement et la recherche demeurent importants dans le champ de l'Union européenne. La coopération scolaire avec l'Angleterre a été relancée. Dans le supérieur, le couple franco-allemand reste un moteur et un modèle de coopération. Des accords trilatéraux se mettent également en place. Le LMD, architecture européenne des diplômes, se généralise.

> Relance de la coopération bilatérale franco-anglaise

Les accords du Touquet signés, le 4 février 2003, par les ministres de l'Éducation français et britannique avaient pour objectif de multiplier les relations entre les deux pays pour le bénéfice de tous les acteurs de l'École. Un an après, le bilan des actions de coopération éducative engagées est riche et l'objectif atteint : les élèves ont été les premiers bénéficiaires de cet accord. L'ensemble de ces actions est reconduit pour l'année scolaire 2004-2005 et est étendu à d'autres académies. Ce nouvel essor de la coopération franco-anglaise a coïncidé avec la célébration du centenaire de "l'Entente cordiale" entre les deux pays.

— **Partenariats et échanges scolaires.** 60 établissements scolaires d'Ile-de-France et du "Grand Londres" situés en zones d'éducation prioritaire travaillent sur des projets pédagogiques conjoints qui permettent des échanges d'élèves de 9 à 19 ans et des placements en entreprises. Les technologies d'information et de communication ont permis 20 partenariats entre écoles primaires dans le cadre

du projet décentralisé "zones rurales" entre l'académie de Poitiers et le Lincolnshire. 46 partenariats sont déjà institués entre les Language Colleges anglais et les sections européennes françaises.

— **Conférence des jeunes sur l'Europe.** 70 jeunes, français et anglais, se sont rencontrés, les 10 et 11 février 2004 à Paris, sur le thème de l'identité européenne. Une deuxième conférence sur l'engagement citoyen est prévue à Londres début 2005.

— **Formation des enseignants du primaire en langue.** 26 académies se sont engagées dans le cadre de la convention signée entre la Teacher training agency et les Instituts universitaires de formation des maîtres. 800 enseignants, anglais et français, ont bénéficié de ce programme de formation croisée.

— **Rencontres des personnels d'encadrement et des directeurs d'écoles.** Le programme "multi-ethnicité et réussite scolaire" a permis à vingt chefs d'établissement d'échanger leurs expériences. Une rencontre de directeurs d'école primaire aura lieu fin 2004 sur le thème de l'apprentissage des langues à l'école.

— **Échanges sur des thèmes de politique éducative.** Des groupes d'experts, composés de cadres de l'administration centrale ou territoriale, ont engagé la réflexion et ont comparé les dispositifs spécifiques des deux pays sur des sujets d'intérêt commun tels que la "prévention de la violence", "la prévention de l'illettrisme" et "les 14-19 ans dans le milieu scolaire".

> La coopération franco-allemande

Les axes majeurs de la coopération bilatérale renouée, inscrits dans la feuille de route des ministres

WA Dudley



En février 2004, l'anniversaire de l'Entente cordiale a été l'occasion pour 70 jeunes anglais et français de se retrouver à Paris sur le thème de l'identité européenne.

chargés de l'Éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont présentés et évalués dans le cadre des conseils des ministres conjoints, comme décidé par le Président Jacques Chirac et le Chancelier Gerhard Schröder lors du 40^e anniversaire du traité de l'Élysée, le 22 janvier 2003.

Lors des 2^e et 3^e conseils, le 18 septembre 2003 à Berlin et le 13 mai 2004 à Paris, les ministres français et allemand ont fait le bilan du séminaire franco-allemand pour le développement de la langue du partenaire, tenu à Sèvres les 6 et 7 octobre 2003, et de l'avancement du projet commun de manuel d'histoire franco-allemand.

— **La comparabilité de 40 nouveaux diplômes**, de niveau brevet professionnel et baccalauréat professionnel, a été établie.

— **Deux appels d'offres pour ouvrir les formations binationales** à des établissements de pays tiers ont été lancés par l'Université franco-allemande, pour la première fois à l'automne 2003 puis en juin 2004, auprès de ses établissements membres. En outre, avec l'Association allemande pour la recherche (DFG) et ce ministère, cette université a lancé un appel d'offres pour la mise en place de structures de coopération en formation doctorale.

Un séminaire d'experts sur le développement durable (juin 2004) a formulé des propositions s'inscrivant dans la suite de la déclaration du G8 d'Évian. La recherche contre le cancer a fait l'objet d'une concertation étroite.

> Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche

— **À la conférence de Berlin** (18-19 septembre 2003), la France a réaffirmé les notions de bien public et de responsabilité publique en matière d'enseignement supérieur. La nécessité d'un développement complémentaire du processus d'harmonisation par la promotion de liens plus étroits entre l'espace européen de l'enseignement supérieur et l'espace européen de la recherche a été reconnue. La convergence des architectures universitaires, conçue pour favoriser la comparabilité et la reconnaissance des périodes d'études – et, par là, la mobilité des étudiants – se concrétise avec la mise en place dans les pays européens d'une nouvelle structuration des études supérieures sous la forme licence/master/doctorat (LMD).

Une autre question centrale concernait les systèmes d'assurance qualité et plus précisément des modalités selon lesquelles les États pourront se faire

mutuellement confiance dans leurs procédures d'évaluation et d'accréditation. Le modèle européen devrait être fondé sur une évaluation externe et des critères d'accréditation transparents.

— **Le LMD, déjà adopté par 66 universités.** Progressivement, la démarche s'étend à l'ensemble de l'enseignement supérieur français.

À la rentrée 2004 :

- 66 universités, soit plus des trois quarts, l'ont adopté et le mettront en œuvre ;

- les écoles normales supérieures et les grands établissements se sont associés à la démarche ;

- plus de quarante écoles d'ingénieurs relevant de l'Éducation nationale ou d'autres ministères, délivreront des masters professionnels ou de recherche, pour les étudiants français ou étrangers ;

- 33 écoles supérieures de commerce et de gestion seront reconnues de niveau "master".

Le succès du LMD repose en grande partie sur l'initiative des établissements auxquels de nouvelles libertés ont été données pour agir.

Aujourd'hui, aucun pôle de recherche puissant ne peut se concevoir sans une offre elle-même forte de masters et de doctorats. La démarche LMD, par son caractère rassembleur, par son adossement à la recherche, contribue aux réflexions sur l'avenir de la recherche et renforce le lien indispensable entre formation et recherche et la coopération entre établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche.

— **Erasmus mundus.** Le programme Erasmus Mundus a été adopté lors du Conseil du 25 novembre 2003 avec un budget de 230 millions d'euros. C'est un programme d'excellence destiné à soutenir la création d'une offre de masters européens de haut niveau et le développement de la mobilité des étudiants et enseignants afin de promouvoir la destination européenne dans le monde. L'offre de masters et de bourses vise à soutenir les intérêts stratégiques de l'Union européenne en développant la visibilité, l'intelligibilité et l'attractivité de son enseignement supérieur. Il s'agit de mettre l'Europe au nombre des destinations privilégiées par les étudiants et les chercheurs les plus brillants des pays tiers, et de créer ainsi des relations durables, politiquement et économiquement profitables, avec ces pays.

Principaux axes du programme : identification-création de 250 "masters Erasmus Mundus" associant au moins trois établissements de trois pays européens ; création d'une mobilité d'étudiants et d'universitaires de pays tiers entre au moins deux

Le processus de Bologne

Près de 40 pays sont aujourd'hui associés à la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le mouvement a été lancé en 1998 lors d'une rencontre à la Sorbonne des ministres concernés, de France, Allemagne, Grande-Bretagne et Italie. Dès 1999, à la conférence de Bologne, les quatre fondateurs ont été rejoints par vingt-cinq pays. L'objectif est de favoriser la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs et de promouvoir l'enseignement supérieur européen auprès des autres régions du monde.

Pour faire converger les architectures universitaires en Europe, six objectifs ont été fixés : se doter de diplômes lisibles et comparables ; bâtir le système universitaire sur deux cycles ; généraliser les "crédits transférables" ; démocratiser la mobilité ; favoriser l'évaluation de la qualité ; promouvoir la dimension européenne dans l'enseignement supérieur. En France, cette démarche a pris le nom de "LMD" : licence-master-doctorat.

universités des États membres ; création d'une mobilité d'étudiants et d'universitaires européens vers des établissements d'enseignement supérieur de pays tiers dans le cadre de partenariats entre les "masters Erasmus Mundus" et des établissements d'enseignement supérieur de pays tiers ; encouragement à la création de diplômes doubles ou multiples. Le programme devrait concerner, pour la période 2004-2008, environ 4 000 étudiants de l'Union européenne et 4 000 étudiants étrangers. Une première journée d'information nationale sur le programme communautaire Erasmus Mundus a été organisée le 27 janvier 2004 en présence de la commissaire européenne et du ministre français de l'Éducation nationale.

— **Constructions bi ou trilatérales.** La coopération "bi" ou trilatérale avec les partenaires européens se développe principalement dans le cadre du processus de la Sorbonne-Bologne (cf. encadré p.65). Le soutien à la constitution de réseaux universitaires visant à rapprocher les systèmes d'enseignement supérieur se traduit par des accords de reconnaissance de diplômes : diplômes de 3^e cycle entre la France et la Russie (mai 2003), finalisation d'un accord du même type avec l'Ukraine, formations d'ingénieurs avec la Suisse (septembre 2003). Dans le même esprit, des appels d'offres en 2003 et 2004, dédiés à des cotutelles de thèses, des doubles diplômes, ou des diplômes conjoints ont été lancés : programmes des universités franco-allemande et franco-italienne, programmes de "masters conjoints" franco-helléniques et franco-néerlandais, d'"actions intégrées" luso-françaises, poursuite des réseaux universitaires franco-germano-russes. Enfin, deux déclarations du Président de la République, tracent le cadre de nouveaux projets : à Wroclaw, le 9 mai 2003, pour favoriser des masters conjoints franco-germano-polonais et à Budapest, le 23 février 2004, pour une université virtuelle franco-hongroise en réseau.

> Un master professionnel dans les écoles d'ingénieurs

— **Contexte.** Le master s'inscrit dans le cadre réglementaire de la nouvelle architecture des diplômes licence-master-doctorat (LMD).

En application de l'article 15 de l'arrêté du 25 avril 2002, le diplôme national de master peut être délivré par les établissements d'enseignement supérieur relevant de la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou de ministres autres

que ce dernier et habilités par l'État à délivrer des diplômes conférant le grade de master.

Ces établissements peuvent donc, en complément de leurs filières traditionnelles conduisant à la délivrance du diplôme d'ingénieur, créer de nouveaux cursus valorisant leurs compétences au niveau master et permettant d'atteindre de nouveaux objectifs.

L'attractivité internationale des écoles d'ingénieurs sera renforcée par l'offre de masters puisque ces diplômes sont spécifiquement conçus pour les étudiants étrangers.

— **Dispositif national d'évaluation.** Pour garantir la qualité des masters délivrés par les écoles d'ingénieurs, une commission nationale d'évaluation a été créée. Cette instance est composée de vingt personnalités qualifiées françaises ou étrangères, choisies en raison de leurs compétences pédagogiques, scientifiques ou industrielles, dans le domaine des formations d'ingénieurs.

La commission évalue la qualité et l'opportunité des formations conduisant à ce nouveau diplôme, elle vérifie la pertinence des projets au regard de l'environnement économique, social et culturel, national ou international, et du bénéfice à en attendre pour l'insertion professionnelle et le développement de carrière des étudiants. En particulier, elle évalue la qualité des partenariats transnationaux éventuellement mis en œuvre, ainsi que celle des innovations pédagogiques proposées.

La commission dispose de l'expertise scientifique et technique des équipes de formation produite par la mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP).

— **Bilan des deux premières campagnes d'habilitation.** En 2004, 62 projets ont été déposés, la commission en a retenu 32 (contre 52 déposés et 15 retenus en 2003), dont 2 avec avis partiellement favorable. Chaque établissement ayant déposé un dossier s'est vu notifier la décision d'habilitation ou de rejet, accompagnée de recommandations pour améliorer ces projets.

> Ecoles doctorales : former à et par la recherche

— **Les formations doctorales** s'inscrivent dans la dynamique de création de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche. La mise en place du LMD les a amenées à centrer leur action sur la préparation du doctorat, l'ouverture

Nouveaux outils de coopération en recherche et technologie

Novembre 2003 - Déclaration conjointe franco-finlandaise de coopération en biotechnologie

Janvier 2004 - Création d'une Fondation franco-suisse pour la science et la technologie.

Février 2004 - Création d'un institut virtuel de recherche franco-hongrois en biotechnologies.

Avril 2004 - Accord franco-italien de coopération scientifique et technologique.

- Des rencontres, bi ou trilatérales, de "points de contact nationaux" du programme cadre de recherche et développement technologique (PCRDT), ont également été lancées pour préparer la mise en place de projets européens (rencontre franco-germano-polonaise de novembre 2003, par exemple).

Le livre des références

Ce guide méthodologique, réalisé par l'Igaenr en lien avec le Comité national d'évaluation, aide les établissements français d'enseignement supérieur à s'auto-évaluer.

Publication Igaenr, mai 2004

européenne et internationale et l'insertion professionnelle des docteurs. Leur politique de formation à et par la recherche est confirmée.

Les choix opérés affirment donc la formation doctorale comme élément constitutif de la politique générale des établissements d'enseignement supérieur telle qu'elle est définie dans leur contrat quadriennal. Ils inscrivent aussi l'école doctorale dans une politique de site à forte visibilité : structuration de pôles puissants, multiplication d'accréditations partagées lorsque le regroupement des forces scientifiques et le développement des complémentarités apparaissent indispensables pour atteindre des masses critiques, développement des relations avec le monde socio-économique.

— **Nouveau cahier des charges pour les centres d'initiation à l'enseignement supérieur.** Créés en 1989, les centres d'initiation à l'enseignement supérieur (CIES) ont formé environ 25 000 moniteurs. Leur contribution à la qualification du système français d'enseignement supérieur par la formation de futurs enseignants-chercheurs demeure à cet égard importante.

Prenant en charge la tutelle des centres au mois d'avril 2003, la direction de l'Enseignement supérieur a souhaité donner une nouvelle impulsion à leur action. Il s'agit, dans le cadre existant, de faire évoluer leurs missions en favorisant les confrontations scientifiques interdisciplinaires de haut niveau entre doctorants et en préparant les moniteurs à jouer un rôle plus actif dans la diffusion de la culture scientifique et technique et à contribuer ainsi à la diffusion des savoirs et à l'attractivité de filières trop souvent délaissées. A l'issue d'une large concertation qui a associé, autour de l'assemblée des directeurs de CIES, des représentants de la direction de la Recherche, de la Conférence des présidents d'université (CPU) et de sociétés savantes, un nouveau cahier des charges a été élaboré. Il est entré en application à la rentrée universitaire 2004.

Les modalités de formation retenues permettront aux moniteurs d'acquérir une culture scientifique de qualité, ouverte par-delà leur discipline sur d'autres champs de la recherche. Leur contribution à la diffusion de la culture scientifique et technique s'effectuera tant au sein de l'université qu'en relation avec d'autres acteurs du monde éducatif, des musées, des collectivités territoriales, en faisant appel à des représentants du monde socio-écono-



Les centres d'initiation à l'enseignement supérieur participent à la formation des enseignants-chercheurs.

mique et à des spécialistes de la médiation scientifique et technique.

> Le programme Jeunesse

En 2003 plus de 11 000 jeunes et de 500 animateurs ont bénéficié d'une des actions du programme communautaire Jeunesse. Un tiers des projets ont concerné des jeunes "en difficulté", dont 16 réalisés avec des jeunes handicapés. Lancé au printemps 2000 pour sept ans, le programme "Jeunesse" est destiné à promouvoir la contribution des jeunes à la construction européenne. 30 États européens y participent, ainsi que des pays tiers du pourtour méditerranéen, d'Europe orientale et du sud-est, et d'Amérique latine. Il regroupe cinq grands types d'action :

- Jeunesse pour l'Europe est destiné à favoriser les échanges de groupes de jeunes âgés de 15 à 25 ans.
- Le Service volontaire européen permet aux 18-25 ans de séjourner plusieurs mois dans un des pays du programme, où ils intègrent une association, une organisation à but non lucratif ou une collectivité locale pour y mener des activités d'intérêt général en bénéficiant d'un tutorat.
- Les Initiatives de jeunes sont un soutien aux projets individuels ou collectifs de jeunes de 15 à 25 ans.
- Les actions conjointes créent des passerelles vers les autres programmes d'action communautaire d'éducation et de formation (Socrates, Leonardo et Culture 2000).
- Les mesures de soutien sont prévues pour aider et former les animateurs de projets jeunesse, améliorer la qualité des projets, construire et animer des réseaux de partenaires.

> Orientation tout au long de la vie : une définition plus claire

Une résolution sur l'orientation tout au long de la vie a été adoptée par le Conseil européen de mars

2004. Le texte reprend largement les propositions présentées par la France. Il souligne en effet notamment le caractère transversal de l'orientation, qui constitue le point nodal des politiques d'éducation et de formation, ainsi que des politiques de l'emploi. L'orientation y est entendue dans son acception la plus large, c'est à dire scolaire et professionnelle. Une définition clarifiée des processus que recouvre le concept d'orientation tout au long de la vie y est développée — orientation scolaire, bilans de compétence, accompagnement, validation des acquis de l'expérience... — et l'accent y est mis sur une meilleure articulation des services en charge de ces processus.

> **Autres avancées communautaires**

— **Apprendre en ligne.** Ce programme, doté d'un budget de 44 millions d'euros pour trois ans, est destiné à soutenir l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans les systèmes d'éducation et de formation. Il a été adopté lors du conseil des ministres "éducation" de novembre 2003. Environ la moitié du budget sera dédiée au jumelage entre écoles pour accentuer la dimension européenne de l'éducation. La Commission souhaite utiliser les TICE afin "d'établir des rapports de coopération entre établissements scolaires de différents pays". Il s'agira d'assurer d'ici 2007 le jumelage de 30 000 établissements scolaires européens via internet et de "favoriser l'utilisation du plus grand nombre de langues possibles".

— **Éducation et formation 2010.** Le rapport intermédiaire conjoint Conseil-Commission sur le programme de travail "Éducation et formation 2010", a été adopté le 26 février 2004 lors du conseil des ministres de l'Éducation de l'Union européenne et

remis au conseil européen en mars 2004. Ce programme devrait favoriser : la modernisation des systèmes d'éducation et de formation ; l'ouverture des établissements (scolaires et d'enseignement supérieur) à de nouveaux publics dans le cadre de l'éducation tout au long de la vie ; la mise au point de méthodes efficaces de validation des acquis de l'expérience ; le développement de systèmes d'assurance qualité ; une plus grande transparence et comparabilité des contenus des diplômes et des formations ; le développement de la mobilité professionnelle et géographique.

— **Europass.** Sur la base des travaux du groupe "transparence des qualifications", la Commission a préparé une proposition de décision du Parlement européen et du Conseil qui établit un cadre unique appelé "Europass". Europass est un portfolio coordonné de documents présentant les qualifications et les compétences acquises en formation, dans le travail ou à l'occasion d'activités bénévoles. Ces documents s'articulent autour du CV européen et sont pour le moment le supplément au certificat et au diplôme, le portfolio européen des langues (basé sur le cadre commun de référence du Conseil de l'Europe) et l'Europass-formation (attestant de compétences acquises lors de stages dans un pays de l'UE dans le cadre du programme Leonardo). D'autres instruments pourront être ajoutés. La proposition prévoit également la création d'un organisme unique responsable dans chaque État de la coordination des activités d'information et de conseil. La délégation française veille à garantir le contrôle des États sur l'introduction d'éventuels nouveaux documents dans le portfolio Europass et à clarifier le rôle dévolu aux agences nationales. ■



L'ouverture internationale : coopération, mobilité et compétition

L'ouverture internationale de l'enseignement scolaire, la reconnaissance des universités et des écoles supérieures françaises, la compétitivité de la recherche scientifique sont en grande partie conditionnées par la capacité de développer la mobilité des jeunes et des étudiants, des échanges de pays à pays et d'établissements à établissements. Dans ce but, les dispositifs et les programmes bilatéraux et multilatéraux se complètent et s'enrichissent.

> Les axes de la coopération bilatérale

En dehors de l'Europe, les enjeux de coopération entre pays sont au cœur de l'adaptation du système français au "monde global" caractérisé notamment par le partage des connaissances et la grande mobilité des personnes.

Les principaux outils mis en œuvre en 2003-2004 dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche reposent sur des accords reconnaissant un cadre général des niveaux de formation et de diplômes qui facilitera les mobilités étudiantes et les coopérations entre établissements, sur le soutien à des formations intégrées entre établissements français et étrangers, sur l'aide à la mobilité de chercheurs pour constituer des réseaux de recherche internationaux. La réforme LMD, dans laquelle la France est engagée, crée un contexte très favorable à ces actions et l'ouverture internationale est de plus en plus perçue comme un facteur indispensable de progression du système.

La coopération internationale dans l'enseignement scolaire est conçue comme essentielle pour préparer les jeunes à comprendre d'autres cultures, c'est une base de toute politique d'insertion de la France dans le monde. Elle répond également à une demande d'expertise française pour le développement de systèmes éducatifs dans des pays où cet objectif est une priorité.

> Enseignement scolaire

- Mise en place de partenariats académiques avec les académies marocaines qui participent au projet d'aide à la décentralisation formulé par les autorités marocaines.



Caroline Lucas-MENESF

Ces jeunes lycéens bretons ont obtenu une bourse pour une année d'études aux États-Unis.

- Jumelage entre l'académie d'Amiens et le ministère de l'Éducation de Djibouti.
- Coopération éducative sur les zones d'éducation prioritaires avec l'Afrique du Sud.
- Rencontre à Paris entre le ministre Ferry et le secrétaire d'État à l'Éducation des États-Unis, M. Paige, le 3 octobre 2003.
- Encouragement à l'exportation de la méthode pédagogique "La main à la pâte" (rencontres latino-américaines de La main à la pâte à Santiago du Chili en novembre 2003).
- Coopération dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme entre lycées hôteliers français et établissements chinois.

> Enseignement supérieur

- Arrangement administratif franco-chinois de reconnaissance réciproque des études et des diplômes signé le 30 septembre 2003 entre le ministre Luc Ferry et le ministre chinois de l'éducation M. Zhou Ji.
- Mise en place du collège doctoral franco-japonais.

- Consolidation du programme de formations intégrées d'étudiants mexicains dans les écoles d'ingénieurs françaises et licences professionnelles en France. Ce type de programme existe depuis plusieurs années avec le Brésil (Brafitec : Brésil France, formations d'ingénieurs en technologie).
- Création d'une cyber-université franco-indienne (protocole d'entente du 8 avril 2003).

> Mobilité internationale des étudiants

Un Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants a été installé le 12 novembre 2003 par le ministre de l'Éducation nationale et le ministre des Affaires étrangères. Cette instance consultative doit formuler des diagnostics et des recommandations sur tous les aspects de la mobilité internationale des étudiants : mobilité "entrante", c'est-à-dire l'accueil des étudiants étrangers en France et, mobilité "sortante", c'est-à-dire les séjours d'étude des étudiants français à l'étranger.

Le conseil est composé de représentants de toutes les parties concernées : 8 représentants des ministères, 8 parlementaires et élus dans des instances territoriales, 8 représentants des établissements d'enseignement supérieur, des représentants des opérateurs spécialisés dans la gestion de la mobilité (Cnous, Egide, EduFrance) et des personnalités qualifiées.

La méthode de travail combine constitution et exploitation de dossiers documentaires, auditions de responsables et d'experts, travaux en ateliers et débats en séance plénière. Loin de se substituer aux différents organismes concernés, le conseil s'appuie sur leurs productions et favorise une mise en commun des problématiques et des solutions.

Le programme de travail a été fixé en relation avec les projets des pouvoirs publics en matière d'ouverture internationale de l'enseignement supérieur et de renforcement de l'attractivité de la France. Il a porté sur 7 dossiers :

- sources statistiques et système d'information relatif à la mobilité internationale ;
- adaptation de l'offre française de formation supérieure aux exigences nouvelles de la mobilité, liées notamment à la constitution de l'espace européen de l'enseignement supérieur ;
- évaluation des structures d'appui mises en place par les établissements d'enseignement supérieur pour mieux gérer la mobilité internationale des étudiants ;

- évaluation des dispositifs administratifs régissant cette mobilité ;
- évaluation des systèmes de bourses et des autres dispositifs d'incitation et d'appui à la mobilité internationale ;
- logement des étudiants en mobilité internationale ;
- intervention des collectivités territoriales en faveur de la mobilité internationale.

Les sept dossiers et les propositions qu'ils comportent ont été approuvés par le conseil et présentés aux autorités de tutelle durant l'été 2004.

> Recherche

- Renforcement des programmes de mobilité de chercheurs liés à des appels à projets (programmes d'actions intégrées et programmes de recherche en réseaux). En 2003, il a été convenu entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie de faire évaluer les réponses aux appels à projets par la Mission scientifique technique et pédagogique.

- Rencontre à Paris le 25 septembre 2003 de Mme Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux nouvelles technologies avec M. Xu Guanhua, ministre chinois de la Science et de la technologie : ouverture d'un programme de recherche en réseaux avec la Chine, création d'un Institut Pasteur à Shanghai.

- Mise en place du Haut Conseil pour la recherche et la coopération scientifique franco-israélienne.

> L'accueil des délégations étrangères

La direction des Relations internationales et de la coopération (DRIC) a organisé en 2003 les visites d'une centaine de délégations (soit 500 visiteurs venus de 55 pays). Certains pays ont envoyé plusieurs délégations. Par exemple : 4 pour l'Iraq, 5 pour le Brésil, 3 pour les États-Unis, 6 pour le Japon, 4 pour la République populaire de Chine, 3 pour la Finlande, 3 pour la Slovaquie... Nombre de visites en France s'effectuent dans le cadre de voyages d'études européens.

En 2003-2004, la DRIC a été particulièrement sollicitée par les pays d'Europe centrale et orientale et, notamment, par les nouveaux adhérents à l'Union européenne.

Pour l'année 2003, 40 % des délégations ont été concernées spécifiquement par l'enseignement scolaire, 35 % par l'enseignement supérieur et par la recherche, 25 % à la fois par l'enseignement



scolaire et l'enseignement supérieur.

Outre l'information sur le système éducatif (organisation politique et administrative, structure des niveaux d'enseignement), les demandes concernent particulièrement la décentralisation, la modernisation de l'administration et la formation professionnelle. La formation des enseignants, initiale et continue, reste une préoccupation majeure des visiteurs étrangers.

Les mêmes problématiques éducatives émergent et recourent celles de la France, quelle que soit l'origine géographique des délégations.

S'agissant des visites exploratoires, outre les possibilités de coopération et la familiarisation avec le système français, ce sont moins des modèles éducatifs que les étrangers viennent chercher, qu'une mise en perspective de leur propre système par le biais de la comparaison. De ce point de vue, l'accueil de délégations étrangères peut être envisagé comme une première forme de coopération.

> Exportation des formations technologiques

La qualité de la formation professionnelle et technologique française tient en particulier aux liens spécifiques noués par le service public d'éducation et de recherche et les entreprises et d'échanges quotidiens entre les représentants des entreprises et les enseignants.

— **Les entreprises françaises qui souhaitent s'implanter dans un pays étranger**, et qui sont confrontées à des problèmes de formation, font naturellement appel au savoir-faire du ministère français de l'Éducation nationale qui, en lien avec les systèmes éducatifs étrangers, peut répondre à leurs besoins de formation, du technicien à l'ingénieur. Elles sont également intéressées par la capacité du ministère à prendre pied, avec elles, dans les établissements de formation des élites et dans les différents centres de recherche appliquée et de transferts de technologies publics, où s'élaborent les stratégies industrielles propres à chaque pays.

— **Cette exportation des savoir-faire industriels et pédagogiques français** a donné lieu à une première expérience réussie de création, dans de nombreux pays, de centres de formation et de recherche appliquée franco-étrangers, construits autour de "métiers" ou de problématiques transversales (environnement, énergie, automobile, mode, tourisme, productique...), associant, sur une longue



Dric-MENESR

Créés avec des industriels, les centres de formation comme celui de New-Delhi (Inde, ci-dessus) participent à la promotion de l'ingénierie pédagogique et du français langue des affaires.

durée, le ministère, des institutions de formation étrangères et des entreprises.

Ainsi, en Chine, en Inde, au Brésil, au Mexique, en Slovaquie, des centres créés avec des groupes tels que PSA, Dassault-Systèmes, Suez, Total, Accor, Lectra-Systèmes, Lacoste, etc. et des établissements français de formation, lycées (BTS), universités, écoles d'ingénieurs, ainsi qu'avec d'autres institutions publiques (BRGM, Ademe...) et des collectivités territoriales fonctionnent depuis plusieurs années. La France dispose ainsi de solides bases de promotion de ses savoir-faire industriels, de son ingénierie pédagogique et du français comme langue des affaires et des carrières internationales.

> Contributions à l'action des organismes internationaux

Que ce soit pour l'éducation en général, pour l'enseignement supérieur ou la recherche en particulier, le ministère apporte sa contribution à la vie des organisations internationales dont la France est membre actif comme l'Unesco et l'Organisation pour le commerce et le développement économique.

— **Cinq études comparatives de l'OCDE.** La France a participé à la réalisation d'études comparatives des systèmes éducatifs et de leur fonctionnement.

- **Attirer, former et retenir des enseignants de qualité.** 27 pays membres de l'OCDE ont participé à cette étude, initiée en 2002. L'atelier international final a été organisé à Bordeaux par la Dric, avec l'OCDE, les 10 et 11 juin 2004. Le rapport de la France sur ce thème est publié par la Documentation française.

- **Éducation et accueil des jeunes enfants.** Suite au rapport remis par la France en mai 2003 (établi par les ministères de l'Éducation nationale et des Affaires sociales) et à la visite à Paris d'experts internationaux en juin 2003, un rapport a été adressé en fin d'année 2003, par le secrétariat de l'OCDE,



À Dublin, les 18 et 19 mars 2004, les ministres de l'Éducation des pays de l'OCDE ont confronté leurs stratégies pour "améliorer la qualité de l'éducation pour tous".

aux deux ministères concernés.

- **Les systèmes nationaux de qualification : leur impact sur la formation tout au long de la vie.** La France a remis son rapport en octobre 2003 (établi par l'Éducation nationale et le ministère du Travail). Il a été présenté lors d'un atelier international organisé à Saint-Gall (Suisse) les 6 et 7 juillet 2004.

- **Équité dans l'éducation.** La France participe, aux côtés de neuf pays membres, à l'examen analytique de cette activité. Le ministère de l'Éducation nationale remettra en septembre 2004 son rapport.

- **Repenser l'enseignement supérieur dans une économie mondialisée.** La France procède, aux côtés de pays membres, à l'examen analytique de cette activité. Elle remettra en septembre 2004 un rapport établi par le ministère de l'Éducation nationale.

— **Participation aux temps forts de l'OCDE.** La France a aussi participé à plusieurs rencontres organisées par l'OCDE.

- **Forum sur le commerce des services éducatifs.** Ce 2^e forum de l'OCDE sur le commerce des services éducatifs a réuni à Trondheim (Norvège), les 3 et 4 novembre 2003, 170 experts issus de 24 pays. Thème de la rencontre : "gérer l'internationalisa-

tion de l'enseignement post-secondaire".

Cette rencontre a conduit l'OCDE à lancer conjointement avec l'Unesco l'élaboration des lignes directrices destinées à garantir la qualité des activités transnationales dans le domaine de l'enseignement supérieur. La France s'est engagée à participer à l'écriture de ce document qui devrait être adopté à la fin 2005.

- **Réunion des ministres de l'Éducation à Dublin.** Cette réunion, les 18 et 19 mars 2004, des ministres de l'Éducation des 30 pays de l'OCDE et de quatre pays observateurs (Chili, Israël, Estonie, Slovaquie) était centrée sur le thème "améliorer la qualité de l'éducation pour tous". 24 ministres ou secrétaires d'État y étaient personnellement présents (la France était représentée par la Dric).

Cette rencontre était importante à trois titres :

- par ses trois sous-thèmes : "l'éducation et la cohésion sociale", le "relèvement des niveaux de compétences pour tous", le recrutement et la formation de nouveaux enseignants de qualité";
- par ses débats qui ont mis en évidence la polarisation et la diversité des politiques éducatives des pays de l'OCDE – et ce, tout particulièrement, autour des trois enjeux de l'évaluation des systèmes éducatifs, de l'autonomie des établissements et de l'attractivité du métier de professeur ;
- par son caractère inédit de première réunion ministérielle depuis la création de la direction de l'éducation de l'OCDE (en septembre 2002), qui reflète la montée en puissance de la problématique de la formation dans une organisation largement centrée sur la performance économique.

À l'Unesco, la France a particulièrement suivi les dossiers "Éducation pour tous" et "Globalisation et enseignement supérieur". Un dossier thématique bilingue français-anglais intitulé *La France et l'Unesco : enjeux éducatifs et scientifiques* a été réalisé et publié à 6 000 exemplaires

Un premier contrat d'objectifs entre l'État et la commission nationale française pour l'Unesco (CNFU) a été élaboré avec les deux autres ministères de tutelle (Affaires étrangères et Culture). ■





Formation tout au long de la vie : adapter et diversifier l'offre

L'offre de formation de l'Éducation nationale aux adultes s'est développée et diversifiée sous le double signe de la décentralisation et de l'Europe. Le rôle des recteurs est renforcé, des groupements d'intérêt professionnel sont constitués pour impulser les actions académiques liées à un projet européen, les structures locales de formation se modernisent, les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience ont reçu plus de moyens.

> Mutations et diversifications

Les activités du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en direction des adultes, salariés et demandeurs d'emploi s'inscrivent dans la logique européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Dans un contexte en mutation (lois sur les responsabilités locales, sur la formation professionnelle tout au long de la vie et le dialogue social), la réponse de l'Éducation nationale s'effectue au niveau académique (le Gip-Formation continue et insertion professionnelle) comme au niveau local, (les Greta) et se traduit par une diversification de l'offre. Des chantiers nationaux accompagnent l'action du réseau de la formation continue des adultes.

Renforcement du rôle des recteurs. Les recteurs ont été dotés de moyens juridiques pour conduire des partenariats avec les différents acteurs régionaux. Les 30 Gip-Formation continue et insertion professionnelle progressivement mis en place apportent une réponse adaptée et transparente sur les moyens en provenance d'acteurs publics et privés. Sont également confiées aux Gip-FCIP l'impulsion et l'animation des projets retenus dans le cadre de la programmation des fonds structurels.

> Greta : norme de qualité unique et informatisation

— **500 000 stagiaires.** Les groupements d'établissements (Greta) qui rassemblent des collèges, lycées et lycées professionnels, accueillent chaque année environ 500 000 stagiaires, salariés et demandeurs d'emploi, aussi bien pour des formations d'adaptation que de qualification. En 2002, le



Philippe Blanchot

Les Greta dispensent des formations qualifiantes ou diplômantes à environ 500 000 stagiaires par an. Ils s'adaptent à l'évolution du marché.

Le volume financier des 275 Greta et Cafoc s'est élevé à 419,3 millions d'euros, en très légère augmentation (+ 2,3 %) par rapport à 2001 (410 millions d'euros), soit 5,5 % du marché concurrentiel de la formation continue.

— **La création du droit individuel à la formation,** la mise en place de formations qualifiantes ou diplômantes différées vont élargir le nombre potentiel de personnes susceptibles de suivre une formation. Les Greta devront adapter leur offre de formation aux nouveaux besoins, notamment en renforçant la modularisation, la souplesse et l'individualisation des parcours de formation.

Face au choix des partenaires sociaux de renforcer les certifications de branches spécialisées et peu, ou pas, ouvertes aux formations générales, l'Éducation nationale propose la souplesse de son système de validation (découpage des diplômes professionnels en unités, modes d'évaluation diversifiés) et le développement de la VAE. En outre, des complémentarités seront recherchées entre les diplômes de l'Éducation nationale et les autres certifications.

Candidats à la VAE : profils 2003

Sur 15 782 candidats à la VAE : 7 061, soit 49,1 %, ont obtenu un diplôme complet
5 605 ont obtenu une partie du diplôme présenté
1 708, soit 12 %, n'ont rien obtenu
60 % étaient des femmes
95,8 % des candidats avaient plus de 27 ans
Pour toute information complémentaire
www.eduscol.education.fr



— deux chantiers nationaux de modernisation des Greta sont en cours :

- **Qualité.** La création d'une norme unique de qualité pour les Greta est destinée à simplifier et harmoniser le dispositif de labellisation à l'interne et à améliorer sa lisibilité à l'extérieur. La norme Greta-Plus vise à développer au sein des groupements le service de formation sur mesure en réponse aux besoins des individus et des organisations.

- **Informatisation.** Un nouveau système d'information "Progre" remplacera en 2005-2006 l'actuelle application "Stage". Un appel d'offres ouvert a été publié au B.O. des marchés publics en mars 2004 pour acquérir et adapter un produit du marché.

> Validation des acquis de l'expérience : un droit pour tous

Inscrite dans le Code de l'éducation et dans le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à toute personne engagée depuis au moins trois ans dans la vie active de faire reconnaître les compétences acquises tout au long de sa vie professionnelle et personnelle, salariée ou bénévole, en vue d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat professionnel ou technologique, notamment parmi ceux que délivre l'Éducation nationale.

La VAE permet d'articuler une démarche de certification avec une démarche de formation : le désir d'obtenir un diplôme n'est pas antinomique du désir de compléter sa formation et nombreux sont ceux pour qui cette dernière démarche tantôt précède, tantôt suit celle de validation à proprement parler.

Au sein des universités et des écoles d'ingénieurs, la validation des acquis de l'expérience, mise en œuvre dès la parution de la loi de modernisation sociale, connaît un succès croissant.

La VAE s'inscrit donc pleinement dans le nouveau paysage de l'éducation et la formation tout au long de la vie que le ministère souhaite voir se dévelop-

per jusque dans l'enseignement supérieur qui devient ainsi plus ouvert et plus accessible à tous.

Pour offrir un service de qualité qui garantisse l'égalité de traitement tout en répondant à l'augmentation de la demande, les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA - pour les diplômés du secondaire et jusqu'au BTS) et ceux des universités et écoles d'ingénieurs ont été renforcés. Au cours de l'année 2003-2004, le ministère leur a attribué de nouveaux moyens dans le cadre des contrats quadriennaux. Le Fonds social européen a soutenu 34 projets impliquant universités et écoles d'ingénieurs. Cela s'est traduit par une meilleure qualité et lisibilité des procédures et des formations, et par la réduction des délais d'attente.

Grâce à un travail en réseau, les pratiques des établissements ont été harmonisées et des outils performants créés, en vue de faciliter le traitement des candidatures et le travail des jurys.

— **Dans la logique européenne.** La VAE a été aussi intégrée, en 2003-2004, dans le grand chantier du passage des établissements au schéma européen du LMD (licence-master-doctorat). La VAE comme le LMD supposent, en effet, de redéfinir des parcours de formation plus souples, de traduire les diplômes en termes de compétences, de disposer de référentiels de métiers afin de faciliter la mise en regard de l'expérience professionnelle des candidats et des exigences des cursus. Ce travail sur les référentiels a contribué à rapprocher le monde universitaire et le monde de l'entreprise. Il a aussi rendu l'offre de formation plus lisible pour les candidats et les partenaires extérieurs de la VAE comme les régions, l'ANPE, les organismes mutualisateurs des fonds de la formation professionnelle. L'effort de formation de l'ensemble des personnels des établissements pour la mise en place de la VAE a été poursuivi. ■

VAE : en quatre ans le nombre de candidats de niveau du secondaire a plus que triplé

	2000 (VAP)	2001 (VAP)	2002 (VAP/VAE)	2003 (VAE)
Personnes accueillies et conseillées	28 781	38 536	58 463	71 217
Personnes accompagnées	6 487	9 127	12 830	15 346
Candidats	4 609	5 396	8 040	15 782

Le nombre de candidats à un diplôme inférieur ou équivalent au BTS, multiplié par 3,4 entre 2000 et 2003, a quasiment doublé en 2003 par rapport à 2002. Pendant ce temps le nombre des personnes "accueillies" puis celui des "accompagnées" ont régulièrement augmenté pour être multipliés par 2,4 entre 2000 et 2003.

Pour toute information complémentaire
www.eduscol.education.fr



Gestion des personnels : recrutements et élections professionnelles

Les concours de recrutement des personnels d'encadrement du système éducatif ont attiré plus de candidats en 2003-2004 que les années précédentes. Les élections 2004 de délégués des personnels IATOSS aux commissions administratives paritaires nationales ont été marquées par une moindre participation.

> Recrutement des personnels d'encadrement

Personnels de direction des lycées et collèges : plus de candidats aux concours de 2003-2004. Le nombre d'inscrits a été en augmentation de 22,5 % pour le concours de 1^{ère} classe (35 professeurs agrégés de plus qu'en 2003) et de 21,5% en 2^e classe (plus 200 candidats professeurs certifiés et 135 professeurs des écoles, en particulier). Le nombre de candidats est en hausse sensible dans les académies de Lille, Créteil et Versailles.

Nombre de candidats aux concours de personnels de direction de la session 2004

Année Concours	Nombre de postes ouverts		Nombre d'inscrits		Taux de réussite	
	1 ^{ère} classe	2 ^e classe	1 ^{ère} classe	2 ^e classe	1 ^{ère} classe	2 ^e classe
2004	70 ⁽¹⁾	670 ⁽²⁾	179	2713	40%	27%
2003	80	840	146	2235	55%	38%

⁽¹⁾ listes complémentaire +1

⁽²⁾ liste complémentaire : + 59

Personnels d'inspection : en moyenne 5 candidats par poste d'IEN. Le nombre de candidats aux concours d'inspecteur de l'Éducation nationale est en croissance constante, depuis 1998 (+27%). En revanche, la moyenne d'âge des candidats, 44,6 ans, reste dans ses niveaux les plus bas : elle était de 46 ans en 2002, 45 ans en 2001 et 50 ans en 1998.

Concours d'inspecteur de l'Éducation nationale : 6 candidats par poste en moyenne

Concours	Nombre de postes ouverts	Nombre d'inscrits	Taux de réussite	Moyenne d'âge des lauréats
2004	159	978	16 %	44,6 ans
2003	132	865	15 %	43,5 ans

Entre 2 et 11 candidats par poste d'IA-IPR (inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional). On compte près de 11 candidats pour un poste en administration et vie scolaire, près de 6 en mathématiques, 5 en Lettres, mais 2 en anglais, en arts plastiques ou en sciences et techniques de l'ingénieur secteur biochimie. Par ailleurs, si 65 % des candidats sont des hommes, on dénombre 41 % de lauréates. Les agrégés représentent 64 % des inscrits mais ce corps représente 84 % des reçus. L'académie de Versailles totalise 10 % des inscrits et celle de Lille, 6 %.

Concours d'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional : plus de postes et moins d'inscrits

Concours	Nombre de postes ouverts	Nombre d'inscrits	Taux de réussite	Moyenne d'âge des lauréats
2004	83	348	24 % (1)	47,9 ans
2003	69	352	19,5 %	45 ans

Le concours de Casu (conseiller d'administration scolaire et universitaire)

Concours de conseiller d'administration scolaire et universitaire :				
Concours	Nombre de postes ouverts	Nombre d'inscrits	Taux de réussite des lauréats	Moyenne d'âge
2004	75	463	16 %	38 ans
2003	66	489	16 %	37 ans

La répartition hommes/femmes des lauréats aux différents concours

Session	Concours							
2004	158 IEN		83 IA-IPR		75* CASU		800 personnels de direction	
	F : 47%	H : 53%	F : 41%	H : 59%	F : 41%	H : 59%	F : 43 %	H : 57 %
2003	132 IEN		64 IA-IPR		61 CASU		920 personnels de direction	
	F : 48%	H : 52%	F : 21%	H : 69%	F : 42%	H : 58%	F : 43 %	H : 57 %

La modernisation des procédures d'inscription sera appliquée pour la session 2005 : pour la première fois les pré-inscriptions aux concours de Casu, de personnels de direction, d'IEN et d'IA-IPR se feront sur internet.

> Elections professionnelles 2004 des personnels IATOSS

Les élections en vue de désigner les représentants des personnels ATOSS des services déconcentrés aux commissions administratives paritaires nationales (CAPN) compétentes se sont déroulées le 9 mars 2004. La participation était en légère baisse : 78,3 % contre 79,1 % aux élections de 2000 et 2001.

Tendance générale. L'Unsa demeure la fédération la plus représentative des personnels IATOSS malgré une diminution du nombre de voix en 2004 (35,9 % des suffrages exprimés contre 38,2 % précédemment). Cette évolution est due à un recul sensible dans la filière ouvrière, en partie compensé par une progression dans les filières administrative et de laboratoire. La CFDT recule également, passant de 7,8 % à 6,5 %. Parallèlement, on observe une progression de la CGT (de 18 % à 19,4 %), de FO (de 12,1 % à 13,2 %) et de la FSU (de 20,4 % à 21,4 %).

Résultats par filières. Filière administrative. L'Unsa, la FSU, la CGT et FO progressent, l'Unsa reste largement majoritaire. Seule la CFDT enregistre une baisse.

Filière sociale et de santé. Progression de la FSU, de FO et de la CGT et baisse de l'Unsa, ainsi que de la CFDT. L'Unsa reste majoritaire chez les médecins et la FSU chez les infirmier(e)s et les assistant(e)s de service social.

Filière ouvrière et de service. Le recul de l'Unsa et de la CFDT profite à la CGT, à FO et à la FSU. La CGT devance désormais l'Unsa jusqu'ici majoritaire.

Filière de laboratoire. Forte progression de l'Unsa et recul du SPLEN, syndicat autonome, qui reste néanmoins majoritaire. Progressent également FO et la FSU. Reculent la CGT et la CFDT. ■



Le rapport 2003

du médiateur de l'Éducation nationale

Trois constats émergent du cinquième rapport annuel du médiateur de l'Éducation nationale : une stabilisation du nombre des réclamations annuelles autour de 5 000, une augmentation de celles émanant des usagers (parents, étudiants...) ainsi qu'une complexification des situations rencontrées. Le rapport 2003 dresse aussi un bilan des suites réservées aux recommandations formulées les années antérieures, analyse l'activité globale des médiateurs et présente de nombreux cas.

Le rapport du médiateur de l'Éducation nationale, est le reflet de l'activité quotidienne des 39 médiateurs académiques durant l'année 2003. Ces médiateurs sont exclusivement des fonctionnaires retraités, exerçant leur activité à titre bénévole, ayant une expérience de l'application des textes et des procédures et une culture du service public. Observateurs privilégiés du fonctionnement de l'administration, ils alertent, attirent l'attention, mettent en exergue un certain nombre de comportements inadéquats.

> Les constats

— Avec 5 036 réclamations reçues en 2003 – dont 4 000 traitées par les médiateurs académiques et 1 000 au niveau national – on constate une stabilisation du nombre de réclamations depuis 2001.

— 56 % des réclamations émanent des personnels de l'Éducation nationale et 44 % des usagers, essentiellement des parents et des étudiants. La part des réclamations présentées par les usagers est en augmentation régulière (elle n'était que de 21 % en 1999). Parmi les 2 099 usagers qui ont saisi le médiateur, la plupart (61 %) sont des élèves ou des parents d'élèves du second degré et 24 % sont des étudiants.

— 59 % des 2 622 réclamations adressées par les personnels, proviennent des enseignants du public (soit 1 549), 21 % ont pour origine les personnels non enseignants (soit 544). Viennent ensuite les personnels non enseignants contractuels (7 %), les enseignants du public contractuels (5 %), les enseignants du privé sous contrat (5 %) et les personnels d'éducation, de documentation et d'orientation (5 %).



Caroline Lucas-MENESR

Le salon de l'Éducation est toujours l'occasion pour les médiateurs d'écouter personnels et usagers de l'Éducation nationale.

— La nature des réclamations présentées par les personnels évolue peu par rapport à 2002. 24 % sont relatives à des questions d'affectation et de mutation, 20 % concernent la carrière ou le statut (notation, avancement, détachement, sanction, licenciement, bonification...), 20 % sont liées à des questions financières (rémunération, indemnités, primes...), 12 % ont trait à l'environnement professionnel et aux relations professionnelles (organisation du travail, relations hiérarchiques, problèmes de harcèlement...), enfin 10 % concernent les pensions et retraites.



Le texte intégral du rapport est consultable sur www.ladocfrancaise.gouv.fr

— **Les réclamations des usagers portent pour la plupart (36 %) sur le cursus scolaire ou universitaire** (inscription, orientation, affectation...). 34 % sont liées aux examens et concours (décisions, fonctionnement des jurys, équivalence de diplômes...). 17 % portent sur les questions de vie scolaire et universitaire (relations internes et externes, discipline...). 60 % renvoient à des questions financières ou sociales (frais de scolarité, bourses, allocations...) et 3 % au handicap.

— **Le délai de règlement des dossiers a été inférieur ou égal à trois mois** dans 86 % des cas et le résultat s'est avéré plutôt positif pour la personne ayant saisi le médiateur dans 85 % des cas.

> **Analyse globale**

Une des clés de la réconciliation de la Nation avec son École réside sans doute dans la recherche d'un équilibre entre la volonté de définir une orientation nationale claire, précise, sans compromis, et la nécessité de prendre en compte des souhaits individuels légitimes. Dans cet esprit, les médiateurs constatent que lorsque des décideurs prennent leur responsabilité au plus près des personnes concernées, les dossiers les plus délicats peuvent être traités efficacement, sans déroger aux grands principes.

Si les familles font de plus en plus appel au médiateur, c'est parce qu'elles en connaissent désormais l'existence. Ces familles ne sont pas forcément issues de milieux très favorisés, ce sont des "initiés culturels" qui connaissent assez bien le système scolaire.

On note par ailleurs que les "réclamants" manifestent une attitude plus vive par rapport aux questions de gestion de personnel, d'accueil et de scolarisation des élèves handicapés ou malades ou encore de harcèlement moral. S'agissant de ce dernier point, le rapport fait état d'une multiplication des réclamations et d'un certain immobilisme des services : "Le harcèlement moral est un sujet qu'on sous-estime, souligne le médiateur. La prise de conscience est lente comme si l'administration considérait que cela ne concerne pas l'Éducation nationale, sauf de façon marginale."

Après avoir dressé un bilan de l'activité des médiateurs, notamment à travers des exemples vécus, le rapport 2003 du médiateur de l'Éducation nationale formule un certain nombre de recommandations à destination des décideurs. Objectif : rendre plus juste, plus équitable et plus efficace le fonctionnement du service public au bénéfice des usagers et de ses personnels.

L'activité des médiateurs les conduit également à insister auprès de l'administration pour que les textes réglementaires qu'elle établit soient à la fois courts, précis et en nombre limité. Il est également important qu'aux différents niveaux de l'administration, les responsables sachent faire preuve d'un esprit d'anticipation (par exemple, sur la question du harcèlement moral), afin d'éviter d'être contraints de réagir sous la pression des événements et sans la sérénité nécessaire. ■

Pour en savoir plus :
www.education.gouv.fr/mediateur



- 82 >** Loi organique relative aux lois de finances : expérimentations
- 84 >** La décentralisation : ouverture, simplification et cohérence
- 85 >** La stratégie ministérielle de réforme pour une administration plus efficace
- 87 >** Budget 2004 : un effort accru pour l'intégration et l'accompagnement social
- 89 >** Des actions éco-responsables
- 90 >** Développement des systèmes d'information
- 91 >** Modernisation des outils de pilotage
- 95 >** Une nouvelle gestion des personnels



La modernisation

Les réformes fondamentales que sont la décentralisation et la loi organique relative aux lois de finances accentuent l'urgence de profonds changements, déjà en cours, dans l'administration. Le passage d'une logique de moyens à une logique d'objectifs et de résultats impose une nouvelle politique d'encadrement et de gestion des personnels ainsi qu'une modernisation des outils de pilotage. Un important investissement pour un recours plus systématique aux technologies de l'information et de la communication a déjà permis de sérieuses avancées. ■



Loi organique relative aux **lois de finances** : expérimentations

La LOLF

La loi organique relative aux lois de finances n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, parue au JO du 2 août 2001, succède à une ordonnance du 2 janvier 1959.

Trois idées fortes

sous-tendent le nouveau texte :

- rendre compréhensible pour le plus grand nombre le débat sur la loi de finances et son exécution ;
- assurer la transparence de la chaîne de la dépense publique et lui assigner des objectifs de performance ;
- rééquilibrer les pouvoirs entre les différents acteurs de la dépense.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'Éducation nationale expérimente, en grandeur réelle dans les académies de Bordeaux et de Rennes, l'organisation et l'exécution d'un budget conforme au nouveau cadre posé par la loi organique relative aux lois de finances. Cette loi s'appliquera dans son intégralité à tous les ministères à partir du 1^{er} janvier 2006.

"Constitution financière" de la France, la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) structure le budget de l'État par "missions" – 34 dont 9 interministérielles – à l'intérieur desquelles se déclinent 132 "programmes" et près de 580 "actions" (nombre de missions et programmes hors comptes spéciaux et budgets annexes). Chaque mission – par exemple : "enseignement scolaire" – est composée d'un ensemble de programmes relevant d'un même ministère qui concourent à une politique publique définie – par exemple : "enseignement scolaire public du premier degré" et "vie de l'élève" – eux-mêmes déclinés en actions – par exemple : "école pré-élémentaire", "vie scolaire et éducation à la responsabilité", "santé scolaire" ou encore : "accueil et service aux élèves".

> Deux missions pour le ministère

Le budget du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sera construit sur la base de deux missions interministérielles qui regroupent l'ensemble de ses crédits actuels.

— La mission interministérielle "Enseignement scolaire" est composée de 6 programmes dont 5 relèvent du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR), le sixième relevant du ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

Montant budgétaire : 53,6 milliards d'euros.

Effectifs : 1,156 million de personnes.

— La mission interministérielle "Recherche et enseignement supérieur" compte 13 programmes dont 6 relèvent du MENESR.

Ministères concernés : MENESR ; Culture et communication ; Écologie et développement durable ;

Économie, finances et industrie ; Équipement, transports, logement, tourisme et mer ; Défense ; Agriculture, alimentation, pêche et affaires rurales. Montant budgétaire : 18,675 milliards d'euros. Effectifs : 145 477 personnes.

> Tests dans deux académies

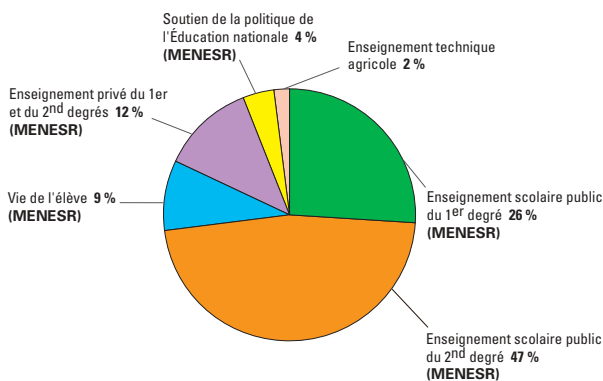
L'exécution d'un budget structuré selon les normes prévues par la loi organique relative aux lois de finances est testée en grandeur réelle dans les académies de Bordeaux et de Rennes depuis le 1^{er} janvier 2004. L'expérimentation porte sur trois programmes de la mission interministérielle "Enseignement scolaire" : enseignement scolaire public du 1^{er} degré, enseignement scolaire public du second degré et soutien de la politique de l'Éducation nationale. Elle concerne 42 000 emplois et porte sur plus de 1,1 milliard d'euros de crédits (masse salariale (enseignants du 1^{er} degré et non enseignants), crédits pédagogiques et de fonctionnement).

En Janvier 2005, l'expérimentation sera approfondie (crédits de rémunérations des enseignants du 2nd degré sur Bordeaux et Rennes) et élargie (programme scolaire public du 1^{er} degré sur toutes les académies). Par ailleurs, la mission "Recherche et enseignement supérieur" fera l'objet d'une expérimentation en 2005 selon deux modalités. Les programmes "Vie étudiante" et "Orientation et pilotage de la recherche" seront expérimentés nationalement tandis que le programme "Formations supérieures et recherche universitaire" sera mis en œuvre par quatre établissements publics à caractères scientifique, culturel et professionnel.

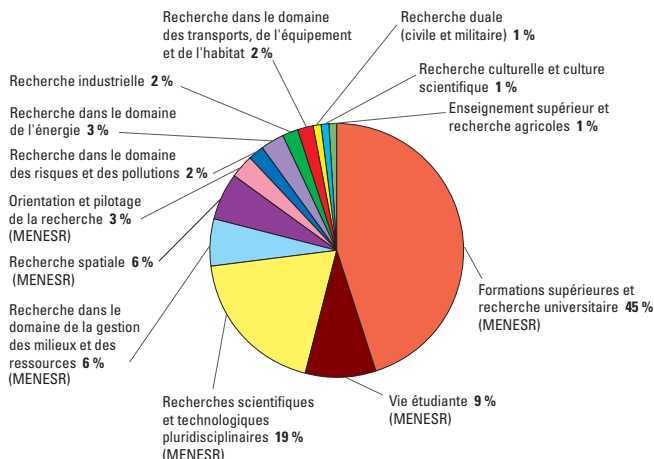
> Un pilotage par objectifs

Avec la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) du 1^{er} août 2001, un processus de transfor-

Poids budgétaire des différents programmes de la mission "Enseignement scolaire"



Poids budgétaire des différents programmes de la mission "Recherche et enseignement supérieur"



mation radicale des règles budgétaires et comptables de l'État est enclenché. Il s'agit de conduire les administrations à passer d'une logique de moyens à une logique de résultats et d'efficacité. Le nouveau cadre budgétaire est centré sur la responsabilisation des gestionnaires publics et sur le contrôle des résultats obtenus.

La qualité et l'efficacité des politiques publiques ne se mesurent plus en fonction du seul volume de crédits consacrés à ces dernières. Désormais, pour une politique donnée, l'État se fixera des objectifs et des cibles de résultats en fonction desquels sera appréciée la performance. Une politique publique sera d'autant plus performante que les objectifs auront été atteints ou approchés en fonction des moyens réservés à cette politique.

> Mesures des résultats

Pour mesurer la "performance" de l'État, des indicateurs seront associés aux objectifs. Ces derniers seront déclinés selon trois critères :

— **L'impact socio-économique.** C'est le résultat final d'une politique de l'État sur la société. Par exemple, à l'objectif "Conduire tous les élèves à la

maîtrise des compétences de base exigibles au terme de la scolarité primaire" sera associé l'indicateur "Score global aux évaluations CE2". Ce score sera décliné en français, mathématiques et langues vivantes.

— **La qualité du service rendu aux usagers.** C'est-à-dire la satisfaction de l'utilisateur et l'amélioration de la qualité du service délivré. Par exemple, à l'objectif "Offrir aux étudiants et aux chercheurs un accès à toutes les ressources documentaires" sera associé l'indicateur "Disponibilité théorique d'une place assise par étudiant et par semaine (en heures)".

— **L'efficacité de la gestion.** C'est-à-dire l'utilisation des moyens pour parvenir au résultat. Par exemple, à l'objectif "Intensifier l'effort de valorisation des résultats de la recherche spatiale et de sa capacité d'expertise" sera associé l'indicateur "Produits des redevances sur brevets et licences/dépenses de dépôt et maintenance des brevets et licences".

Le pilotage des politiques publiques par les résultats sera le gage d'une meilleure utilisation des ressources publiques et d'une plus grande responsabilisation des agents publics. ■



La **décentralisation** : ouverture, simplification et **cohérence**

La loi relative aux libertés et responsabilités locales, qui relance la décentralisation, offre un cadre juridique à l'intervention de l'État et des collectivités territoriales dans le champ de l'éducation.

> Les objectifs de la loi et le système d'éducation

— **Cohérence.** Les communes et les départements déjà compétents pour décider de la localisation et de la construction des bâtiments, le deviennent pour définir les secteurs géographiques de recrutement des élèves. La carte des formations professionnelles initiales sera gérée en commun par l'État et les collectivités. Les décisions d'ouverture et de fermeture des sections dans les lycées professionnels feront l'objet de conventions annuelles entre l'État et les collectivités. Elles permettront de mettre en œuvre les plans régionaux de développement des formations.

— **Simplification.** Dorénavant, les collectivités seront propriétaires des bâtiments scolaires à leur niveau de compétence. Les établissements du second degré, en particulier les lycées internationaux, qui étaient restés à la charge de l'État deviendront des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) de plein exercice.

— **Proximité.** Le transfert, à leur demande, du logement étudiant aux communes et aux EPCI, déjà responsables du logement social, répond à cet objectif. Le transfert du personnel TOS aux départements et aux régions participe du même principe.

La mise en œuvre de la loi s'effectuera sur plusieurs mois, voire deux à trois ans, pour le transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service.

La direction des personnels, de la modernisation et de l'administration (DPMA) coordonnera les travaux des services centraux et accompagnera l'action des services académiques. Elle jouera un rôle de conseil et veillera à la cohérence nationale des démarches engagées localement.

> Les facteurs de réussite

— **Au plan fonctionnel.** Il s'agit d'assurer la continuité du service public dans le processus de transfert. Les dispositions retenues par la loi réunissent les conditions d'un pilotage de l'établissement scolaire. Pour ce qui incombe à la collectivité de rattachement, son président fera connaître aux chefs d'établissement les objectifs fixés par la collectivité dans son domaine de compétence et les moyens alloués. Une convention, passée entre l'établissement et la collectivité de rattachement, précisera les compétences respectives et leurs modalités d'exercice.

— **Au plan politique.** Il convient de garantir aux collectivités territoriales les ressources correspondant aux compétences transférées et trois rapports sur la situation des effectifs transférés sont prévus par la loi. Les services académiques seront sollicités pour élaborer ces rapports qui serviront de base aux conventions de mise à disposition des services puis au décret de partition définitive des services.

— **Au plan social.** Les agents concernés par les transferts doivent être informés de ce changement d'organisation, connaître ses objectifs et son calendrier. Pour la suite de leur carrière, ils auront à choisir entre le maintien dans la fonction publique d'État et le transfert dans la fonction publique territoriale.

L'accueil des personnels TOS des collèges et lycées dans la fonction publique territoriale est entouré de garanties :

- des cadres d'emploi spécifiques, calqués sur les statuts actuels, seront créés au sein de la fonction publique territoriale ;
- les personnels territoriaux affectés dans les établissements resteront membres de la communauté éducative. Ils relèveront, comme aujourd'hui, de l'autorité fonctionnelle du proviseur ou du principal. ■





La **stratégie** ministérielle de **réforme** : pour une administration plus **efficace**

La stratégie ministérielle de réforme (SMR) est un document par lequel un ministère s'engage, notamment vis-à-vis du Parlement, à opérer un certain nombre de changements majeurs pour être plus performant. Dans un premier temps, le ministère n'a retenu que les réformes du système administratif. Le volet pédagogique relève d'une autre démarche, celle du débat national sur l'avenir de l'École, lancé au moment même où se construisait la SMR.

> **Trois grands domaines d'application**

— **Les académies** ont été les premières concernées par la SMR : regroupement et mutualisation des tâches de gestion, rationalisation de la gestion des examens et concours, réflexion sur la mise en place d'outils de pilotage, mise en chantier de projets de service.

— **Le soutien de l'administration centrale aux académies** s'est traduit par un allègement de l'organisation des examens et concours ; en outre, le déploiement de logiciels de gestion a été accéléré, l'appréciation des personnels ATOSS est devenue biennale, les démarches académiques ont reçu un accompagnement méthodologique.

— **L'administration centrale elle-même a engagé sa propre modernisation**, notamment avec le recentrage des missions et des effectifs de la direction des relations internationales et de la coopération (Dric) ainsi qu'avec l'externalisation de certaines fonctions logistiques.

> **Autres grands chantiers de modernisation**

Parallèlement à la SMR proprement dite, d'autres grands chantiers de changement ont été engagés. Ils participent à la démarche globale de modernisation administrative.

Ces chantiers de modernisation s'organisent autour de trois principales préoccupations :

- la qualité des services publics
- l'efficacité des services de l'État
- les outils de la modernisation, au service de la qualité et de l'efficacité.

Quelques exemples répondent, à des degrés divers, à ces trois préoccupations.

Les simplifications réglementaires, pour alléger certaines procédures, en particulier par voie d'ordonnances. La partie législative du Code de la recherche a été ainsi validée par voie d'ordonnance. Les dispositions obsolètes du Recueil des lois et règlements (RLR) sont progressivement supprimées.

L'accueil des usagers. Le ministère de l'Éducation s'inscrit dans le projet voulu par le Président de la République et le Premier ministre de diffuser une charte générique dite "*charte Marianne*" fixant les engagements concrets et réalistes que devront prendre les administrations accueillant du public à l'égard de leurs usagers. Certaines expériences avaient déjà été lancées notamment à l'inspection académique du Bas-Rhin et dans les services académiques de Paris.

La nouvelle "*charte Marianne*" est testée au niveau interministériel, depuis fin 2003, avec l'implication des inspections académiques, dans six départements pilotes : Ain, Charente, Eure-et-Loir, Hautes-Pyrénées, Loiret et Moselle.

Elle devrait être généralisée progressivement à toutes les inspections académiques et à tous les rectorats.

Le contrôle de gestion. La fonction contrôle de gestion a bénéficié d'une impulsion importante en 2001-2002 avec le lancement d'un plan triennal d'action et la création dans les académies de 39 emplois de contrôleurs de gestion, aujourd'hui tous pourvus. Le plan triennal prévoyait des initiatives dans des domaines variés : l'enrichissement de l'info-centre ministériel AccadémiA, afin d'en faire un outil d'aide au pilotage partagé entre l'administration centrale et les services académiques, le renforcement du contrôle national des emplois, le développement et l'accom-

**Missions et structures
de l'administration centrale
Propositions de recentrage**

Dans ce rapport l'Igaenr propose que le ministère se recentre sur des missions d'administration centrale et sur ses secteurs d'intervention ou missions au sens de la LOLF.

Rapport de l'Igaenr, septembre 2003.

pagnement de la contractualisation entre l'administration centrale et les académies, le développement du contrôle de gestion de l'enseignement supérieur, la diffusion du contrôle de gestion aux EPLE, le pilotage de fonctions transversales comme la fonction immobilière, l'informatique de gestion, les achats. Pour la conduite du plan, l'administration centrale (DAF et DPMA) avait pour tâche de professionnaliser les acteurs et d'assurer une coordination d'ensemble. Le bilan du plan triennal permet de renouveler la réflexion sur le sujet, au moment où la diffusion progressive de la LOLF aux académies crée de nouveaux défis et de nouvelles opportunités.

L'administration électronique. Il s'agit principalement d'intégrer les technologies web aux systèmes d'information et de gestion, et d'en tirer tous les bénéfices pour qu'évoluent les modes de travail et de relations avec les usagers internes et externes. Cela touche des domaines tels que les inscriptions aux examens et concours, la consultation de leurs dossiers par les personnels, la dématérialisation plus poussée des échanges grâce au recours à la signature électronique, le développement de services nouveaux à destination des parents d'élèves (cf. Les systèmes d'information de l'enseignement scolaire p. 90). ■



Budget 2004 : un effort accru pour l'intégration et l'accompagnement social

La section jeunesse et enseignement scolaire du budget 2004 s'élève à 55,535 milliards d'euros. En augmentation de 2,8 % par rapport à 2003 ce budget a contribué à moderniser le système éducatif et à améliorer l'accueil des élèves handicapés. Le budget de l'enseignement supérieur, porté à 9,086 milliards d'euros, a progressé de 2,93 %. Deux orientations essentielles prises par le Gouvernement expliquent cette hausse : le renforcement des moyens des universités et l'accompagnement social des étudiants.

> Jeunesse et enseignement scolaire

La progression, en 2004, du budget Jeunesse et enseignement scolaire traduit toute l'importance accordée par le gouvernement à ce secteur. Elle se concrétise par la stabilisation des effectifs enseignants et par un fort développement du dispositif des assistants d'éducation. Par ailleurs, il y a une volonté de moderniser le système éducatif, de rationaliser et de recentrer l'action des services centraux et déconcentrés de l'Éducation nationale.

— Les mesures d'emplois

- Création de 1 500 emplois d'enseignants du premier degré pour accueillir 55 000 élèves supplémentaires et poursuivre le plan pour l'adaptation et de l'intégration scolaire des élèves handicapés.
- Suppression de 1 500 emplois d'enseignement du second degré justifiée par la baisse démographique.
- Pour l'enseignement privé et par parité, 251 contrats créés dans le premier degré et 368 supprimés dans le second degré.
- Montée en puissance du dispositif "assistants d'éducation" avec 13 000 recrutements afin d'atteindre un effectif de 33 000 assistants d'éducation à la rentrée 2004.
- Résorption de l'emploi précaire dans les établissements publics, les Greta et à la mission générale d'insertion avec 570 emplois créés.
- Stabilisation du potentiel d'emplois des personnels techniciens, ouvriers et de service.
- Suppression de 1 100 emplois administratifs dégagés par l'optimisation des procédures et des structures.
- Prise en charge par le budget de l'État de la rémunération de 285 agents non enseignants de la collectivité départementale de Mayotte mis à la disposition des EPLE et du vice-rectorat.

— Les mesures en faveur des personnels

Une série de mesures catégorielles, pour un montant total de 181,48 M €, est financée au PLF 2004 afin d'améliorer soit la situation indemnitaire des personnels, soit le déroulement de leur carrière.

Pour les enseignants du 1^{er} et 2nd degrés

- 20 735 transformations d'emplois pour poursuivre le plan d'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles,
- 500 transformations d'emplois pour améliorer la fin de carrière des professeurs des écoles,
- 309 transformations d'emplois pour améliorer la fin de carrière des enseignants du 2nd degré,
- 150 transformations d'emplois pour améliorer le déroulement de carrière des PEGC et des CE d'EPS.

Personnels d'encadrement

- revalorisation de l'indice des secrétaires généraux et de leur indemnité de charges administratives.

Personnels ATOS

- régime indemnitaire revalorisé à hauteur de 13 M €,
- le plan de revalorisation de la carrière des infirmières est poursuivi avec 422 transformations d'emplois dans la classe supérieure.

Pour l'enseignement privé

Les mesures catégorielles en faveur des enseignants du privé sont aussi très importantes. Elles sont prises, soit en application du principe de parité, soit pour résoudre des problèmes spécifiques comme la résorption de l'emploi précaire :

- extension à la hors classe pour 75 professeurs des écoles (0,261 M €),
- élargissement de l'accès à la hors classe de 296 maîtres contractuels du second degré (1,039 M €),
- accès à la classe exceptionnelle des professeurs d'enseignement général de collège et des chargés d'ensei-

gnement d'éducation physique et sportive (0,146 M €),
- augmentation de la contribution de l'État au régime de retraite temporaire des maîtres du privé (14,2 M €),
- revalorisation du forfait d'externat qui bénéficie d'une dotation complémentaire de 29,4 M €.

— Les crédits pédagogiques

Les mesures nouvelles prévues en 2004 sont concentrées sur les priorités de la politique éducative, de l'école au lycée.

- 11,32 M € pour la mise en œuvre du plan d'adaptation et d'intégration scolaires des élèves handicapés,
- 6,82 M € consacrés aux dispositifs relais destinés à réinsérer les élèves en rupture scolaire,
- 5,4 M € supplémentaires pour l'opération "école ouverte" qui d'accueille des élèves pendant les périodes de vacances scolaires,
- 300 000 € financeront 50 contrats éducatifs locaux supplémentaires, ce qui permettra de porter à un peu plus de 3 millions le nombre de jeunes issus de milieux défavorisés bénéficiant de ces contrats,
- 500 000 € pour encourager les actions de soutien à la lutte contre l'illettrisme conduites pendant le temps extrascolaire,
- 600 000 € supplémentaires pour la validation des acquis de l'expérience professionnelle.

— Bourses et crédits sociaux

Les bourses et les crédits sociaux bénéficient de plusieurs mesures nouvelles pour un montant total de 5,73 M €. Elles concernent :

- les taux de bourses de collèges qui augmentent de 1,7 % (2,1 M €),
- la contribution de l'État aux dépenses de transports scolaires dans la région Ile-de-France et les territoires d'Outre-Mer (3,35 M €),
- les crédits d'action sociale destinés aux personnels de l'Éducation nationale qui bénéficient d'une mesure nouvelle de 0,28 M €.

> Enseignement supérieur

— Accroissement des moyens en personnels

- Les efforts ont été concentrés sur une demande prioritaire des universités concernant les emplois IATOS :
- 125 créations d'emplois, dont 17 pour les bibliothèques,
 - 8 emplois supplémentaires prévus pour l'Institut national de l'histoire de l'art,
 - 8 emplois sont accordés à l'établissement public du musée du quai Branly,
 - 6 emplois pour l'établissement public du campus de Jussieu,
 - 250 emplois créés dans le cadre de la résorp-

tion de l'emploi précaire.

Une requalification des emplois des personnels administratifs et techniques permet de créer 204 emplois de catégorie A, 21 emplois de catégorie B et de supprimer 300 emplois de catégorie C.

Enfin, 6,9 M € seront consacrés à améliorer la rémunération, le déroulement de carrière ou les régimes indemnitaires des personnels.

— Forte hausse des crédits de fonctionnement

Les crédits de fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur passent de 1 210 M € à 1 261 M € (+ 4,2 %) ; les établissements d'enseignement supérieur privé bénéficient quant à eux d'une mesure nouvelle de 5 M €. Ces moyens supplémentaires permettront de relever le budget des établissements les moins bien dotés, de consolider la politique contractuelle avec les établissements et d'assurer la diversification de leurs filières et de leurs missions.

— Meilleur accompagnement social des étudiants

- Augmentation du taux de bourses de 1,5 % pour un coût de 6,24 M €,
- 6 000 mois de bourses de mobilité internationale supplémentaires sont destinés aux étudiants,
- 300 jeunes chercheurs verront leur bourse de thèse transformée en allocation pour un montant de 1,68 M €,
- 200 postes d'accueil de post-doctorants et 300 conventions industrielles pour la formation à la recherche en entreprise sont créés.

— Effort particulier pour les crédits de paiement

En augmentation de 15 %, le budget 2004 met l'accent sur les crédits de paiement. Le montant des crédits inscrits pour les dépenses en capital s'élève à 772,6 M € (+ 15,33 %) pour les crédits de paiement et à 889,4 M € pour les autorisations de programme.

— Contrats de plan Etat-Régions

- 113,95 M € (hausse de près de 50 %) prévus pour les constructions et le premier équipement.

— Sécurité et maintenance

- 34 M € prévus au titre de la sécurité des établissements d'enseignement supérieur,
- 153,82 M € prévus au titre des crédits de maintenance du patrimoine immobilier.

— Grands travaux

- 108 M € pour accélérer le chantier du campus de Jussieu (désamiantage et construction d'un bâtiment),
- 12,27 M € complémentaires pour l'opération de construction du musée du quai Branly,
- 10,9 M € pour le Muséum d'histoire naturelle.

— Recherche universitaire

Les subventions d'équipement pour la recherche universitaire sont portées à 338,32 M € (+ 2,9 %). ■



Des actions éco-responsables

Pour intégrer les objectifs nationaux de développement durable dans le fonctionnement de l'Éducation nationale, divers chantiers ont été entrepris depuis janvier 2004.

— Papier et consommables informatiques.

Concernant les marchés passés par l'administration centrale pour ses propres besoins, ainsi que les marchés mutualisés avec les académies, des critères environnementaux ont été intégrés dans les cahiers des charges relatifs à l'achat de papier et de consommables informatiques.

À cette action sera associée une démarche de communication en direction des secrétaires généraux d'académie. Il est envisagé de diffuser auprès des personnels en charge des achats un guide d'accompagnement présentant des éléments d'information sur le papier recyclé et son achat.

L'introduction de critères environnementaux pourrait être étendue à d'autres catégories d'achats.

— Destruction et recyclage du matériel informatique.

Une réflexion est en cours pour évaluer la qualité des prestations des sous-traitants en matière de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques et pour mettre le ministère progressivement en conformité avec les exigences de la directive 2002/96/CE du Parlement européen et avec les recommandations du Conseil du 27 janvier 2003, dont l'entrée en vigueur en France est prévue pour l'été 2005.

— **Pollution automobile.** Tous les véhicules neufs achetés par l'administration centrale en 2004 ont été des "véhicules propres".

— **Audit.** La direction du personnel et de la modernisation de l'administration participe à l'organisation de l'audit environnemental qui sera mené en 2004-2005 sur le site de la rue Descartes à Paris, en

partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), les personnels du ministère délégué à la Recherche et le bureau de la logistique du site. La convention entre le ministère et l'Ademe a été finalisée.

— **État exemplaire.** Une enquête a été lancée, avec le soutien du ministère de l'Écologie et du développement durable, auprès des directions régionales de l'Environnement, pour évaluer le niveau de déploiement du volet "État exemplaire" auprès des rectorats et inspections académiques. Un scénario de projet pourra ainsi être élaboré. Il comportera des échanges de bonnes pratiques avec les services déconcentrés de l'Éducation.

— **Label "Haute qualité environnementale".** Une réflexion est menée sur l'intégration des critères "Haute qualité environnementale" (HQE) dans les opérations d'exploitation et de maintenance des bâtiments, ainsi que pour les constructions neuves, en administration centrale et dans les services déconcentrés. Une matinée d'échanges a été consacrée à ce thème le 23 juin, à l'administration centrale, avec la participation de l'ingénieur régional de l'Équipement du rectorat de Caen.

— **Formations.** L'ensemble de ces actions ayant besoin d'être soutenu par un processus de formation, deux modules ont été inscrits au plan de formation 2004-2005 de l'administration centrale. Le premier permettra de sensibiliser les personnels au développement durable. Le second portera sur les achats éco-responsables. ■





Développement des **systèmes d'information**

Au cours de l'année 2003-2004, l'organisation des systèmes d'information, notamment ceux relatifs à la gestion des élèves et au suivi de leurs parcours scolaires, a été modernisée.

Éducation spéciale : nouvelle application informatique

L'application informatique "Opales" (Outils de pilotage et d'administration locale de l'éducation spéciale), destinée aux commissions départementales de l'éducation spéciale (CDES), a été réalisée en 2003 et, après expérimentation, son déploiement est programmé jusqu'en février 2005. La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée avec le ministère de la Santé et de la protection sociale.

Un progiciel pour la gestion des Greta

Un appel d'offres a été publié au cours du 1^{er} trimestre 2004 en vue de faire réaliser un progiciel qu'il faudra adapter aux besoins de gestion des établissements et de pilotage de la formation continue. Après expérimentation, au cours de l'année 2005-2006, la nouvelle application remplacera progressivement "Stage", l'application utilisée par les Greta pour gérer la formation continue des adultes.

> Pour le premier degré : élaboration d'un système d'information

La réalisation de l'application informatique a été entreprise, en commençant par la "Base élèves", en partenariat avec les collectivités locales, après la validation en octobre 2003 du cahier des charges fonctionnel. L'application sera expérimentée dans plusieurs départements à partir de novembre 2004. Des actions de formation et d'accompagnement auprès des directeurs d'école seront menées au sein des inspections académiques concernées. Après la phase d'expérimentation, le début de la généralisation pourra être programmée pour l'année scolaire 2005-2006.

> Modernisation et évolution du système d'information des EPLE

La décision de faire migrer sous technologie web les applications informatiques de gestion utilisées par les établissements du second degré (EPL) a été prise en avril 2003. Un "plan d'urgence" a été mis en œuvre pour réaliser dans les meilleurs délais les nouvelles applications destinées à remplacer GEP (gestion des élèves et des personnels). Après une expérimentation en 2005, le déploiement sera généralisé en 2006. Les nouvelles applications répondront aux attentes exprimées par les établissements en ce qui concerne l'ergonomie, la facilité d'usage et la mise en réseau (intranet de l'établissement). Parallèlement, la refonte des concepts et des nomenclatures du système d'information "Scolarité" est à l'étude. Il s'agit de mieux prendre en compte les évolutions de l'organisation pédagogique et les besoins de pilotage aux différents niveaux (établissement, académie, administration centrale). Enfin, la mise en ligne de "télé-services" destinés notamment aux élèves et aux familles (en particulier, suivi des absences, des notes, de l'em-

ploi du temps et de la vie de l'établissement) sera favorisée, dans le respect de la réglementation, de la sécurité et de l'égalité d'accès aux informations.

> L'administration électronique

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche contribue activement à l'impulsion nouvelle qui est donnée au concept d'Administration ELEctronique au travers du programme d'action interministériel ADELE.

La démarche choisie est organisée autour de trois axes majeurs : améliorer et simplifier la relation entre citoyens et administration ; contribuer à moderniser le service public ; créer les conditions d'une confiance accrue dans l'échange électronique. L'Éducation nationale a défini un plan d'action 2004-2007 en s'appuyant sur les projets prioritaires du S3IT et en capitalisant sur l'avance prise dans les domaines de la dématérialisation (utilisation de la signature électronique...) et des télé-procédures. Ainsi, l'administration électronique se traduit dans le ministère par un effort sur la mise en place de services à valeur ajoutée importante pour les étudiants et les élèves - notamment autour des projets "d'Espace Numérique de Travail" ; pour les parents d'élèves qui auront un accès facile aux informations concernant leur enfant (notes, absences, emploi du temps...) ; pour les agents, auxquels seront proposés des outils de gestion de leur carrière et de leurs compétences (à l'instar des projets I-prof et Mon dossier RH).

Au-delà des services orientés vers l'utilisateur, l'administration électronique accroît la productivité administrative. La refonte des grands systèmes d'information (ressources humaines, SI de l'EPL, SI du 1^{er} degré) et la montée en puissance des outils d'aide à la décision comme ACCADEMIA, accompagnent cette stratégie de réforme. ■





Modernisation des outils de pilotage

Dialogues contractuels entre administration centrale et académies ou établissements d'enseignement supérieur et de recherche, suivi des contrats, contrôle de gestion, évaluations, systèmes d'information et de gestion du patrimoine immobilier, mise en commun d'indicateurs... Les outils de pilotage de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche connaissent un fort développement.

> Développer le contrôle de gestion

Le plan triennal de développement et de généralisation du contrôle de gestion, entériné le 15 avril 2002 et couvrant la période 2002-2004, a tracé le cadre et les conditions du développement du contrôle de gestion au sein du ministère.

Après la réorganisation de ce dernier, en avril 2003, les missions des directions en matière de contrôle de gestion ont été précisées. La direction des personnels, de la modernisation et de l'administration (DPMA) et la direction des affaires financières (DAF) sont chargées "d'assurer la mise en place de méthodes et instruments de contrôle de gestion".

— **Des outils, un réseau.** En ce qui concerne les outils du contrôle de gestion, le comité directeur des systèmes d'information du ministère a donné priorité au développement des systèmes d'information des établissements. Le développement d'Accademia, système de pilotage pour les décideurs de l'administration centrale et des académies, permettra de mettre en ligne des indicateurs de contexte et d'aide au pilotage du système éducatif. La refonte en cours des systèmes permettra, parallèlement, d'étudier l'impact qualitatif de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) sur la gestion des emplois et des personnes.

— **Impact de la LOLF.** Le développement du contrôle de gestion devrait connaître une accélération décisive avec la mise en œuvre de la LOLF. En effet, au-delà des pratiques "vertueuses" qu'il promeut, le contrôle de gestion deviendra un instrument essentiel du pilotage par objectifs et résultats que la loi organique instaure. Il en ira de même en matière de connaissance des coûts des politiques conduites, ce qui permettra de les rendre plus efficaces. Pour ces raisons les contrôleurs de ges-

tion sont associés à cette mise en œuvre et bénéficient de journées de formation, organisées par la DAF et la DPMA, au même titre que les correspondants ou formateurs LOLF chargés de sensibiliser aux concepts et outils de la loi organique.

> La contractualisation avec les académies

Depuis son lancement en 1998-1999, la démarche contractuelle s'est ancrée dans le paysage institutionnel, à la fois comme outil de pilotage au service du projet d'académie et comme outil de dialogue privilégié entre les services centraux et les académies.

Six nouveaux contrats ont été conclus en 2003-2004, ce qui porte à 21 le nombre de contrats signés avec des académies : Amiens, Guyane, Limoges, Montpellier, Orléans-Tours, Guadeloupe.

Le suivi des contrats signés les années précédentes s'est poursuivi parallèlement. Les réunions organisées à cette fin dans les académies concernées ont permis de faire le point sur les stratégies et actions mises en œuvre et, plus largement, sur le projet d'académie puis d'évoquer les évolutions nécessaires. Un deuxième bilan d'étape a été établi en février 2004 et diffusé aux responsables nationaux et académiques. Il est accessible via le site : contractualisation.education.fr.

De même que la préparation des contrats, ce suivi, piloté par la direction de l'enseignement scolaire, suppose une démarche transversale des services centraux qui contribuent à prendre en compte les réalités académiques et à faire évoluer les modalités de pilotage vers davantage de dialogue stratégique. 2003-2004 marque le terme de la première phase de contractualisation. La démarche contractuelle est appelée à évoluer pour s'articuler avec la mise en

oeuvre de la LOLF qui constitue désormais le cadre budgétaire et stratégique où s'inscriront les relations entre administration centrale et services déconcentrés mais sa nature même et les modalités de travail qu'elle a instituées ont ouvert une voie vers l'intégration de ce nouveau cadre d'organisation et de pilotage de l'action éducative.

> La politique contractuelle avec les établissements d'enseignement supérieur

Plus de quinze ans après les premières signatures de contrats recherche, la politique contractuelle s'inscrit désormais au cœur du dialogue entre l'État et les établissements d'enseignement supérieur. Elle permet à ceux-ci d'affirmer leur identité dans le respect d'une politique nationale cohérente.

201 établissements d'enseignement supérieur (universités, instituts universitaires de formation des maîtres, écoles d'ingénieurs, grands établissements comme le Cnam ou l'Institut d'études politiques de Paris, pôles universitaires...), accueillant environ 1,5 million d'étudiants, sont actuellement engagés dans la démarche contractuelle.

— **Sur le plan financier**, les dotations versées au titre des contrats d'établissements, près de 519 millions d'euros en 2003, représentent le tiers environ des subventions versées aux établissements d'enseignement supérieur.

L'enveloppe contractuelle peut être répartie en trois parts distinctes : 246 millions d'euros au titre de la recherche, 101 millions d'euros au titre du patrimoine immobilier des établissements et 172 millions pour les autres actions soutenues contractuellement : formation, vie étudiante, politique documentaire, nouvelles technologies...

Les années 2003 et 2004 ont été consacrées à redresser la situation des engagements sur le chapitre 36-11, ce qui a permis de rattraper le retard dans les versements aux établissements de leur subvention au titre des contrats.

— **Les campagnes 2003 et 2004** ont été marquées par une double exigence : accompagner au plus près les établissements dans leur passage au LMD ; accélérer le calendrier de la contractualisation pour parvenir, sur les prochaines vagues de contractualisation, à des signatures qui devraient se situer avant le début de période concernée.

— **Instrument de pilotage.** Le contrat peut être considéré comme un des principaux instruments de pilotage dont dispose l'administration centrale

au service d'une politique nationale de l'enseignement supérieur. Sa particularité réside dans sa capacité à articuler les exigences d'un service public national de l'enseignement supérieur et l'expression de la politique propre de chaque établissement, menée dans le cadre de son autonomie.

L'établissement définit ainsi, à travers son projet, ses priorités dans les différents domaines d'action : politique de formation et de recherche, développement international, vie étudiante, documentation, ressources humaines...

Ce projet et les priorités qui le sous-tendent sont évalués au regard de la politique nationale par les directions ayant en charge l'enseignement supérieur dans ses différentes dimensions, et c'est à travers le contrat que le processus d'évaluation dans son ensemble doit être coordonné et mis en cohérence.

— **Trois points de progrès.** Au regard de cette recherche de plus de cohérence, le traitement des contractualisations 2003 et 2004 a été marqué par un certain nombre de progrès.

Une meilleure articulation entre recherche et formation. Les réformes structurelles menées depuis dix-huit mois au sein de la direction de la recherche et de la direction de l'enseignement supérieur y ont contribué :

- création de la mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP) dont le rôle, par rapport à la l'ancienne MSU, est recentré sur l'expertise scientifique et clairement distingué des compétences décisionnelles qui reviennent aux seules directions de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

- réaffirmation du rôle de la direction de l'enseignement supérieur à qui il revient d'assurer le pilotage du processus contractuel et l'unité du dialogue établissements/ministère ;

- mise en place progressive du LMD à travers les négociations contractuelles. Commencé à titre expérimental, sur les établissements lillois, pour la vague 2002, le passage au LMD s'est poursuivi sur la vague 2003 (académies de Grenoble, Lyon, Dijon, Bordeaux, Montpellier et Toulouse) et a été étendu lors de la vague 2004 aux académies d'Aix-Marseille, Nice, Corse, Amiens, Besançon, Caen, Clermont, Orléans-Tours, Nantes, Poitiers, Limoges, Reims, Rennes, Rouen et le Pacifique. D'ici 2006, tous les établissements auront recomposé leur offre dans le cadre du LMD.

C'est à travers le dialogue contractuel et sur la base d'une évaluation globale du projet des établisse-

Vingt ans de contrats

La loi du 26 janvier 1984 intègre pour la première fois la notion de contrat dans le domaine de l'enseignement supérieur, répondant ainsi au souhait exprimé par les présidents d'université.

La politique contractuelle, limitée d'abord au domaine de la recherche, a été étendue en 1989 à tous les aspects de la vie de l'établissement tout en se généralisant progressivement à l'ensemble des établissements du supérieur.

En 1994, une nouvelle étape a été franchie avec la mise en œuvre du projet unique dans lequel l'établissement présente en un seul document tous les axes stratégiques de sa politique.

C'est ce document qui sert de base à la discussion contractuelle et débouche sur la signature d'un contrat unique.

ments que la direction de l'enseignement supérieur a mené les campagnes d'habilitations 2003 et 2004 et a aidé les établissements à mettre en cohérence leur offre de formation adossée à la recherche.

Une réflexion sur les méthodes et les moyens mobilisables, en personnels et en crédits, a également été développée dans le cadre des dernières campagnes contractuelles.

La notion de projet de contrat unique est en effet indissociable d'une approche intégrée des moyens et notamment de la politique d'emplois menée par établissement, en cohérence avec la politique scientifique et pédagogique.

Cette nécessité de cohérence dans la politique de l'établissement qui se retrouve sur les secteurs (ressources documentaires, Tice, etc.) a été au cœur des discussions avec les établissements.

Une démarche plus intégrée au niveau du site. Les établissements d'un même site ont été examinés ensemble. Les complémentarités d'une même région ont été recherchées et leur développement systématiquement encouragé, tant au niveau des équipes de recherche que de l'offre de formation. L'objectif est de parvenir à un développement concerté au niveau d'une région, s'appuyant sur les forces de recherche existantes et présentant une offre de formation lisible au niveau international.

— **Une évaluation renforcée.** La priorité du renforcement de l'évaluation a été rappelée dans les textes d'avril 2002. Elle devient la contrepartie obligatoire de la liberté laissée aux universités pour construire leur offre de formation dans le cadre du LMD. Cette logique de l'évaluation (interne et externe) est, par ailleurs, au cœur de la réflexion menée sur l'application de la LOLF, à travers la définition du programme "enseignement supérieur et recherche universitaire", des différentes actions qui le composent et des objectifs (stratégiques et opérationnels), actuellement élaborés avec l'ensemble des partenaires du monde universitaire. La mise en œuvre de la LOLF doit ainsi permettre d'avancer avec les établissements dans l'utilisation d'indicateurs partagés, quantifiés et mesurables.

— **Les prochaines campagnes contractuelles** devront être l'occasion de s'appuyer sur les acquis de la politique menée depuis vingt ans pour donner tout son sens au contrat unique : contrat d'objectifs au sens de la LOLF, mais allant au-delà en étant un instrument de pilotage à la fois pour le ministère et pour les établissements, support et expression de l'autonomie universitaire.



Caroline Lucas-MENESR

Des locaux fonctionnels et de qualité favorisent les conditions de travail. Ci-dessus, l'entrée de l'Esen à Poitiers.

> La gestion du patrimoine immobilier

À la tête d'un patrimoine immobilier de plus d'un million de mètres carrés (en propriété d'État ou en location) destiné à héberger les services administratifs centraux et déconcentrés, la DPMA mène une politique immobilière à double objectif : répondre aux besoins de locaux fonctionnels et de qualité favorisant de bonnes conditions de travail ; maîtriser les coûts et procéder aux arbitrages entre construire, acquérir, maintenir ou louer.

— **Opérations immobilières en cours.** S'agissant des **services déconcentrés**, dans le cadre d'un budget ayant doublé par rapport à 2002, les principales opérations financées sont : la construction du rectorat de Guyane, le relogement des services du rectorat de Poitiers, la réhabilitation et d'importants travaux de mise en sécurité dans les bâtiments des rectorats de Montpellier et Grenoble, de l'inspection académique de l'Ariège et l'extension du vice-rectorat de Mayotte.

Ont été financées également les études pour la construction des rectorats de Dijon et de Toulouse. La réhabilitation du collège Evariste-Galois pour les besoins du SIEC, la restructuration du bâtiment du CRDP de Reims, une acquisition pour le relogement du service des examens et concours au rectorat de Lyon ont été réalisées.

De nombreuses opérations de maintenance sécurité (74) ont été financées dans l'ensemble des services déconcentrés environ 20 % du budget d'investissement, ainsi que des travaux d'accessibilité aux handicapés.

Pour les services centraux, le regroupement des directions du ministère se poursuit. Les principales opérations engagées sur le budget d'investissement en cours concernent la réhabilitation de l'immeuble administratif de la rue Dutot, la restructuration et mise aux normes du restaurant administratif et de la cafétéria du 107 rue de Grenelle, la restauration de

La gestion immobilière et financière des universités

Un constat critique sur le patrimoine, la situation financière et le gouvernement des universités. Pour l'Igaenr, ces faiblesses résultent pour partie de difficultés liées aux textes et aux traditions facultaires, ainsi qu'au déficit de personnels, notamment de cadres de haut niveau.

Rapport de l'Igaenr, septembre 2003



La réhabilitation de l'immeuble administratif de la rue Dutôt à Paris fait partie des principales réalisations de l'exercice 2004.

l'hôtel du ministre et de la cour d'honneur au 110 rue de Grenelle. D'autre part, des études préalables sont entreprises en vue de réhabiliter et de mettre en sécurité les immeubles situés boulevard Pasteur et rue Descartes à Paris et le centre de La Baule.

Par ailleurs, sont réalisées sur le budget de fonctionnement dans le cadre de marchés de travaux de maintenance et d'entretien, des travaux de mise en sécurité (électrique, d'ascenseurs, de sécurité incendie...), de maintenance curative et de rénovation des locaux et installations techniques.

> Modernisation de la fonction immobilière

Figurant depuis plusieurs années parmi les thèmes de la modernisation de la gestion publique au niveau de l'État, la gestion immobilière a fait l'objet d'un plan d'action en cours de mise en œuvre.

L'idée est d'instaurer un contrôle de gestion couvrant l'ensemble des dépenses immobilières (personnel, fonctionnement, investissement). La démarche consiste à se doter d'instruments pour mieux connaître, d'une part les coûts de fonctionnement immobilier, d'autre part l'état des bâtiments dont l'État est propriétaire.

— **Les outils en cours de développement.** Conçu sous forme de tableau de bord, le premier outil qui complètera l'application actuelle de **gestion du patrimoine immobilier** des services déconcentrés - Filoweb - permettra de connaître de manière détaillée les coûts complets, par nature, des dépenses de fonctionnement rapportées à chaque bâtiment, d'en suivre l'évolution et de les comparer à un coût moyen au plan local ou national. Cet outil testé dans trois académies, devrait être généralisé fin 2004.

En second lieu, **un système d'information sur l'état des bâtiments** en propriété d'État, dit "carnet de santé" permettra de connaître la qualité du parc immobilier. Cela rendra possible une gestion amé-

liorée des crédits d'investissement et devrait favoriser une meilleure négociation budgétaire. Après validation du cahier des charges, des tests sont en cours dans deux académies pour un pré-diagnostic. L'analyse de l'expérimentation et la généralisation aux autres académies devraient intervenir d'ici à la fin 2004.

Le système d'information et de gestion du patrimoine de l'administration centrale (SIGP) facilitera la connaissance précise et l'actualisation rapide des surfaces des bâtiments, leurs affectations, la localisation des services et des agents, ainsi que leur gestion.

> L'Infocentre pour connaître le système éducatif et son pilotage

L'infocentre ministériel fédère différents sites de publications, d'indicateurs pour le pilotage, de bases de données et répertoires, ainsi qu'un accès à des sites relatifs à l'évaluation des élèves. L'utilisateur accède directement, à partir d'un écran d'accueil, à un ensemble de ressources professionnelles et d'intérêt général, selon une logique de libre service et grâce à l'utilisation des navigateurs internet.

L'infocentre s'adresse à l'ensemble du personnel de l'Éducation nationale. Les bases sont accessibles aux différents échelons territoriaux du ministère (rectorats, inspections académiques, circonscriptions d'IE), à l'administration centrale et aux EPLE, universités et grands établissements. Il est utilisé également par des organismes partenaires, des laboratoires de recherche. À terme, il le sera également par les collectivités territoriales.

Les informations mises à disposition s'appuient largement sur les bases de données des systèmes d'information dédiés à l'enseignement scolaire, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à la gestion des ressources humaines de l'Éducation nationale, à la gestion des examens et concours, à la gestion budgétaire et comptable et également sur certaines ressources d'information de la statistique publique (recensements de la population, enquêtes sur l'emploi ou différents domaines socio-économiques).

Cet infocentre ministériel contribue largement à la modernisation de l'action administrative et du pilotage en fournissant des informations fiables, partagées et facilement accessibles, particulièrement nécessaires dans le contexte de la contractualisation et de la mise en place de la LOLF. ■

Pour en savoir plus sur l'infocentre :

<http://www.infocentre.education.fr>





Une nouvelle gestion des personnels

Nouvelle politique de l'encadrement, accès facilité aux dossiers personnels, métiers et compétences requis clairement définis ou redéfinis, procédures de recrutement des enseignants - et bientôt des cadres - simplifiées et moins onéreuses...

La gestion des ressources humaines a connu de profondes mutations en 2003-2004. Elles s'inscrivent dans le courant de modernisation de l'administration.

> Vers une nouvelle politique de l'encadrement

La redéfinition de la politique de l'encadrement de l'Éducation nationale a été confiée à la toute nouvelle direction de l'encadrement. Celle-ci a publié et commencé à mettre en œuvre ses "Orientations et programme d'action 2003-2006". Ce qui se traduit notamment : par l'engagement dans une "démarche qualité". La première étape a consisté à formaliser les processus de gestion et les projets de la direction ce qui permettra de mettre en place à court terme un outil informatique de gestion globale du travail de la direction.

— **Au niveau des personnels gérés.** Des propositions ont émergé sur les missions et la carrière des CASU et des IEN notamment sur les plans statutaire, indemnitaire et de l'évaluation. L'élaboration de référentiels métiers a permis de redéfinir les missions, compétences et métiers des personnels d'encadrement des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche (en 2004-2005, un travail similaire sera engagé pour ceux en académie). Un travail de fond, avec les instances rectorales dans la préparation et la mise en œuvre du mouvement des personnels de direction en particulier, a permis d'optimiser l'occupation des postes. L'information des cadres et valorisation des métiers de l'encadrement ont été améliorés par des dispositifs ciblés (lettre mensuelle électronique thématique aux administrateurs civils de l'EN, mise en ligne anticipée des emplois d'encadrement supérieur susceptibles d'être vacants sur internet via l'application "evidens"...) et participation au 1^{er} salon de l'emploi public, début juin 2004.

— **Accompagnement de la carrière.** La DE a organisé des journées et des séminaires nationaux des réseaux de cadres sur la LOLF, le pilotage académique, la mobilité, la formation à l'évaluation... Des entre-

tiens individualisés de carrière ont été mis en place pour les personnels sur emplois fonctionnels d'encadrement supérieur. Un vade-mecum de recrutement pour les secrétaires généraux d'université est en cours d'élaboration.

> Mon Dossier RH

L'application informatique "Mon Dossier RH", déployée durant l'année 2004, permet aux agents de l'administration centrale de connaître tous les éléments de leur carrière administrative contenus dans les bases de données de gestion. L'outil leur propose différents services pour s'informer sur les perspectives de carrière et pour communiquer par messagerie avec leurs gestionnaires pour demander d'actualiser ou de compléter certaines informations. Les agents peuvent aussi enrichir leurs dossiers par des informations qualitatives sur leurs parcours professionnels en saisissant dans l'application tous les éléments contenus dans leur "CV" (formation initiale et continue, compétences acquises).

Au-delà du service proposé aux agents, l'outil permet une gestion qualitative et personnalisée. Il est possible de recenser certaines catégories de personnels en fonction de leur carrière, de leurs compétences et de leurs potentiels pour conduire différentes études de gestion prévisionnelle ou élaborer des plans de formation.

> L'Observatoire des métiers et des compétences

L'Observatoire des métiers et des compétences a pour mission de veiller à la pertinence et à l'actualisation de Referens, le référentiel d'emplois applicable aux personnels ITRF (ingénieurs, techniques de recherche et de formation) et ITA (ingénieurs, techniques, administratifs) qui sont affectés dans les établissements d'enseignement

Première année à l'ESEN

En formation initiale, l'École supérieure de l'Éducation nationale totalise près de 21 000 journées stagiaires. 950 personnels de direction et 270 inspecteurs (IEN, IA-IPR) et cadres administratifs (CASU) stagiaires, sont venus se former en alternance.

En formation permanente, l'ESEN travaille dans une perspective d'ouverture. En témoignent :

- trois sessions du Réseau des écoles de service public sur "la protection des bâtiments publics", "les sectes" et "l'intégration des personnes handicapées";
- une rencontre interprofessionnelle de service public ;
- des stages de développement de compétences ;
- sa participation à un cycle de management supérieur pour cadres dirigeants du service public.

La dimension européenne et internationale a été marquée par un séminaire européen de cadres, l'accueil de délégations de nouveaux membres de l'Union européenne et de l'Afrique francophone, et par des actions de coopération bilatérale.

Tête de réseau et pôle de ressources, l'ESEN a renforcé ses relations avec les académies, les universités et les partenaires. Son site internet esen.education.fr et ses espaces dédiés de formation à distance, concourent à sa mission de former les cadres du système éducatif. L'ESEN est rattachée à la direction de l'encadrement.

Outre-mer : les vice-recteurs renforcés

Depuis la rentrée 2003, les vice-recteurs de Mayotte et de Nouvelle-Calédonie exercent exactement les mêmes attributions que les recteurs d'académie en ce qui concerne la gestion des corps d'enseignants agrégés et certifiés, adjoints et chargés d'enseignement, professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs de lycée professionnel. La carrière de tous les personnels exerçant en Polynésie française, à Wallis et Futuna et Saint-Pierre et Miquelon reste gérée par l'administration centrale.

Enseignants du 2nd degré : gestion dématérialisée des promotions

Simplification des procédures et dématérialisation des dossiers sur internet grâce à l'application i-prof... La gestion des promotions des personnels enseignants a été rénovée pour répondre à l'objectif de gestion qualitative des carrières et dans le cadre du renforcement des responsabilités des académies. Cette nouvelle gestion a été expérimentée sur la hors classe des professeurs certifiés et assimilés dans les académies de Bordeaux, Clermont-Ferrand, Montpellier et Toulouse lors de la campagne 2004. Elle permet une plus grande transparence du processus et de mieux associer le chef d'établissement à la prise de décision.

supérieur et de recherche, ainsi que dans les services administratifs de l'Éducation nationale. L'observatoire, installé le 12 février 2004, a reçu pour objectifs d'actualiser les emplois-types en vue du recrutement futur des ITRF et ITA, mais surtout d'adapter le contenu et la structure du référentiel pour en faire un véritable outil de gestion prévisionnelle des compétences.

Identifier les perspectives d'évolution des emplois types, favoriser la mobilité des agents en définissant des aires de mobilité, faciliter la procédure d'évaluation, orienter l'offre de formation, tels sont les usages désormais attendus de Referens. Les travaux d'actualisation des différentes "branches d'activité professionnelle" sont pilotés par la DPMA et fondés sur la participation active de professionnels et d'experts.

> Un référentiel des métiers de la filière bibliothèque

La DPMA a lancé fin 2003 l'élaboration d'un référentiel propre à la filière bibliothèque. Les grandes orientations ont été définies par un comité directeur associant l'inspection générale des bibliothèques, la direction de l'enseignement supérieur, le ministère de la Culture et l'association des directeurs de bibliothèque universitaire. Cette instance suit l'avancement des travaux de rédaction, confiés à trois groupes composés de professionnels de la filière.

Outil de gestion prévisionnelle, ce référentiel permettra notamment d'accompagner la mise en oeuvre de la nouvelle procédure d'évaluation et de notation des personnels concernés, et d'adapter l'offre de formation à l'évolution des missions.

L'organisation retenue tient compte des spécificités de cette filière et a privilégié une approche fonctionnelle.

> Les métiers sensibles de la filière administrative

Les métiers administratifs qui requièrent des compétences émergentes, rares ou évolutives, doivent être identifiés pour mieux répondre aux besoins des services.

L'équipe administrative en établissement public local d'enseignement (EPL) ainsi que certaines fonctions d'expertise et d'encadrement dans les services académiques font l'objet d'une attention particulière afin d'en améliorer les modalités de recrutement, de mobilité et de formation.

En liaison avec les directions concernées, des professionnels et des responsables locaux, des référentiels de compétences pour ces emplois stratégiques, tels ceux de gestionnaire d'EPL, de secrétaire d'établissement, de responsable financier, de contrôleur de gestion ou de statisticien sont en cours d'élaboration. La concertation avec les partenaires sociaux a bien entendu été engagée.

> Recrutement des enseignants : procédures simplifiées et coûts maîtrisés

Le ministère s'est fixé pour objectif de simplifier l'organisation des concours et d'en maîtriser les coûts. La qualité des services rendus, qu'il s'agisse des procédures d'inscription, de la simplification des épreuves proprement dites ou d'une meilleure connaissance des coûts afin de les limiter, représente un enjeu essentiel.

— **L'inscription en ligne, généralisée.** Généraliser l'inscription en ligne aux concours du premier et second degré et proposer un portail concours, constituent les deux volets prioritaires de la modernisation des recrutements.

Depuis la session 2004 les inscriptions s'effectuent uniquement par internet, mais le candidat doit encore confirmer par écrit son inscription qui est validée par les services des concours. À partir de 2005, l'inscription et la confirmation se feront entièrement en ligne et en deux temps. Une adresse électronique est nécessaire afin que le candidat reçoive le récapitulatif de son inscription. Pour sécuriser le dispositif, un courrier postal lui sera également adressé pour la session 2005.

Les candidats ont été informés de ces nouvelles modalités, dès juin 2004, par une campagne sur le site ministériel <http://www.education.gouv.fr> et sur ceux des académies.

— **Refonte du processus de recrutement : le portail Concours.** Poursuivant la modernisation du recrutement, la direction des personnels enseignants, après avoir transféré les opérations d'anonymat des copies à un prestataire de service, met en place un portail Concours (i-lauréat).

Ce portail propose aux membres du jury et aux gestionnaires de la DPE les services suivants :

- organisation pratique du concours,
- saisie des notes par les correcteurs,
- analyse des notes et détermination de la liste des admissibles, puis des admis aux différents concours,
- suivi de chaque concours et de l'ensemble des concours.

L'application i-lauréat a été expérimentée, lors de la session 2004, sur quelques concours aux caractéristiques différentes : concours comportant des équipes de jury à dimension humaine, concours plus important (150-200 membres de jury), du domaine scientifique (utilisation du barème) ou littéraire. Cette expérimentation sera plus étendue en 2005.

L'utilisation du portail concours est envisagée pour la session 2006.

— **Moins d'épreuves et une organisation plus simple.** Simplifier et réduire le nombre d'épreuves dans les concours du premier et second degré permet de limiter les coûts. Le travail a été engagé en ce sens par la DPE. Dans le premier degré, une seule date d'admissibilité sera rétablie pour éviter les candidatures multiples qui n'ont pas permis de rééquilibrer les viviers.

Pour les concours externes du second degré, l'ob-

jectif est de ramener les maquettes de CAPES autour de deux épreuves écrites et orales et celle des agrégations autour de trois épreuves écrites et orales. Ainsi une vingtaine d'épreuves ont été supprimées pour la session 2005 et une dizaine d'épreuves ont été simplifiées par réduction des options et des sujets.

— **Limiter les coûts.** Parallèlement, l'analyse commune doit conduire à réduire au maximum les coûts : impression des sujets, matériel nécessaire, niveau des vacances et des déplacements... Une connaissance plus approfondie des besoins d'enseignement alliée à des indicateurs partagés avec les académies sur l'affectation des enseignants et leur service donnent les informations nécessaires pour mieux adapter les ouvertures de sections. C'est ainsi que 221 sections ont été ouvertes en 2004 pour les concours externes et internes, 179 le seront en 2005. ■

Mouvement 2004 : responsabilité accrue des recteurs

La campagne 2004 du mouvement des enseignants du second degré a été marquée par une responsabilité accrue des recteurs.

En effet, ils ont reçu du ministre délégation de pouvoir pour procéder aux affectations. Ce qui leur permet d'avoir une politique académique plus efficace et de mieux associer localement les associations professionnelles.



- 100 >** Les faits marquants 2003-2004
- 102 >** Panorama de la Recherche en France
- 108 >** Le ministère délégué à la Recherche
- 109 >** Les priorités pour la recherche française
- 111 >** La recherche française en Europe et dans le monde
- 112 >** Science et société : un effort pour la diffusion de la culture scientifique
- 113 >** Développement durable : la mobilisation des organismes de Recherche
- 116 >** Plan en faveur de l'innovation : stimuler l'esprit d'entreprendre
- 118 >** Sciences de la vie : un secteur en pleine mutation
- 120 >** Sciences humaines et sociales : priorité à l'interdisciplinarité
- 121 >** Sciences et technologies de l'information et de la communication
- 122 >** Nanosciences et nanotechnologies
- 123 >** Énergie : diversifier les sources tout en préservant l'environnement
- 124 >** Espace : une approche européenne



Recherche et technologie

La science et la technologie déterminent le progrès des connaissances, contribuent au dynamisme économique d'un pays et façonnent ses modes et niveaux de vie. L'année 2003-2004 a été marquée par l'engagement de mutations qui permettront à la France de conserver sa réputation d'excellence dans les sciences et dans la recherche de pointe.

Une large consultation des scientifiques a été lancée pour préparer le projet de loi d'orientation et de programmation de la Recherche. Les synergies entre recherche privée et recherche publique ont été renforcées. Par ailleurs, une meilleure diffusion de la culture scientifique a été mise en œuvre afin de répondre aux interrogations de la société. Les recherches concernant la santé, le développement durable et la lutte contre l'effet de serre sont devenues des priorités. Le ministère s'attache aussi à valoriser les carrières et les métiers de la Recherche dans le but d'enrayer la fuite des cerveaux, d'inciter les chercheurs étrangers à venir travailler en France et d'attirer les jeunes vers les études scientifiques.

L'ensemble de cette politique ambitieuse est animé par la volonté de construire l'espace européen de la Recherche. ■



Les faits marquants 2003-2004

juillet 2003

- 1 Remise des prix du 5^e concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.
- 7 Colloque "Perspectives de coopération en informatique et mathématiques appliquées" pour le 10^e anniversaire de l'Institut franco-russe à Liapounov.
- 8 Séminaire franco-russe "Optoélectronique, lasers et applications", à Moscou.
- 9 Conférence de presse sur la présidence française d'Eurêka.
Remise des trophées "Tremplin Entreprises".
Signature de la convention portant création du GIS "Institut de la génomique marine".
- 23 Inauguration de l'interféromètre franco-italien Virgo.
- 31 Sommet sur l'observation de la Terre, à Washington.

septembre

- 5 Première Conférence européenne de l'Hydrogène Énergie.
- 8 Les 20 ans de la Fondation Ipsen.
- 12 Ouverture du forum franco-polonais sur la science et la technologie polonaise.
- 15 Inauguration, à Mayence, de "L'Été de la science".
- 25 Présentation du budget de la Recherche 2004.
Carrefour européen des biotechnologies.
- 26 Colloque "Prospectives en sciences humaines et sociales".

octobre

- 13 Lancement du 6^e PCRD, à Bruxelles.
- 8 "Forum Innovation", à Moscou.
- 9 Renforcement de la coopération entre la France et la Russie dans le domaine spatial.
- 13-19 12^e édition de la Fête de la Science.
- 14 Signature de la charte Netpublic sur les espaces publics numériques entre l'État et l'Association des maires de France.
- 30 Lancement de la campagne "Internet déclaré d'utilité tout public".

novembre

- 5 Confirmation du refinancement des incubateurs pour 2004-2006 et présentation des résultats du rapport d'évaluation.
- 11 Signature de l'accord de coopération franco-russe pour l'exploitation du lanceur Soyouz, à Kourou.
- 12 Ouverture du portail de l'emploi scientifique en France : www.emploi-scientifique.info
- 18 Inauguration de la station Antares, télescope marin européen à neutrinos.
- 21 Colloque sur la coopération franco-allemande en sciences humaines et sociales, à Lyon.
- 26 L'Europe choisit Cadarache comme site candidat européen à l'implantation d'Iter.
- 29 Première rencontre "Sciences et décideurs".

décembre

- 10 Sommet mondial sur la société de l'Information.
- 18 L'académie des technologies remet son avis sur "Les indicateurs pertinents permettant le suivi des flux des jeunes scientifiques et ingénieurs français vers d'autres pays, notamment les USA".
- 26 Mise en orbite martienne de la sonde spatiale européenne Mars Express.



janvier 2004

- 12** Lancement de la campagne de spots radio pour l'appel à candidatures pour le 6^e concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes.
- 20** Remise du rapport d'Emmanuel Hamelin "Le développement et la diffusion de la culture scientifique et technique".
- 28** Rencontre avec Yan Hua Liu, vice-ministre de la Science et de la technologie de la République populaire de Chine.

février

- 5** Colloque "Le brevet, vecteur de valorisation de la Recherche", bilan à mi-parcours de la campagne lancée en octobre.
- 10** Lancement, sur le site web du ministère, de la concertation sur l'avenir de la Recherche.
- 11** Installation du Conseil consultatif de l'internet.
- 16** Séminaire sur "L'excellence dans la recherche fondamentale en Europe", à Dublin.
- 20** Remise du rapport de la mission d'expertise contradictoire des données budgétaires des laboratoires publics. Colloque annuel de la conférence des présidents d'Université sur "L'avenir de la recherche publique".
- 25** Communication, en Conseil des ministres, sur le Plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique.

mars

- 5** Présentation du livre blanc "Les femmes dans la recherche privée en France", élaboré par le ministère.
- 9** Constitution du Comité national d'initiative et de proposition pour la recherche scientifique, à l'instigation des professeurs Étienne-Émile Baulieu et Édouard Brézin.
- 19-24** Le Bar des Sciences du ministère reçoit 60 chercheurs de renom dans le cadre du Salon du Livre.
- 29** Ouverture du portail www.science.gouv.fr de l'internet scientifique.
- 31** Nomination de François d'Aubert à la tête du ministère délégué à la recherche.

avril

- 7** Le Gouvernement décide un effort exceptionnel et immédiat en faveur de l'emploi scientifique.
- 22** Présentation de l'équipe dirigeante du futur Institut national du cancer.

mai

- 11** Colloque "Nouvelles approches en neurosciences et maladies du système nerveux central", à l'Académie des Sciences.
- 17** Colloque "Dynamique du Plan cancer".
- 27** Inauguration du Centre de recherche de l'Inra/Agrobiotech à Sophia-Antipolis.
- 28** Inauguration de la plate-forme dédiée aux recherches sur les prions au centre CEA de Fontenay-aux-Roses. Appel à candidatures pour le Prix Irène-Joliot-Curie.

juin

- 8** Colloque franco-britannique "Jeunes chercheurs" sur le cancer, dans le cadre du 100^e anniversaire de l'Entente cordiale.
- 10** Remise du rapport de Thierry Chambolle sur "Les nouvelles technologies de l'énergie".
- 14** Semaine du développement durable : actions de recherche à mettre en œuvre présentées sur www.recherche.gouv.fr
- 15** Colloque "Unscear 2003-2006" (United nations scientific committee on effects of atomic radiations).
- 16** Présentation à la presse de neuf projets de fondations d'utilité publique de recherche en cours de création. Publication de l'ordonnance relative à la partie législative du Code de la Recherche (JOFR du 16 juin 2004).
- 28** Publication des nouvelles dispositions en faveur de l'innovation prévues par la loi de finances pour 2004.
- 29** Remise des prix du 6^e concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes. Remise du rapport d'étape du comité d'initiative et de propositions.
- 30** Colloque international "Fuite ou circulation des cerveaux : de nouveaux défis".



Panorama de la Recherche en France

Un dispositif exceptionnel de recherche publique

La France dispose, avec ses établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) comme le CNRS, l'Inserm, l'Inra, ses établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) comme le CEA ou le Cnes, et ses établissements d'enseignement supérieur (universités, instituts nationaux polytechniques, écoles d'ingénieurs...), d'un dispositif exceptionnel de recherche publique. Il comprend aussi des fondations comme l'Institut Pasteur et l'Institut Curie.

La recherche publique s'exerce au sein d'unités de recherche associant fréquemment enseignants-chercheurs de l'université et chercheurs d'organismes de recherche. Cette organisation garantit la qualité de la formation. Environ **10 000 doctorats** et **23 500 diplômes d'études approfondies** sont délivrés chaque année.



Hubert Raguet - CNRS Photothèque/THALES



CNRS Photothèque/IPN

Le potentiel humain

> 400 000 personnes dans la Recherche

En France, en 2002, plus de 400 000 personnes (dont 31,9 % de femmes) travaillent dans la recherche publique et dans la recherche en entreprise. Près de 212 000 sont des chercheurs dont 54 800 sont des femmes (soit 26,4 %).

Hommes et femmes dans la recherche publique et la recherche en entreprises en 2002 (personnes physiques)

Ensemble du personnel	Recherche publique	Recherche dans les entreprises	Total
Hommes	118 870	152 682	271 552
Femmes	78 708	48 279	126 987
Non ventilé	14 399		14 399
Total	211 977	200 961	412 938
Part des femmes	39,8 %	24,0 %	31,9 %

Chercheurs ¹	Recherche publique	Recherche dans les entreprises	Total
Hommes	72 810	80 415	153 225
Femmes	33 593	21 275	54 868
Non ventilé	3 735		3 735
Total	110 138	101 690	211 828
Part des femmes	31,6 %	20,9 %	26,4 %

Source : MENESR - DEP B3 - septembre 2004.

¹ Y compris ingénieurs de recherche.

> Plus de 200 000 personnes dans la recherche publique

En 2002, 211 977 personnes travaillent dans la recherche publique française, soit une progression de 1,7 % par rapport à 2001.

On compte 78 708 femmes dans la recherche publique dont **33 593 chercheuses**.

> 6,9 chercheurs pour mille actifs en France

Par rapport à sa population active, la France, avec 6,9 chercheurs pour mille actifs, se classe derrière les États-Unis (9 ‰) et le Japon (9,7 ‰). Elle précède l'Allemagne (6,7 ‰), le Canada (6,7 ‰), le Royaume-Uni (5,5 ‰) et l'Italie (2,8 ‰).

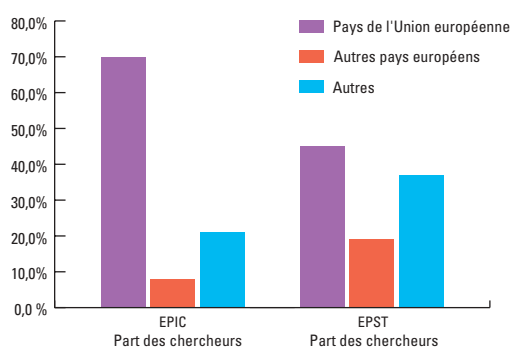


Dominique Gibert - CNRS Photothèque

> Les chercheurs étrangers

En 2002, la part des chercheurs étrangers dans les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et dans les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) est restée stable par rapport à 2001 : 3 % dans les EPIC (330 chercheurs) et 13 % dans les EPST (3 000). Pour les EPIC, la grande majorité des chercheurs étrangers est originaire d'Europe (78 %). Cette proportion est moins forte dans les EPST (64 %), où l'on trouve par ailleurs près de 11 % de chercheurs asiatiques, 10 % en provenance d'Amérique du Nord et 9 % d'Afrique.

Les chercheurs étrangers dans la recherche publique en 2002 (personnes physiques)



Source : MENESR - DEP B3 - juillet 2004.

> L'emploi scientifique

Préparer l'avenir, c'est rendre les formations supérieures par la recherche plus attractives pour les jeunes, garçons et filles, et faciliter leur insertion professionnelle dans le dispositif national de recherche et d'innovation, tant dans le secteur public que dans les entreprises. Dynamiser la politique de l'emploi scientifique, c'est préparer les viviers de compétences dont le pays a besoin.

La politique du ministère vise à accroître le potentiel scientifique national notamment en augmentant les effectifs de chercheurs en entreprise. Pour répondre à cet objectif, un effort d'attractivité en direction des jeunes est engagé.

En 2004, des mesures exceptionnelles ont pour objet d'accroître le potentiel scientifique du pays, de renforcer son attractivité auprès des jeunes docteurs les plus prometteurs et de permettre aux établissements à la fois souplesse de recrutement et réactivité à l'urgence.



> 4 000 allocations de recherche en 2004

L'allocation de recherche assure la rémunération des doctorants pendant trois ans. Les 4000 allocations de recherche attribuées en 2004 représentent une augmentation de 300 par rapport aux 3 700 inscrites dans la loi de finances initiale. Le nombre d'allocataires s'élève ainsi à 11 800, au total, 7 800 allocations ayant été mises en place aux deux rentrées précédentes.

La **revalorisation de 4 %** du montant de l'allocation, prévue au 1^{er} octobre 2003, est intervenue dès le 1^{er} mai. Revalorisé de plus de 15 % depuis 2002, le montant mensuel brut de l'allocation de recherche atteint désormais 1 306 euros ; ce qui représente une dotation budgétaire totale de 240,9 millions d'euros.

De plus, 60 % des allocataires sont bénéficiaires d'un monitorat dans les universités, leur rémunération mensuelle dépassant ainsi 1 655 euros.

> 300 "libéralités" transformées en contrats de travail

Certains doctorants bénéficient de libéralités – bourses ne donnant pas droit à la couverture sociale au-delà de la sécurité sociale étudiante – principalement octroyées par des associations caritatives investies dans la recherche médicale. Les étudiants peuvent ainsi conduire ou terminer leur travail de thèse sur des sujets intéressant ces institutions.

En accord avec ces associations caritatives, le Gouvernement a décidé de transformer ce statut en s'appuyant sur le type de dispositions appliquées à l'ensemble des allocataires de recherche. Ainsi, **1,68 million d'euros** a été inscrit en loi de finances 2004 pour assurer le financement des charges sociales (maladie et retraite) des bénéficiaires. Cette décision permet de transformer environ 300 libéralités en contrats de travail à durée déterminée.



> Possibilités de recrutement statutaire

Pour apporter une réponse à l'inquiétude manifestée par la communauté scientifique attachée à l'emploi titulaire, les **550 postes statutaires** supprimés en LFI 2004 sont finalement maintenus en loi de finances rectificative au titre de l'année civile 2004. Pour tenir compte des besoins d'accueil des établissements, 235 postes d'accueil ont été créés.

En outre, **2 000 postes** ont été ouverts au concours de maîtres de conférences au printemps 2004, auxquels s'ajoutent **1 000 nouveaux emplois** décidés par le Gouvernement en mai 2004.

L'attribution de moyens humains supplémentaires (bourses d'accueil pour des post-doctorants, conventions Cifre, allocations de recherche) complète ce dispositif.

> 200 nouveaux contrats pour des post-doctorants

En complément des 400 post-doctorants recrutés en 2003, les EPIC, les EPST et les établissements d'enseignement supérieur recrutent **200 nouveaux jeunes docteurs** dans le cadre d'un contrat de un à deux ans, sur la base d'un projet scientifique et d'un projet d'insertion professionnelle ultérieure. Le montant mensuel brut de la rémunération est de 2 150 euros. Le montant global consacré à cette mesure est de plus de 20 millions d'euros.

Objectif : consacrer 3 % du PIB à la recherche en 2010

Conformément à l'objectif de l'Union européenne, le Président de la République a pris l'engagement de porter à 3 % du PIB les dépenses de la France en matière de recherche et développement d'ici 2010. Ce qui revient à relever, au-delà de la simple croissance du PIB, les dépenses actuelles de près de 40 % sur huit ans. Un effort qui suppose la mobilisation de tous les acteurs de la recherche et dont un tiers sera supporté par l'État, et deux tiers par les entreprises du secteur privé.

> Mission d'expertise sur les budgets

On trouvera dans ce rapport, publié en février 2004 par l'inspection générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, un historique des crédits budgétaires alloués à la Recherche, les comptes financiers (dépenses et recettes réellement constatées) ainsi que l'évolution des effectifs des établissements de recherche.

www.education.gouv.fr/syst/igaen



Laurence Médard - CNRS Photothèque

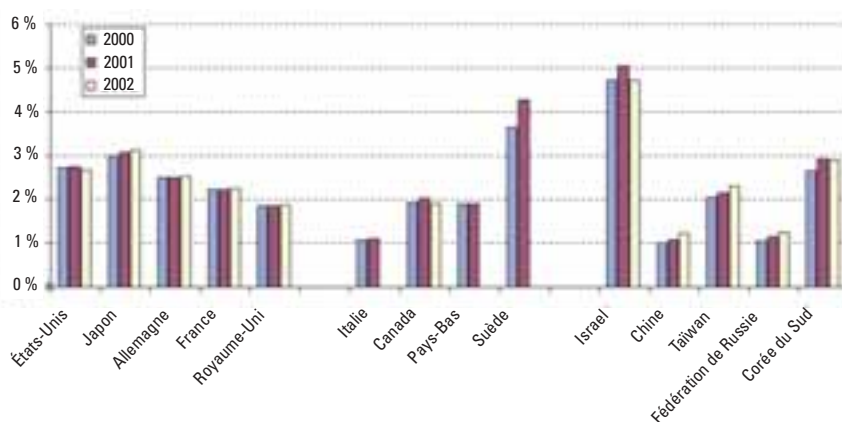
Les dépenses de R&D en % du PIB : quelques comparaisons (année 2001)

Année 2001	DIRD/PIB	Financement public de la DIRD/PIB	Financement de la DIRD par les entreprises/PIB*
France	2,20 %	0,82 %	1,21 %
États-Unis	2,80 %	0,76 %	1,85 %
Allemagne	2,50 %	0,79 %	1,65 %
Japon	3,10 %	0,57 %	2,24 %
UE	1,90 %	0,66 %	1,08 %
Objectif UE	3 %	1 %	2 %

Source : OCDE-MENESR-DEP B3.

* La R&D totale n'est pas égale à la somme des R&D publiques et privées car interviennent des financements en provenance de l'étranger et d'autres sources nationales de financement (institutions sans but lucratif...).

Évolution du ratio DIRD/PIB dans quelques pays (2000-2002)



Source : OCDE-PIST2004-1 et MENESR-DEP B3.

La dépense de recherche et développement

Emmanuel Perrin - CNRS Photothèque



> L'effort de recherche en 2002

En 2002, La France a consacré 34,1 milliards d'euros aux travaux de recherche et développement (R&D). Ce montant correspond à la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** des administrations et des entreprises dans le cadre de la recherche civile et militaire.

La part du secteur d'État s'élève à 12 689 millions d'euros. Elle est, pour l'essentiel, affectée aux organismes de recherche et aux universités. Les entreprises privées représentent une part plus importante avec 21 839 millions d'euros, soit plus de 63 %.

Dépense de recherche et développement en France (en millions d'euros)	2001	2002	2003 (e)
Dépense intérieure de R&D (DIRD)	32 887	34 527	34 122
Exécution par les administrations ¹	12 105	12 689	12 881
Exécution par les entreprises	20 782	21 839	21 241
Exécution par les entreprises / DIRD en %.	63,2 %	63,3 %	62,2 %

Source : MENESR - DEP B3 - juillet 2004.

(e) estimation

¹ Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).



Jean-Louis Auguste - CNRS Photothèque

Dépenses intérieures de recherche et développement (R&D) par secteur institutionnel (en millions d'euros)

Secteurs institutionnels	2002
État	5 709
Civil	4 835
EPST hors CNRS et instituts	1 363
EPIC	3 217
EPA hors grandes écoles, hors MEN	153
Services ministériels	101
Défense	874
Enseignement supérieur	6 512
CNRS et instituts	2 135
EPA et grandes écoles hors MEN	193
Universités et établissements d'enseignement supérieur ¹	4 184
Institutions sans but lucratif	468
Total administrations	12 689

Source : MENESR - DEP-B3.

¹ Y compris CHU et CLCC.

> Le ratio DIRD/PIB : 2,26 % en 2002

L'effort de recherche en France, mesuré par le rapport entre la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et le PIB, s'élève pour l'année 2002 à **2,26 %**.

Il était de 2,22 % en 2000 et de 2,23 % en 2001.

Les moyens 2004 de la recherche

> Le budget civil de recherche et développement (BCRD)

La recherche publique des organismes et des administrations est financée principalement sur le budget civil de recherche et de développement (BCRD) qui s'élève, en 2004, à **8,928 milliards d'euros** dont 6,236 milliards d'euros provenant du ministère délégué à la recherche.

La recherche universitaire est financée pour 498,7 millions d'euros par le BCRD. Le ministère de la Défense évalue à 3,59 milliards d'euros la dépense brute de R&D militaire.

Les dotations budgétaires du BCRD progressent de 1 % en 2004, auquel il faut ajouter, d'une part, la création d'un nouveau fonds de 150 millions d'euros géré par le ministère et, d'autre part, plus de 100 millions d'euros d'exonérations fiscales ou de recettes affectées à des agences ou organismes.

> Le renforcement des outils incitatifs

À côté du financement des organismes de recherche et des universités, l'État dispose de moyens incitatifs comme :

- **le Fonds national de la Science (FNS)** : 150 millions d'euros d'autorisations de programmes en 2004 contre 148 millions d'euros en 2003 ;
- **le Fonds de la Recherche technologique (FRT)** : 197 millions d'euros d'autorisations de programmes en 2004 ;
- **le Fonds prioritaire de la Recherche (FPR)**, créé en 2004.

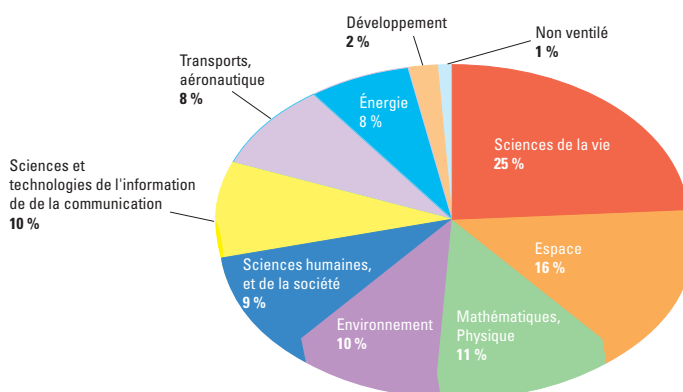
À noter que le crédit d'impôt Recherche (CIR), mesure incitative pour les entreprises, n'est pas un financement budgétaire mais pèse annuellement pour un demi-milliard d'euros sur le budget de l'État.

> Le développement des fondations

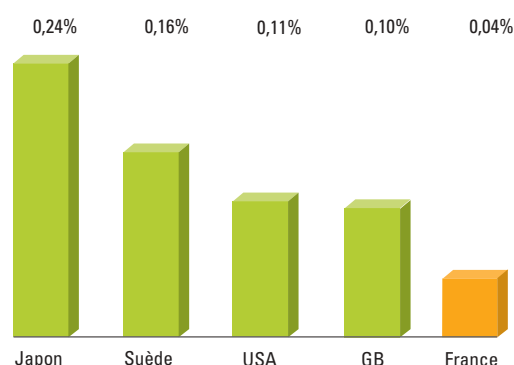
Les fondations sont insuffisamment développées en France. En 2001, on en recensait à peine plus de 1 000. Chiffre modeste au regard des 12 000 fondations américaines, des 3 000 "charity trust" britanniques et des 2 000 fondations allemandes.

- **La loi du 1^{er} août 2003** (JO du 2 août 2003) relative au mécénat, aux associations et aux fondations, encourage la création de fondations dans le domaine de la recherche. À côté des mesures améliorant de façon déterminante le régime fiscal des fondations reconnues d'utilité publique et celui des donateurs, la loi de finances pour 2004 a créé un fonds (le Fonds prioritaire de la Recherche - FPR) de **150 millions d'euros** inscrit dans un "compte d'affectation spéciale" et dédié aux "dotations en capital des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la Recherche".

Répartition du BCRD 2004 par objectifs socio-économiques



Contribution des fondations à la recherche (en % du PIB)





Le ministère délégué à la Recherche

Le ministère délégué à la Recherche prépare et met en œuvre les grandes orientations de la politique nationale dans les domaines de la recherche, des nouvelles technologies de l'information et de la communication et de l'espace.

Amélie Debray - MENESR



Le ministère délégué à la Recherche assure la tutelle des organismes de Recherche (cf. en annexe, p. 126.), qu'il peut partager avec un ou plusieurs autres ministères.

Il prépare et met en œuvre les grandes orientations de la politique nationale : recherche biomédicale, développement durable, biotechnologies, nouvelles technologies, espace.

Le ministre dispose d'instances de consultation (Conseil supérieur de la Recherche et de la technologie, Conseil national de la Science, Conseil national de coordination des sciences de l'homme et de la société), et d'une administration comprenant la direction de la Recherche, la direction de la Technologie, la mission scientifique, technique et pédagogique et un service communication.

> Le pilotage de la recherche française

— **La direction de la Recherche (DR)** élabore la politique en matière de recherche et d'emploi scientifique et veille à sa mise en œuvre. Elle prépare, en relation avec la direction des affaires financières, le budget civil de recherche et développement technologique (BCRDT) et en assure la coordination. Elle gère le Fonds national de la Science (FNS) dont les crédits sont alloués principalement dans le cadre des actions concertées incitatives (ACI).

Elle élabore la politique de la recherche universitaire et, en liaison avec la direction de l'Enseignement supérieur (DES), prépare la répartition des moyens de la Recherche entre les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de la politique contractuelle. Elle est associée à l'élaboration de la politique des écoles doctorales et des formations. La direction de la Recherche définit et conduit des actions du ministère en matière de culture scientifique et technique, et assure le suivi des établissements spécialisés dans ce domaine.

— **La direction de la Technologie (DT)** élabore et veille à la mise en œuvre de la politique de développement technologique et de l'innovation. Elle favorise la valorisation des résultats de la recherche publique et le partenariat technologique avec les entreprises. Elle participe à l'élaboration et au suivi des programmes de recherche et de développement technologique financés par l'Union européenne.

La direction de la Technologie détermine les procédures de financement de la recherche industrielle et de soutien à l'innovation, gère le Fonds de la recherche technologique (FRT) et les crédits de diffusion des technologies spatiales. Elle favorise l'utilisation des technologies de l'information.

— **La mission scientifique technique et pédagogique (MSTP)** est chargée de l'évaluation et de l'expertise au sein du ministère. Ses principales missions sont l'évaluation des laboratoires associés à des organismes de recherche (CNRS, Inserm, Inra...) et de leurs projets scientifiques dans le cadre du volet recherche du plan quadriennal des universités. Elle assure également l'évaluation des filières d'enseignement supérieur, l'examen annuel de l'activité des écoles doctorales et des propositions d'affectation des allocations de recherche. ■



Les **priorités** pour la recherche française

L'année 2003-2004 a été marquée par la volonté d'adapter la recherche française à l'évolution du monde, de la replacer au cœur des aspirations de la société et de participer à la construction d'un espace européen compétitif et porteur d'avenir.

— **Un effort sans précédent a été décidé par le Gouvernement**, en 2003-2004, pour donner aux chercheurs et aux enseignants-chercheurs les moyens de mieux participer à la compétition scientifique internationale et de porter la recherche française au meilleur niveau d'excellence.

— **Une nouvelle loi d'orientation et de programmation** est en préparation pour améliorer l'efficacité du système de recherche français et lui permettre de répondre aux préoccupations partagées par la plupart des pays en Europe et dans le monde : le développement durable, les énergies du futur, la lutte contre le cancer, la société numérique, l'espace.

— **Un grand débat** lancé au sein de la communauté scientifique, élargi aux instances universitaires, à la représentation politique ainsi qu'à tous les citoyens désireux d'y participer, conduira au dernier trimestre 2004 à des états généraux de la Recherche et de l'enseignement supérieur, organisés par le Comité national d'initiative et de proposition pour la recherche scientifique, comité indépendant réunissant des personnalités du monde de la recherche, de l'université et de l'entreprise. Il s'agit d'aboutir à des propositions qui alimenteront la réflexion du Gouvernement, chargé d'élaborer la future loi.

> **Soutenir la recherche fondamentale et la coopération entre recherches publique et privée**

La recherche fondamentale, socle de la production des connaissances et du développement, a besoin du financement public pour mener à bien ses travaux dans la durée. Mais, parallèlement, un effort important est conduit pour mobiliser les entreprises et hisser la recherche privée française au niveau de celle des pays les plus performants.

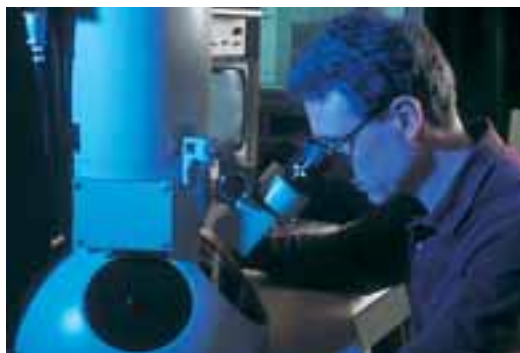
Les mesures en faveur de l'innovation et du trans-

fert technologique visent à renforcer les collaborations entre grandes écoles, universités, organismes de recherche et entreprises : exonérations fiscales en faveur des jeunes entreprises innovantes, aides à la création, refinancement des incubateurs publics, primes au dépôt et à la licence de brevet, fonds régional d'aide à l'innovation...

À noter, le développement de fondations de recherche chargées de mobiliser des financements privés au service de l'intérêt général.

3 % du PIB en 2010

La France, qui consacre 2,2 % de son produit intérieur brut (PIB) à la recherche, portera ce montant à 3 % d'ici 2010, conformément aux engagements pris par les chefs d'État des pays de l'Union au sommet de Barcelone.



Hubert Raguet - CNRS Photothèque/THALES

> **Rapprocher science et société**

Promouvoir une pédagogie de la science sous des formes variées, destinée à tous les âges, doit permettre à l'ensemble de la population de prendre conscience des enjeux de la science, et de redonner aux jeunes le goût d'apprendre et de découvrir.

Les inquiétudes, parfois légitimes, les attentes que suscitent les possibilités de la génomique, les nouvelles exigences en matière d'éthique, de transparence, de prévention des risques, nécessitent un dialogue permanent entre les scientifiques et le public. Cela pour mieux faire partager les enjeux de la recherche et pour permettre aux citoyens de participer aux grands choix de société qui résultent des avancées de la science et des technologies.



> Rendre les métiers de la Recherche plus attractifs

Devant la désaffection des jeunes pour les filières scientifiques, des actions de sensibilisation sont mises en œuvre pour valoriser les carrières scientifiques. Une politique active en faveur de l'emploi scientifique est menée pour enrayer la fuite des cerveaux et inciter les chercheurs étrangers à venir travailler en France, ou dans les autres pays européens (mesures en faveur de la mobilité, passerelles entre les secteurs public et privé, simplification des démarches administratives).

Par ailleurs, des postes de chercheurs et d'enseignants-chercheurs sont créés et les allocations de recherche pour les doctorants revalorisées.

> Des mesures pour renforcer l'attractivité du territoire

— Aide au retour des jeunes post-doctorants en séjour à l'étranger : l'appel d'offres "Initiative post-docs" largement diffusé par les ambassades de France accorde une aide forfaitaire de 5 000 euros aux candidats sélectionnés afin de les aider à concrétiser les contacts déjà pris avec des laboratoires d'accueil.

— Le portail de l'emploi scientifique en France : afin de favoriser le retour de post-doctorants français partis à l'étranger, le ministère a soutenu le développement d'un portail destiné à assurer une meilleure visibilité des opportunités de recrutement dans la recherche publique en France. Géré par l'Association Bernard Grégory, il associe tous les opérateurs de la recherche publique dans la collecte de l'information et assure une mise en

ligne précoce du descriptif des postes susceptibles d'être proposés aux concours de recrutement.

www.emploi-scientifique.info

— Accueil en France de chercheurs étrangers de très haut niveau : l'appel d'offres "Programme Chaires d'excellence" est destiné à favoriser l'installation en France des meilleurs chercheurs étrangers en leur donnant les moyens de constituer rapidement une équipe autour d'un projet. En 2004, il est prévu de sélectionner 5 candidats de niveau "senior" et 10 candidats de niveau "junior".

> Diffuser les nouvelles technologies

Les technologies ne se limitent pas à l'information et à la communication. Elles touchent de nombreux secteurs d'activité. Associées au développement des moyens de calcul, de simulation et de traitement de données, elles ont permis, ces dernières années, des avancées considérables en physique, chimie, biologie et dans les recherches sur les maladies. Parallèlement, elles ont favorisé l'essor des technologies industrielles dans les domaines des micro-ordinateurs, des réseaux à haut débit, des téléphones portables, des biotechnologies et de la téléchirurgie.

Le pari des nouvelles technologies de la communication, notamment de l'internet, réside dans leur appropriation par le grand public. Elles concourent à construire une société de la connaissance et de la responsabilité, respectueuse de son environnement. (cf. aussi "Développer l'usage des technologies de l'information et de la communication" page 59).

> Construire l'espace européen de la recherche

Les laboratoires français participent à des réseaux d'excellence et à des projets intégrés du 6^e programme cadre de recherche et développement (PCRD) de l'Union européenne. Leur implication dans des partenariats internationaux permet à la France de jouer un rôle moteur dans la construction d'une Europe de la science. Elle accroît aussi l'influence scientifique, culturelle et économique de notre recherche dans le monde. ■



La recherche française en Europe et dans le monde

La recherche scientifique s'enrichit en permanence des échanges des chercheurs de tous les pays. Elle s'appuie sur de grandes infrastructures et des équipements conçus aujourd'hui à l'échelle européenne, voire mondiale.

La volonté de construire l'espace européen de la Recherche a été confirmée en 2001 à Barcelone où l'Europe s'est fixé comme objectif de porter à 3 % du produit intérieur brut (PIB) ses dépenses de recherche et développement (R&D) d'ici 2010.

Pour la France, ce projet ouvre des perspectives : mieux valoriser son potentiel de recherche en Europe et contribuer à accroître la place de l'Europe dans la compétition mondiale, stimuler la mobilité et les flux de compétences et d'investissements internationaux, et mettre en valeur ses atouts.

> L'espace européen de la Recherche

L'espace européen de la Recherche répond à la volonté de l'Union de mettre en œuvre une politique commune de Recherche qui passe par l'intégration progressive des capacités scientifiques et technologiques des États membres.

La France est engagée dans différents types d'actions : mise en réseau des centres d'excellence existants ; création de laboratoires "virtuels" européens ; conception d'une approche européenne pour les infrastructures ; coordination des programmes nationaux/européens ; amélioration de la mobilité des chercheurs ; renforcement de l'attractivité de l'Europe pour les chercheurs.

L'année 2003-2004 a été consacrée à la première phase de mise en œuvre du 6^e programme cadre de recherche et développement (PCRD) et l'application de ses nouveaux instruments (réseaux d'excellence, projets intégrés, coordination de programmes publics ERANet).

En mars 2004, sur un total de 92 appels d'offres publiés, représentant 28 000 propositions émanant de 150 000 projets répartis dans 50 pays, la participation française a connu un taux de succès d'environ 25 % et devrait représenter près de 15 % des contributions financières de l'Union européenne.

Une politique européenne des infrastructures de recherche devrait se préciser à partir des travaux et réflexions du Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (Esfri), réunissant des représentants scientifiques de très haut niveau des États membres.

Le 7^e programme-cadre prévoit, à partir d'une élaboration en commun des besoins en infrastructures nouvelles, un soutien financier au développement et au fonctionnement des infrastructures d'intérêt européen.

> La coopération internationale

La coopération internationale du ministère en matière de recherche et développement s'articule, pour l'essentiel, autour d'une logique croisant les zones géographiques et les thématiques nationales qu'elle soutient :

- le renforcement de l'excellence scientifique s'appuie sur des réseaux avec les pays industrialisés ;
- la coopération avec les pays émergents s'adapte en fonction des partenaires : l'Asie, la Chine et l'Inde méritent une attention particulière par leur croissance rapide.

Cette politique est menée en coordination avec les actions de l'Union européenne et celles du ministère des Affaires étrangères.

Parmi les actions bilatérales, citons, à titre d'exemple, l'Inde (nouveaux programmes de coopération dans les domaines du traitement de l'eau et des déchets, les mathématiques et mathématiques appliquées, la photonique), la Chine (création de pôles franco-chinois en sciences de la vie à Shanghai, en environnement et énergie à l'université de Qinghua, et accord, entre le CEA et l'Académie des Sciences de Chine, dans le domaine du nucléaire civil), le Brésil (relance du programme Delta et demande brésilienne pour une unité de recherche mixte en mathématiques appliquées). ■

L'Europe soutient la recherche fondamentale

Dans le 7^e PCRD, l'Agence européenne de la Recherche fournira un nouveau mécanisme de soutien à la recherche fondamentale. Les nombreux débats et rapports d'experts qui ont agité la communauté scientifique ces dernières années en Europe ont conclu à la nécessité d'un fort soutien à la recherche de base et à des projets individuels, reposant sur la compétition et le seul critère de l'excellence, sans contrainte thématique (type NSF américaine).

Célébration du centenaire de l'Entente cordiale (1904-2004)

Les Gouvernements français et britannique ont fait de la lutte contre le cancer une de leurs priorités. Aussi, leur collaboration dans ce domaine a-t-elle été retenue comme l'un des axes des célébrations du centenaire de l'Entente cordiale entre les deux pays. Dans ce cadre, le ministère chargé de la Recherche a organisé et accueilli, les 8 et 9 juin 2004, un séminaire de jeunes chercheurs des deux nationalités qui ont pu comparer l'avancée de leurs recherches sur le thème "Proteomics : a new tool for cancer research", afin d'élargir les coopérations bilatérales dans ce domaine.



Science et société : un effort pour la diffusion de la culture scientifique

Si les peurs face aux avancées de la science sont répandues, la culture scientifique n'en suscite pas moins un vif intérêt. Afin de mieux sensibiliser le grand public et d'élargir l'accès à la culture scientifique et technique, une mobilisation de grande ampleur du Gouvernement, du milieu de la recherche et des secteurs de la culture et de l'éducation a été engagée.

Diffuseurs de la culture scientifique et technique

La diffusion de la culture scientifique et technique est assurée par des organismes de recherche, les 4 musées scientifiques nationaux (Palais de la Découverte, Muséum national d'histoire naturelle, musée des Arts et Métiers et Musée national de l'Éducation à Rouen), la Cité des sciences et de l'industrie et le Musée du Quai Branly. Y participent également 62 muséums d'histoire naturelle en région, plus de 100 musées mixtes présentant différents types de collections (sciences naturelles, archéologie, ethnologie, arts), des musées et des collections universitaires, 54 centres ou structures associatives (dont 34 centres de culture scientifique, technique et industrielle), 13 associations d'éducation populaire, et environ 150 associations thématiques (parmi lesquelles figurent les sociétés savantes).

Longtemps associée à l'idée de progrès et d'amélioration des conditions de vie, la science suscite aujourd'hui des réactions de méfiance. Pourtant, les avancées technologiques nées de ses découvertes font qu'elle n'a jamais joué un rôle aussi important dans la société (sécurité alimentaire, environnement, thérapies géniques...) c'est pourquoi, chaque citoyen doit disposer d'informations, de repères et de clés de compréhension.

> Relancer la diffusion de la culture scientifique et technique

— **Le Plan national pour la diffusion de la culture scientifique et technique**, présenté conjointement, le 25 février 2004, par les ministres chargés de la culture et de la recherche, est mis en œuvre.

Parmi les actions concernant la recherche figurent des grands rendez-vous populaires avec trois innovations : les Journées du patrimoine consacrées, pour la première fois en septembre 2004, au patrimoine scientifique ; l'association des manifestations Lire en fête et Fête de la science 2004 ; l'organisation, pour 2005, de l'Année mondiale de la physique. À ces nouveautés s'ajoutent l'action concertée incitative ACI-Culture scientifique et technique (61 projets déposés) et le développement des ateliers scientifiques en milieu scolaire.

— **La Fête de la science**, organisée en France pour la 12^e année consécutive, est devenue un rendez-vous incontournable entre la science et la société. Pendant une semaine, de nombreux acteurs de la recherche et de la culture scientifique et technique s'investissent dans différentes actions pour faire partager leurs savoirs, familiariser le public avec les sciences et les technologies ou encore l'informer sur les enjeux de la recherche.

En 2003, près de 2 000 opérations (village des sciences, bars des sciences, chercheurs dans les classes, ateliers, théâtre des sciences, portes ouvertes de laboratoires...) ont accueilli plus d'un million de visiteurs dans un millier de communes.

— **La fête de l'internet scientifique**. Du 29 mars au 3 avril 2004, le ministère a organisé la première fête de l'internet scientifique, inaugurée par le lancement du portail www.science.gouv.fr

Des stands ont permis à des concepteurs et webmasters de sites scientifiques multimédias de faire connaître leurs réalisations. Un "Bar des Sciences", retransmis sur le site du ministère, était consacré à la promotion de la culture scientifique via internet.

Le portail www.science.gouv.fr compte près de 500 ressources multimédias validées par les établissements de recherche, des universités et des organismes publics comme la Cité des sciences et de l'industrie. Les animations multimédias correspondent à des cours et conférences, des commémorations et expositions consacrées à des personnalités scientifiques.

www.mariecurie.science.gouv.fr.

www.arago.science.gouv.fr,

www.foucault.science.gouv.fr,

> Europe et culture scientifique

En 2002, la Commission européenne a confié à la France la responsabilité des semaines européennes de la Science, dans le cadre du plan d'action Science et société du 6^e PCRD. Le groupe de travail, auquel participent 19 pays européens, a proposé des actions qui apportent une meilleure visibilité des différentes fêtes nationales et renforcent la citoyenneté européenne (création d'un logo commun, d'une charte de déontologie et d'un prix européen de la culture scientifique et technique). ■





Développement durable :

la mobilisation des organismes de Recherche

La Recherche est omniprésente dans la stratégie nationale du développement durable élaborée par le Gouvernement. Les connaissances et les savoir-faire établis par les chercheurs éclairent les orientations de la société, participent à l'élaboration des solutions proposées et contribuent à établir un équilibre entre prospérité économique, respect de l'environnement et progrès social.

Les activités du ministère pour le développement durable couvrent autant l'évolution des milieux naturels et "anthropisés", l'élaboration de nouveaux modes de production que les connaissances en sciences humaines, économiques et sociales qui s'y rapportent.

Pour chacun de ces domaines, le ministère définit les priorités, suscite ou accompagne les initiatives des établissements de recherche. Il participe à la structuration des communautés scientifiques et conduit des actions d'incitation des équipes de recherche sur les sujets prioritaires, qui vont de la recherche cognitive au soutien de projets de R&D en appui des industriels.

> Sciences de la vie

Le ministère chargé de la Recherche suit les travaux du groupe de réflexion sur le développement durable, constitué en 2003, qui associe le Cemagref, le Cirad, l'Ifremer, l'Inra, l'IRD et le Muséum national d'histoire naturelle. Rendant compte périodiquement de ses délibérations aux directions de ces organismes, il contribue à l'orientation de leurs activités de recherche, soit directement, soit en organisant des séminaires thématiques ("Eau et territoires" en novembre 2003, "Changement climatique : risques et opportunités" en juin 2004).

Le ministère est également associé à l'élaboration du plan santé-environnement lancé en 2004. La promotion de recherches dans ce domaine spécifique est précédée d'un soutien à un programme inter-organismes qui traite d'aspects complémentaires de la toxicologie environnementale.

Dans le cadre de la stratégie nationale sur la biodi-



Dominique Gibert - CNRS Photothèque

versité, les ministres chargés de la Recherche, de l'Écologie et du développement durable ont confié à l'Institut français de la biodiversité (IFB) une réflexion stratégique sur les programmes de recherche dont la traduction en plan d'action a été précédée d'un appel à propositions sur les OGM.

> Sciences de la Terre et de l'univers

Pour la recherche en sciences de l'environnement, le développement durable représente un principe d'action basé sur une approche multidisciplinaire des problèmes scientifiques, en accord avec la Charte de l'environnement et en application des accords de Kyoto. Comprendre les processus fondamentaux mais complexes de la Terre, étudiés également en physique, chimie, biologie, en sciences de la Terre, de l'univers et de l'environnement, permet d'engager des actions pour limiter les effets du changement climatique, ceux des risques naturels et l'impact anthropique sur l'environnement.

Le développement durable

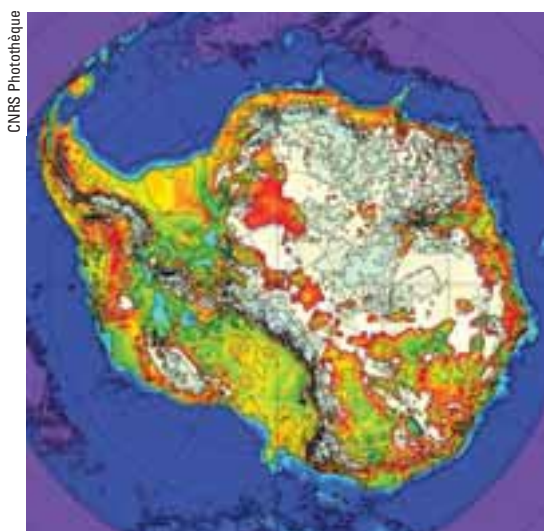
Apparu à la fin des années 80, le développement durable désigne un type de développement permettant de satisfaire les besoins des générations présentes, sans réduire la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. Il est devenu une référence de plus en plus importante pour l'ensemble des acteurs économiques : entreprises, collectivités locales, État et associations.

Deux programmes prioritaires ont été identifiés par le FNS.

— **Écosphère continentale** permet de structurer et de développer la recherche sur les écosystèmes des surfaces et interfaces continentales et sur leurs interactions avec la biosphère (transports des contaminants, cycle de l'eau, échanges de matière et d'énergie).

— **Aléas et changement climatique** concerne la compréhension des aléas naturels (séismes, éruptions volcaniques...) et l'évolution du système climatique sous l'impulsion des activités humaines. La création, en 2003, des Observatoires de recherche en environnement (ORE) vient pallier le manque de systèmes d'observation pérennes et de données scientifiques de qualité, nécessaires pour comprendre et modéliser le fonctionnement des écosystèmes et leur dynamique à long terme.

La mise en place du Comité directeur inter-organismes de la recherche en environnement (CDIRE) favorisera la coordination des actions incitatives du ministère. Il facilitera la programmation scientifique des organismes de recherche et des établissements universitaires, en liaison avec les grands programmes européens et internationaux et en coopération avec les pays du Sud, ainsi que la diffusion et la valorisation des résultats scientifiques.



> Énergie

La demande mondiale en énergie est en forte croissance. Elle est confrontée à une diminution de l'offre en pétrole et gaz naturel, ressources en cours d'extinction, et à la nécessité de limiter l'émission des gaz à effet de serre d'origine anthropique. La consommation future d'énergie devra donc être fondée sur d'autres ressources : char-

bon, fission nucléaire (génération IV), fusion nucléaire et un panier d'énergies renouvelables, peu ou non exploitées à ce jour (à l'exception de l'hydraulique), ressources qu'il conviendra d'accompagner par des avancées technologiques adaptées.

Les gaz à effet de serre émis hors du cycle naturel peuvent être capturés, transportés, séquestrés. Un vecteur d'énergie doit se substituer aux hydrocarbures, en particulier pour les transports terrestres non guidés. L'hydrogène est considérée comme le meilleur candidat (voir le rapport *Nouvelles technologies de l'énergie* du groupe de travail de Thierry Chambolle : www.recherche.gouv.fr/rapports).

Pour accompagner cette mutation, le ministère a mobilisé par le FNS, en 2003, des laboratoires d'excellence de la recherche universitaire et des organismes sur des études amont. Cette opération a été amplifiée en 2004. Elle est menée en partenariat étroit avec le CNRS, dans le cadre du "**programme énergie**", et s'inscrit dans la recherche duale avec un soutien de la Direction générale de l'armement (DGA).

En 2004, une vingtaine de projets pluridisciplinaires, associant organismes et établissements publics de recherche, ont été retenus. Ils comportent des études amont sur une filière nucléaire innovante et durable, mais abordent également la capture et la séquestration du CO₂, la maîtrise énergétique de la biomasse, la conversion photovoltaïque de l'énergie, la maîtrise des transferts en chauffage et la climatisation dans l'habitat. Le vecteur hydrogène fait l'objet d'une attention particulière aux stades de la production des piles à combustible à basse température, des piles à combustible à température élevée, ainsi qu'au stade du stockage.

— **Dans le domaine de l'hydrogène et des piles à combustible**, les aspects amont et aval de la recherche sont portés par le réseau de recherche et d'innovation technologiques PACo. L'adhésion de la France au partenariat sur l'hydrogène promu par les États-Unis (International Partnership for the Hydrogen Economy – IPHE – lancé par le Department of Energy), et son implication forte dans la création de la plate-forme européenne sur l'hydrogène et les piles à combustible, viennent conforter le niveau international de ce secteur.

— **La capture et la séquestration de CO₂** bénéficie d'efforts accrus. Des démarches sont notamment

conduites pour que la France adhère au forum international sur le CO₂, créé par les États-Unis et le Carbon Sequestration Leadership Forum (CSLF).

— **Biocarburants.** Afin de respecter les engagements de la France en matière de production de biocarburants, il est nécessaire de renforcer les recherches pour améliorer les filières de production de biodiesel et d'éthanol à incorporer aux carburants, et de rechercher de nouvelles voies de production. Un groupe de travail animé par Agrice (Ademe, CNRS, Inra, CEA...) a travaillé à l'élaboration de programmes de recherche sur la production de biocarburants liquides ou gazeux (gaz de synthèse ou hydrogène) à partir de matières ligno-cellulosiques.

— **Photovoltaïque.** Si l'augmentation des rendements et l'abaissement des coûts restent des objectifs majeurs de la recherche en photovoltaïque, des démarches fondamentales d'identification de technologie d'intégration des capteurs à l'architecture, et la diffusion technologique vers les pays en développement, y sont associées. Plusieurs grands projets ont vu le jour, en 2003, sous la coordination de l'Ademe: la plate-forme photovoltaïque Restaura au CEA, le laboratoire conjoint sur les couches minces Cisel (EDF-CNRS-Saint-Gobain), et l'Institut national de l'énergie solaire, à Chambéry, qui associe CEA, CNRS et CSTB.

— **Predit.** Le programme national de recherche et d'innovation dans les transports terrestres vise à faciliter la conception rapide de véhicules propres et économes en énergie, sans émission de CO₂. Les ministères chargés de la Recherche, des Transports, de l'Industrie et de l'Écologie, ainsi que les agences Ademe et Anvar, qui développent des collaborations entre recherches publique et industrielle, soutiennent cet effort.

Il est accentué par le plan gouvernemental sur les véhicules propres et économes qui s'attache, à court terme, à réduire les émissions des moteurs (essence et diesel) et, à plus long terme, à concevoir des piles à combustible pour l'automobile.

> **Matériaux et procédés respectueux de l'environnement**

Des actions incitatives du FNS introduisent les exigences du développement durable dans la produc-

tion des biens manufacturés pour lesquels la recherche fondamentale représente une source de progrès considérables. Elle peut apporter des solutions qui intègrent le vieillissement et la recyclabilité des produits ou matériaux, leurs capacités de réparation et, dans l'ensemble du cycle, la maîtrise des nuisances, l'amélioration des performances naturelles des matériaux utilisés ainsi qu'un diagnostic de l'évolution du produit, du matériau ou de la structure mise en circulation.

> **Sciences humaines et sociales pour le développement durable**

La contribution des sciences humaines et sociales est essentielle pour l'étude des conditions de mise en œuvre du développement durable. Les démarches interdisciplinaires sont encouragées par le ministère à l'exemple du soutien à l'action thématique concertée, pilotée par l'Inserm, qui favorise la production de connaissances sur les impacts des modifications de l'environnement sur la santé des populations.

Des actions incitatives analysent la fiabilité, l'adaptabilité, l'apprentissage des sociétés face aux changements globaux (en concertation avec le programme sur les impacts du changement climatique piloté par le ministère de l'Écologie et du développement durable et avec le programme IHDP) ainsi que la dimension sociale du développement durable (en partenariat avec le ministère du Travail, de l'emploi et de la solidarité). Une réflexion est menée, en association avec l'Inra et l'IRD, sur l'adaptation des modes de production et de consommation et sur les politiques publiques. Les aspects particuliers du développement urbain sont abordés dans le cadre d'un programme avec le CNRS. Un nouvel appel à propositions est plus particulièrement consacré à la modélisation économique du développement durable. Il aborde l'économie des ressources renouvelables et non renouvelables, la gestion des écosystèmes et de la biodiversité, la problématique de couplage des modèles économiques, physico-chimiques et biologiques, la gestion des biens publics globaux (effet de serre, permis d'émission...), les problèmes de ruptures et de continuités technologiques en relation avec la croissance. ■



Christophe Lebedinsky - CNRS Photothèque

1,2 milliard d'euros pour la recherche sur les énergies

La recherche publique consacre environ 1,2 milliard d'euros par an aux problématiques des énergies. De multiples domaines scientifiques en bénéficient : santé, technologie, sciences humaines... Objectifs : créer des procédés pour réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz polluants, améliorer les performances et la sécurité de la filière nucléaire, l'efficacité des énergies renouvelables et mettre au point tous les procédés propres et économes. Sont impliqués dans ces recherches : le CEA pour l'énergie nucléaire et l'innovation industrielle et médicale et de défense, l'Ademe pour la promotion des énergies renouvelables, les technologies propres et économes et la prévention des pollutions de l'air et des sols, l'Inrets pour les transports, mais aussi l'Andra pour la gestion des déchets radioactifs, l'Ineris pour la prévention des risques industriels...



Plan en faveur de l'innovation : stimuler l'esprit d'entreprendre

Le plan en faveur de l'innovation, présenté le 9 avril 2003, a été enrichi et amélioré en 2004. Objectif : stimuler l'esprit d'entreprendre et renforcer l'attractivité de la France pour les jeunes entrepreneurs et investisseurs. Notamment grâce à des mesures fiscales et à la création de fondations de recherche.

L'investissement à risque

Aujourd'hui, le nombre d'investisseurs à risque (business angels) en France est estimé autour de 3 000 à 4 000, avec des investissements annuels de l'ordre de 70 000 euros en moyenne. On en compte environ 50 000 au Royaume-Uni et entre 300 000 et 500 000 aux États-Unis. Ces investisseurs "providentiels" sont extrêmement utiles aux jeunes entreprises innovantes auxquelles ils apportent à la fois des capitaux et leur expérience professionnelle.

Le plan en faveur de l'innovation a été élaboré pour répondre à l'objectif national et européen de se rapprocher de 3 % du PIB en dépenses de R&D d'ici à 2010.

Les mesures de ce plan visent à augmenter la part privée du financement de la Recherche afin de rejoindre les autres grands pays scientifiques : en moyenne les entreprises européennes et internationales dépensent de 25 à 40 % de plus en R&D que les entreprises françaises. Il s'agit aussi de mieux valoriser les résultats de la recherche, de stimuler et diffuser l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants et des chercheurs, et de participer activement à la construction de l'espace européen de la recherche et de l'innovation.

— Un statut pour les "investisseurs à risque"

Le dispositif juridique et fiscal de la "société unipersonnelle d'investissement à risque" (SUIR) a été voté dans la loi de finances pour 2004. Il permet aux "business angels" de gérer activement leurs investissements comme dans le monde anglo-saxon. Ce

statut entraîne des avantages fiscaux (notamment une exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans), dès lors que le capital est investi majoritairement et durablement dans des entreprises innovantes.

— Une aide aux projets de R&D des "jeunes entreprises innovantes" (JEI)

Cette aide s'applique aux PME de moins de huit ans, justifiant d'un projet solide de R&D appuyé sur des dépenses au moins égales à 15 % de leurs charges totales. Le texte créant le statut de la JEI a été intégré à la loi de finances pour 2004. Depuis le printemps 2004, l'entreprise bénéficie, entre autres, d'une exonération totale de charges sociales patronales pendant huit ans pour les personnels qui participent à des projets de R&D (cf. *Guide pratique de la jeune entreprise innovante*, juin 2004 – www.recherche.gouv.fr).

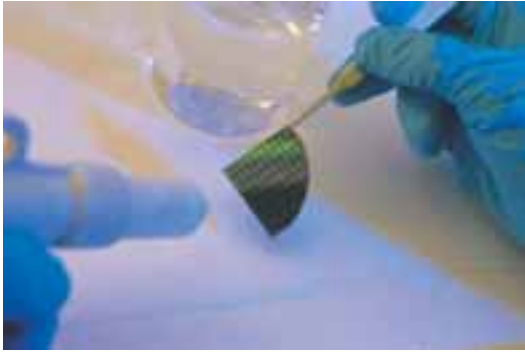
— Un renforcement du crédit d'impôt-recherche

Le plafond a été porté de 6,1 millions d'euros à 8 millions d'euros par entreprise et par an et les dépenses de recherche confiées à des organismes publics sont prises en compte au double de leur valeur. La veille technologique est désormais intégrée dans l'assiette du crédit d'impôt-recherche. Enfin, une part en volume entre désormais directement dans le calcul du crédit d'impôt-recherche.

— Des aides ciblées et une augmentation des conventions Cifre

Au-delà des allègements fiscaux liés aux dépenses de R&D des entreprises – quels que soient leur taille, leur âge et leur secteur – qui réalisent des efforts d'innovation, l'exonération de la taxe professionnelle sur les investissements en R&D est confirmée en 2004. Par ailleurs, les règles d'amortissement dégressif des investissements de R&D reviennent à leur niveau antérieur à 2001 (40 %).





Le partenariat entre recherche publique et entreprises est encouragé par l'augmentation significative du nombre de conventions industrielles de formation par la recherche (Cifre). Elles permettent à de jeunes doctorants de réaliser leur thèse en entreprise, pendant trois ans, en liaison avec une équipe de recherche, extérieure à l'entreprise, qui assure l'encadrement de la thèse. L'entreprise reçoit une subvention annuelle forfaitaire d'un montant de 14 635,49 euros pour 2004, et verse au doctorant un salaire brut annuel minimum de 20 215,3 euros. Le ministère chargé de la recherche a porté à 1 160 le nombre de nouvelles conventions Cifre pour 2004, contre 860 en 2003 et 810 en 2002, conformément au "Plan innovation" qui prévoit d'atteindre 1 500 Cifre en 2010.

— Une meilleure valorisation de la recherche par les entreprises

Pour soutenir la création d'entreprises de technologies innovantes, le concours national d'aide apporte, depuis 1999, fonds et conseils aux porteurs de projets. En 2004, la 6^e édition de ce concours, doté de 30 millions d'euros, a permis d'aider près de 200 porteurs de projets innovants. Par ailleurs, en fonction de la qualité des projets et de la compétence des équipes, le financement public des incubateurs sera renouvelé pour trois ans. Enfin, la CDC PME (filiale de la Caisse des dépôts et consignations) apporte 30 millions d'euros d'aides aux jeunes entreprises.

— Les premières fondations de recherche pour mobiliser des ressources privées

Par comparaison avec les pays industrialisés, la France compte peu de fondations. Or, les fondations permettent, grâce à des fonds privés, de financer des équipes de recherche publique sur des projets précis, évalués, et s'inscrivant dans les

préoccupations sociales et économiques des citoyens. Le Gouvernement a pris des mesures pour favoriser les dons aux fondations existantes et la création de fondations de recherche d'utilité publique (loi relative au mécénat, aux associations et aux fondations d'août 2003, création d'un fonds de 150 millions d'euros inscrit dans un "compte d'affectation spéciale"...).

Le 16 juin 2004, le ministre a présenté une "première vague" de ces nouvelles fondations soutenues par l'État, illustrant la diversité des thèmes qu'elles se proposent d'aborder (santé, aéronautique et espace, économie et finance, alimentation, sécurité routière...). À noter, la forte mobilisation de partenaires industriels comme les groupes Lafarge, Arcelor, EDF et GDF à côté de l'Ademe et du CSTB pour la "Fondation Habitat et effet de serre", ou encore les sociétés Bonduelle, Mac Cain, Sanofi, Genfit, Unilever, Auchan et Crédit du Nord pour la "Fondation Cœur et Artères".

— L'innovation, priorité nationale et européenne

En liaison avec l'Éducation nationale, le plan en faveur de l'innovation prévoit de sensibiliser les jeunes, dès l'enseignement secondaire, à l'esprit d'entreprendre, d'engager des actions expérimentales et de créer des outils pédagogiques s'appuyant sur "l'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat". Un appel à projets destiné à soutenir des "Maisons de l'entrepreneuriat" dans les universités a été lancé en février 2004.

— Le soutien à la R&D industrielle et stratégique

La nécessité de renforcer la R&D industrielle et stratégique a justifié l'ajout de mesures nouvelles, articulées sur le 6^e PCRD :

- aide aux projets de R&D, en 2003 et 2004, en matière de technologies de l'information et de la communication, d'énergie, de sciences de la vie et d'environnement...
- soutien aux réseaux de recherche et d'innovation technologiques (RRIT), aux réseaux Clusters Eurêka pour la micro-informatique (Medea+) et aux logiciels (ITEA). La France a intégré cette action dans son programme pour la présidence d'Eurêka (initiative intergouvernementale pour l'innovation), qu'elle a assurée de juillet 2003 à juin 2004 ;
- développement des pôles d'excellence de R&D à l'échelle nationale et européenne. ■

Campagne de sensibilisation aux brevets

Vecteur principal de la valorisation des résultats de la recherche, le brevet permet de reconnaître la créativité et l'inventivité du chercheur et lui garantit la liberté de continuer ses recherches. Il assure au pays indépendance scientifique et technologique. Depuis de nombreuses années, le nombre de brevets déposés en France reste faible au regard de la qualité de sa recherche. Face à ce constat, le ministère a organisé, sous la forme d'une **quarantaine de journées de formation**, d'octobre 2003 à juin 2004, une campagne de sensibilisation des chercheurs et enseignants-chercheurs du secteur public aux brevets. Les 50 à 150 participants de chaque session, parfois reliés par vidéo-transmission, ont bénéficié d'un kit pédagogique d'information comprenant livret, affiches, vidéo, powerpoint... En complément, un **colloque international** "Valoriser et transférer les résultats de la recherche, un enjeu majeur" s'est tenu le 5 février 2004 à Paris.



Sciences de la vie :

un secteur en pleine mutation

Le ministère soutient les recherches fondamentales en biologie et les recherches finalisées, menées en partenariat avec les entreprises innovantes en biotechnologies, tout en investissant dans la lutte contre le cancer et d'autres maladies.

C'est dans les sciences de la vie que les attentes de la population sont les plus fortes, surtout en raison de leurs applications directes dans le domaine de la santé. Ce domaine connaît actuellement une accélération de la production des résultats et une mutation rapide dans ses fondements même.

De nouvelles techniques, issues notamment des nano-biotechnologies, permettront de multiplier encore les observations, en réduisant le caractère invasif des explorations, et d'entrevoir pour la première fois une biologie systémique dotée de réelle capacité prédictive. Parallèlement à une diffusion générale des outils de la génomique, les sciences de la vie se concentrent sur de grands enjeux comme la lutte contre le cancer, un des chantiers prioritaires du Président de la République, et contre les maladies infectieuses. Autour d'elles, la vivacité du débat éthique montre combien ces sciences sont au cœur des réflexions contemporaines.

> La génomique, des bases nouvelles pour les sciences de la vie

Après les connaissances apportées par le séquençage du génome, la génomique fonctionnelle laisse entrevoir la possibilité d'une analyse moléculaire et physiologique complète du matériel héréditaire des organismes vivants. Les sciences de la vie connaissent une nouvelle évolution, les progrès récents issus des nouvelles technologies à grand débit permettant d'en appréhender la complexité.

— **Une partie de l'effort national en génomique** est coordonnée au sein du Consortium national de recherche en génomique en coopération avec l'Inserm, le CNRS, le CEA et l'Inra. Il est regroupé dans deux centres nationaux de séquençage et de génotypage et dans les centres d'excellence régionaux que sont les génopoles. Les aspects fondamentaux de la recherche en sciences de la vie, générateurs de concepts nouveaux, reçoivent un soutien du FNS.

La structuration du dispositif national de recherche passe aussi par le soutien aux Instituts fédératifs de recherche (IFR). La mise en commun de grands équipements et la constitution de masses critiques regroupant des équipes des organismes de recherche et des universités permettent, en effet, une plus grande efficacité. Le soutien à ce programme mis en place en 2000 a été maintenu.

— **Les principaux champs d'application de la recherche en biologie** sont la santé, l'agroalimentaire et l'environnement. Dans ces secteurs, les retombées en biotechnologies génèrent des transferts vers les grands groupes industriels ainsi que la création de jeunes entreprises innovantes qui, souvent, s'appuient sur le savoir-faire de laboratoires universitaires. Plusieurs actions du FRT sont destinées à soutenir les projets de ces nouvelles entreprises, notamment par le biais des cinq



réseaux¹ de recherche et d'innovation technologiques (RRIT) dans le domaine des sciences de la vie.

Concernant la génomique d'intérêt agricole, le ministère conduit des actions associant le FNS, pour les aspects génériques et fondamentaux, et le FRT pour les aspects plus finalisés abordés en partenariat avec les milieux professionnels. Une ouverture vers la génomique marine, destinée à explorer la principale source de biodiversité biologique de la planète, a été effectuée en 2003 à travers la création d'un GIS soutenu par le FNS.

> La lutte contre le cancer : un chantier prioritaire

L'incidence croissante du cancer dans la population a décidé le Gouvernement à accentuer les recherches dans ce domaine essentiel de la santé.

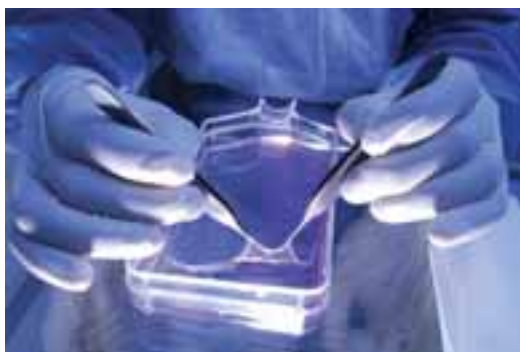
— **Le programme Émergence de Cancéropôles** a pour but de fédérer chercheurs, cliniciens, industriels dans des ensembles de taille européenne. Adossés à des centres cliniques reconnus, les cancéropôles favorisent les synergies et mettent leur dimension internationale au service des malades. Ils permettent de susciter et de coordonner des programmes alliant recherche biologique amont, recherche clinique et sciences humaines et sociales.

Un large partenariat, incluant le ministère de la Santé, les organismes de recherche, les universités et les régions, mobilise tous les acteurs. Des projets de recherche ambitieux sont en cours d'évaluation.

— **Sept cancéropôles labellisés** recouvrent 21 régions métropolitaines et proposent un véritable aménagement du territoire en termes de recherche en cancérologie. La Corse et les DOM devraient rejoindre l'un des cancéropôles existants. Un prolongement avec le Royaume-Uni a été engagé dans le cadre de la célébration du centenaire de l'Entente cordiale.

> Des actions de haut niveau, compétitives à l'échelle mondiale

— **Le programme Biologie moléculaire, cellulaire et structurale** soutient des équipes de très haut niveau en biologie fondamentale et permet l'émergence et le financement de projets particulièrement créatifs et innovants qui fonderont les futurs développements de la biologie.



Hubert Raquet - CNRS Photothèque

La position française en bioéthique

Les lois de bioéthique, révisées, tout en confirmant le principe d'interdiction posé en 1994, autorisent, à titre dérogatoire et pendant cinq ans, les **recherches sur l'embryon humain** et les cellules embryonnaires, dans des conditions strictes.

Les protocoles de recherche sont soumis à une autorisation de l'Agence de la biomédecine, créée par ce texte. Toutefois, le texte prévoit des dispositions transitoires dans l'attente de la mise en place de l'Agence, en 2005, afin de permettre aux chercheurs français de débiter leurs travaux.

Ainsi, les ministres chargés de la santé et de la recherche pourront, conjointement, après avis d'un comité ad hoc et selon des conditions strictement définies, autoriser par arrêté l'importation, à des fins de recherche, de cellules souches embryonnaires, des protocoles d'étude et de recherche sur ces cellules, ainsi que leur conservation à des fins scientifiques.

— **Le programme IMPBio** permet de soutenir des projets interdisciplinaires pour encourager les interactions, aussi bien conceptuelles que technologiques, entre biologie, mathématiques, informatique, physique et chimie.

— **Neurosciences, Maladies du système nerveux, Vieillesse.** Depuis 2001, les recherches relatives à l'étude de la physiopathologie du système nerveux central et périphérique sont inscrites au FNS. L'évolution de la courbe démographique fait des neurosciences une priorité qui doit être poursuivie.

— **L'implication dans les évolutions réglementaires sur les OGM.** Le 2 juillet 2003, le Parlement européen a voté deux règlements concernant la traçabilité et l'étiquetage des OGM, comme l'ont souhaité les autorités françaises. En France, tant que toutes les conditions nécessaires de sécurité et d'information ne seront pas réunies, la mise en culture commerciale des OGM ne pourra pas être lancée. La reprise des mises en culture n'interviendra qu'après l'application effective de ces deux règlements européens. Le ministère a été chargé de transposer ces directives en droit français.

— **Prévention du bioterrorisme avec le programme "Biosécurité"**. Lancé en partenariat avec le ministère de la Défense, ce programme porte sur l'identification et le diagnostic des principaux agents du bioterrorisme et la mise en place de systèmes d'alerte.

— **Un programme sur le handicap.** Un appel à projets sur les "Technologies pour le handicap" a été lancé, en partenariat avec le ministère chargé de l'Industrie. Un projet de fondation dans le domaine du handicap est également soutenu par le ministère afin de renforcer l'activité de recherche et d'initier de nouveaux programmes d'utilité publique. ■

1 - Le Réseau innovation biotechnologie (Rib), le Réseau national des technologies pour la santé (RNTS), Genoplante, Genanimal et le Réseau alimentation référence Europe (Rare).



Sciences humaines et sociales : priorité à l'interdisciplinarité

En 2003-2004, le ministère délégué à la Recherche a poursuivi ses efforts de structuration du domaine des sciences humaines et sociales (SHS) en plaçant l'interdisciplinarité au cœur de leurs activités. Objectif : mieux répondre aux grandes questions posées par l'évolution de la société.

Les recherches sur le genre

Ces recherches couvrent l'analyse de la construction sociale de l'identité sexuelle ainsi que l'analyse des rapports entre les sexes. Depuis vingt ans, ce champ de recherche s'est mondialement développé. En France, il a trouvé sa première expression institutionnelle d'envergure au milieu des années 80, avec la mise en place d'une action thématique programmée (ATP) spécifique du CNRS et la création de postes d'enseignants-chercheurs. Un rapport *Premier recensement national des enseignements et recherche sur le genre en France*, initié conjointement par la DR et la DES, financé par le ministère de la Parité et de l'égalité professionnelle, a été élaboré par l'association nationale des études féministes (ANEF). Il montre la diversité et la vivacité de ce domaine d'activité, tant au niveau de l'enseignement que de la recherche.

À côté des dynamiques propres des disciplines, qui accentuent la variété des modes de connaissance, l'interdisciplinarité permet d'avoir de nouvelles vues sur les objets de connaissance et de multiplier les angles d'approche. Elle favorise, de ce fait, l'enrichissement de "l'inspiration scientifique". Elle est donc un point de passage obligé pour construire de nouveaux objets de savoir et pour traiter de problèmes nécessitant le concours de diverses compétences disciplinaires, problèmes que multiplient les transformations de la société et l'évolution de la connaissance.

> Les actions incitatives thématiques

Organisées sous la forme de programmes au sein du FNS et aménagées en liaison avec les organismes de recherche sous la tutelle du ministère (CNRS pour l'essentiel, mais aussi Inserm, IRD, Inrets, Inra), les actions incitatives thématiques ont joué un rôle majeur. Elles ont permis que les sciences humaines et sociales soient associées aux recherches sur l'environnement, la santé et le développement durable, sur les systèmes complexes, sur la compréhension des mécanismes cognitifs et sur la société de l'information, en collaboration avec les sciences de la vie, les sciences de l'univers, les sciences et technologies de l'information et de la communication.

Antoine Chene - CNRS Photothèque



> Publications internationales

Plusieurs publications significatives dans les grandes revues internationales (notamment *Nature* et *Science*), peuvent être recensées :

- sur le terrorisme ;
- sur le rôle du cortex orbitofrontal dans la perception du regret (dans le cadre de l'action "Systèmes complexes en SHS") ;
- sur l'expansion géographique des bovidés domestiques au Proche-Orient et en Europe et l'archéologie du langage et la diversification des langues (dans le cadre de l'action incitative "Origine de l'homme, du langage et des langues" intégrée dans le grand programme multinational Eurocores (European collaborative research)).

> Questions de société et de politique publique

Une politique scientifique appropriée en sciences humaines et sociales doit aussi prendre en compte leur rôle essentiel dans la réponse qu'elles peuvent apporter à nombre de grandes questions de société et de politique publique. Les SHS sont ainsi naturellement convoquées dès qu'il s'agit d'expliquer les tensions qui traversent la société française, les rapports entre le développement des sociétés humaines et leur environnement, l'émergence de nouveaux risques. Des actions incitatives sur l'école, sur la culture scientifique, sur la sécurité routière, sur les recompositions des territoires, ont été initiées pour approcher ces problèmes et surmonter les obstacles éventuels. ■



Sciences et technologies de l'information et de la **communication**

Les recherches en sciences et technologies de l'information et de la communication doivent contribuer à l'avancée des connaissances en tenant compte des questions issues des autres domaines scientifiques et apporter des réponses scientifiques, techniques et éthiques au défi que représente l'accroissement de ces technologies dans les secteurs économiques et industriels, ainsi que dans la vie quotidienne.

> Des actions concertées incitatives pour développer une recherche amont

En 2003, plusieurs actions concertées incitatives (ACI) ont été créées, en partenariat avec le CNRS et l'Inria. Elles concernent la sécurité informatique dans l'ensemble de ses aspects, les grandes masses de données, les grilles de calcul et les nouvelles interfaces des mathématiques qui continueront de jouer un rôle primordial dans le développement des sciences, comme le montre l'importance grandissante de la modélisation dans la plupart des disciplines.

> Des réseaux de recherche et d'innovation technologiques

— **Plusieurs réseaux** associant laboratoires publics, grandes entreprises et PME innovantes se mobilisent sur des programmes de recherche dans les secteurs stratégiques des technologies de l'information et de la communication (TIC) : les télécommunications (RNRT¹), les micro et nanotechnologies (RMNT²), les technologies logicielles (RNTL³), l'audiovisuel et le multimédia (RIAM⁴). Dans le secteur des télécommunications, les effets sanitaires des radiofréquences ont fait l'objet d'actions spécifiques. Des "livres blancs" ont été rédigés, en 2003, pour les réseaux RNTL et RMNT.

— **Des actions transversales sont lancées** dans la perspective de la convergence entre l'informatique, les télécommunications et le multimédia.

Un groupe de réflexion, commun aux différents

réseaux, a été mis en place sur le thème "Confiance et sécurité". Les actions TechnoLangue et TechnoVision développent en amont des technologies génériques qui alimentent des applications dans ces différents secteurs.

> Des réseaux à haut débit pour l'enseignement et la recherche

Le ministère assure la tutelle du **réseau Renater** passé, en 2002, à 2,5 Gbits par seconde en métropole. Ce réseau permet, en partenariat avec les régions, de relier entre eux et au niveau européen l'ensemble des universités et centres de recherche ainsi que les grands établissements hospitaliers et culturels français.

Le ministère participe également à la politique d'**aménagement numérique du territoire**, décidée en comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT). Il fournit un travail législatif et un soutien financier (intervention des collectivités locales dans les réseaux de télécommunications, libéralisation des technologies sans fil, fonds de soutien aux technologies alternatives, Wi-Fi, internet satellitaire, courants porteurs en ligne).

Enfin, le ministère coopère à la **politique de gouvernance de l'internet en Europe** : Ipv6, attribution des noms de domaine (avec une extension forte des adresses.fr)...

(cf. aussi "Développer l'usage des technologies de l'information et de la communication", page 59). ■



Caroline Lucas - MENESR

ACI et sécurité informatique

- **Les différents aspects de la sécurité informatique** : composants, surveillance, diagnostic, sûreté de fonctionnement, preuve, vérification, tests, tolérance aux fautes, cryptologie, tatouage, chiffrement, identification, authentification, certification, méthodes statistiques, aspects légaux et éthiques.

- **Les grandes masses de données** : acquisition, stockage, transmission, traitement, modélisation, représentation, structuration, indexation, interrogation, comparaison, manipulation, classification, fusion, extraction de sens, apprentissage, visualisation.

1 - RNRT : Réseau national de recherche en télécommunications.

2 - RMNT : Réseau micro et nanotechnologies.

3 - RNTL : Réseau national en technologies logicielles.

4 - RIAM : Réseau de recherche et d'innovation en audiovisuel et multimédia.



Nanosciences et nanotechnologies

Face aux enjeux de la miniaturisation et dans un contexte de concurrence mondiale, la France renforce son action dans le domaine des nanosciences et des nanotechnologies. Ce secteur en plein essor fait l'objet d'un plan ambitieux : programme national nanosciences, réseau des grandes centrales de nanotechnologies, projets ERANet...



Agnès Bonvilain/Patrick Rougeot - CNRS

Le réseau micro et nanotechnologies

Créé en 1999, et financé par le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et l'Anvar (42 millions d'euros depuis 1999), le réseau micro et nanotechnologies (RMNT) couvre un secteur de très haute technologie qui comporte le dimensionnement, le fonctionnement, la fabrication collective et la caractérisation d'objets de très petites dimensions pouvant aller jusqu'à une taille moléculaire. Les travaux poursuivis au sein des **56 projets labellisés** concernent les domaines de recherche et d'innovation en biotechnologie, microélectronique, optoélectronique, puissance et microénergie, microcomposants, assemblage, hybridation, connectique.

Avec la miniaturisation croissante des composants électroniques, la demande de recherche augmente sur de nouveaux processus qui conditionneront l'évolution des technologies du futur à l'échelle du nanomètre, c'est-à-dire du milliardième de millimètre. Les percées scientifiques attendues devraient révolutionner aussi bien la science des matériaux, la microélectronique et les technologies de l'information que la biologie, la médecine et la pharmacologie, ainsi que le traitement des problèmes d'environnement, d'énergie et les technologies spatiales. Au niveau mondial, les nanosciences et les nanotechnologies sont devenues un secteur stratégique en croissance rapide, avec un potentiel de développement économique considérable. Ce secteur est notamment soutenu par l'Union européenne dans le cadre du 6^e PCRD.

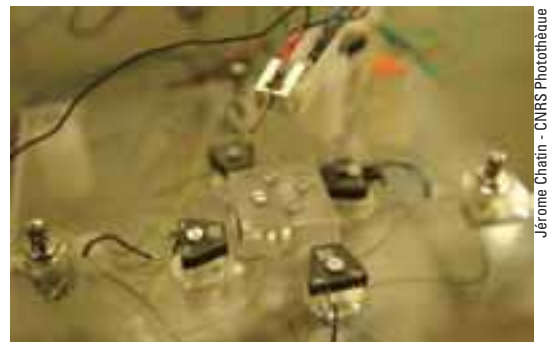
— **Cinq sites abritant des grandes centrales de nanotechnologies** (Grenoble, Besançon, Toulouse, Lille, Paris-Sud) bénéficient d'un financement d'un montant de 100 millions d'euros sur trois ans pour soutenir une recherche technologique de base qui vient en complément des projets du **réseau micro et nanotechnologies** (RMNT). Par ailleurs, un soutien a été apporté en 2003 par l'État et les collectivités locales à la société Altis pour développer des mémoires embarquées nanomagnétiques de type MRAM (Magnetoresistive random access memories).

> Le programme national nanosciences

Lancé en 2003, ce programme est piloté par un comité de coordination comprenant des représentants du ministère, du CNRS, du CEA, de la Direction générale de l'armement (DGA). L'objectif est de coordonner et de développer la recherche fondamentale dans ce domaine avec pour mode d'action privilégié le soutien à des projets de

recherche de type ACI. D'autres modes d'intervention concernent la mise en place d'un réseau de centrales de proximité en appui de celui des grandes centrales, d'un réseau pour la caractérisation structurale des nanomatériaux, ainsi que le maillage du territoire national autour d'entités ou de thématiques fortes (pôles nanosciences), le soutien à la formation et aux rencontres scientifiques (journée bilan portant sur les projets retenus, ateliers thématiques France-USA...).

Le ministère s'est aussi intéressé à la sensibilisation de tous les publics aux enjeux des nanotechnologies. Il a notamment soutenu la création d'un site web www.nanomicro.recherche.gouv.fr, ainsi que l'édition d'une plaquette *A la découverte du nanomonde*.



Jérôme Chatin - CNRS Photothèque

> Projets ERANet

Les projets ERANet de la Commission européenne ont pour but de coordonner les programmes menés dans les différents pays partenaires, en prenant en compte tous les aspects du domaine : scientifiques, technologiques, de formation, éthiques et sociaux. Une proposition de réseau ERANet Nanosciences a été soumise à plusieurs partenaires européens, et le ministère s'est vu proposer de rejoindre le réseau ERANet Micro-Nanotechnologies. ■



Énergie : diversifier les sources tout en préservant l'environnement

La politique énergétique française privilégie deux axes : le respect de l'environnement et l'effort de recherche sur les énergies du futur (hydrogène, projet ITER...).

La consommation d'énergie nécessaire pour satisfaire les besoins de l'humanité pourrait tripler d'ici l'an 2050, alors que, dans le même temps, la population mondiale aura doublé. Aujourd'hui encore, deux milliards de personnes n'ont pas accès à l'électricité. Il est donc vital de contrôler les effets négatifs sur l'environnement et le climat, et d'anticiper la raréfaction des ressources fossiles en explorant le potentiel des autres sources d'énergie, qu'elles soient renouvelables ou nucléaires.

— **Pour atteindre l'objectif environnemental**, le ministère favorise l'inscription des établissements de recherche dans les initiatives internationales pour le développement de la capture et de la séquestration du CO₂. Il encourage par ailleurs les travaux sur l'élaboration de biocarburants dont la généralisation réduirait considérablement l'émission des gaz à effet de serre des véhicules.

— **Pour l'objectif de développement des énergies du futur**, un effort très important est consenti sur la production, l'utilisation et le stockage du vecteur hydrogène. Pour des applications à plus brève échéance, les programmes poursuivis visent, d'une part, à améliorer la propreté des véhicules existants et les performances des capteurs photovoltaïques pour l'énergie solaire dans le cadre de productions locales et, d'autre part, à favoriser la production d'électricité d'énergie de fission dans des centrales nucléaires plus sûres et plus économiques. Les analyses convergent, en effet, sur la nécessité d'une produc-

tion d'énergie reposant sur un bouquet de sources différenciées, la production de base pouvant être à long terme assurée par l'énergie de fusion nucléaire.

> ITER¹ - Projet international de recherche sur l'énergie de fusion nucléaire

Dans les milieux scientifiques, la recherche pour l'énergie de fusion fait l'objet d'un consensus. C'est notamment la première priorité du programme de grands équipements des États-Unis.

— **La réalisation du réacteur expérimental ITER** a pour objectif de s'assurer de la faisabilité de la production d'électricité au moyen de la fusion nucléaire par confinement magnétique. Ce projet international a pour partenaires la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, la Fédération de Russie, le Japon et l'Union européenne.

Durant l'année 2003, le ministère a multiplié les opérations de promotion du projet et du site français auprès de ses partenaires européens et de la communauté scientifique : conférences de presse internationales, création du site web www.iter.gov.fr, publications, déplacements et rencontres des ministres des autres pays partenaires, réunions avec les élus de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, visites officielles du site de Cadarache...

Les collectivités territoriales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutiennent très fortement le projet et se sont engagées à y participer financièrement.

— **Se proposent d'accueillir le réacteur** : le Japon à Rokkasho, à environ 600 km au nord de Tokyo et l'Union européenne à Cadarache, dans le sud de la France. Cadarache a été choisi par le Conseil Compétitivité de l'Europe, à l'unanimité, le 26 novembre 2003. Le site de l'Union européenne est fermement soutenu par la Chine et par la Russie. Celui du Japon a l'appui des États-Unis et de la Corée du Sud. ■

L'énergie de fusion

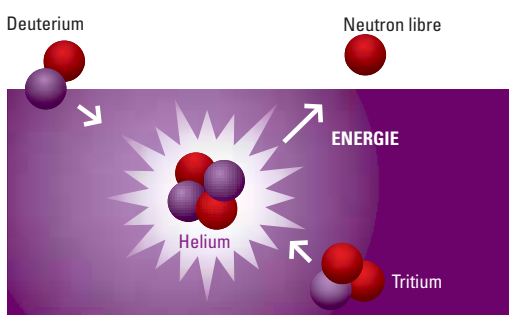
- La fusion est **une énergie alternative** aux matières fossiles (pétrole, charbon, gaz...), aux énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien...) et à la fission nucléaire.

- La fusion est **une énergie abondante** dans la mesure où elle utilise des éléments disponibles à profusion (deutérium et tritium, présents en particulier dans la mer), et qu'elle permet d'envisager un rendement largement supérieur aux autres procédés de production d'énergie.

- La fusion est **une énergie propre et plus sûre** : le processus ne rejette aucun gaz à effet de serre et ne présente aucun risque d'emballement du réacteur.

Coût des recherches

Le coût total des recherches sur la fusion réalisées par les laboratoires de l'Union européenne dépasse depuis une dizaine d'années 400 millions d'euros par an. Le 6^e PCRD 2002-2006 a adopté un budget de 1 230 millions d'euros pour le programme Euratom, dont 750 millions d'euros pour les activités "Fusion".



1 - ITER : international thermonuclear experimental reactor



Espace : une approche européenne

En matière de politique spatiale, la France inscrit résolument son action dans le cadre d'une vision européenne renouvelée. En effet, dans un contexte marqué par la domination américaine et par l'émergence de nouvelles puissances spatiales, seule l'Europe dans son ensemble peut promouvoir une politique spatiale ambitieuse et crédible à l'échelle mondiale.

ESA/CNES/Arianespace



L'espace et l'aéronautique sont des secteurs où les enjeux sont majeurs en termes de souveraineté, de niveau technologique, de balance des paiements et d'image internationale. La politique spatiale au service des citoyens doit, aujourd'hui, s'inscrire pleinement dans les politiques de l'Union européenne. L'Europe a besoin d'un accès sûr et autonome à l'espace et se doit de développer, de manière équilibrée et interactive, une communauté spatiale de la connaissance et de la technologie.

> L'espace, des enjeux stratégiques

L'espace, champ d'aventure humaine et technologique extraordinaire, favorise les progrès de la connaissance de l'univers et de son histoire et

trouve des applications concrètes dans la vie de tous les jours : télévision, télécommunications, images satellitaires, prévision météorologique, positionnement sur terre, mer ou dans les airs. L'espace est aussi au cœur d'enjeux stratégiques importants. Sur le plan militaire et politique, il permet, en temps de crise, l'accès aux informations stratégiques. Sur un plan plus général, il concerne l'ensemble des secteurs de la vie des citoyens comme des entreprises. Indépendance d'accès à l'information, politique de sécurité et de défense, autonomie des applications des politiques sectorielles et activités économiques sont tributaires de ce qui se passe dans l'environnement de notre planète.

> Une situation internationale concurrentielle

La situation actuelle est en pleine transformation. Les technologies sont confrontées à une situation très concurrentielle et à un fléchissement économique conjoncturel lié au secteur des télécommunications. Pour répondre aux impératifs à la fois d'indépendance et d'excellence, l'espace exige des investissements lourds qui requièrent un engagement à long terme des États comme des industriels. L'Europe constitue un ensemble compétitif qui permet d'optimiser le potentiel scientifique et technologique des États membres et de résister au risque hégémonique.

> Politique spatiale, une vision européenne renouvelée

La mise en application de l'accord-cadre entre l'Union européenne et l'agence spatiale européenne (ESA), les actions de l'ESA au niveau des gouvernements, les suites données au "Livre blanc" de la Commission européenne sur la politique spatiale

avec l'inscription, à l'initiative de la France, d'une compétence spatiale dans la future constitution européenne, sont les signes d'une politique forte offrant des perspectives durables.

La rénovation des structures spatiales européennes s'appuie sur un concept de réseau de centres spatiaux et sur la réforme de l'ESA pour optimiser les financements publics. La France a, dans ce sens, modifié en profondeur l'organisation du Centre national d'études spatiales (CNES). Cette rénovation encourage le développement de services et de meilleures réponses aux communautés d'utilisateurs, et s'inscrit dans le cadre international.

> Stratégie européenne en matière de lanceurs

Lors du conseil des ministres de l'ESA du 27 mai 2003, l'ensemble des États membres est parvenu à un accord sur la stratégie européenne en matière de lanceurs pour la période 2003-2009 et au-delà : EADS devient l'unique maître d'œuvre et l'ESA un donneur d'ordre pour les développements. L'ESA continue à faire appel aux compétences du CNES pour la direction des lanceurs, dans un cadre contractuel renouvelé. La France confirme son niveau d'engagement à plus de 50 % du programme Ariane et son intention de participer à hauteur de 30 % au programme des lanceurs du futur en coopération avec la Russie. Le tour de table entre les États membres pour le financement du pas de tir de Soyouz en Guyane a permis de réunir environ 85 % des fonds nécessaires, ce qui permet d'engager les travaux (conseil de l'ESA du 4 février 2004 au cours duquel deux autres programmes ont été lancés : EGAS – garantie de l'accès à l'espace et FLPP – lanceurs du futur).

> Le programme mondial d'observation de la Terre

— À la suite du G8 d'Évian du printemps 2003, un premier sommet de l'observation de la Terre s'est tenu à Washington, le 31 juillet 2003. Il a abouti à la création d'un groupe international (GEO¹) dont l'objectif ambitieux est de concevoir, d'ici début 2005, un programme mondial décennal d'observation de la Terre (GEOSS²) dans le but de "doter l'humanité de moyens d'observation de la Terre exhaustifs, coordonnés et pérennes" afin de répondre aux attentes de la société, notamment en matière de changement climatique, de gestion des risques et de développement durable. Un document cadre élaboré par le GEO a été approuvé lors du deuxième

sommet, organisé à Tokyo le 25 avril 2004. Un troisième sommet sera organisé par l'Union européenne à Bruxelles, le 15 février 2005, pour entériner le programme mondial décennal d'observation de la Terre, élaboré sur la base du document cadre. La France s'est engagée résolument dans ce processus et a fait valoir, dans une démarche européenne consensuelle, que le programme européen de surveillance globale pour l'environnement et la sécurité (GMES³) constitue la contribution naturelle de l'Europe à ce processus.

— Le 26 juin 2004, en Irlande, les États-Unis et l'Union européenne ont signé un accord permettant l'interopérabilité technique entre le futur système de navigation par satellite Galileo (financé à 50 % par l'ESA) et l'actuel Global Positioning System (GPS).



CNES/illustration David Ducros

> Recherche fondamentale et recherche spatiale

L'accès à l'espace est essentiel pour plusieurs domaines de recherche fondamentale, en particulier en sciences de la Terre et de l'univers. Les travaux de recherche spatiale génèrent, en retour, le développement de technologies innovantes. Le ministère soutient les programmes de recherche scientifique des agences spatiales nationale et européenne. Plusieurs événements d'importance ont marqué l'année 2004, notamment les résultats de la sonde Mars-Express d'exploration de la planète Mars ; le lancement de la sonde Rosetta ; la mise en orbite de la sonde Cassini-Huygens autour de Saturne le 1^{er} juillet 2004, après sept ans de vol spatial. Plusieurs autres projets d'envergure, dont Corot pour l'étude des étoiles et la découverte d'exoplanètes de type terrestre, et Planck et Herschell pour l'analyse de l'univers primordial, se poursuivent au CNES et à l'ESA. ■

1 - GEO : Group on Earth observations.

2 - GEOSS : Global Earth observation system of systems.

3 - GMES : Global monitoring for environment and security.

Le droit de l'espace

Le maintien, pour la France, de son statut de puissance spatiale de premier rang suppose que soit clarifié le régime juridique propre aux activités spatiales, qu'il s'agisse du lancement, de l'immatriculation d'objets spatiaux ou de la surveillance des activités spatiales dans leur ensemble. Les travaux menés par le ministère en 2001-2002 ont été prolongés, en 2003, par une réflexion à l'échelle européenne.



ESA/illustration Jacky Huart

Annexes

Les principaux organismes de recherche en France

ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (EPIC¹). Promotion des énergies renouvelables, des technologies propres et économes, de la limitation des déchets et de la prévention des pollutions de l'air et des sols. Environ 800 collaborateurs.
www.ademe.fr

ADIT - Agence pour la diffusion de l'information technologique. 35 collaborateurs et un réseau de 10 000 experts.
www.adit.fr

ANDRA - Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (EPIC). 360 collaborateurs.
www.andra.fr

ANRS - Agence nationale de recherche sur le sida (GIP²). 39 collaborateurs.

ANVAR - Agence nationale de valorisation de la recherche (EPIC). Apporte financements et conseils aux PME, laboratoires et créateurs d'entreprises innovantes sur tout le territoire français. 434 collaborateurs.
www.anvar.fr

BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (EPIC). Chargé de mobiliser les sciences de la Terre pour apporter connaissances, données pertinentes et expertises à l'État et aux collectivités territoriales. Environ 860 collaborateurs.
www.brgm.fr

CEA - Commissariat à l'énergie atomique (EPIC). Énergie nucléaire, innovation industrielle, défense, recherche fondamentale en sciences de la matière, biotechnologies. Environ 16 000 collaborateurs.
www.cea.fr

CEE - Centre d'études de l'emploi (EPA³). Environ 100 collaborateurs
www.cee-recherche.fr

CEMAGREF - Centre national du machinisme agricole et du génie rural des eaux et forêts (EPST⁴). Ingénierie de l'agriculture et de l'environnement. Environ 900 collaborateurs.
www.cemagref.fr

CIRAD - Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (EPIC*). Recherche agronomique appliquée aux régions chaudes, pays tropicaux et subtropicaux. Environ 1 800 collaborateurs.
www.cirad.fr

CNES - Centre national d'études spatiales (EPIC). Participation aux programmes de l'agence spatiale européenne (ESA), programme Ariane, observation de la Terre (Spot). Environ 2 500 collaborateurs.
www.cnes.fr

CNRS - Centre national de la recherche scientifique (EPST). Recherche fondamentale dans tous les champs de la connaissance. 25 285 agents.
www.cnrs.fr

CSI - Cité des sciences et de l'industrie (EPIC). Environ 1 000 collaborateurs.
www.cite-sciences.fr

CSTB - Centre scientifique et technique du bâtiment (EPIC). Environ 600 collaborateurs.
www.cstb.fr

IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (EPIC). Environ 1 700 collaborateurs.
www.ifremer.fr

INED - Institut national d'études démographiques (EPST). Étude des populations sous tous les aspects. Environ 170 collaborateurs.
www.ined.fr

INERIS - Institut de l'environnement et des risques industriels (EPIC). Environ 450 collaborateurs.
www.inra.fr

INRA - Institut national de la recherche agronomique (EPST). Environ 8 600 collaborateurs.
www.inra.fr

INRETS - Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (EPST). 414 collaborateurs.
www.inrets.fr

INRP - Institut national de recherche pédagogique (EPA). Environ 280 collaborateurs et 1 550 associés.
www.inrp.fr

INRIA - Institut national en informatique et automatique (EPST). Environ 2 200 collaborateurs.
www.inria.fr

INSERM - Institut national de la santé et de la recherche médicale (EPST). Recherche fondamentale et clinique. Environ 5 000 collaborateurs.
www.inserm.fr

INSTITUT CURIE - Fondation pour la prise en charge des malades et le soutien à la recherche sur le cancer. Environ 1 500 collaborateurs.
www.curie.fr

INSTITUT PASTEUR - Fondation privée à but non lucratif reconnue d'utilité publique, pour la lutte contre les maladies infectieuses ; services de santé publique. 2 500 collaborateurs de toutes nationalités.
www.pasteur.fr

IRD - Institut de recherche pour le développement (EPST). Recherche sur le développement durable dans la zone intertropicale. 2 300 collaborateurs.
www.ird.fr

IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (EPIC). 1 500 collaborateurs.
www.irsn.org

LCPC - Laboratoire central des ponts et chaussées (EPST). Génie civil et urbain. 600 collaborateurs.
www.lcpc.fr

ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (EPIC). Environ 2 000 collaborateurs.
www.onera.fr

1 - Epic : établissement public, industriel et commercial.

2 - GIP : groupement d'intérêt public.

3 - Epa : établissement public national à caractère administratif.

4 - EPST : établissement à caractère scientifique et technologique.

Sigles de l'Éducation nationale

A

AAC	Attaché d'administration centrale
AASU	Attaché d'administration scolaire et universitaire
AEFE	Agence pour l'enseignement français à l'étranger
AELE	Association européenne de libre échange
AES	Administrative, économique et sociale (filière des universités)
AIS	Adaptation et intégration scolaires
APAC	Attaché principal d'administration centrale
APASU	Attaché principal d'administration scolaire et universitaire
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
ATOSS	Administratif, technique, ouvrier, de service et de santé (personnel)

B

B2i	Brevet informatique et internet
BCD	Bibliothèque centre documentaire (primaire)
BEP	Brevet d'études professionnelles
BP	Brevet professionnel
BT	Brevet de technicien
BTS	Brevet de technicien supérieur

C

CAEN	Conseil académique de l'éducation nationale
CAFOC	Centre académique de formation continue
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles
CAPEP	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé
CAPEPS	Certificat d'aptitude à l'enseignement de l'éducation physique et sportive
CAPES	Certificat d'aptitude au professorat l'enseignement du second degré
CAPET	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel
CAPSAIS	Certificat d'aptitude pédagogique spécialisé pour l'adaptation et l'intégration scolaire
CAPT	Certificat d'aptitude au professorat technique
CASU	Conseiller d'administration scolaire et universitaire
CAVL	Conseils académiques de la vie lycéenne
CDDP	Centre départemental de documentation pédagogique
CDEN	Conseil départemental de l'éducation nationale
CDI	Centre de documentation et d'information (second degré)
CDJ	Conseil départemental de la jeunesse
CEFISEM	Centre d'information et de formation pour la scolarisation des enfants de migrants
CEL	Contrat éducatif local

CEN	Conseil de l'éducation nationale
CEPJ	Conseiller de jeunesse et d'éducation populaire
CERPET	Centre de recherches pédagogiques pour les enseignements technologiques
CFA	Centre de formation d'apprentis
CFPA	Centre de formation pour adultes
CIDJ	Centre d'information et de documentation jeunesse
CIEP	Centre international d'études pédagogiques de Sèvres
CIO	Centre d'information et d'orientation
CLES	Certificat de compétence en langues pour l'enseignement supérieur
CLIPA	Classe d'initiation professionnelle par alternance
CLIS	Classe d'intégration scolaire
CLSH	Centre de loisirs sans hébergement
CNAJEP	Conseil national des associations de jeunesse et d'éducation populaire
CNAM	Conservatoire national des arts et métiers
CNDP	Centre national de documentation pédagogique
CNE	Comité national d'évaluation
CNED	Centre national d'enseignement à distance
CNEFASES	Centre national d'études et de formation pour l'adaptation scolaire et l'éducation spécialisée
CNEFEI	Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée
CNEPJ	Conseil national de l'éducation populaire et de la jeunesse
CNESER	Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
CNJ	Conseil national de la jeunesse
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
CNP	Conseil national des programmes
CNU	Conseil national des universités
CNVA	Conseil national de la vie associative
CNVL	Conseil national de la vie lycéenne
CONFESJES	Conférence des ministres de la jeunesse et des sports ayant le français en partage
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CPN	Commission paritaire nationale
CPU	Conférence des présidents d'université
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique
CREP	Centre régional d'éducation populaire
CREPS	Centre régional d'éducation physique et sportive
CRIJ	Centre régional d'information jeunesse
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CSE	Conseil supérieur de l'éducation
CTP	Comité technique paritaire
CTPA	Comité technique paritaire académique
CTPM	Comité technique paritaire ministériel
CVL	Conseil des délégués pour la vie lycéenne
CVL	Centre de vacances et de loisirs

D

DAET	Délégué académique à l'enseignement technique
DAF	Direction des affaires financières
DAFCO	Délégué académique à la formation continue
DAJ	Direction des affaires juridiques
DARIC	Délégué académique aux relations internationales et à la coopération
DDVA	Délégué départemental à la vie associative
DE	Direction de l'encadrement
DEA	Diplôme d'études approfondies
DECS	Diplôme d'études comptables supérieures
DELCOM	Délégation à la communication
DEP	Direction de l'évaluation et de la prospective
DES	Direction de l'enseignement supérieur
DESCO	Direction de l'enseignement scolaire
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DEUST	Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DJEPVA	Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
DPMA	Direction des personnels, de la modernisation et de l'administration
DRIC	Direction aux relations internationales et à la coopération
DRT	Diplôme de recherche technologique
DSDDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
DT	Direction de la technologie
DUT	Diplôme universitaire de technologie

E

ECJS	Éducation civique, juridique et sociale
ECTS	(European credits transfer system) Système européen de crédits
EEE	Espace économique européen
EPA	Établissement public à caractère administratif
EPLE	Établissement public local d'enseignement
EPN	Établissement public national
EPR	Établissement public régional
EPS	Éducation physique et sportive
EREA	École régionale d'enseignement adapté
ES	Économique et social (filière et baccalauréat)

F

FAS	Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles
FNDVA	Fonds national de développement de la vie associative
FONJEP	Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire
FSE	Fonds social européen

G

GAPP	Groupe d'aide psycho-pédagogique
GPLI	Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme
GRETA	Groupement d'établissements pour la formation continue
GRH	Gestion des ressources humaines

I

IA	Inspecteur d'académie
IA-DSDEN	Inspecteur d'académie - directeur des services départementaux de l'éducation nationale
IA-IPR	Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional
IATOS	Ingénieur, administratif, technique, ouvrier et de service (personnels)
IENT	Inspecteur de l'éducation nationale
IET	Inspecteur de l'enseignement technique
IGAENR	Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
IGEN	Inspecteur général de l'éducation nationale
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
IPET	Inspecteur principal de l'enseignement technique
ITA	Ingénieur, technique et administratif (personnel)
ITARF	Ingénieur, technique, administratif, de recherche et de formation (personnel)
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie

L

L	Littéraire (filière et baccalauréat)
LEGT	Lycée d'enseignement général et technologique
LEUP	Licence d'études universitaires professionnalisées
LP	Lycée professionnel

M

MA	Maître auxiliaire
MASS	Mathématiques appliquées aux sciences sociales (filière universitaire)
MEUP	Maîtrise d'études universitaires professionnalisées

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFAJ	Office franco-allemand pour la jeunesse
OFOJ	Office franco-québécois pour la jeunesse
ONISEP	Office national d'information sur les enseignements et les professions
ONL	Observatoire national de la lecture

P

PAC	(Classe à) projet artistique et culturel
PAE	Projet d'action éducative
PAF	Plan académique de formation
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège
PLP	Professeur de lycée professionnel
PPCP	Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel

R

RASED	Réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté
RENATER	Réseau national de télécommunications pour

REP	la technologie, l'enseignement et la recherche Réseau d'éducation prioritaire
S	
S	Scientifique (filière et baccalauréat)
SAIO	Service académique d'information et d'orientation
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SEP	Section d'enseignement professionnel
SES	Section d'enseignement spécialisé
SGASU	Secrétaire général d'administration scolaire et universitaire
SMS	Sciences médico-sociales (filière et baccalauréat)
STS	Section de technicien supérieur
SUAIOP	Service universitaire d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle
SUAPS	Service universitaire des activités physiques et sportives
SVT	Sciences de la vie et de la Terre

T	
TD	Travaux dirigés
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
TP	Travaux pratiques
TPE	Travaux personnels encadrés
TSA	Technologie des systèmes automatisés
U	
U3M	Université du 3 ^e millénaire
UE	Unité d'enseignement
UEE	Université européenne d'été
UT	Université technologique
UV	Unité de valeur
V-Z	
VAP	Validation des acquis professionnels
VAE	Validation des acquis de l'expérience
ZEP	Zone d'éducation prioritaire

Sigles de la Recherche

A	
ACI	Action concertée incitative
ANEF	Association nationale des études féministes
ATP	Action thématique programmée
B	
BCRD	Budget civil de recherche et développement technologique
C	
CAS	Compte d'affectation spéciale
CCSTI	Centre de culture scientifique, technologique et industrielle
CDIRE	Comité directeur interorganisme de la recherche en environnement
CIADT	Comité interministériel d'aménagement du territoire
CIFRE	Convention industrielle de formation de la recherche
CIP	Comité d'initiative et de proposition pour la recherche scientifique
CIRST	Comité interministériel de la recherche scientifique et technique
CIR	Crédit impôts recherche
CSLF	Carbon Sequestration Leadership Forum
CSRT	Conseil supérieur de la recherche et de la technologie
D	
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement
DEP	Direction de l'évaluation et de la prospective
DGA	Direction générale de l'armement
DR	Direction de la Recherche
DT	Direction de la technologie

E	
EADS	European Aeronautic Defence & Space Company
EPA	Établissement public à caractère administratif
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique
ESA	European spatial agency
ESFRI	Forum européen sur les infrastructures de recherche stratégique
F	
FLPP	Future Launchers Preparatory Programme
FNS	Fonds national de la science
FPR	Fonds prioritaire de la recherche
FRT	Fonds de la recherche technologique
G	
GEO	Group on Earth observations
GEOSS	Global Earth observation system of systems
GIP	Groupement d'intérêt public
GIS	Groupement d'intérêt scientifique
GMES	Global monitoring for environment and security
GPS	Global positioning system
I	
IEP	Institut d'études politiques
IFB	Institut français de la biodiversité
IHDP	International Human Dimensions programme on global environmental change

IFR Institut fédératif de recherche
IPv6 Internet Protocol (version 6 sécurisée)
IPHE International Partnership for the Hydrogen Economy
ITEA Information Technology for European Advancement
ITER International thermonuclear experimentalreactor

J

JEI Jeunes entreprises innovantes

M

MENESR Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche
MRAM Magnetoresistive random access memories
MSTP Mission scientifique, technique et pédagogique

O

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques
OGM Organismes génétiquement modifiés
ORE Observatoires de recherche en environnement

P

PCRD Programme cadre de recherche et développement
PIB Produit intérieur brut
PME Petites et moyennes entreprises
PREDIT Programme de recherche et de développement pour l'innovation technologique dans les transports

R

RARE Réseau alimentation référence Europe
R&D Recherche et développement
REX Réseaux d'excellence
RIAM Réseau de recherche et d'innovation sur l'audiovisuel et le multimedia
RIB Réseau innovation biotechnologique
RMNT Réseau micro et nanotechnologies
RNRT Réseau national de la recherche en télécommunications
RNTL Réseau national de recherche et d'innovation en technologies logicielles
RNTS Réseau national de recherche et d'innovation en technologies de santé
RRIT Réseau national de recherche et d'innovation technologiques

S

SHS Sciences humaines et sociales
STIC Sciences et technologies de l'information et de la communication
SUIR Société unipersonnelle d'investissement à risque

T

TIC Technologies de l'information et de la communication

U

UE Union européenne

Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche : 110, rue de Grenelle - 75007 Paris

Ministère délégué à la Recherche : 1, rue Descartes - 75231 Paris cedex 05 - **Conception, rédaction et réalisation** :

Délégation à la communication. Directeur de la publication : Pierre Maurel. Rédacteur en chef : Stanislas Maillard.

Conseillère artistique : Florence Bottollier-Eid. Maquettiste : Eric Murail. Webmaster : Sonia Remy. Coordination

Recherche : Michel Truffaut - **Comité de rédaction** : Lisa Arbutina, Annie Christophe, Geneviève Cuisset, Anne

Demangeot, Michèle Jue-Denis, Anna Laurent, Marielle Lys, Monique Martin, Kristel Radica, Agnès Sayag, Bernadette

Schmidt-Burn, Marie-Hélène Trichard et Gilles Vial - **Impression-diffusion** : Ovation

Ce document est consultable sur www.education.gouv.fr et sur www.recherche.gouv.fr